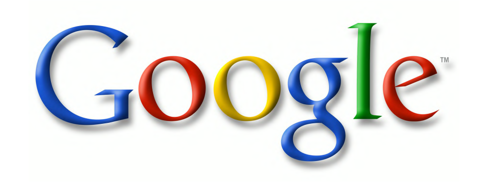
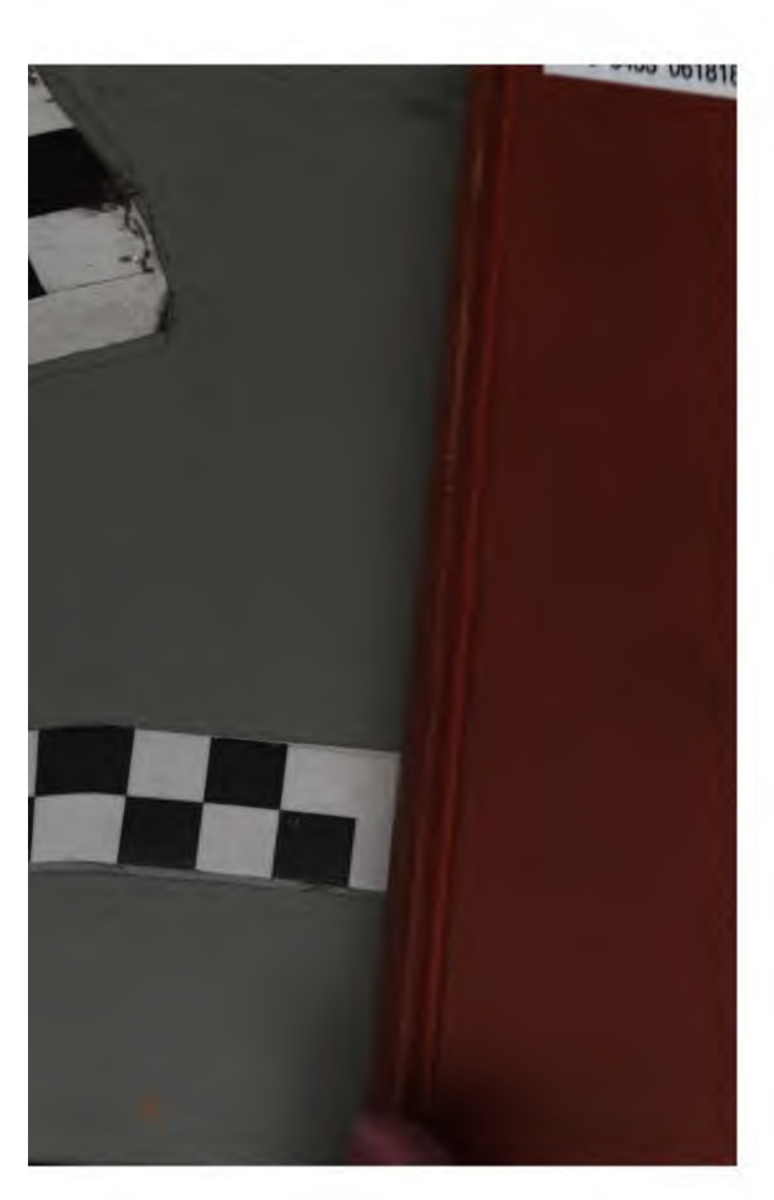










HISTOIRE

DU

MERVEILLEUX

DANS LES TEMPS MODERNES



PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

HISTOIRE

DU

MERVEILLEUX

DANS LES TEMPS MODERNES

PAR

LOUIS FIGUIER

DEUXIÈME ÉDITION

TOME DEUXIÈME

Les Prophètes protestants

La Baguette divinatoire

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

1860

LES

PROPHÈTES PROTESTANTS

Je répandrai mon esprit sur toute chair. Vos fils et vos filles prophétiseront : vos vieillards songeront des songes, et vos jeunes gens verront des visions.

JOEL, chap. II, 28.

[illegible]

... les protestants, [illegible]

confirmation de la vérité de leurs [illegible] les prophéties et les révélations des insurgés [illegible]

l'Esprit-Saint lui-même qui les a inspirés, [illegible] quent, à l'appui de cette prétention, un témoignage [illegible]

que, celui de Joël, qui a dit : « Vos fils et vos filles p[illegible]

phétiseront. » Pour les catholiques, au contraire, qui verraient leur condamnation dans ces miracles, s'ils étaient véritables, tout y est illusion, mensonge et œuvre de Satan.

En dehors de ces deux partis de théologiens, est celui des médecins et des savants, qui classent tous ces phénomènes parmi les maladies du corps et de l'esprit, et qui, en s'appuyant sur les données de la pathologie mentale, arrivent à en fournir une explication naturelle.

Nous ne dirons rien d'un quatrième parti, qui doit compter pour peu en pareille matière : c'est celui des incrédules qui n'ont acquis le droit de l'être par aucun travail de recherches et d'examen, qui nient résolûment tous les faits dont l'étrangeté les embarrasse, et ne prétendent voir dans les phénomènes les plus constants et les mieux attestés que scènes thaumaturgiques, rôles appris, supercherie et compérage. Nous retrouverons, quand il sera question du magnétisme animal, cette classe de pyrrhoniens qui se font à si bon marché la réputation d'esprits forts.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous nous rengeons à l'opinion qui explique par la physiologie et par la médecine mentale ces phénomènes, prétendus merveilleux, et qui en écarte ainsi toute interprétation superstitieuse. Mais en pareille matière on ne peut d'avance donner raison à personne ; il faut commencer par exposer les faits, et c'est ce que nous allons entreprendre.

La description des phénomènes extatiques des petits prophètes protestants serait incomplète, et l'on retrancherait même la cause qui les explique, si on ne faisait précéder ce récit d'un rapide coup d'œil historique sur les

odieuses persécutions que Louis XIV, bien avant la révocation officielle de l'Édit de Nantes, avait décrétées contre les réformés de son royaume.

On sait après quelles tergiversations, quelles lenteurs et quels tâtonnements politiques, Henri IV s'était enfin décidé à signer cet édit, et combien ce roi, converti au catholicisme, avait fait la part petite à ses anciens coreligionnaires. En dépit des restrictions de l'Édit de Nantes, la situation des protestants s'était pourtant améliorée vers la fin du règne de Henri IV, et leurs droits s'étaient étendus. Dans les premières années du règne de Louis XIII, les temples et les places de sûreté des protestants dépassaient même de beaucoup le nombre fixé par l'édit de son prédécesseur.

Devenu premier ministre et presque roi en 1629, le cardinal de Richelieu ne réagit que faiblement contre les empiétements du protestantisme. C'est un point qui doit être établi avec d'autant plus de soin, que le siége et la prise de la Rochelle, cette principale citadelle des huguenots, en France, semblent témoigner du contraire.

Dans la confusion politique qui régnait au dix-septième siècle, la religion cédait souvent à l'intérêt dans les conseils des hommes d'État et des rois. Cela est bien prouvé de Richelieu, comme de tous les politiques de ce temps. Il n'y a pas de comparaison à faire entre l'esprit de tolérance que le ministre de Louis XIII montra toujours en matière religieuse, et le zèle fanatique de ces rois d'Espagne qui, sans raison d'État, se faisaient contre leurs propres sujets le bras séculier de l'inquisition. Le cardinal de Richelieu n'a ni brûlé ni exterminé les protestants de France; on ne peut pas même lui reprocher de les avoir persécutés comme religionnaires, car il ne les poursuivit jamais que comme ennemis politiques de l'État

qu'il avait mission de gouverner et de défendre. Un parti qui comptait parmi ses chefs un maréchal de Bouillon, un duc Benjamin de Soubise, un marquis de La Force, un Châtillon, petit-fils du célèbre amiral de Coligny, un duc Henri de Rohan, que l'on comparait aux plus grands capitaines de son siècle; un tel parti, augmenté souvent des restes de la faction des mécontents, qui avaient déjà pris les armes au commencement du règne contre les favoris et les ministres de Louis XIII, ne pouvait qu'inspirer à Richelieu des craintes sérieuses pour le succès de sa politique intérieure, dont le but était l'unité définitive du gouvernement, par la centralisation ou la destruction de tous les pouvoirs entre lesquels s'étaient partagées jusqu'alors l'autorité et la force du pays. On sait, en effet, que sous Louis XIII, pour les grands seigneurs, chefs de huguenots, il s'agissait, sous prétexte de garanties religieuses, d'une restauration de la féodalité. Le gros du parti rêvait une république protestante, comme celle de la Hollande, ou une ligue de villes et de provinces protestantes en France, telle qu'on la voyait exister en Allemagne. C'était toujours, sous un autre aspect, le morcellement de l'État, contre lequel Richelieu lutta avec tant d'énergie dans toute sa carrière politique. Dans l'armée des réformés, les soldats et les chefs étaient parfaitement d'accord; leur organisation était complète, et les huit provinces de France dans lesquelles ils étaient le plus nombreux, étaient entrées dans la ligue, ayant chacune à sa tête un général.

Malgré la défense du roi, le parti huguenot s'était assemblé à la Rochelle, et y avait tenu ce qu'on pouvait appeler les États généraux du protestantisme. Cette ville, forte par elle-même, par le courage de ses citoyens, et surtout par son port, d'une largeur qui ne permettait pas

de le fermer, et qui, restant ouvert aux vaisseaux anglais, assurait aux assiégés des ressources toujours nouvelles, était considérée comme le principal boulevard des calvinistes. Même après les défections de plusieurs grands seigneurs de la religion, qui, combattant pour eux-mêmes plutôt que pour leur parti, vendaient souvent la paix au roi, la Rochelle avait toujours tenu ferme et suffi à sa défense. Il était même arrivé, en 1625, qu'une flotte toute rochelloise, commandée par Soubise, le frère de ce duc Henri de Rohan dont nous venons de parler, avait osé attaquer et avait vaincu, près de l'île de Ré, la flotte des Provinces Unies, montée par des hommes que l'on regardait alors comme les premiers marins du monde. Pour peu que les protestants épars dans diverses provinces de la France se fussent entendus pour concentrer leurs forces dans cette place, ils en auraient fait une république plus indépendante et plus redoutée que Genève.

Nous n'avons pas à raconter comment Richelieu, s'improvisant généralissime et même amiral, entreprit le siége de la Rochelle, et par quels travaux, dignes de ceux d'Alexandre devant Tyr, il parvint à dompter la mer, à fermer le port et à réduire par la famine cette malheureuse cité, devenue immortelle par le souvenir de sa résistance. Richelieu détruisit les fortifications de la Rochelle, il enleva à la ville ses priviléges, il y rétablit la religion catholique, mais en y laissant subsister le protestantisme concurremment avec elle. Les habitants furent épargnés et dans leur vie et dans leur culte. Ce ministre tint la même conduite à l'égard des autres protestants du royaume, que leur nombre rendait encore redoutables, même après la perte de la Rochelle. Il ne s'en prit qu'à leurs principales places de sûreté, dont il fit raser les remparts ; quant aux temples, il les laissa

debout. En un mot, il abattit et désarma partout les protestants comme parti militaire, mais il leur permit de vivre en pleine liberté comme secte religieuse, et presque avec toute l'étendue qu'ils avaient su donner à leurs droits pendant les guerres civiles.

Les réformés de France avaient mérité d'ailleurs le bienfait de cette politique tolérante. C'étaient, pour la plupart, des hommes pieux, pleins de scrupules évangéliques, qui se croyaient le droit de mourir plutôt que de renoncer à la foi de leurs pères, mais non celui de s'insurger contre leur roi légitime. Ils n'avaient jamais consenti à s'enrôler sous le drapeau politique levé par les chefs de la religion. Ils léguèrent à leurs enfants l'exemple et la tradition de cet esprit pacifique; mais ceux-ci devaient s'en prévaloir bien inutilement, comme nous le verrons, devant le successeur de Louis XIII.

La première moitié du règne de Louis XIV s'écoula assez paisiblement pour les réformés. Pendant le long ministère du cardinal Mazarin, ils n'eurent aucune vexation à endurer, et quelque intention malveillante qu'on ait prêtée contre eux à cet homme d'État, il mourut sans avoir fait aucun acte public qui portât la moindre atteinte à leur position. « Je ne suis pas mécontent du petit troupeau, écrivait Mazarin : s'il broute de mauvaises herbes, au moins il ne s'écarte pas. »

Cependant les incitations n'avaient pas manqué au gouvernement de la part du clergé. Dans les assemblées ecclésiastiques qui avaient lieu tous les cinq ans, les évêques ne cessaient de tonner contre le calvinisme en présence du jeune roi, et d'appeler les foudres du pouvoir sur cette nouveauté impie, révolutionnaire, ou, suivant les propres termes de leur harangue de 1660, sur « ce monstre de l'hérésie, ces chaires de pesti-

lence, ces synagogues de Satan. » Louis XIV, peu théologien, essuyait imperturbablement ces exhortations fanatiques; il laissait circuler sans les arrêter, et surtout sans les lire, les énormes volumes de controverse que les passions religieuses enfantaient chaque jour dans son royaume. Ses maîtresses l'occupaient tout entier, quand la guerre ne lui donnait pas des soucis plus dignes du souverain d'un État.

Cependant Louis XIV était, par sa mère, arrière-petit-fils de Philippe II, le bras séculier de l'Église catholique en Espagne, l'exécuteur impitoyable des sentences de l'inquisition. Lorsque, à la conclusion du traité des Pyrénées, Mazarin avait fait épouser à Louis une fille du même sang, l'infante Marie-Thérèse, on avait introduit parmi les clauses de ce traité l'*extirpation de l'hérésie en France*. Rien ne porte à penser que Mazarin voulût sérieusement l'exécution de cette clause; ce n'est pas du moins ce qu'on peut inférer des attributions qu'il donna à une commission instituée par lui pour cet objet, et qui d'ailleurs ne fonctionna jamais de son vivant. Composée de catholiques et de protestants en nombre égal, cette commission devait se transporter dans toutes les provinces du royaume, pour y vérifier le titre légal de l'existence des temples, des cimetières et des écoles, et pour supprimer tous ceux qui excéderaient les concessions de l'Édit de Nantes.

Après la mort de Mazarin on rappela à Louis XIV l'existence de cette commission. Il la mit en mouvement, et le résultat de l'enquête à laquelle elle se livra fut la suppression de plusieurs temples et d'un assez grand nombre de chapelles et d'oratoires domestiques. Une autre mesure plus rigoureuse, légale peut-être, mais d'une légalité judaïque, fut prise contre les écoles élé-

mentaires. La commission ne toucha pas aux colléges et aux établissements de hautes études, qui étaient expressément garantis par l'Édit de Nantes, mais elle ferma toutes les écoles élémentaires, dont il ne faisait pas mention.

Ce n'était pas encore la persécution ouverte; elle ne commença que par l'arrêt de 1663 contre les *relaps*. Aux termes de cet arrêt du roi, quand un protestant converti à la religion catholique revenait à sa foi paternelle, il était condamné au bannissement, le ministre qui avait reçu son abjuration était destitué, et l'arrêt ordonnait même la démolition du temple où le fait s'était passé. L'âge où la conversion des enfants huguenots pouvait être opérée valablement, fut fixé à quatorze ans.

Néanmoins l'idée de satisfaire à la clause du traité des Pyrénées par la conversion générale des protestants, était encore ajournée, et paraissait même quelquefois tout à fait oubliée, à cause de l'opposition qu'elle eût rencontrée dans le conseil du roi, surtout de la part de Colbert.

Mazarin n'avait pas hésité à donner la place importante de contrôleur général des finances à un protestant étranger, M. Hervart, le mari de cette femme généreuse chez qui La Fontaine, pauvre et vieux, trouva son dernier asile. Avec Hervart un grand nombre de réformés étaient entrés dans les fermes et dans les emplois qui en dépendaient. Colbert en plaça aussi beaucoup dans les arts, les manufactures et la marine. Ce grand ministre, créateur du commerce et de l'industrie en France, n'était pas le seul soutien que les réformés trouvassent encore à cette époque dans les conseils du roi. Après la mort de Colbert, les Beauvilliers, les Pontchartrain, les Pomponne, les Vauban, et même des hommes d'église, tels que le cardinal de Noailles, osèrent faire des représentations énergiques contre le système de persécution reli-

gieuse par lequel un monarque qu'ils avaient fidèlement servi, déshonorait son règne. C'étaient, pour la plupart, des jansénistes, intéressés pour leur propre compte à une politique de tolérance, et Mme de Montespan, la favorite du roi, les soutint tant que dura son crédit.

Cependant, la *chambre de l'Édit*, attaquée depuis quelque temps par le parti catholique, fut abolie en 1669. A partir de ce moment, quelques protestants effrayés commencèrent à sortir de France. La principale garantie de l'exécution de l'Édit de Nantes venait de leur être enlevée; car l'existence de cette chambre impliquait et consacrait celle de l'Édit de Nantes, et sa suppression annonçait la suppression prochaine du pacte à l'ombre duquel les protestants avaient vécu jusque-là.

L'abolition de la *chambre de l'Édit* fut un véritable coup d'État contre le protestantisme en France. Henri IV avait créé, au parlement de Paris, une chambre spéciale pour juger tous les procès des religionnaires, non-seulement dans l'immense district de Paris, mais encore dans ceux de la Bretagne et de la Normandie. Quoiqu'il n'y eût jamais eu qu'un seul calviniste admis de droit parmi les conseillers de cette chambre dite *de l'Édit*, elle fut fidèle à sa mission, et les réformés conviennent généralement de l'impartialité de ses arrêts. Il y avait, à Grenoble et à Bordeaux, d'autres chambres dites *mi-parties*, composées en nombre égal de catholiques et de calvinistes. On n'en avait point établi à Toulouse, mais on avait donné à Castres un petit parlement, indépendant de celui du Languedoc, et qui connaissait des causes de tous les protestants du Midi. Toutes ces institutions, qui étaient les corollaires de la *chambre de l'Édit*, furent supprimées à leur tour.

La guerre que Louis XIV entreprit, trois ans après,

contre la Hollande, ce foyer du protestantisme au dehors, donna encore quelque répit aux calvinistes de France. La persécution intérieure se ralentit, et l'abolition des chambres *mi-parties* n'eut pas, dans ce moment, toutes les dures conséquences qu'on pouvait craindre. Mais les déclamations des évêques et des jésuites continuèrent, et en prirent même une nouvelle violence. La France devint une vaste arène de disputes théologiques, et l'on atteignit ainsi l'année 1676.

Cette année fut signalée par un grand jubilé catholique, qui réchauffa le zèle des âmes les plus tièdes en religion, et produisit notamment dans l'âme de Louis XIV une secousse qui devait être fatale aux calvinistes. Le roi touchait à l'âge de la maturité; peu disposé encore à renoncer à ses maîtresses, mais troublé déjà, au milieu de ses amours illicites, par des scrupules de conscience, il tombait quelquefois dans une mélancolie que ne pouvaient guérir ni la gloire de ses armes victorieuses, ni les spirituelles vivacités de Mme de Montespan. La grâce du jubilé opérant sur une âme ainsi disposée, Louis XIV se sentit tout rempli d'une sainte ferveur de persécution contre ceux que l'on appelait les hérétiques de ses États. On lui avait dit que Le Camus, évêque de Grenoble, avait, au moyen de quelque argent, conquis à la religion catholique plusieurs pauvres huguenots du Dauphiné. On lui insinua qu'en suivant la même voie il y trouverait son propre salut, dont il commençait à s'inquiéter fort; on lui assura que peut-être beaucoup d'âmes hérétiques ainsi rachetées, payeraient pour la sienne devant Dieu, qui juge le cœur des rois et celui de leurs maîtresses. Il fut donc arrêté que l'on essayerait de cette *banque des âmes*, à l'imitation de celle qu'avait si bien dirigée le cardinal Le Camus.

L'agent principal de cette entreprise fut un homme qu'on regardait lui-même comme une âme rachetée par le même procédé : c'était Pellisson, calviniste apostat, qui, ancien commis du contrôleur général Fouquet, et entraîné dans la catastrophe de ce ministre, s'immortalisa par la fidélité qu'il sut lui garder, plus encore que par l'éloquence avec laquelle il sut le défendre. « Il eut le bonheur, dit Voltaire, en parlant de ce personnage, d'être éclairé et de changer de religion dans un temps où ce changement pouvait le mener aux dignités et à la fortune. Il prit l'habit ecclésiastique, obtint des bénéfices et une place de maître des requêtes. »

Pellisson était entré en fonctions : il s'agissait d'acheter beaucoup de conversions pour peu d'argent. Le roi avait mis à la disposition de cette œuvre sainte, les revenus des économats des grandes abbayes de Saint-Germain des Prés et de Cîteaux, avec le tiers de ses droits de régale : ces divers fonds formaient la *caisse des conversions*. Pellisson envoyait l'argent aux évêques, qui, après l'avoir appliqué à ce nouvel apostolat, lui renvoyaient des listes contenant les noms des convertis. Le nombre en était d'autant plus considérable que les prêtres opéraient sur les plus pauvres, et allaient trouver de malheureux journaliers que la misère mettait à leur merci. Aussi disait-on à la cour, que « la doctrine dorée de M. Pellisson était plus convaincante que celle de M. de Meaux. » Dorée n'était guère le mot; les évêques se montraient si fidèles à l'esprit économique des instructions qu'ils recevaient avec l'argent du roi, que le prix moyen de chaque âme rachetée ne dépassait pas un écu de six livres. Au point de vue de l'économie du moins, on pouvait donc s'applaudir des résultats obtenus. Chaque tri-

mestre, Pellisson étalait aux yeux du roi les listes additionnées des nouveaux néophytes, « en lui persuadant que tout cédait dans le monde à sa puissance ou à ses bienfaits[1]. »

Dans l'entourage de Louis XIV s'opérèrent, à la même époque, de hautes conversions. Turenne, catéchisé par Bossuet, abjura le protestantisme pour être agréable à son roi. Nous ne parlerons pas du marquis de Dangeau et de Mlle de Duras, dont les conversions, aussi légères que faciles, n'eussent pas exigé sans doute un catéchiste de la force de Bossuet. Dans ce temps d'idolâtrie monarchique, on poussait la gloire du dévouement jusqu'à sacrifier son Dieu à son maître, et l'on vit des maisons entières, parmi les plus illustres, les Bouillon, les Coligny, les La Trémouille, les Sully, même les Rohan dont les ancêtres avaient commandé avec tant de gloire dans les dernières guerres des huguenots, apostasier coup sur coup, non par conviction mais par servilité.

Encouragé par ces premiers succès, toujours excité par les remontrances des évêques, par les insinuations des jésuites, par le chancelier Le Tellier, par Louvois, son fils, tous deux ennemis de Colbert et de Mme de Montespan, le roi s'anima plus que jamais à la conversion des hérétiques, et, comme l'écrivait Mme de Maintenon le 29 octobre 1679, il sentit le besoin « d'y travailler tout de bon. » Cela signifiait qu'on allait remplacer la corruption par la violence.

Mme de Maintenon, qui depuis plusieurs années était chargée de l'éducation des enfants nés du double adultère de Louis XIV et de la marquise de Montespan,

1. Voltaire. *Essai sur l'histoire générale, les mœurs et l'esprit des nations*, chap. CCVI, *Du calvinisme*.

avait souvent [illegible]
son esprit [illegible]
tueuse, ce [illegible]
lable pour [illegible]
avec [illegible]
le roi, sans [illegible]
fer, [illegible]
[illegible] à [illegible]
amours [illegible]
plus Mme de [illegible]
vers son âme. « Sire [illegible]
[illegible] jour. [illegible]
[illegible] afflige et jamais [illegible]
[illegible] où elle [illegible]
qu'elle cherchait à [illegible]
bien entendu [illegible]
hérétiques Mme de [illegible]
[illegible] le sait, née dans [illegible]

On a remarqué que [illegible] demeura balancé entre [illegible] son, selon qu'il inclinait vers [illegible] seconde, les persécutions [illegible] [illegible]ssaient ou redoublaient [illegible] dont nous parlons. Mme de [illegible] [illegible]ons momentanément, sur [illegible]

En l'année 1680 on démolit par [illegible] temples protestants dans le Vivarais [illegible] furent suivies de plusieurs autres les années [illegible] malgré les édits qui garantissaient aux [illegible] exercice de leur culte.

En 1681 il fut signifié à Colbert de ne plus [illegible]

1. Lettre de Mme de Maintenon à Mme de Fontenac [illegible]

voir aucun homme de cette religion dans les emplois financiers. On exclut, autant qu'il fut possible, tous les protestants des corporations des arts et métiers. C'étaient autant de malheureux qu'on espérait convertir en les prenant par la famine. Mais ils furent secourus par Mme Hervart, veuve du contrôleur général. Cette femme, aussi zélée que généreuse, distribua même dans les provinces des sommes considérables, qui empêchèrent autant de conversions que la caisse de Pellisson pouvait en opérer. Du reste, comme nous l'avons dit, la violence avait déjà remplacé la corruption.

Dans cette même année 1681, les ordonnances contre les religionnaires se succédaient avec une rapidité et une cruauté croissantes. Celle du 2 décembre enjoignait aux possesseurs d'offices, notaires, procureurs, greffiers et sergents protestants, d'avoir à s'en défaire. Les officiers de la maison du roi, les secrétaires du roi qui appartenaient à la religion réformée, reçurent l'ordre de résigner leurs charges. La noblesse fut enlevée aux protestants; les ministres du culte furent soumis à la taille, et l'on interdit aux maîtres d'école calvinistes de recevoir des pensionnaires. Mais la plus révoltante de ces mesures fut une déclaration du conseil du roi qui fixait à sept ans l'âge où les enfants seraient admis à renoncer volontairement à leur religion. Pour mettre aussitôt en action cette loi aussi absurde que barbare, on enleva dans les provinces un grand nombre d'enfants à qui des servantes avaient appris à réciter l'*Ave Maria;* c'était une preuve suffisante qu'ils demandaient à abjurer : et comme les parents exaspérés résistaient à ces violences, on logea chez eux des gens de guerre.

Les dragonnades commençaient. Avant qu'elles fussent

officiellement ordonnées. Marillac, intendant du Poitou, avait déjà essayé de ce moyen de propagande sur ses administrés. Pour vaincre la résistance de ceux qui refusaient d'assister aux sermons des missionnaires catholiques, il avait eu l'idée de les punir d'abord d'une augmentation de tailles, puis d'une amende de cent livres par tête, enfin d'un logement de soldats.

« Saccagez ces chiens de huguenots, criaient les prêtres aux soldats ! Saccagez-les, c'est la volonté du roi. » Un de ces prêtres fanatiques, nommé [illegible], curé de Soubise, écrivait vers le même temps : « Je fais une guerre continuelle aux huguenots, qui n'osent dire le moindre mot. On les prend par le nez comme des bécasses, et à la moindre parole, on les fait voiturer à Rochefort. »

Cependant Louvois avait d'abord blâmé ces excès. Il révoqua même l'intendant Marillac, mais assez longtemps après, et le remplaça par Lamoignon de Baville, que nous retrouverons bientôt dans le Languedoc, jouant un terrible rôle pendant les guerres religieuses de cette province. Pour être désavouées par le pouvoir, les persécutions et les violences n'en continuaient pas moins, car on savait qu'elles étaient dans ses intentions définitives. Le pasteur Claude, l'honneur et la lumière de la chaire évangélique protestante, fut suspendu de ses fonctions. Un autre ministre, également célèbre, Dubosc, menacé par les jésuites de Caen, et craignant pour son temple, vint implorer l'appui du chancelier Le Tellier, qu'il avait la naïveté d'appeler son ami. Le perfide vieillard ne démentit pas dans cette circonstance le portrait que le comte de Grammont avait tracé de lui : « Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des poulets, et se lèche le museau plein de leur

sang[1]. » Le Tellier rassura le bon Dubosc, le pressa sur son cœur, pleura de tendresse, et se confondit en démonstrations affectueuses. Il fit si bien que le pasteur, en se séparant de lui, s'estimait heureux de rapporter au moins quelque espoir à son troupeau. Mais, en rentrant chez lui, il se vit saisir par deux exempts, munis d'un ordre signé Le Tellier, qui l'envoyait en exil.

Il avait été défendu aux ministres, sous peine de bannissement, d'argumenter contre l'Église romaine. L'interdit allait jusqu'à supprimer toute prédication évangélique. Au synode de Meaux, qui fut le dernier des églises protestantes en France, comme Allix, ministre de Charenton, prêchant sur les persécutions auxquelles étaient en butte les religionnaires, annonçait, en gémissant, la fin prochaine de son culte, « le commissaire royal l'interrompit brutalement, et lui cria que, s'il continuait de blâmer la volonté de *son maître*, il allait, de ses propres mains, le jeter en bas de la chaire[2]. »

Tant de violences, et surtout l'édit qui fermait aux protestants les carrières civiles, avaient déjà porté leurs fruits. Tous ceux qui pouvaient s'expatrier allaient chercher à l'étranger une patrie plus humaine et des lois plus clémentes. Ils y étaient, du reste, encouragés par des princes étrangers qui, toute sympathie religieuse mise à part, étaient heureux de profiter des fautes de Louis XIV. La Hollande, les rois d'Angleterre et de Danemark, offrirent un asile dans leurs États aux protestants français, en leur assurant la subsistance. La ville d'Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les réfugiés. Ceux-ci s'empressèrent de profiter de

1. *Annales* de l'abbé de Saint-Pierre.
2. Peyrat, *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 71.

s offres, et on les vit chaque jour porter à l'étranger s uns leur fortune, les autres leurs sciences et leurs ts, et le plus grand nombre leurs bras.

Il était impossible que le conseil de Louis XIV ne s'a- rçût pas de la faute énorme qu'il avait faite. Pour en évenir les conséquences, il eut recours à des actes aussi lieux et plus arbitraires encore que tous les autres. Des milles protestantes réalisaient leurs biens-fonds : dé- aration qui confisquait ces biens si les vendeurs sor- ient du royaume avant un an. Voilà pour les riches. e commerce et l'industrie, créés par le génie de Colbert, laient retomber dans le néant faute d'ouvriers, et la iarine, devenue puissante en peu d'années, était éga- ment menacée de ruine par le départ probable d'un rand nombre de matelots protestants : ordonnance por- int la peine des galères contre les artisans et les gens e mer qui tenteraient de s'expatrier. Voilà pour les auvres. — Jamais, peut-être, depuis l'existence des so- iétés, on n'avait vu une persécution si abominable. 'était de la tyrannie perfectionnée, comme tout ce qui caractérisé le grand siècle.

L'émigration continuant toujours, ces odieuses me- ures furent souvent appliquées. Parmi tant de fugitifs ui, sous des déguisements divers, tâchaient de gagner es frontières ou les ports de mer, près desquels des na- ires hollandais attendaient pour les recueillir, plusieurs furent arrêtés et jetés dans les chiourmes ; leurs biens onfisqués étaient vendus à vil prix [1].

1. Mme de Maintenon ne se fit aucun scrupule de spolier ses [illegible] ...res pour en composer une fortune à d'Aubigné, son frère. C'était ... pourtant qui, précédemment, écrivant à ce même frère alors gou- ...neur d'Amersfort : « Ne maltraitez plus les huguenots, ayez pitié ... gens plus malheureux que coupables. » Mais d'Aubigné ne s'était

Tous les protestants n'avaient pas le courage de sacri-fier fortune et patrie à leur religion. Ces dernières me-sures et la caisse de Pellisson avaient déterminé un multitude d'abjurations forcées, que les missionnaire catholiques ne manquèrent pas d'attribuer à leur élo-quence. La cour s'y trompa, ou voulut s'y tromper; el vit là un triomphe qu'il ne restait plus qu'à complète Colbert venait de mourir : c'était une voix puissante d moins pour protester dans le conseil du roi contre l système de la persécution à outrance. Louis XIV s laissa dès lors persuader que le temps était venu d remplacer, dans les provinces, les missionnaires par le soldats. Les dragons, assez mal disciplinés, s'étant plu signalés que les autres troupes dans l'accomplissemen des ordres qu'ils avaient reçus, le nom de *dragonnad* resta à cette persécution, qui fut dès lors ouvertemen organisée et exécutée en grand dans tout le royaume Les frontières étant soigneusement gardées pour empê-cher les évasions, c'était, comme le dit Voltaire, « une espèce de chasse qu'on faisait dans une grande en-ceinte. »

Voici, selon le même auteur, qui pourtant juge ave trop de modération cette partie du règne de Louis XIV,

pas laissé toucher par ses conseils, et quelqu'un ayant représenté au roi que ce zélé persécuteur des protestants était d'autant moins excu-sable, que lui-même était né protestant ainsi que sa sœur, Mme de Maintenon, qui, jusqu'alors, avait laissé ignorer cette circonstance à son royal amant, changea elle-même de politique et fit à son tour du zèle contre les hérétiques, pour n'être pas soupçonnée de conserver quelque levain de sa religion primitive. Quant au fait d'avoir tiré un profit inique des dépouilles de ses anciens frères, elle pouvait s'excuser sur l'exemple du roi lui-même, car Louis XIV venait de donner en apanage au plus jeune de ses bâtards le magnifique château de Ram-bouillet, confisqué sur le propriétaire légitime, Nicolas, marquis de Rambouillet, qui s'était exilé en Danemark.

De quelle manière on opérait le plus communément dans la dragonnade :

« Un évêque, un intendant, ou un subdélégué, ou un curé, ou quelqu'un d'autorisé, marchait à la tête des soldats. On assemblait les principales familles calvinistes, surtout celles qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religion au nom des autres ; et les obstinés étaient livrés aux soldats, qui eurent toute licence, excepté celle de tuer. Il y eut pourtant plusieurs personnes si cruellement maltraitées, qu'elles en moururent[1]. »

Sous le prétexte de certaines complications politiques, qui rendaient probable une guerre avec l'Espagne, le ministre Louvois avait rassemblé des troupes sur la frontière de Navarre ; elles servirent à fermer de ce côté l'issue du royaume aux protestants, et la dragonnade générale commença dans le Béarn, c'est-à-dire sur la terre natale de Henri IV et du calvinisme français. De cette province, elle gagna la vallée de la Garonne, et remontant les affluents de ce fleuve, la Dordogne, le Lot, le Tarn, le canal du Languedoc, elle s'avança rapidement vers les Cévennes.

Les choses se passaient en général comme le dit Voltaire ; il faut pourtant, si l'on veut donner une idée exacte de l'horreur de ces scènes, ajouter quelques détails extraits des mémoires du temps par un historien spécial de la persécution protestante.

« Les bourgeois et le peuple, dit M. Peyrat, étaient la proie d'une soldatesque licencieuse, dont l'excès eût fait rougir une horde de Tartares. Après les avoir enfermés à la clef dans des cabinets, les dragons jetaient les meubles magnifiques dans la rue, établissaient leurs chevaux dans des salles splendides, leur donnaient pour breuvage des seaux de lait, de vin, et pour li-

1. Voltaire, *Essai sur l'histoire générale, sur les mœurs et l'esprit des nations*, t. VI, chap. [illegible]

tière des ballots de laine, de coton, de soie, et la plus belle toile de Hollande. Si leur hôte, ou plutôt leur victime, résistait encore, ils le retiraient de sa prison, et tantôt le suspendaient dans un puits, tantôt, liant ses pieds et ses mains croisées sur son dos, le hissaient à une poulie, la face en bas comme un lustre, le laissaient tomber sur la face, et le remontaient pour le laisser retomber encore; tantôt après l'avoir mis tout nu, ils le forçaient à tourner la broche, et, pendant qu'il cuisait leur repas, ils s'amusaient à lui pincer la peau et à lui en brûler le poil; tantôt ils le contraignaient à tenir dans sa main fermée un charbon de feu pendant tout un *pater*. Mais le plus intolérable supplice était la privation du sommeil. Quelquefois ils le vendaient à leurs victimes dix, vingt, trente écus l'heure. Dès que ce malheureux commençait à s'assoupir, l'heure fatale sonnait, et ils le réveillaient avec leurs tambours. Un vieillard de Nîmes, nommé M. de Laccassagne, tourmenté longtemps ainsi par cinquante dragons, abjura, vaincu enfin, entre les mains de l'évêque Séguier. « Vous voilà présentement en repos ! lui dit le prélat — Hélas! monseigneur, répondit le vieillard, je n'attends de repos que dans le ciel, et Dieu veuille que ce que je viens de faire ne m'en ferme pas les portes! »

« .... De Rotterdam, où il s'était réfugié avant l'orage, Bayle avait stigmatisé le despotisme de Louis XIV. Louvois furieux fit saisir son frère aîné, pasteur du Carla et successeur de son père, qui naguère, dans sa douleur, s'était hâté de mourir. Le ministre enchaîné fut conduit à Bordeaux et jeté dans un cachot du château Trompette, nommé *l'Enfer*. Jacob Bayle, homme savant et doux, d'une constitution frêle, y périt au bout de deux mois.... Les prisonniers ne pouvaient s'y tenir debout, ni assis, ni couchés. On les y descendait avec des cordes, et on les remontait chaque jour pour leur donner le fouet, le bâton, le branle, l'estrapade. Plusieurs, après quelques semaines, sortirent des prisons de Grenoble sans cheveux et sans dents. A Valence, on jetait dans ces puits des charognes, des entrailles de brebis. Ces malheureux gisaient dans la pourriture de ces cloaques, le corps enflé, la peau se déchirant comme du papier humide, vrais cadavres vivants. Enfin, pour désencombrer les prisons trop étroites, Louvois les envoyait, sur de vieilles tartanes en Amérique[1]. »

1. Peyrat, *Histoire des Pasteurs du désert*, t. I, chap. VI, page 75-77.

Cependant l'Édit de Nantes subsistait encore. Louis XIV dut penser que les dragonnades et la caisse de Pellisson l'avaient rendu à peu près sans objet, car les bulletins de conversion lui arrivaient de toutes les provinces. Plusieurs villes, telles que Salins, Sedan, Oleron, se convertirent tout entières. Montauban et Lyon passèrent au catholicisme par une délibération prise à l'hôtel de ville; Nîmes et Montpellier, qui les imitèrent, entraînèrent leurs diocèses. Dans la seule généralité de Bordeaux on compta plus de cinquante mille convertis. D'autres localités, peut-être les mieux avisées, n'avaient pas même attendu les dragons. Qu'on juge de la valeur morale de conversions obtenues par de tels moyens, de ces conversions à six livres par tête, ou dues aux exactions des gens de guerre! On dit pourtant que Louis XIV en fut édifié au point de croire qu'il ne restait plus qu'un coup à frapper pour anéantir dans son royaume les derniers restes de l'hérésie. Le 22 octobre 1685 l'Édit de Nantes fut donc révoqué. Le chancelier Le Tellier, un des personnages qui avaient le plus ardemment conseillé cette fatale mesure, eut la satisfaction de la signer avant de mourir, et le vieillard, plein de joie, entonna le cantique de Siméon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei salutare meum.*

Le plus grand écrivain du siècle fit entendre, du haut de la chaire sacrée, un chant de triomphe pour célébrer cette mesure. Prononçant l'oraison funèbre du chancelier Le Tellier, Bossuet s'écriait :

« Prenez vos plumes sacrées [illegible] de l'Église! Agiles instruments [illegible] main diligente, hâtez-vous de mettre [illegible] les Théodose.... P[illegible]

et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne, ce que les six cent trente pères disaient autrefois dans le concile de Chalcédoine : « Vous avez affermi la foi! Vous avez exterminé les hérétiques! C'est le digne ouvrage de votre règne! c'en est le propre caractère! Par vous l'hérésie n'est plus! Dieu seul a pu faire cette merveille! c'est le vœu des Églises! c'est le vœu des évêques! »

« Qu'elle est forte cette Église, et que redoutable est le glaive que le Fils de Dieu lui a mis dans la main! Mais c'est un glaive spirituel dont les superbes et les incrédules ne ressentent pas le double tranchant. Elle est fille du Tout-Puissant, mais son père, qui la soutient en dedans, l'abandonne souvent aux persécuteurs. Et à l'exemple de Jésus-Christ, elle est obligée de crier dans son agonie : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissée? » Son époux est le plus puissant, comme le plus beau et le plus parfait de tous les enfants des hommes. Mais elle n'a entendu sa voix agréable, elle n'a joui de sa douce et désirable présence qu'un moment. Tout d'un coup il a pris la fuite avec une course rapide, et plus vite qu'un faon de biche, il s'est élevé au-dessus des plus hautes montagnes. Semblable à une épouse désolée, l'Église ne fait que gémir, et le chant de la tourterelle délaissée est dans sa bouche. Enfin elle est étrangère et comme errante sur la terre, où elle vient recueillir les enfants de Dieu sous ses ailes. Et le monde qui s'efforce de les lui ravir, ne cesse de traverser son pèlerinage. Mère affligée, elle a souvent à se plaindre de ses enfants qui l'oppriment. On ne cesse d'entreprendre sur ses droits sacrés. Sa puissance céleste est affaiblie, pour ne pas dire tout à fait éteinte. On se venge sur elle, etc. »

Arrêtons-nous sur ces traits, qui feraient détester le génie de l'éloquence, s'il pouvait être confondu avec l'usage auquel on l'applique. Ce que Bossuet déclare dans son pompeux langage, c'est que l'Église n'est pas encore satisfaite, c'est qu'elle a encore besoin d'être défendue, et qu'elle implore du bras séculier de son nouveau Constantin, de son nouveau Charlemagne, un supplément de forces vengeresses. Ce supplément ne se fera pas attendre.

En regard de ces fougueuses invocations à la rigueur, on est heureux de pouvoir placer les paroles plus sages, plus humaines et tout aussi éloquentes d'un autre prélat catholique. Dans le passage qu'on va lire, le cardinal archevêque de Paris, Mgr de Noailles, ce même prélat dont nous avons parlé à propos des disputes des jansénistes et des jésuites, ne craint pas de répliquer aux termes mêmes de Bossuet. Après avoir rappelé, comme l'évêque de Meaux, les exemples des premiers siècles de l'Église, il poursuit :

« Je ne parle pas du règne de Constantin où l'on pouvait redouter les païens ; mais un siècle après, et lorsque saint Augustin témoigne que les païens étaient réduits à un petit nombre, nous ne voyons pas qu'on employât aucune voie d'autorité pour les convertir. Il est vrai qu'on ferma leurs temples, qu'on abattit leurs idoles et qu'on défendit tout exercice public de leur fausse religion ; mais on ne les força pas à se faire instruire : les églises leur furent ouvertes, mais s'ils y entrèrent, ce fut librement, on ne leur ôta pas leurs enfants pour les instruire et les baptiser malgré eux, on leur laissa contracter des mariages qui n'étaient que des contrats civils et dont toutefois les enfants étaient légitimes. Ils pouvaient faire divorce, se remarier, en un mot, faire tout ce que les lois romaines permettaient, quoique contraire à la religion. Telle a été la conduite du grand Théodose, de Théodose le Jeune, de Marcien, de Léon, de Justin, de Justinien, qui suivaient en cela les conseils de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostome, de saint Léon et des autres papes[1]. »

Ailleurs, le même prélat, revenant sur la révocation de l'Édit de Nantes, ose dire de cet acte de Louis XIV, avec tout ce qui l'a précédé et suivi, « que c'est une entreprise sacrilége et digne de tous les [illegible]. »

Le langage du cardinal de Noailles nous fait comprendre que la révocation de l'Édit de Nantes avait déjà

1 Mémoires de Mgr de [illegible].

reçu ses actes complémentaires. Ces nouveaux excès de tyrannie étaient d'ailleurs fatalement entraînés par les difficultés qui devaient résulter de la mesure principale.

Le premier embarras vint des ministres protestants, pasteurs désormais sans troupeaux. Que faire de tant d'hommes doctes et influents, qu'on avait vainement tenté de corrompre, et qu'il était trop dangereux de laisser libres au milieu des nouveaux convertis? Après bien des mesures proposées et rejetées, on s'arrêta à leur bannissement. Les ministres partirent au nombre de quinze cents. Tenant à la main leur Bible et leur bâton, ils s'acheminèrent vers les différentes frontières du royaume. Claude se rendit à la Haye, Dubosc à Rotterdam, où deux autres ministres, célèbres par leurs disputes et par leurs écrits, Pierre Bayle et Jurieu, l'avaient depuis longtemps précédé. Ancillon se retira en Prusse; il fonda à Berlin l'Église française de cette ville, et devint le chef d'une famille qui compta beaucoup d'hommes de talent, dont le plus illustre, mort de nos jours, fut pendant plus d'un quart de siècle un des premiers ministres d'État de leur patrie adoptive.

Cet exil des ministres ne s'effectua pas sans donner lieu à des scènes navrantes, qui accusaient la cruauté brutale de leurs persécuteurs. Quelques-uns de ces malheureux, presque centenaires, mouraient sur les vaisseaux qui les transportaient, ou expiraient de fatigue et de chagrin en touchant le sol étranger. Des quatre pasteurs de l'Église de Metz, deux étaient tombés dans la démence sénile. L'intendant de la province n'osait pas les bannir sans en avoir référé à Louvois. « S'ils sont imbéciles, répondit Louvois, qu'on les laisse mourir là; mais, pour peu de raison qu'ils aient, chassez-les. »

Après la révocation [illegible] veur du bannissement [illegible] l'émigration [illegible] tout à coup des [illegible] vaient leurs pasteurs [illegible] par trois [illegible] six [illegible] tions les plus [illegible] cent mille [illegible] France[1] : on [illegible] gentilshommes [illegible] royaume émigra [illegible] petites troupes [illegible] de travestissements [illegible] peu fréquentées [illegible] nobles dames [illegible] luxe, firent jusqu'à [illegible] rière un muletier [illegible] la fille. Des gentilshommes [illegible] brouettes. Ceux-ci portaient [illegible] marchands forains, ceux-là [illegible] pourceaux. Quelques-uns [illegible] couverte de coquilles [illegible] saire à la main, comme des pèlerins [illegible] terre sainte. Jamais on n'avait vu [illegible] de pèlerins se rendant à Saint-Jacques [illegible] vers la madone de Lorette, [illegible] en Picardie. Parvenus aux frontières [illegible] taient leurs plus beaux habits et [illegible] à la main, passaient en chantant à travers [illegible] ils entraient dans l'exil comme dans une fête.

1. C'est le chiffre donné par M. Capefigue ; d'autres historiens disent sept cent mille.

En dépit de ces précautions, plusieurs milliers d'entre eux furent reconnus et arrêtés. Les prisons et les galères en furent encombrées; on les déversa sur les colonies, et parmi ces captifs, les Cévenols et les Dauphinois suffirent à charger six vaisseaux, qui partirent des ports de la Méditerranée pour la Guadeloupe et la Martinique.

Dans cette confusion, Louvois eut une idée qu'il crut lumineuse, et qui n'était que sottement paradoxale. Il s'imagina que les Français, en général, et les religionnaires, en particulier, n'agissant jamais que par esprit d'opposition, le vrai moyen d'arrêter l'émigration serait de la rendre libre. On ouvrit donc les passages; mais l'effet ne répondit pas à l'attente du ministre, car chacun s'empressait de profiter de cette licence imprévue. On se hâta alors de refermer les frontières, mais ce fut tout aussi inutilement que la première fois. Les désertions continuèrent, et la persécution redoubla de fureur, car elle voulait faire payer aux fugitifs la bévue ministérielle.

Achevons d'indiquer brièvement les mesures qui suivirent l'édit de révocation. La dernière clause de cet édit portait « que les protestants *jouiraient de leurs biens* sans être troublés sous le prétexte de leur religion (à condition qu'ils ne l'exerceraient pas). » On s'aperçut que c'était là une concession dangereuse, et que la menace de la perte de leurs biens serait pour les calvinistes une cause de conversion autrement puissante que les prédications des missionnaires catholiques. Louvois comprit son erreur, et, conformément à un mémoire qu'il avait adressé au roi, il écrivait aux intendants des provinces :

« Je ne doute pas que quelques logements un peu forts, chez le peu qui reste de noblesse et du tiers état des religionnaires, ne les détrompent de l'erreur où ils sont sur l'édit que M. de

Châteauneuf vous adresse, et Sa Majesté désire que vous vous expliquiez fort durement contre ceux qui voudront être les derniers à professer une religion qui lui déplaît, et dont elle a défendu l'exercice dans tout son royaume. »

Deux jours après ce même ministre écrivait encore, toujours pour donner aux intendants la saine interprétation de la dernière clause de l'édit :

« Sa Majesté veut qu'on fasse sentir les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas suivre sa religion, et ceux qui auraient la sotte gloire de vouloir rester les derniers doivent être poussés à la dernière extrémité[1]. »

Ayant ainsi perdu le peu d'espoir que leur avait laissé une concession si vite retirée, les protestants quittèrent de nouveau la France. Ils réalisaient leurs biens, rassemblaient leurs richesses et s'enfuyaient du royaume. L'élite des huguenots se mit ainsi à couvert. Les nobles, les riches, les savants, les officiers, les commerçants, les chefs de fabrique émigrèrent. Il ne resta que les petits propriétaires, les paysans, les laboureurs et toutes les populations agricoles, plus fortement enracinées au sol natal que les habitants des villes.

On disait au dix-septième siècle : *riche comme un protestant*. L'émigration de tant de nobles, de grands propriétaires et de chefs de fabrique, était une perte énorme pour la France. Effrayé de cette désertion, le gouvernement tenta d'en empêcher la fin. La peine des galères perpétuelles fut portée contre les protestants surpris au passage des frontières ; ceux qui favorisaient leur fuite furent punis de mort. On arrêta plus de sept cents fugitifs à une seule frontière ; on les envoya ramer sur les galères du roi, et on pendit les muletiers qui faisaient le métier dangereux de leur servir de guides.

1. *Correspondance de Louvois.*

On sévissait avec la même barbarie contre les religionnaires restés en France et qui, s'étant convertis sous le sabre des dragons, avaient espéré en être quittes pour un signe de croix, et pouvoir conserver, à ce prix, leur vraie foi au fond du cœur. Un ordre vint les forcer d'aller à la messe et de communier. Quelques-uns, qui rejetèrent l'hostie après l'avoir reçue, furent brûlés vifs. Certains parurent se conduire en catholiques sincères jusqu'au moment d'une grave maladie; mais en ce moment suprême, saisis de remords, ils repoussaient les sacrements de l'Église romaine, et déclaraient vouloir mourir dans la foi de leurs pères. S'ils guérissaient, on les envoyait aux galères ; s'ils mouraient, ils étaient traînés sur la claie ou jetés à la voirie.

Toutes ces cruautés étaient devenues légales, puisqu'elles se trouvaient expressément édictées, au milieu de beaucoup d'autres, dans trois ordonnances portées depuis la révocation de l'Édit de Nantes, et qui mettaient les protestants hors la loi. Par la première de ces ordonnances, « leurs enfants leur furent enlevés pour être instruits dans la religion catholique. » — Par la seconde, « leurs mariages furent déclarés nuls, et les enfants qui étaient nés ou à naître de ces unions, réputés bâtards. » — Par la troisième, « les religionnaires qui, ayant abjuré le protestantisme, se rétractaient au lit de mort et refusaient les sacrements de l'Église catholique, furent condamnés à être, après leur mort, traînés sur la claie; s'ils guérissaient, ils étaient condamnés aux galères perpétuelles, et, en tous cas, leurs biens étaient confisqués au profit du roi[1]. »

1. *Recueil des édits et ordonnances concernant ceux de la religion prétendue réformée.*

Pour avoir un plus grand nombre de *relaps* à envoyer aux galères ou à traîner sur la claie, un édit du conseil du roi, rendu plus tard, assimila aux convertis qui se rétractaient les religionnaires qui n'avaient jamais abjuré ; nous ne citerons que le dispositif de cet édit :

« Ordonne que ceux qui auraient déclaré qu'ils veulent mourir dans la religion prétendue réformée, soit qu'ils aient fait abjuration ou non, soient réputés relaps, et, comme tels, condamnés aux peines portées contre les relaps. »

Il restait encore quelques protestants qui pouvaient mourir en paix; c'étaient ceux qui, ayant conservé la foi protestante au fond du cœur, n'en avaient d'ailleurs rien laissé percer au dehors. La nouvelle législation leur ôtait sans doute la faculté de se marier légalement, d'hériter, de tester, de disposer de leurs biens, mais leur agonie était tranquille; cela parut une tolérance exagérée. Pour avoir le droit de les traiter aussi comme relaps, il fallait au moins les considérer comme ayant abjuré, et c'est ce que le jésuite Le Tellier, confesseur du roi, lui fit déclarer dans un édit qui reconnaît en principe et en fait : « Que tous les sujets du roi sont convertis à la religion catholique. » Dès lors il n'y avait plus de protestants dans le royaume, et ceux qui persistaient à faire un acte quelconque en dehors de la religion catholique, étaient forcément condamnés à toutes les peines portées contre les relaps. Il était impossible d'aller plus loin dans la voie des persécutions de conscience. Puisqu'on ne pouvait plus admettre l'existence d'une religion dissidente dans le royaume, la seule qualité de protestant devenait un crime flagrant qu'il ne restait plus qu'à punir par tous les moyens dont pouvait disposer l'autorité royale. Les vengeurs ne manquèrent pas pour poursuivre ce

veau crime de lèse-majsté, et les malheureux religionnaires se virent livrés à toutes les fureurs que peut inspirer le double fanatisme de la religion et du zèle monarchique.

Les panégyristes de Louis XIV ont prétendu qu'il ignorait les cruautés exercées en son nom. Il est impossible d'admettre cette excuse. Tout ce qui concernait la persécution des huguenots lui fut révélé par Vauban et Colbert, qui osèrent plus d'une fois lui faire à ce sujet des représentations énergiques, et l'on ne voit pas qu'elles aient jamais été écoutées. Ce qu'on peut dire en sa faveur, c'est qu'il inclina de temps à autre à la modération; mais cette modération était encore bien cruelle, et ces dispositions d'ailleurs ne duraient que fort peu. Les mémoires présentés au roi par Vauban et Pontchartrain, les remontrances énergiques et incessantes de l'archevêque de Paris, les différents avis des prélats, quant à la révocation de l'Édit de Nantes, entre lesquels Louis XIV ne se prononça qu'après les avoir longuement écoutés, font disparaître, suivant nous, les circonstances atténuantes qu'on allègue pour lui, et ne permettent plus de soutenir qu'il fut abusé par des rapports mensongers. C'est bien en toute connaissance de cause qu'il préféra le parti de la violence au parti de la modération. Dans la préparation du dernier édit complémentaire que nous avons cité, et auquel Mme de Maintenon n'eut aucune part, tout paraît s'être passé entre lui et son confesseur. Le P. Le Tellier, esprit sombre, implacable dans ses haines, et plus fanatique que le P. La Chaise auquel il avait succédé, n'oublia rien sans doute pour faire entrer ses fureurs dans la conscience de son pénitent; mais chez celui-ci, l'orgueil monarchique, développé jusqu'à un excès monstrueux par l'adulation de ses courtisans, se

joignit aux terreurs superstitieuses [illegible] entretenaient dans son esprit [illegible] inspirer la politique [illegible] pendant quarante ans [illegible] qu'on attente à [illegible] autrement que [illegible] domine parmi les [illegible] elle trouve des royalistes [illegible] l'exaltent à [illegible] maître qui a commandé ces [illegible].

Pour se faire une idée de [illegible] protestant à la fin du règne de Louis XIV [illegible] cette existence [illegible] prenait au berceau [illegible] suffit de rappeler [illegible] des lois et ordonnances [illegible] que nous avons citées [illegible] cession historique.

Le protestant [illegible] enfants étaient [illegible] libérales lui étaient interdites [illegible] cin, avocat, notaire [illegible] était exclu de toutes [illegible] défendu d'être [illegible] charges civiles, et même [illegible] fendu d'être marchand [illegible] thicaire, épicier, et même [illegible] tait ainsi que de se faire [illegible].

L'exercice du culte [illegible] plus horribles. Dans le [illegible] sanguinaire [illegible] la célébration de toute cérémonie religieuse, [illegible]

1 Ordonnance de [illegible]

2. Ordonnances des 17 août [illegible] 25 septembre [illegible], 4 mars 1683.

ticle concluait uniformément à la mort : la mort pour tout ministre de l'Évangile qui serait demeuré en France au mépris des ordonnances de bannissement; la mort contre tout ministre banni rentré en France; la mort contre toute personne qui se livrerait à un acte quelconque du culte réformé; la mort contre toute personne surprise dans une assemblée religieuse. — Pour avoir chanté un psaume ou écouté un prêche, le calviniste était traîné au gibet; on a peine à croire aujourd'hui à une pareille rage de persécution.

La fortune des protestants était traitée comme leur vie. Tous les émigrés étant réputés morts, leur succession était ouverte, et on procédait au partage de leurs biens entre les héritiers naturels. Plus tard on alla plus loin : on prononça la confiscation de tous leurs biens au profit de l'État. Quelquefois les fugitifs confiaient leur avoir à des amis dévoués, à des catholiques qui les prenaient sous leur nom. Le roi, faisant asseoir la dénonciation au foyer domestique, promit la moitié des meubles et dix ans du revenu des immeubles à ceux qui dénonceraient les biens des émigrés recélés par des catholiques. La loi se mit même en garde contre les protestants convertis : elle leur défendit de vendre leurs propriétés sans la permission expresse du gouvernement. On craignait de voir des protestants se convertir au catholicisme, dans le seul but de vendre et réaliser tout leur avoir, pour fuir ensuite à l'étranger. Cette ordonnance, portée le 5 mai 1699, fut renouvelée tous les trois ans, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. La spoliation et la confiscation étaient organisées, on le voit, de la manière la plus savante.

Après avoir volé la fortune des protestants, le roi volait leurs enfants. Les ordonnances qui enjoignaient aux

huguenots d'élever leurs enfants dans le culte catholique, étaient restées sans effet, ou avaient été mal exécutées par les parents. Parut alors (en 1686) un édit portant que les enfants, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à seize, seraient enlevés à leurs parents protestants, et remis à des étrangers catholiques nommés par les tribunaux, pour être élevés par ces étrangers dans la religion romaine. Malgré les prières d'un père, la rage et le désespoir d'une mère, les soldats entraient dans la maison, et emportaient ces innocentes créatures. Souvent ces enlèvements se faisaient d'une manière clandestine : quand la mère rentrait, après une courte absence, dans la maison où elle avait laissé son fils au berceau, elle ne trouvait qu'un berceau vide : les dragons étaient venus et ils avaient pris l'enfant, que la malheureuse mère ne devait jamais revoir.

Cette mesure fut celle qui provoqua le plus l'émigration. Les protestants avaient subi avec une assez grande résignation tout ce qui ne menaçait que leur vie ou leur fortune ; mais quand ils se virent au moment de perdre leurs enfants, ils se décidèrent à s'expatrier.

La ruine ou la mort, la confiscation ou les galères, le supplice infâme du gibet, le supplice horrible du bûcher, voilà les pénalités de ce code abominable qui fut promulgué, en articles successifs, par le monarque inflexible qui trônait à Versailles, entre ses courtisans, ses maîtresses et ses bâtards, et qui n'éprouvait pas le moindre trouble de conscience en vouant à la ruine et aux échafauds les plus tranquilles de ses sujets, des hommes pieux et simples, qui ne demandaient d'autre liberté que celle de leur conscience, et d'autre droit que celui de prier Dieu dans les temples où leurs pères avaient prié. On a prétendu, pour excuser ces horreurs,

que le roi les ignorait. Nous avons établi plus haut combien cette supposition est inadmissible. D'ailleurs, quelle opinion nous formerions-nous d'un souverain à qui l'on peut cacher des cruautés commises pendant vingt ans sur un million de ses sujets ?

Tant de violences et de cruautés produisirent leurs fruits naturels : chez tous les protestants du royaume, une irritation profonde et une foi de plus en plus exaltée dans leurs dogmes ; chez les protestants du Midi, plus fortement attachés aux principes de leur religion, et habitant des régions montagneuses, peu accessibles, naturellement propres à la résistance et aux combats de partisans, une insurrection armée qui, pour eux, fut une véritable guerre sainte. Après avoir souffert vingt ans en silence, les paysans calvinistes du midi de la France finirent par refuser leur tête au joug. Ils sautèrent sur leurs fourches, sur leurs haches ; ils emmanchèrent leurs faux, et firent revoir le jour aux vieilles lames rouillées qui dormaient sur l'appui de la cheminée après avoir fait la guerre, au temps de Henri IV, sous le *grand duc de Rohan*, le dernier général des huguenots. Altérés de vengeance, ivres d'enthousiasme pour leur religion persécutée, ils commencèrent, comme les puritains d'Écosse ou les *Côtes de fer* de Cromwell, une guerre de religion, la plus terrible de toutes les guerres, et les Cévennes furent ainsi la *Vendée du protestantisme*. C'est dans les diverses périodes de cette guerre que se manifestèrent les phénomènes physiologiques extraordinaires que nous avons à décrire. Bien auparavant, des faits merveilleux, suscités par la même cause, et que l'on doit regarder comme leurs précurseurs, avaient éclaté dans le Dauphiné et le Vivarais ; c'est par ceux-ci que notre récit doit commencer.

CHAPITRE II.

Apparition des phénomènes extatiques dans le Dauphiné et dans le Vivarais. — Du Serre. — La belle Isabeau. — Gabriel Astier.

Forcés par la persécution de quitter le sol de la France, des pasteurs protestants avaient dit à leurs troupeaux : « Ne craignez rien : si nous cessons d'être avec vous, l'esprit du Seigneur ne vous abandonnera pas ; il sera sans cesse au milieu de vos assemblées, il parlera par la bouche des femmes et des enfants. »

Prises à la lettre, ces paroles avaient exalté les imaginations de beaucoup de malheureux que la misère retenait sur la terre natale. Depuis que leurs temples avaient été rasés et leur culte proscrit, ils se réunissaient dans l'épaisseur des bois ou au milieu des montagnes, pour prier ensemble et en secret : c'était ce que l'on nomma les *Églises du désert*, églises qui eurent leurs *prédicants* bravant la mort pour rester fidèles à leur foi. Une longue et atroce persécution avait irrité, exalté les esprits des habitants des campagnes ; elle fit naître un véritable délire qui devint bientôt épidémique. Pour les religionnaires persécutés, les montagnes et les lieux déserts se peuplaient de fantômes, et retentissaient de voix révélatrices. Dans ce milieu silencieux, tout ce que rêvaient des cerveaux en délire prenait un corps ; le moindre bruit était recueilli et interprété comme une parole du Saint-Esprit. S'il faut en croire les écrivains catholiques, l'artifice vint d'ailleurs en aide à cette disposition des esprits ; il s'étudia à produire chez les plus simples des visions miraculeuses qui, d'après les calculs de quelques

chefs du protestantisme, devaient concilier de nombreux partisans à leur cause vaincue.

La province du Dauphiné, où subsistaient encore de vieux restes de l'esprit vaudois, n'est pas éloignée de Genève, et elle devait à ce voisinage d'être souvent visitée par les apôtres les plus zélés de la religion réformée. Or, il s'était établi à Genève une sorte d'école de prophétie, où l'on examinait les sujets les plus aptes à recevoir le Saint-Esprit. Un sieur du Serre, de Dieu-le-Fit, gentilhomme verrier[1], qui se rendait souvent dans cette capitale du protestantisme pour les affaires de son industrie, avait été ordonné prophète dans cette école. De retour à Dieu-le-Fit au commencement de l'année 1689, il établit à son tour une école de prophétie en Dauphiné, dans sa verrerie même, située sur la montagne du Peyra, au milieu de forêts solitaires. Il se fit confier, pour les menus travaux de sa verrerie, une douzaine d'enfants, qu'il soumit à un régime très-propre à échauffer leur imagination : des jeûnes prolongés plusieurs jours, de longs sermons et surtout la lecture de l'Apocalypse. On ajoute qu'il leur apprit encore une sorte de sommeil extatique, et les dressa à toutes les postures qui pouvaient attirer le respect et l'admiration du peuple[2]. Les ayant ainsi préparés, il les envoya, remplis de l'Esprit qu'il venait de leur communiquer, le répandre dans tout le voisinage. Le vieux du Serre donna aussi l'Esprit à sa femme et à ses enfants, et bientôt toute cette partie du Dauphiné fut pleine de prophètes, qui « *prêchaient en dormant*[3] » contre l'Église romaine.

1. On sait qu'au quatorzième siècle la noblesse avait été accordée aux verriers pour encourager leur industrie.

2. Fléchier, *Relation des fanatiques*, à la suite des *Lettres choisies*.

3. Fléchier, *ibidem*.

On ne saurait néanmoins [illegible] [illegible] les artifice de du Serre la [illegible] des [illegible] protestants; on ne pourrait [illegible] lui attribuer le rôle que pour les prophètes du Dauphiné. Il est certain, en effet, qu'au moment où le gentilhomme verrier communiquait à ses jeunes pensionnaires le don d'illuminisme, on voyait les mêmes phénomènes d'inspiration prophétique éclater à peu près dans le Languedoc, c'est-à-dire au pays castrais, dans le haut-Languedoc. De jeunes enfants commencèrent à prêcher et à évangéliser de la même manière. Ce qui montre que, produit par une même cause générale, l'illuminisme [illegible], qui allait faire de si rapides progrès, naissait [illegible] simultanément en différents lieux.

C'est au printemps de [illegible] et dans le voisinage de Castres, que se montra la première de ces manifestations. Un ange apparut à une bergère de la Capelle, âgée de dix ans, et lui défendit d'aller à la messe. La nouvelle de ce miracle, répandue dans le pays, attira un grand concours de fidèles autour de la jeune fille. L'ange qui avait ordonné de fuir les églises catholiques fut promptement obéi, et ce fut inutilement que l'on fit enfermer dans un couvent de Sommières, au pied des Cévennes, la jeune miraculée. La première étincelle était partie, elle devait amener un embrasement général.

Au pays de Castres, d'où était venue la jeune bergère de la Capelle, un prédicant fameux dans ces cantons, nommé Corbière, fut aussi visité par des anges. Le 7 février 1689, au moyen de quelque artifice intéressé, deux anges apparurent après le sermon prêché par Corbière, au milieu d'une assemblée religieuse de six cents personnes. Ils reprochèrent à divers assistants de s'être

rendus à la messe, et les expulsèrent du sein des fidèles.

Le subdélégué de l'intendant de la province Barbeyrac mit ses agents en campagne contre ce dangereux prophète. Comme Corbière prêchait le jour des Rameaux, dans les bois de Cazarils, les dragons surprirent l'assemblée. Poursuivi par les soldats, le prédicant s'arrête, se retourne et décrivant autour de lui un cercle avec son bâton, il crie aux dragons d'une voix terrible : « Arrière, Satan! » La voix menaçante, le bâton levé, l'attitude farouche et la figure sauvage du prophète, surprennent et arrêtent les cavaliers, qui, croyant avoir devant eux quelque être surnaturel, sont tout près de tourner bride. Mais le capitaine du détachement arrive, leur fait honte de leur terreur, et, s'avançant sur l'orateur du désert, le tue d'un coup de pistolet.

Parmi les nombreux prophètes qui apparurent dans cette même période, une jeune bergère de Crest, en Dauphiné, acquit une grande célébrité. Isabeau Vincent, ou la *belle Isabeau*, comme on l'appelait, était une fille de seize à dix-huit ans, dont le père était cardeur de laine à Saou, près de Crest, dans le diocèse de Die. La misère l'ayant forcée à sortir de la maison paternelle, elle avait trouvé un asile chez un laboureur, son parrain, qui lui donna ses moutons à garder. Ce fut là qu'un inconnu, sans doute un des prophètes ordonnés par le gentilhomme verrier, vint la trouver et la sacra prophétesse. La belle Isabeau avait une vivacité d'esprit et une facilité de parole qui la rendaient éminemment propre à sa mission. Aussi, après avoir fait ses premiers essais secrètement dans des maisons obscures, eut-elle bientôt un très-grand succès dans tout le Dauphiné. Le bruit en retentit jusqu'à Rotterdam, où Jurieu

ne manqua pas de proclamer ce fait comme un premier accomplissement des prédictions publiées dans ses ouvrages.

Dans son exil, ce fameux docteur s'était fait prophète lui-même, et avait été le précurseur de ceux du Dauphiné, du Vivarais et des Cévennes. Les catholiques l'accusent même, et non sans quelque raison, d'avoir fortement contribué à les susciter. Dans son impatience de voir l'Église romaine renversée en France et le retour triomphant des calvinistes, Jurieu s'était abîmé dans la lecture de l'Apocalypse, cherchant dans ce livre, d'un sens impénétrable, toutes les expressions qui pouvaient s'interpréter en faveur de ses espérances. Il en avait déjà tiré d'assez belles choses pour mériter qu'on lui frappât, en Hollande, une médaille où il était représenté avec cette inscription : JURIUS PROPHETA.

Dans un de ses livres, publié en 1686, sous ce titre : l'*Accomplissement des prophéties, ou la Délivrance prochaine de l'Église*, il assurait « être entré dans le secret des conseils de Dieu, et avoir rangé les événements que le Saint-Esprit avait dérangés dans l'Apocalypse. » En parlant de l'événement qu'il regardait comme un des plus prochains : « Il faut, disait-il, que le papisme commence à tomber dans quatre ou cinq ans, et que la réformation soit rétablie en France. Cela tombera justement sur l'an 1690. » Or, si l'on considère que c'est à la fin de 1688 et au commencement de 1689 que l'épidémie dont nous nous occupons éclate tout à coup dans le Dauphiné, on est conduit à penser que les prédictions de Jurieu, répétées de bouche en bouche dans les réunions secrètes des calvinistes, durent contribuer, mieux que les leçons et les pratiques du gentilhomme verrier, à la propagation des petits prophètes.

Mais revenons à la belle Isabeau. L'apostat Brueys, l'historien catholique de la guerre des Cévennes, est forcé d'avouer qu'elle jouait fort bien son rôle de prophétesse. Ceux qui l'ont vue et entendue prophétiser conviennent qu'elle était très-belle dans son extase. Étant encore dans sa bergerie, elle avait captivé un avocat dauphinois, nommé Gerlan, qui la suivait chaque soir dans toutes les petites assemblées où elle allait prophétiser, et qui recueillait avec soin ses moindres paroles. Les notes de cet avocat, homme candide et extrêmement scrupuleux dans la mission qu'il s'était donnée, nous ont transmis des détails intéressants qu'on trouve dans Jurieu, Fléchier et quelques autres, sur la bergère de Crest.

Gerlan, pour s'introduire chez elle, entra dans sa bergerie comme un voyageur altéré, et lui demanda à boire. Pendant qu'elle lui donnait un verre d'eau, il l'observait attentivement. C'était une jeune fille petite de taille, au visage irrégulier, maigre et brunie par le hâle, au front large, avec de grands yeux noirs, doux et à fleur de tête.

« Ma sœur, lui dit-il, béni soit Dieu qui m'a fait la grâce de vous voir et de vous entendre, pour me fortifier dans sa foi et recevoir les consolations de ses enfants persécutés.

— Soyez le bienvenu, répondit-elle, ce soir même, j'évangéliserai quelques-uns de nos frères réunis dans la montagne. »

On se mit en route sur la brune. Deux jeunes filles et une vingtaine de paysans suivaient, avec l'avocat, Isabeau, qui marchait très-vite, bien que le chemin fût rude et la nuit sombre. Une assemblée fort nombreuse l'attendait. « Je suis par moi-même incapable de parler, » dit-elle; mais tombant à genoux, elle ajouta : « O Dieu!

délie ma langue. [illegible]

[illegible]

Aussitôt l'Esprit [illegible]

« Je croyais, dit Gerim. [illegible]

Après avoir fait [illegible]

même [illegible]

sur ce texte : [illegible]

[illegible]

[illegible] une léthargie [illegible]

l'en faire sortir. [illegible]

[illegible]

[illegible] et intelligible [illegible]

[illegible] les saintes Écritures [illegible]

[illegible] âmes [illegible]

âmes à [illegible] sanctifier! [illegible]

[illegible] Jésus à Notre-Seigneur [illegible]

tricotage. Ils [illegible]

— La messe, [illegible]

frères, que sert la messe? [illegible]

[illegible] d'argent : elle est [illegible]

en dedans. »

1. Théâtre sacré des Cévennes.

Au sortir de ses accès, la prophétesse ne se souvenait nullement de ce qui s'était passé, ni de ce qu'elle avait dit. Elle soutenait même qu'elle avait bien dormi, et ne paraissait point fatiguée, bien qu'elle eût parlé quelquefois trois, quatre et cinq heures de suite.

L'état de la belle Isabeau était évidemment un somnambulisme artificiel analogue à celui des individus magnétisés. Le plus souvent elle ne prononçait ses discours qu'étant couchée dans son lit, et après s'être endormie. C'est là un cas bien constaté de somnambulisme chez les prophètes protestants; mais nous verrons plus loin que les autres prophètes, et ils furent nombreux, procédaient autrement dans leurs inspirations et leurs extases.

La bergère de Crest s'était rendue fameuse par la fréquence de ses extases. Elle avait communiqué à elle seule le *don de l'Esprit* à des cantons tout entiers. Sa célébrité la fit appeler à Grenoble, où elle opéra d'importantes conversions. Il faut citer parmi les plus qualifiées, celle de Mme de Baix, veuve d'un conseiller au parlement de Grenoble, qui prêta une oreille si docile aux improvisations de la prophétesse, qu'elle-même finit par se trouver inspirée et communiqua son inspiration à sa fille.

Cette conquête, si glorieuse pour Isabeau, eut l'inconvénient de faire trop de bruit dans l'aristocratie du Dauphiné. Inquiétée par l'intendant de la province, Mme de Baix gagna les bords de la Drôme et se retira dans une maison de campagne qu'elle possédait près de Livron, petite ville située sur la rive gauche du Rhône, entre Crest et Valence. Là, plus de trois cents personnes qui l'entendirent prophétiser, furent saisies, à leur tour, de l'esprit prophétique. Forcée bientôt de quitter Livron,

elle passa le Rhône et toujours prêchant et prophétisant elle ne put être arrêtée qu'à Tournon, où le juge de cette ville l'ayant interrogée, la fit enfermer avec sa fille. Mais elle avait échappé à la poursuite de l'intendant de sa province.

Delivré de Mme de Baix, Bouchu (c'était le nom de cet intendant) se mit à la recherche de la belle Isabeau. Il était temps, car à la laisser faire encore quelques semaines, il n'y aurait pas eu un seul homme dans le Dauphiné, qui ne fût devenu prophète. L'initiation par le souffle n'était déjà plus nécessaire, car partout où passait Isabeau, l'Esprit se communiquait de lui-même à ses auditeurs.

« Un homme qui se [illegible]

[illegible]

[illegible]



Fléchier n'ajoute pas que, conduite en prison, Isabeau répondit fièrement aux juges qui la menaçaient du supplice : « Vous pouvez me faire mourir ; Dieu saura bien susciter d'autres prophétesses qui diront de plus belles choses que moi[1]. »

Les juges du Dauphiné, plus humains que ne le seront plus tard ceux du Languedoc, n'eurent garde de faire mourir une si belle fille. Tout le monde s'intéressant à elle, on lui donna pour prison l'hôpital de la ville, avec autorisation à chacun d'aller la voir. Les dames de l'aristocratie de Grenoble ne se firent pas faute de profiter de la permission ; elles se disputèrent le soin de l'instruire, de la soigner et de la faire jaser.

« Mme de Périssol, femme du président de la chambre de l'édit du parlement de cette province, dit Fléchier, a passé des nuits entières au chevet de cette fille[2]. »

Suivant Brueys, toutes les prophétesses emprisonnées avec Isabeau eurent le même bonheur.

« Les personnes pieuses, dit-il, qui avaient la charité de travailler à la guérison de ces pauvres malades d'esprit, les empêchaient seulement de jeûner, et leur donnaient des aliments fort nourrissants ; par ce moyen, on leur faisait reprendre le peu de sens que les jeûnes excessifs leur avaient fait perdre, et l'on n'avait pas ensuite beaucoup de peine à leur faire comprendre leur folie passée et à les ramener peu à peu à la raison, et de la raison à la foi[3]. »

Nous ne voulons pas en douter, car nous trouvons là une réminiscence des conversions de Pellisson à six livres par tête : seulement les six livres étaient représentées ici par de bons consommés. Pour en finir avec la belle

1. *Théâtre sacré des Cévennes.*
2. *Loco citato.*
3. *Histoire du fanatisme de notre temps*, liv. II, pages 135, 136.

[illegible]

[illegible] et avoir reçu [illegible] de [illegible] ordination.

Parmi les [illegible] rier, celui [illegible] paysan de [illegible] Astier. Son [illegible] son père, à sa mère [illegible] reçu ; il l'incendia [illegible] bitants de sa bourgade [illegible] tendant Bouchu. [illegible]

Mme de Baix. Lorsqu'il fut, comme cette dame, forcé de passer sur l'autre rive du Rhône, il eut la chance d'échapper au juge de Tournon, et il alla porter l'esprit prophétique dans le Vivarais.

Quoique obligé de cacher sa marche dans un pays rempli de dragons, Gabriel fit de nombreux prosélytes dans tous les villages qu'il traversa. Suivi d'une troupe de prophètes et de prophétesses, il eut bientôt atteint les *Boutières*, versants septentrionaux des Cévennes. Là, plus encore que dans les Alpes, l'esprit des Vaudois et des Albigeois avait laissé de profondes traces. Les habitants de ces pauvres et sauvages contrées avaient des premiers accepté la réforme. Leur piété, autant que leurs montagnes presque inaccessibles et couvertes de neige, offraient au prophète fugitif un asile assuré. Sa parole ardente, avidement écoutée partout, propageait l'extase *avec la rapidité d'un incendie poussé par les vents*, selon l'expression d'un chroniqueur de cette époque.

Nul prédicant, même en ces temps où l'inspiration produisit des phénomènes si extraordinaires, ne posséda au même degré que Gabriel Astier, cette vive éloquence qui entraîne les multitudes. Bientôt il eut autour de lui les populations de Saint-Cierge, de Pranles, de Saint-Sauveur, de Tauzuc, de Saint-Michel, de Gluiras et de Saint-Genest. Il semblait qu'il n'y eût plus dans toutes ces bourgades d'autre souci ni d'autre besoin que celui d'entendre la voix de l'homme que l'on regardait comme un envoyé de Dieu. L'enceinte des villages étant devenue trop étroite pour contenir tous ceux qui venaient écouter Gabriel, il fallut tenir les assemblées de religion au milieu des champs, malgré les vents et les neiges.

« Des messagers nocturnes, dit M. Peyrat, annonçaient d'avance à trois ou quatre lieues à la ronde, le passage du prophète. Dès l'aurore du jour fixé, hommes, femmes vieillards, adolescents, jeunes mères menant leurs enfants par la main, ou les portant à la mamelle, quittant en foule leurs demeures et traversant les vallons et les forêts, se réunissaient sur les plus hautes montagnes : car c'est sur les cimes qu'ils s'assemblaient toujours, et, pendant les prières, des sentinelles postées sur des rochers avancés faisaient la garde, « semblables dit un « contemporain, à ces oiseaux qui vont par troupes et ne s'ar« rêtent qu'en des lieux éminents et découverts de tous côtés, « après en avoir posé quelques-uns qui font le guet pour la « sûreté des autres[1]. »

Bien souvent ces populations errantes ne rentraient pas de plusieurs jours dans leurs maisons; elles suivaient de montagne en montagne le prophète, ne se nourrissant, comme lui, que de *quelques pommes et de quelques noix*[2]. Rien de pareil ne s'était vu depuis ces multitudes qui suivaient saint Jean-Baptiste au bord du Jourdain, ou le Fils de l'Homme au désert. Gabriel Astier criait à la foule : « Repentez-vous, faites pénitence d'être allés à la messe. O Seigneur, continuait-il, fais miséricorde à ces pauvres pécheurs! » Et tous, tombant la face contre terre, répétaient avec des sanglots : « Seigneur, miséricorde! miséricorde! »

C'était l'époque où une révolution, opérée avec une promptitude et une facilité surprenantes par la seule force de l'idée protestante, établissait sur le trône d'Angleterre Guillaume, prince d'Orange, à la place de Jacques II, ce « bonhomme, disait l'archevêque de Reims, qui avait sacrifié trois royaumes pour une messe. » Les protestants français, tant ceux qui étaient restés sur le sol natal que ceux qui vivaient à l'étranger, attendaient

1. *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. [illegible]
2. Fléchier, ouvrage cité.

du côté de l'Angleterre un secours, qui, toutefois, ne leur vint jamais. Gabriel, partageant leurs espérances, s'en faisait une force pour animer et soutenir les multitudes qu'il tenait enchaînées à sa voix. Il osait leur préciser le jour où le prince d'Orange viendrait les délivrer, à la tête d'une armée de cent mille hommes, conduits par l'ange exterminateur. Alors tous les temples qui avaient été démolis se relèveraient d'eux-mêmes, tandis que les églises catholiques qui les avaient remplacés s'évaporeraient en fumée, et qu'une étoile, tombant sur *Babylone la prostituée* (Rome), consumerait la chaire pontificale.

« Dans ses extases, dit M. Peyrat, il voyait les cieux ouverts et Homel et Brunier, entourés des autres martyrs, assis sur des nuées éclatantes; il voyait le paradis et les anges, l'enfer et Satan. Parfois une douleur vive rongeait ses os, et son âme semblait près de succomber sous une angoisse mortelle. Il appelait alors un enfant et lui ordonnait de chanter un psaume. Cette mélodie faisait sur son esprit un effet semblable à celui de la harpe de David sur le génie mélancolique de Saül[1]. »

Faisons bien remarquer ici que ni Gabriel Astier, ni les autres prophètes de cette époque, n'excitaient les populations à prendre les armes. Ils se contentaient de leur prêcher l'obéissance à Dieu plutôt qu'au roi. Ils assuraient qu'à ce prix les fidèles n'avaient rien à craindre, car Dieu les soutiendrait et les préserverait du sabre ou des balles de l'ennemi. Les calvinistes en croyaient si bien leurs prophètes, que le tragique événement qui va suivre ne suffit pas à les désabuser.

Il n'y avait alors dans le Vivarais d'autres troupes que quatre compagnies d'infanterie et quatre de dragons, commandées par le marquis de Folleville, colonel

1. *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 199.

du régiment de Flandres. Dès que la saison le permit, cet officier, sur l'ordre de Louvois, fit battre le pays par ses hommes, qui surprirent quelques assemblées. Voici, suivant la déposition de la prophétesse Isabeau Charras, (qu'il ne faut pas confondre avec la bergère de Crest), ce qui se passa dans une de ces rencontres :

« Le nommé Jean Hérault, de notre voisinage, et quatre ou cinq de ses enfants avec lui, avaient des inspirations. Les deux plus jeunes étaient âgés, l'un de sept ans, l'autre de cinq et demi, quand ils reçurent le *don*[1] : je les ai vus bien des fois dans leurs extases. Un autre de nos voisins, nommé Marliant, avait aussi deux fils et trois filles dans le même état. L'aînée était mariée. Étant enceinte d'environ huit mois, elle alla dans une assemblée en compagnie de ses frères et sœurs, et ayant avec elle son petit garçon, âgé de sept ans. Elle y fut massacrée avec son dit enfant, un de ses frères et une de ses sœurs. Celui de ses frères qui ne fut pas tué fut blessé, mais il en guérit ; et la plus jeune des sœurs fut laissée pour morte sous les corps massacrés, sans avoir été blessée. L'autre sœur fut rapportée encore vivante, chez son père, mais elle mourut de ses blessures quelques jours après. Je n'étais pas dans l'assemblée, mais j'ai vu le spectacle de ces morts et de ces blessés. Ce qu'il y a de plus notable, c'est que tous ces martyrs avaient été avertis par l'Esprit de ce qui devait leur arriver. Ils l'avaient dit à leur père en prenant congé de lui et en lui demandant sa bénédiction, le soir même qu'ils sortirent de sa maison pour se trouver dans l'assemblée qui devait se faire la nuit suivante. Quand le père vit tous ces lamentables objets, il ne succomba point à la douleur, mais, au contraire, il dit doucement avec une pieuse résignation : « Le Seigneur l'a donné, le Seigneur l'a ôté, que le « nom du Seigneur soit béni. » C'est du père et de la mère des deux enfants blessés et de toute la famille que j'ai appris que tout cela avait été prédit[2]. »

Il résulte des circonstances de ce récit que les prophètes et les prophétesses [illegible]

1. L'inspiration.
2. *Théâtre sacré des C[illegible].*

inspirations particulières qu'aux promesses de Gabriel qui leur avait assuré l'invulnérabilité.

Un autre prophète, nommé Valette, faisait aux calvinistes les mêmes promesses que Gabriel Astier, et l'événement, qui d'ailleurs fut tout autre que le précédent, ne lui donna pas mieux raison. Le 14 février 1689, Valette, qui avait réuni trois mille personnes dans le bourg de Tauzuc, leur avait donné rendez-vous pour le lendemain, à Saint-Cierge. Il fallait de toute nécessité, pour arriver à ce village, passer par Saint-Sauveur, où était posté Tirbon, un des capitaines de Folleville. « Mais ne craignez rien, enfants de Dieu, leur avait dit le prophète, je ferai tomber les armes des mains des soldats. » Le lendemain, le capitaine Tirbon, les ayant vus descendre de la montagne en longues files, marcha à leur rencontre à deux cents pas de Saint-Sauveur, et les somma de se disperser. Au lieu d'obéir, ils se mettent à l'entourer. Tirbon commande le feu ; plusieurs religionnaires tombent. Les autres, devenus furieux, s'arment de grosses pierres, tuent le capitaine et neuf de ses soldats, et vont chanter un cantique de victoire sur les ruines de leur temple. A partir de ce moment, les *enfants de Dieu*, tout en écoutant leurs prophètes, comprirent la nécessité de se défendre, et mirent en pratique l'éternelle maxime de la sagesse des nations : *aide-toi, le ciel t'aidera*.

La défaite et la mort du capitaine Tirbon donnèrent aussi à penser au colonel Folleville, qui jusque-là n'avait pas pris au sérieux les prophètes du Vivarais. Il dépêcha un courrier à Bâville, l'intendant du Languedoc, qui partit aussitôt de Montpellier avec le gouverneur militaire de la province, M. de Broglie, son beau-frère. Bâville mit sur pied les curés, les juges, les consuls,

rassembla les milices, les volontaires et les châtelains, et envoya toutes ces forces à Lavoulte, petite ville située sur les bords du Rhône, où Folleville avait établi son quartier général. Bâville et de Broglie furent retenus en chemin à Privas, dont les environs n'étaient guère moins agités que ceux de Làvoulte par les assemblées religieuses. Ils venaient d'apprendre qu'il s'en préparait une de quatre mille personnes sur les ruines du temple de Privas. Ils parvinrent à l'empêcher; mais, en ce moment même, ayant eu avis qu'il se tenait une autre assemblée religieuse à Porchères, M. de Broglie s'y rendit en toute hâte.

Dans ce hameau, qu'il fallait aller trouver par des chemins affreux, vivait un pauvre vieillard nommé Paul Béraut. Il avait quelque temps résisté à l'Esprit, blâmant même ses enfants d'aller aux assemblées; mais ceux-ci lui racontaient des choses si merveilleuses du pouvoir des prophètes, qu'un jour il se leva tout à coup en sursaut, enleva le ciel de son lit et le lança à trois pas, en proférant quelques paroles incohérentes. Cette subite victoire de l'Esprit sur leur père combla de joie les enfants de Béraut. Ils parcoururent le village, disant de maison en maison : « Venez voir mon père, qui a reçu l'Esprit et qui prophétise! » Sara, la fille de Béraut, qui avait reçu le même don presque immédiatement après lui, l'aidait dans la prédication. Ce vieux prophète présidait, dans sa maison, la petite assemblée de Porchères au moment où M. de Broglie y arrivait. Prévenus de l'approche du général, Béraut et sa fille s'élancent à la tête des assistants, fondent sur la troupe, qu'ils repoussent d'abord à coups de pierres; mais bientôt le vieux prophète est tué dans la mêlée avec une douzaine de ses compagnons, le reste est dispersé. Quant à Sara, qu'une

blessure empêche de fuir, elle tombe entre les mains du général, qui rentre triomphalement à Privas avec cette belle capture.

Pendant ce temps Folleville n'était pas resté oisif; mais ses soldats, les milices et les châtelains qu'on leur avait adjoints à Lavoulte, ne savaient de quel côté se porter, dans un pays qui fourmillait d'assemblées et de prophètes. S'engager dans les *Boutières*, c'était risquer d'y périr en détail et de n'en pas ramener un seul homme. Il résolut donc de porter toutes ses forces sur un seul point. Ayant entendu des chants qui descendaient de la cime du Cheilaret, entre Saint-Genest et Gluiras, il s'avança de ce côté. Il ne pouvait mieux choisir, car c'était Gabriel Astier en personne qui présidait cette autre assemblée. Après avoir embusqué ses milices dans les défilés pour arrêter au passage les fugitifs, Folleville gravit la montagne avec ses dragons, marchant en bon ordre. A son approche, Gabriel Astier harangue ses fidèles : « *Enfants de Dieu*, soyez sans crainte. En vérité, je vous le dis, vos corps seront comme du rocher sous le sabre et la balle. Les anges du Seigneur combattront avec nous. Eh! ne voyez-vous pas Homel, Brunier et les autres martyrs, vêtus de robes lumineuses, se promenant dans les cieux avec le Christ! »

D'autres inspirés prirent encore la parole, car les religionnaires, menacés d'aussi près, tinrent une espèce de conseil tumultueux, dans lequel plusieurs émirent l'avis de se retirer. Mais les prophètes et les prophétesses les signalèrent à l'assemblée comme des réprouvés, et déclarèrent qu'ayant tous le Saint-Esprit et se trouvant sous la protection des anges, ils n'avaient rien à craindre; que les gens de guerre ne pouvaient rien contre

ceux qui avaient la foi, et qu'en tout cas le paradis leur était ouvert après la mort. « Il y en eut, dit Fléchier, qui assuraient que les anges tombaient sur eux comme des troupes de moucherons, et les environnaient[1]. »

Cependant Folleville avait entouré, par ses détachements, la petite montagne du Cheilaret, où se tenait l'assemblée. Avant d'attaquer ces malheureux, il leur envoya le prévôt de son régiment, pour essayer de les ramener à leur devoir. On lui cria : *Tartara! arrière Satan!* Le cri *Tartara!* était pour les religionnaires un mot sacramentel qui devait suffire pour réduire en poussière leur ennemi. Du milieu de l'assemblée, un homme s'élança vers le prévôt, essuya le feu de son pistolet, le mit en fuite et le poursuivit à coups de pierres. Un second parlementaire envoyé par Folleville, ne fut pas mieux traité : on le chassa à coups de pierres. L'ordre fut alors donné à la troupe de charger. On vit en ce moment, les religionnaires s'embrasser les uns les autres et s'entre-souffler à la bouche pour se communiquer le Saint-Esprit. Cela fait, ils marchèrent d'un pied ferme au-devant des soldats, en criant : *Tartara!* Ils avaient la conviction d'être invulnérables, ou la certitude que, s'ils mouraient, ce serait pour ressusciter peu de jours après. Quelques-uns étaient armés de fusils, d'autres lançaient des cailloux. Tous combattirent vaillamment ; mais leurs rangs ayant été rompus, ils se dispersèrent, laissant sur le terrain trois cents morts et cinquante blessés. Ces derniers furent envoyés comme prisonniers à Privas, et ceux qui ne moururent pas de leurs blessures trouvèrent le tribunal de Bâville, qui fit pendre ces malheureux « sur

1. Fléchier, *Relation des fanatiques*, à la suite des *Lettres choisies*, t. I.

toutes les montagnes où naguère ils chantaient les louanges de Dieu [1]. »

C'est ainsi que l'on traitait les prisonniers après chaque affaire. Nous ne raconterons pas tous les combats qui furent livrés à cette époque, dans le Vivarais, entre les religionnaires et les soldats. Outre qu'ils ont l'inconvénient de se ressembler beaucoup, les faits d'armes ne doivent trouver place dans notre récit qu'autant qu'ils servent à expliquer les phénomènes que nous avons à décrire. Ce que nous devons noter avec soin, ce sont les manifestations de l'esprit prophétique durant cette période.

Dans la paroisse de Saint-Léger, où se tenaient de fréquentes assemblées, le curé et le seigneur du lieu, espérant les surprendre, se rendirent près d'une maison où on leur avait dit que le Saint-Esprit devait faire des choses merveilleuses. Une prophétesse parut devant eux. Au lieu de tomber à terre, comme Gabriel Astier et la plupart des autres inspirés, elle resta debout, et, battant des mains sur sa tête, elle se mit à crier de toute sa force : *Miséricorde! faites pénitence! Le jugement de Dieu viendra dans trois mois.* Puis, quand ses agitations l'eurent mise hors d'haleine, elle se jeta sur un lit où, continuant à se débattre et à crier *miséricorde!* elle raconta qu'elle avait reçu le Saint-Esprit gros comme un grain de froment; qu'elle ferait et dirait bien d'autres choses, et de plus belles encore, quand elle l'aurait reçu tout entier; que ceux qui ne la croiraient pas seraient damnés, et qu'elle sentait bien qu'elle avait le Saint-Esprit. Enfin, la prophétesse épuisée devint calme, se leva de son lit, prit sa quenouille et

1. Peyrat, ouvrage cité; t. I, p. 203.

commença à [illegible] auprès [illegible] de la [illegible]teur de sa divinité aux [illegible] [illegible] de son langage.

A Saint-Vincent, paroisse [illegible], une jeune fille de Pres-sac, qui est une dépendance de Saint-[illegible], [illegible] du châtelain exhorte un jour [illegible] [illegible] [illegible] s'occuper des choses de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] tence, pour prévenir le jugement, déclare qu'il doit arriver dans trois mois. En toute autre circonstance le brave pre-mier eût peut-être été [illegible] d'avoir une pareille pro-phétesse, mais il craignait les dragons de l'[illegible], dont un détachement battait la campagne aux environs. Il ferma brusquement sa porte et avertit le [illegible] de ce qui lui arrivait. Celui-ci accourut, et la nouvelle prédi-cante lui donna la représentation qui va suivre :

« Elle se coucha sur un lit, [illegible] [illegible] se renversa, [illegible] des pieds et des mains, [illegible] [illegible], le ju-gement dans trois mois ; puis s'agitant comme pour exciter l'esprit prophétique, elle prédit que [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] une grosse grêle, que les incrédules étaient errants sur les montagnes, qu'une étoile tomberait du ciel et sur la terre, et que les fidèles régneraient avec Jésus-Christ l'espace de [illegible] ans sur la terre.... Tout à coup elle se mit à passer en revue les habitants du village de l'un et de l'autre sexe. — « La demoiselle.... n'a jamais fait d'autre péché que de se faire catholique. Sa voisine.... a bien fait d'autres péchés que celui d'aller à la messe. Tel sera sauvé.... tel sera damné.... tel se convertira..... Déclarant que c'étaient là des oracles du Saint-Esprit qu'elle avait reçu, non pas tout entier, mais de la gros-seur d'un grain de froment[2]. »

Ces sortes d'accusations se renouvelèrent souvent [illegible] les inspirés, et Gabriel Astier en donna lui-même l'exemple à Saint-Cierge, dans les *Boutières*. Ce jour-là il était assisté d'un autre prophète, nommé Pierre Ri-

1. Fléchier, ouvrage cité.
2. Fléchier, ouvrage cité.

gnaud; tous deux, montés sur une estrade, scrutaient les reins et les cœurs des assistants. « Mon frère, demandait Gabriel à Pierre, qui était prosterné devant lui, la face sur ses genoux, qui est-ce qui vous a fait de la peine? » Pierre répondait : « C'est un tel..., grand pécheur. C'est une telle ..., grande pécheresse. »

Quoique le crime le moins pardonnable, à leurs yeux, fût le crime de papisme et d'apostasie, les prophètes ne se privaient pas de dénoncer d'autres fautes. On raconte qu'une vieille femme qu'ils avaient accusée d'impureté, s'en alla trouver Astier dans une maison où se tenait une assemblée religieuse. Elle arriva au moment où il commençait la prière, et l'apostrophant de la manière la plus vive, lui demanda s'il était vrai qu'elle se fût laissé séduire par son valet. Gabriel ayant répondu affirmativement, elle se jeta sur lui comme une furie et le saisit par les cheveux pour le traîner, avec l'aide de sa fille, devant le juge de Lavoulte. Les assistants intervinrent, et ce ne fut pas sans peine qu'ils parvinrent à l'arracher aux mains de ces deux femmes.

A Saint-Julien, un homme, saisi tout à coup d'un transport prophétique, veut immédiatement associer à ce don sa famille et ses amis. Averti de son état, le curé de la paroisse se rend à la maison du nouveau prophète, avec le maître d'école, armé d'un fusil. Il lui représente l'ordre du roi, auquel il faut obéir, sous peine d'un châtiment terrible. Mais le prophète répond hardiment qu'il ne craint rien, car il a le Saint-Esprit. Puis, découvrant sa poitrine et faisant deux pas en arrière : « Tirez sur moi ce fusil, dit-il au maître d'école, vous ne sauriez me faire du mal. » Sa femme, à qui l'Esprit se communique soudainement par sympathie, se figure alors être enceinte. Elle assure que l'enfant qu'elle porte dans son

sein prophétisera [illegible] et parlera une langue intelligible à [illegible]. Pendant que les soldats, chargés de l'arrêter, [illegible] sa sœur, les conduisaient à [illegible], la première leur répétait souvent : « Écoutez mon enfant qui prophétise dans mon ventre. » Et l'autre, [illegible], leur disait : « Ne voyez-vous pas le Saint-Esprit qui saute et danse sur mes mains? »

On voit que l'inspiration prophétique n'était souvent qu'une véritable folie. Cette maladie mentale devint épidémique, car toute maladie peut revêtir ce caractère et passer, sans aucun mode apparent de transmission, d'un individu à un autre, et de là à des populations entières. Les prophètes protestants furent donc en proie à un délire épidémique, suite de l'exaltation religieuse. Nous établirons plus loin les caractères particuliers que prit chez eux cette affection.

Un jour, le curé de Saint-Vincent, et quelques catholiques curieux de savoir ce qui se passait dans une maison de la paroisse où les religionnaires étaient assemblés, s'y rendirent sans se faire annoncer, et [illegible] à la porte pour ne pas les interrompre. [illegible] rent un curieux dialogue entre une [illegible] deux ans et un petit garçon d'environ [illegible] [illegible]ie, soupirant, disait :

« Hélas! il y a quelque [illegible]

— Qu'est-ce que c'est? [illegible] garçon.

— Mon frère, [illegible] les papistes. »

Puis [illegible]

« [illegible]

[illegible]

Le garçon seul, et d'une voix radoucie :

« Courage, ma sœur, nous serons bien heureux dans le ciel. Je le vois ouvert. Dieu soit loué! »

Fléchier, qui passe légèrement sur ce phénomène d'hallucination, ajoute ce détail, qui paraît plus dans l'esprit de sa relation.

« L'ecclésiastique entre là-dessus avec ceux qui l'accompagnaient, et ils furent surpris du spectacle qui s'offrit à leurs yeux. La prophétesse Isabeau (Charras), c'est ainsi qu'elle s'appelait, était couchée à la renverse dans une cuisine, les jambes nues et l'estomac tout à fait découvert. Tous les assistants, à genoux autour d'elle, étaient attentifs à ces pieuses nudités, et contemplaient ce corps où résidait le Saint-Esprit. Cette folle remuant les pieds et faisant des postures extravagantes, et battant des mains sécriait : « Je brûle, je n'en puis plus, ce dia-« ble, ce satan me brûle! » Le prêtre voulut faire quelque remontrance à la fille, mais la mère indignée lui dit : « Quoi! « malheureux que vous êtes, vous ne respectez pas ma fille qui a « le Saint-Esprit dans l'estomac! » Toutes les femmes mutinées se mirent à crier : « Arrière de moi, Satan! » et enlevèrent le curé hors de la maison[1]. »

Le plus puissant des prophètes du Vivarais, après Gabriel Astier, était un jeune garçon nommé Vallette. Dans une assemblée de deux ou trois mille personnes, tenue sur un coteau des environs de Lavoulte, il déclara que, depuis qu'il avait reçu l'Esprit, il était devenu un tout autre homme; qu'il se sentait plus fort que les Alexandre, les Samson, les Mars, et qu'il lui suffirait d'une parole pour renverser toute l'assemblée. Et tout de suite, passant aux effets, il ordonne de crier *miséricorde!* et dit d'une voix forte: « Laissez-vous tomber tous à la renverse, sans vous faire de mal. » Cela fut exécuté sur-le-champ, toute l'assemblée se jeta à la renverse sur le sol.

1. *Relation des fanatiques*, à la suite des *Lettres choisies*.

La guerre et les massacres, complétés par les sentences du tribunal de Privas, continuèrent plus d'un an dans le Vivarais. Gabriel sortit vivant de vingt combats. On ne sait pas au juste le motif qui lui fit abandonner la retraite où il s'était tenu caché après cette guerre, pour aller tomber entre les mains de Bâville, qui le faisait traquer depuis plus d'un an. D'après Fléchier, il se serait enrôlé, pour mieux dépister les recherches, dans la compagnie du régiment de Laré; reconnu à Perpignan, il aurait été conduit à Nîmes pour y être jugé. Mais, d'abord, ce n'est point à Perpignan que Gabriel fut arrêté, c'est à Montpellier. M. Peyrat conjecture qu'il avait été envoyé secrètement dans cette dernière ville par un fameux prédicant, Vivens, récemment rentré en France, et qu'il s'agissait d'une conjuration de tous les protestants pour rétablir leur culte dans le midi. Un jour que M. de Broglie passait en revue des troupes à Montpellier, sur le plateau où devait s'élever plus tard la promenade du Peyrou, Gabriel s'y trouvait mêlé aux curieux. Un soldat, qui avait fait la guerre l'année précédente dans le Vivarais, reconnut parmi la foule le fameux prophète, qui fut arrêté, renfermé dans la citadelle et jugé par Bâville. « Il déclara dans son interrogatoire que, lorsque la maladie de prophétiser lui prenait, et lui montait de la tête aux pieds, ce sont ses termes, il n'était pas en son pouvoir de se retenir[1]. » Gabriel Astier fut condamné, le 2 avril 1690, à être rompu vif. Il subit très-courageusement son supplice à Baix, dans ce même pays où il avait commencé, avec la vieille conseillère de Grenoble, l'insurrection du Vivarais.

1. Fléchier, ouvrage cité.

CHAPITRE III.

Vivens et Brousson; les œuvres et la fin tragique de ces deux prophètes.

François Vivens, dont le nom a déjà été prononcé dans le chapitre précédent, était né à Valleraugue ou Vallée sonore (*Vallis rauca*), gros bourg des hautes Cévennes, situé dans une vallée profonde, où l'Hérault mugit au pied de la montagne de l'Espérou. Fils d'un cardeur de laine, il exerçait lui-même cette profession. Sa première jeunesse n'avait pas été exempte de fautes graves, qui donnèrent lieu à plusieurs procédures contre lui. Pour s'y soustraire, il quitta Valleraugue à l'âge de vingt-deux ans. Ce fut alors qu'il commença à suivre assidûment les assemblées que les religionnaires tenaient sur les montagnes, et il ne tarda pas à se faire un nom parmi les prédicants les plus exaltés.

Quoique petit de taille et boiteux de naissance, Vivens avait un corps robuste et infatigable. Son esprit était remuant, intrépide et aventureux, comme il convenait pour marquer dans la périlleuse carrière où il venait de se jeter. Il fit preuve, dans plusieurs occasions, d'une grande adresse et d'un véritable courage. Sa réputation le signalant comme un homme dangereux, Bâville, l'intendant du Languedoc, lui donnait constamment la chasse. Vivens sut toujours lui échapper; mais traqué sans relâche, il dut enfin passer à l'étranger, et il y resta jusqu'en 1689. Pendant cette année, les grandes espérances qu'inspirait aux protestants la révolution qui venait de placer le prince d'Orange sur le trône

d'Angleterre, ramenèrent en France beaucoup de réfugiés impatients. Vivens fut du nombre ; âgé alors de vingt-six ans, il quitta la Hollande, rapportant en France ses facultés d'agitateur bien agrandies, et un pouvoir tout nouveau : il était parti simple prédicant, il revenait ministre.

En rentrant dans les Cévennes, Vivens les trouva tout agitées de l'esprit qui venait de souffler sur le Vivarais, et il n'eut pas de peine à réchauffer le zèle des Cévenols pour les assemblées religieuses. En même temps, ayant conseillé la résistance, il s'occupa de ramasser des armes, de fabriquer de la poudre et de fondre des balles. Du fond d'une caverne, qu'il a choisie pour son quartier général, il organise la première insurrection des Cévennes, et compte bientôt quatre cents hommes armés réunis sous ses ordres. Un jour, il a l'audace de se mettre à leur tête, et de marcher fièrement de [illegible] à Pompidou, comme pour montrer ses forces à ses amis et à ses ennemis. C'était précisément le moment où Baville et de Broglie, que Vivens croyait à vingt lieues de là, retournaient à Montpellier, se félicitant d'avoir pacifié le Vivarais. Escortés de quelques troupes auxquelles s'étaient jointes deux ou trois compagnies de milice, ils descendaient par Aubenas, Joyeuse et [illegible] suivant une des nouvelles routes que l'intendant [illegible] province avait fait pratiquer dans les montagnes [illegible] porter plus facilement des soldats sur tous les [illegible] se tenaient les assemblées religieuses. [illegible] la partie orientale du diocèse de Mende [illegible] sur Florac. Ils venaient à peine de passer à [illegible] Montvert, bourg situé sur le Tarn, lorsqu' [illegible] des roulements de tambour, et [illegible] de quatre cents paysans armés, commandés par [illegible]

homme boiteux, qui s'avançaient hardiment au-devant d'eux et semblaient leur offrir le combat. Ce n'était pourtant que le hasard qui amenait cette rencontre, car Vivens ne pouvait s'attendre à trouver les troupes royales sur son chemin. Bâville et de Broglie, qui le croyaient en Hollande, furent encore plus surpris que lui en le voyant tout à coup devant eux. Les soldats du roi fondirent avec impétuosité sur sa troupe et n'eurent pas de peine à la rompre. Vivens se jeta dans un bois du voisinage; mais quelques précautions qu'on eût prises pour lui couper la retraite, le rusé partisan parvint à s'échapper, laissant à peine deux ou trois de ses hommes sur le champ de bataille, et quelques prisonniers que Bâville fit pendre le lendemain, en passant à Saint-Jean du Gard.

Cette misérable expédition dut donner à penser aux vainqueurs : ils venaient d'étouffer l'insurrection dans le Vivarais; en retournant à Montpellier ils la rencontraient sur leur chemin, au milieu des Cévennes, comme ces feux follets qui, pourchassés par le voyageur, reparaissent sous ses pas et semblent s'acharner à le suivre.

Cependant l'heure de la grande insurrection cévenole était encore loin. Continuons de faire connaître les plus importants des prophètes dont les actions remplissent l'intervalle qui nous sépare encore de cette période.

Vivens s'était retiré dans une caverne, qui servait de centre aux correspondances et aux mouvements entre les plus ardents religionnaires. Il y avait déjà reçu Gabriel Astier; c'est là aussi que vint bientôt le trouver un autre prophète, Claude Brousson, rentré en France avec les mêmes espérances que lui, mais qui n'entendait pas les réaliser par des moyens violents.

Claude Brousson [illegible]
d'un esprit [illegible]
devoir de prendre [illegible]
sans se croire [illegible]
ville leur [illegible]
excellente [illegible]
livre de bonne [illegible]
l'avocat des protestants [illegible]
dans sa ville natale [illegible]
louse. Dans cette [illegible]
cat Brousson [illegible]
des religionnaires [illegible]
un acte contraire [illegible]
relle. En 16[illegible]
à Toulouse, dans [illegible]
chartreux, puis [illegible]
Cévennes, enfin [illegible]
passant pour un des [illegible]
qui furent prises [illegible]
Genonce avec [illegible]
apprenant qu'il [illegible]
sembler partout [illegible]
ses, pour faire connaître [illegible]
religionnaires [illegible]
fâche qu'on se [illegible]
faisant ce que [illegible]
réunissant pour prier [illegible]
rebelles, et si l'on [illegible]
ment tous les [illegible]
Claude Brousson [illegible]
les dragons de Louvois.

A la suite de ces réunions [illegible]
la France et était allé [illegible]

profession d'avocat dans cette ville, où sa femme et son fils vinrent le rejoindre. Les réfugiés suisses, près de qui son talent et son caractère l'avaient mis en grande considération, le chargèrent d'une mission auprès des princes étrangers ; ces derniers l'accueillirent avec beaucoup d'égards et d'affection. L'un d'eux lui offrit même une chaire de professeur dans une des principales universités d'Allemagne. Mais Brousson, malgré les larmes de sa famille et les prières de ses amis, refusa cette place, qui lui eût assuré à l'étranger une existence paisible; il préféra suivre le périlleux apostolat auquel il se sentait appelé par Dieu. Cet homme pieux et zélé se peint lui-même dans la lettre suivante, qu'il crut devoir écrire à l'intendant du Languedoc pour lui faire connaître les motifs qui le ramenaient en France :

« J'ai plusieurs fois protesté, et je le fais encore devant Dieu, que je prends à témoin, que ce n'a été ni par ordre, ni par le conseil d'aucune puissance étrangère, directement ou indirectement, que je suis revenu en France; mais que c'est uniquement par le mouvement de ma conscience et de l'esprit de Dieu. Ce mouvement ayant été si violent que j'en étais consumé, jusque-là, qu'ayant différé de deux ou trois mois de suivre cette vocation intérieure, je tombai dans une maladie qui parut mortelle à tout le monde, et dont les médecins ne connaissaient pas la cause. Mais comme je vis bien que Dieu ne manquerait pas de me faire mourir si je résistais plus longtemps aux mouvements de son esprit, qui m'appelait à venir consoler son peuple, je me mis en chemin, au milieu de la maladie, sans consulter ni la chair ni le sang, et Dieu me rétablit la santé dans mon voyage. »

Brousson ne doute pas un seul instant de cette mission qu'il a reçue de Dieu. Peu de temps après son retour en France, il écrit à sa femme, qui, moins courageuse, ne s'était pas senti la force de le suivre :

« Je suis fort en peine pour vous, ma chère femme, sachant que vous avez si peu de force d'esprit pour supporter les épreuves par lesquelles il plaît à Dieu de nous faire passer. Dieu m'a retiré des occupations du siècle et il a daigné m'appeler au sacré minstère de sa parole ; il m'a fait la grâce de m'employer à une œuvre des plus extraordinaires et des plus importantes dont on ait jamais ouï parler. C'est là, sans contredit, ma couronne. »

Nul prophète ne se crut plus sincèrement inspiré et ne marcha plus résolûment où la voix de Dieu l'appelait. Mais ce qui fait le caractère particulier de Brousson, c'est son inaltérable douceur et son aversion profonde pour tous les moyens violents. Il faut lire, pour être fixé sur ce point, le recueil de ses sermons prononcés en France dans le désert, pendant les années [illegible] 1693, et qu'il publia depuis sous le titre de *Manne mystique du désert*. Le petit nombre de passages que nous allons citer suffira pour montrer sous quel [illegible] de l'insurrection cévenole. [illegible] »

« [illegible] »

« [illegible] »

sacrer inhumainement.... Ah! elle n'est pas la colombe de Jésus-Christ.

« La colombe est un animal très-faible ; elle n'est pas armée de griffes, ni d'un bec terrible pour se défendre. De même l'Église de Dieu est ordinairement faible et opprimée par ses ennemis ; mais l'Église romaine est puissante et terrible aux yeux de la chair : elle est la bête mystique à qui le dragon a donné sa puissance et son trône, et de qui la terre a dit : « Qui est semblable à la bête et qui pourra combattre contre elle ? » Donc elle n'est pas la colombe de Jésus-Christ.

« Les biens du monde sont périssables, mais les biens célestes sont éternels. Ceux qui ne veulent pas souffrir avec Jésus-Christ ne régneront pas un jour avec lui. Ils ont leur partage en cette vie; mais un jour leur portion sera dans l'étang de feu et de soufre ; mais pour vous, pauvres fidèles qui êtes persécutés pour la justice, réjouissez-vous au Seigneur, car le royaume des cieux est à vous ! — Ah ! que vous êtes heureux, vous qui maintenant êtes chassés de vos maisons pour la cause de l'Évangile, car un jour vous serez reçus dans les tabernacles éternels ! Que vous êtes heureux, vous qui maintenant faites votre séjour dans les bois, dans les déserts, dans les fentes des rochers et dans les cavernes ; car un jour vous habiterez le palais du Roi des rois et vous serez éternellement abreuvés au fleuve de ses délices. »

Il y a loin d'un apôtre si plein de résignation et de mansuétude à des prophètes belliqueux tels que Gabriel Astier et Vivens, et surtout à des anges exterminateurs tels qu'Esprit Séguier, personnage qui va bientôt apparaître, et dont les cruautés vengeresses ouvriront la période de la guerre des Cévennes. Brousson s'étant fait conférer le caractère et le titre de ministre du saint Évangile par Vivens, qui les avait reçus ainsi lui-même en Hollande des mains d'un autre ministre, (mode de consécration autorisé par la discipline des églises réformées), on fut amené dès lors à supposer entre ces deux hommes plus de rapports intimes et de sympathies qu'il ne pouvait y en avoir. Tous deux

avaient sans [illegible]
mais chacun [illegible]
but par des voies [illegible]

« Brousson, dit M. [illegible] par semaine, quel[illegible] fois dans une journée; [illegible] riages, des morts, cérémonies [illegible] des modèles de prière, des formules [illegible] ments de piété qu'il dictait aux églises pour [illegible] après son départ, continuer sans pasteurs leurs [illegible] gieux[1]. »

Mais à travers quelles aventures, et au prix de quels périls, cet homme de paix, qui, pour inoculer sa douceur à des auditeurs rustiques et sauvages, ne leur parlait que sous les symboles des brebis et des colombes, était-il condamné à remplir sa mission! Que de voyages dans les montagnes, sous le vent, la pluie et la neige! [illegible] nuits passées au milieu des bois, sur la [illegible] une couche de feuilles [illegible]! Que de [illegible] des cabanes de pâtre, dans les [illegible] granges abandonnées! [illegible] maison où il s'était glissé furtivement pour [illegible] consolations aux fidèles, il [illegible] d'un [illegible] D'autres fois il [illegible]

[1] [illegible]

« Je comparus, dit ce prédicant devant l'intendant et le comte de Broglie, qui me reçurent d'un visage ouvert et me promirent la vie, si je leur indiquais la retraite de Vivens et de Brousson. « S'il n'y a pas d'autre moyen de sauver ma vie, leur répondis-je, faites-moi exécuter tout à l'heure; car, si « telle est la volonté de Dieu, je suis aussi prêt à mourir que « vous à me condamner. » Sur cela le comte de Broglie me saisit par les cheveux, et, m'ayant donné deux ou trois secousses, me dit que, s'il n'y avait pas de bourreau, il me pendrait lui-même[1]. »

Cependant Bâville, qui se contentait de faire traquer partout l'introuvable Brousson, avait mis à prix la tête de Vivens, qu'il regardait comme le plus dangereux des deux prophètes. Vivens ne paraissait pas beaucoup s'en émouvoir; mais ayant appris que plusieurs personnes, sur le simple soupçon de lui avoir donné asile, avaient été mises à mort par Bâville, il jugea qu'il était temps de lui donner de ses nouvelles. Il voulut venger ses malheureux hôtes et effrayer leurs tyrans par une justice mystérieuse. Il sort de sa caverne, rassemble une troupe de ses hommes, et au bout de quelques jours, il a fait la terrible besogne que voici: le curé de Conquérac, celui de Saint-Marcel, tués; le vicaire de Soudorgues frappé d'un coup de poignard, en plein midi, comme il portait le saint sacrement; Gautier, Claparède, Séverac, officiers des milices, et Bayard, ministre apostat devenu premier consul de Lassalle, assassinés, les uns dans leurs maisons, les autres sur les chemins, par des mains inconnues. Les ecclésiastiques qu'avait choisis la vengeance de Vivens étaient de ceux qui s'étaient le plus signalés parmi les persécuteurs des religionnaires. Il tua le curé de Conquérac de sa propre main. Quant au capitaine Séverac, coupable à ses yeux

1. Peyrat, ouvrage cité, t. I.

[illegible]

[illegible] à Genève [illegible]
de S[illegible] [illegible]
tous ses détails, fut [illegible]

Quoique la lettre fût chiffrée, le résident de France à Genève, à qui on la livra, y reconnut l'œuvre de Vivens, et la renvoya à Bâville avec le malheureux messager, qui fut pendu à Montpellier. Vivens lui-même ne survécut pas longtemps à cet échec.

Un prédicant, nommé Languedoc, compagnon de Vivens, s'étant laissé prendre, fut enfermé, au fort d'Alais. Ayant été interrogé par M. de Mandagors, subdélégué de l'intendant dans cette ville, il fit des révélations. Entre autres choses il avoua que quatre dragons de la compagnie, qui était alors à Anduze, avaient été séduits par Vivens. Arrêtés aussitôt, ces soldats déclarent qu'ils ont, en effet, rendez-vous le soir même avec Vivens, près d'une caverne située au milieu d'un vallon entre Alais et Anduze. Le commandant d'Alais, M. de Chanteraine, escorté d'une compagnie du régiment de Vieilleville et d'un détachement de l'infanterie qui était dans le fort d'Alais, partit pendant la nuit, guidé par un pâtre du Languedoc, et arriva au point du jour près de la caverne. D'épaisses broussailles en masquaient l'entrée, qui était surmontée d'une roche, sur laquelle il fallait monter d'abord, puis descendre, et qui formait à la caverne une sorte de toit ou de parapet. Vivens s'y trouvait avec deux de ses lieutenants, Carrière et Capieu. Les troupes commencèrent par investir la caverne, en resserrant leur cercle peu à peu. Mais, quelque silencieuse que fût leur marche, Vivens l'avait entendue ; il se hâta de brûler ses papiers, prit son fusil et se posta à l'entrée. Le premier assaillant qui se montra fut un sergent, que Vivens tua sur le coup. Comme il avait plusieurs fusils, que ses compagnons lui passaient tout chargés, il abattit encore deux soldats, et d'un quatrième coup, blessa un lieutenant. Alors un apostat, nommé Jourdan, lieutenant

des milices, fit le tour de la caverne, grimpa par derrière sur le rocher et se trouva, sans être vu lui-même, en position de voir, de haut en bas, tout ce qui en sortait. Presque aussitôt il aperçut Vivens, qui, allongeant la tête hors de sa grotte, comme une tortue hors de son écaille, couchait en joue le commandant d'Alais, M. de Chanteraine ; il lui lâcha son feu à bout portant, et le jeta par terre roide mort. Après ce coup, on ne craignit plus d'entrer dans la caverne ; les soldats s'y précipitèrent et y saisirent les deux compagnons du prophète, qu'on amena triomphalement dans Alais avec le corps de Vivens. Ils y furent pendus, ce qui était le moindre des supplices en usage contre les prédicants. Mais cela ne pouvait suffire à Bâville, qui accourut sur les lieux pour faire le procès au cadavre du fameux chef des rebelles, « dont la mort même, dit Brueys, n'avait pu effacer la fureur et la rage, qu'on voyait encore peintes sur son visage lorsqu'on le jeta dans le feu où il aurait bien mieux mérité d'être jeté tout vivant. » La foule se pressait autour du bûcher, pour contempler les traits du fameux prophète de Valleraugue, qui, surpris par la mort dans l'attitude du combat, semblait encore au milieu des flammes, menacer de son regard les bourreaux.

Carrière et Capieu moururent sur le gibet près du bûcher qui consumait le cadavre de Vivens. Neuf de ses compagnons avaient déjà subi le même sort à Montpellier, à Saint-Hippolyte et à Nîmes.

Ceci se passait en 1692. Brousson, qui n'avait pas, quoi qu'en dise Brueys, trempé dans la tentative faite par Vivens pour amener dans les Cévennes les soldats de Schomberg, donna des larmes au martyre de tant d'intrépides défenseurs de son église. Il adressa à la cour sa [illegible]

de foi des prédicateurs du désert, comme un apologétiq contre ceux qui l'accusaient de prêcher la révolte. Il n cessait d'envoyer à Versailles des écrits, dans lesquels pressait le roi de se convertir avec tout son peuple, et poursuivait, au milieu de ces travaux, son aventureu apostolat.

Délivré de Vivens, l'intendant Bâville commença s'occuper sérieusement de Brousson. Dans une ordon-nance, lancée le 26 juin, il mit sa tête à prix.

Quoique Louvois fût mort, qu'un nouveau ministèr composé d'hommes tolérants, soutenus alors par Mme d Maintenon, permît de donner quelque relâche à la persécution des calvinistes, et que l'intendant du Languedoc n'eût plus véritablement à compter qu'avec le confesseur du roi, on voit cependant Bâville redoubler de rigueurs et multiplier les supplices. Son acharnement contre un homme aussi doux que le pauvre Brousson peut à peine se concevoir de la part d'un sceptique, qui, même d'après ses propres aveux, avait conscience de travailler à une œuvre funeste[1].

Brousson, qui, après quatre ans d'une vie si tourmentée, sentait le besoin de quelque repos, et aspirait

1. « J'ai toujours condamné la révocation de l'Édit de Nantes, écrivait Bâville aux ministres : c'est une faute énorme ; elle a précipité le royaume dans une crise dangereuse, mais revenir sur ses pas, c'est s'enfoncer plus avant dans l'abîme. On avilirait le roi, sans apaiser les protestants. Ils ont le cœur profondément irrité. Leur seule faiblesse empêche et dissimule la rébellion. Ils ne sont d'ailleurs pas dignes de tant de sympathies, ces misérables qui, généralement, ont sacrifié leur religion à leur fortune. C'est pourquoi il faut marcher en avant, achever rapidement les conversions, fermer son cœur à la pitié, la bouche à l'humanité et à la religion, et sauver l'État. C'est la suprême loi. Vous craignez, dites-vous, de rendre ainsi le roi odieux ! mais les monarques chrétiens ne se sont-ils pas toujours glorifiés du titre d'exterminateurs des hérétiques ? » (Rulhières, *Eclaircissements sur la révocation de l'Édit de Nantes*, Paris, 1788.)

[illegible]

[illegible] Brousson [illegible] prodiges. [illegible] village, suivi d'une troupe [illegible] des miracles quand [illegible] propres yeux. Tout ce [illegible] les prophètes petits et grands [illegible]. Et là une ample moisson [illegible] reproduire, de la manière la plus exacte [illegible] sions de Jurieu sur l'apocalypse. De ce qu'[illegible]

ce qu'on lui raconta, Brousson composa un livre en six cahiers, sous le titre de *Relation des prodiges du Vivarais*, où il est écrit :

« On a entendu des concerts mélodieux dans les airs ; on a vu dans le ciel un feu lumineux ; une voix célestè a été ouïe sur un coteau pendant une journée entière ; une fille de sept mois a prophétisé et chanté des psaumes jusqu'à ce qu'elle eût été sevrée : autant de signes infaillibles de la délivrance d'Israël. »

Ainsi retrempé dans les premières sources de l'esprit prophétique, Brousson résolut d'entreprendre une grande mission, qui, partant des frontières orientales du royaume, ne devait s'arrêter qu'à l'Océan. Dans cette entreprise l'infatigable prédicant allait trouver sa fin, et cette pérégrination apostolique fut pour lui la dernière. Au printemps de 1698, Brousson, ayant passé le Rhône et traversé le Vivarais, descendit dans les Cévennes. Il y était à peine arrivé, que Bâville, informé de son retour, mit de nouveau sa tête à prix pour sept cents louis d'or de quatorze francs pièce. Brousson, du reste, aidait à retrouver sa trace par la constante manie qu'il avait d'écrire à Louis XIV requêtes sur requêtes. Trois de ses lettres au roi, mises à la poste à Nîmes, faillirent le faire prendre dans cette ville. Dans une autre ville du Languedoc, trahi par un faux frère, il n'eut que le temps de s'enfuir. A peine sorti de ce danger, il tomba dans un autre, auquel il sut pourtant encore échapper. Poursuivi dans un bourg, il vit, en fuyant à travers la montagne, la paroisse d'où il sortait, investie par cent-vingt dragons. Quelques jours après, il fut cerné dans une maison où il s'était caché. Son hôte le fit descendre au fond d'un puits, dans lequel était ménagée, comme dans beaucoup de citernes cévenoles, une excavation latérale destinée à

cacher les ministres fugitifs. Un soldat qui connaissait cette cachette, y descendit et toucha presque Brousson; mais ses yeux, passant subitement de la lumière du jour à ces ténèbres glaciales, n'aperçurent point celui qu'ils cherchaient.

Serré de si près, Brousson dut interrompre sa mission et se réfugier pour quelque temps à Orange. Cette petite principauté était enclavée de tous côtés dans le comtat Venaissin. Avant d'être réunie à la France elle offrit souvent un refuge aux Vaudois et aux protestants persécutés. Par le traité qui venait de suivre la paix récente de Ryswick, Guillaume avait rouvert ses asiles aux religionnaires, et y avait fait établir le libre exercice de leur culte : c'était donc là une sorte de lieu d'asile pour les protestants trop vivement poursuivis. Après un court séjour à Orange, Brousson se dirigea vers l'ouest, et gagna le pays de Castres, en passant par la *Montagne Noire*. Il visita le Rouergue, le comté de Foix, la Bigorre, le Béarn. Il voulait terminer sa mission par la Guyenne, le Périgord et le Poitou, lorsqu'il fut reconnu à Oleron d'après son portrait qui avait été envoyé partout et qui se trouvait à l'hôtel de la poste, où il descendit. Arrêté, Brousson avoua son nom, et fut conduit les fers aux mains à Lescar, où résidait alors Pinon, l'intendant du Béarn, qui le fit transférer au château de Pau, le berceau d'Henri IV, et autrefois la citadelle du protestantisme dans la Navarre.

On lit dans l'*Annuaire ecclésiastique de* [illegible], que le dénonciateur de Brousson, s'étant présenté devant l'intendant Pinon pour réclamer les vingt mille livres accordées, en Béarn, pour la capture d'un ministre du désert : « Misérable ! s'écria l'honnête magistrat, ne rougis-tu pas de vendre [illegible], toi qui

trafiques de leur sang? Retire-toi, je ne puis supporter ta présence! »

Bâville réclama le prisonnier, comme appartenant au Languedoc par son origine et surtout par ses œuvres; Brousson lui fut donc envoyé à Montpellier.

L'intendant Pinon, qui avait conçu pour lui une véritable amitié, l'avait recommandé à ses gardiens, qui, dans la route, ne l'enchaînèrent pas et se contentèrent de le surveiller des yeux, et même assez négligemment. A Villefranche, au passage d'une écluse sur le canal du Midi, le captif aurait pu aisément s'échapper et gagner la montagne Noire, car la barque qui le portait était arrêtée et ses gardiens endormis. Brousson ne songea pas à fuir; il regardait comme une lâcheté de reculer la fin qui était marquée à sa mission. Arrivé à Montpellier le 30 octobre 1680, on l'enferma dans la citadelle que Louis XIII avait fait construire aux portes de cette ville, pour contenir les réformés.

Pendant la détention de Brousson à la citadelle de Montpellier, Bâville, contrairement à ce qu'il avait coutume de faire pour les autres prédicants, le traita avec douceur et courtoisie; il lui envoya même des mets de sa table. Ce fut le 4 novembre qu'il le fit asseoir sur la sellette; mais le procès était déjà instruit sur tous les chefs, et sur un principalement que l'accusé ne paraissait pas soupçonner. Pour donner une sorte de publicité aux débats, Bâville, qui les dirigeait, assisté des officiers du présidial, avait ouvert à tous les curieux, contre les habitudes judiciaires de cette époque, la porte de la citadelle, et la salle s'était remplie de gens d'église, de robe et d'épée. Brousson trompa peut-être les espérances de ceux qui attendaient de l'ancien avocat une plaidoirie émouvante; il se borna à la simple déclara-

tion des faits. Dans un discours qui ne dura qu'un quart d'heure, il avoua qu'il avait exercé les fonctions de ministre du saint Évangile en France, et s'attacha à faire valoir sa réputation d'homme d'honneur et d'homme de bien.

« Puisque vous êtes ministre, lui dit Bâville, quels étaient les motifs de votre conduite dans les Cévennes et ailleurs ?

— La prédication de l'Évangile, à l'exemple des apôtres.

— Les apôtres prêchaient-ils la révolte contre les puissances établies de Dieu ?

— Je ne l'ai jamais fait. »

Sur cette réponse, Bâville lui mit sous les yeux l'original du projet d'invasion concerté entre Vivens et Schomberg, en lui disant : « Connaissez-vous cette écriture ? Les apôtres conspiraient-ils ainsi ?

— Ce n'est pas là mon écriture, et je n'ai été d'aucune conspiration. »

Brueys, qui était présent à l'interrogatoire, ajoute qu'en ce moment l'accusé pâlit, se déconcerta, et que l'intendant ayant remarqué le trouble où il était, se contenta de lui dire « qu'au moins alors il n'imitait pas les apôtres, qui ne mentaient point, et qu'on avait en main de quoi le convaincre qu'il ne disait pas la vérité, quoique, la main levée devant Dieu, il eût juré de la dire. »

L'autorité de Brueys, écrivain si partial et si injuste envers les protestants, est bien insuffisante pour faire admettre que l'honnête Bronsson ait trempé dans les projets de Vivens et de Schomberg. [illegible]

[illegible]

[illegible]

procès où l'on met un accusé en présence de ses juges sans lui avoir notifié d'avance les faits qu'on lui impute. Dans cette affaire, on produisit contre Brousson une charge qui remontait à quinze ans, et qui seule eût suffi à déterminer sa condamnation.

Brousson, « convaincu, dit la sentence, d'être le principal auteur de la délibération de Toulouse (1683), qui avait excité tant de troubles et fait répandre tant de sang dans le Languedoc et dans le Dauphiné; d'avoir, de concert avec Vivens, tenté d'introduire en France le duc de Schomberg et une armée étrangère, » fut condamné à subir, après la question ordinaire et extraordinaire, le supplice de la roue et l'opprobre du gibet. Par une sorte d'adoucissement, ou *retentum*, qu'on laissait alors à la discrétion des juges, Bâville, après avoir eu un long entretien avec le condamné, ordonna qu'on le présenterait seulement à la torture pour la forme, que le bourreau ne le toucherait que sur l'échafaud, et que le gibet précéderait la roue, c'est-à-dire qu'il ne serait rompu qu'après sa mort.

La sentence fut exécutée le soir du même jour, à Montpellier, sur cette vaste place du Peyrou, devenue, à la fin du siècle suivant, une des plus belles promenades de l'Europe, et qui n'était alors qu'un plateau désert et un lieu infamant, car il ne servait qu'à l'exécution des calvinistes. Les fourches patibulaires s'y dressaient, et les vents y agitaient sans cesse, avec un horrible murmure, les cadavres de quelques malheureux Cévenols. Les hideux instruments de mort s'élevaient en face de l'une des plus belles vues qui soient au monde, au milieu d'un horizon magnifique, bordé par la ligne de la Méditerranée et inondé de soleil, comme une sphère radieuse

ouverte aux âmes de ceux qui venaient y subir leur douloureux martyre.

Arrivé sur l'échafaud, Brousson voulut parler au peuple, mais sa voix fut à l'instant couverte par le roulement de dix-huit tambours. Qu'aurait-il pu dire qui valût cet éloge sorti de la bouche même de son bourreau?

« J'ai exécuté plus de deux cents condamnés, disait, quelques jours après, le bourreau de Montpellier en achetant chez un orfévre une tasse d'argent, mais aucun ne m'a fait trembler comme M. Brousson. Quand on le présenta à la question, le commissaire et les juges étaient plus pâles et plus tremblants que lui, qui levait les yeux au ciel en priant Dieu. Je me serais enfui si je l'avais pu, pour ne pas mettre à mort un si honnête homme. Si j'osais parler, j'aurais bien des choses à dire sur lui! Certainement il est mort comme un saint. »

CHAPITRE IV.

Continuation de la persécution religieuse. — *Excès commis par les prêtres catholiques.* — Commencement de l'insurrection des Cévennes. — Mort de l'archiprêtre du Chayla.

La mort de Vivens et la paix de Ryswick, qui enlevait aux religionnaires l'espérance de tout secours de la part des puissances protestantes, avaient mis fin aux tentatives d'insurrection dans le Vivarais et dans les Cévennes. Le supplice de Brousson y fit même cesser les assemblées de religion, ou du moins elles devinrent rares et

secrètes. Tous les prédicants cévenols avaient péri. Papus, Henri Guérin, Laporte de Mialet, Pierre Plans, avaient partagé le sort de Brousson. Le seul qui restât, Pierre Roman, qui s'était fait prendre, comme nous l'avons dit, à la place de Brousson, avait été délivré dans le village de Boucoiran, par cinquante jeunes gens des bords du Gardon, qui l'avaient arraché aux archers chargés de le conduire à Bâville.

Cependant, et bien que tout parût tranquille du côté des Cévenols, l'autorité redoublait de rigueurs. Partout de nouveaux excès de cruauté sont commis par les intendants des provinces, par les juges subalternes et les prévôts des maréchaussées, contre de pauvres gens qui ne demandent qu'à servir Dieu selon leurs lumières. On fait dans le Poitou diverses exécutions. Le supplice de Brousson n'avait été qu'un simple épisode de ces cruautés, aussi exécrables aux yeux de l'humanité qu'inutiles au point de vue de l'État. Tandis qu'on affecte la modération dans les régions de la cour, la contrainte va croissant dans les provinces, et ne s'arrête pas même devant le sacrilége des conversions forcées.

« En 1700, dit un historien, tout retentit des gémissements de ceux qui languissaient dans les prisons et dans les fers. On voit, sur la fin d'avril, partir une chaîne de soixante-trois galériens dont les crimes sont la fidélité, l'attachement et le zèle pour leur religion, et parmi lesquels on remarque plusieurs pères de famille, plusieurs têtes à cheveux gris. Sur les galères, à Marseille, un réformé refuse de fléchir les genoux devant l'hostie parce qu'il ne croit pas pouvoir le faire en conscience ; on l'étend sur le *coursier* : le plus puissant Turc qui soit dans la galère, armé d'une corde goudronnée et trempée dans l'eau de mer, frappe de toutes ses forces; le corps rebondit, retombe sous des coups terribles et redoublés, et ne fait plus qu'une plaie sanglante. Et quelle plume pourrait décrire les horreurs capables d'attendrir les forçats ? Deux ga-

[illegible] BIENNES [illegible].

[illegible] femmes [illegible] [illegible] [illegible] ces [illegible] [illegible] [illegible] ... [illegible] [illegible] reux spectacle. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] s'associe aux [illegible] [illegible] [illegible] en font leur [illegible] et [illegible].

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] après [illegible] arrivée vers [illegible] [illegible] [illegible] ressentir [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] antérieure, dans [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] seraient amenées [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] contre la France. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] *[illegible]ssion*, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] chez les réformes [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] toujours persistantes. [illegible] [illegible] [illegible] devaient tenir [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] depuis [illegible] [illegible] [illegible] entretenu dans [illegible] foyer [illegible] [illegible] [illegible] les manifestations [illegible] [illegible] [illegible] dans les Cévennes.

Vers la fin de l'année 1700, une [illegible] [illegible] [illegible] en allant [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible] sur les deux rives de l'Ardèche [illegible] [illegible] l'esprit prophétique dans [illegible] communiqua à plusieurs jeunes [illegible] qui le transmirent, à leur [illegible] montagnes. L'hiver ne s'était [illegible] caractère épidémique qui [illegible] maladie mentale, les [illegible] pullulé par milliers, et [illegible] montagnes de la Lozère [illegible] les enfants se montraient [illegible] contagion.

Il y a ici une remarque [illegible]

1. Court, *Histoire des Camisards* [illegible]

prouvera bien que ni le souffle, ni les instructions et les manéges n'étaient nécessaires pour communiquer ce qu'on appelait l'*esprit*. On se souvient de la précaution barbare que les autorités catholiques avaient prise d'enlever aux protestants leurs enfants, dans l'espoir de dompter ainsi la constance et l'opiniâtreté des parents.

« La Providence, dit un auteur, renversa leurs espérances par le ministère de ces mêmes enfants, qu'ils avaient pris tant de soin d'élever dans leurs erreurs et qui, comme autant de prophètes, réveillèrent leurs pères et mères de leur léthargie spirituelle. Ces prédicateurs imprévus ne surprirent pas peu les papistes, qui, pour prévenir les effets de leurs exhortations, tâchèrent d'insinuer qu'ils étaient instruits et dressés par des imposteurs. Ils en firent fouètter quelques-uns, et ils brûlèrent la plante des pieds à d'autres.... Mais tout cela n'avait pu être capable d'ébranler ces jeunes prophètes, et leur nombre s'était accru jusqu'à près de *huit mille* dans les Cévennes et dans le bas Languedoc.

« M. de Bâville, intendant de la province, ordonna à ces messieurs les docteurs de Montpellier, qu'on appelle la Faculté de médecine, de s'assembler à Uzès, où l'on avait emprisonné une quantité de petits enfants, pour examiner leur état. Conformément à cet ordre, ces médecins observèrent à leur manière la contenance de ces enfants, leurs extases, et les discours qu'ils faisaient sur-le-champ et sans dessein, ainsi que s'en exprima très-bien M. Brueys.... Je ne sais si ces fameux docteurs disputèrent en latin, ni s'ils se battirent; car il y avait matière à s'échauffer; mais je sais bien que, quoiqu'ils témoignassent être ravis en admiration de voir de jeunes personnes sans lettres, prononcer des choses qu'elles n'avaient jamais apprises, et citer la sainte Écriture fort à propos, ils décidèrent en oracles ambigus, tant parce qu'ils voulurent déférer à l'autorité de l'intendant, que parce qu'ils ne comprenaient rien eux-mêmes à ce qu'ils voyaient. Ils donnèrent à ces enfants le nom vague de *fanatiques*. Cela fut bientôt fait, n'étant pas difficile à faire[1]. »

1. *De la nécessité de donner un prompt secours aux protestants des Cévennes*, etc. Londres, 1703, chez Vaillant, in-12, p. 12 et suiv.

Dès que les docteurs de Montpellier furent [illegible] les prisons d'Uzès pour examiner les [illegible] tous ces petits prophètes se mirent [illegible] les prêcher, pour obtenir la conver[illegible] savants qui venaient tenter leur [illegible] médecins de Montpellier ne [illegible] explication plausible de l'état [illegible] tions nerveuses, encore si [illegible] entièrement aux lumières des [illegible] Ce n'est que plus tard, qu'[illegible] sier de Sauvages, apparten[illegible] lier, devait, dans un ouv[illegible] l'invasion de la folie ou [illegible] liers phénomènes où [illegible] l'intervention du ma[illegible] savants ne doivent pas [illegible] faire en trouvant un [illegible] fication, mais qui [illegible] rèrent donc ces [illegible] bouche de leurs [illegible] rieux donnés d'abord aux [illegible] surgés cévenols

Bâville relâcha les plus jeunes [illegible] retint dans la prison les plus [illegible] qui furent envoyés aux galères [illegible] des armes. On en vit partir [illegible] Pompidou, deux cents pour les galères.

Dans ces crises extraordinaires, des enfants catholi-ques se trouvèrent saisis eux-mêmes de l'esprit prophé-tique, et firent les révélations les plus compromettantes pour l'Église romaine. Ces accès n'étaient même [illegible] arrêtés par les menaces et les corrections de leurs parents, qui, ne sachant plus où donner de la tête, et

gnant pour eux-mêmes, livraient ces pauvres petites créatures aux exorcismes, peu efficaces, des curés. Aucun catholique ancien ne fut persécuté pour ce fait; mais les catholiques convertis eurent ordre d'empêcher leurs enfants de *fanatiser*. Bâville publia même une ordonnance portant que les pères et mères dont les enfants fanatiseraient, seraient condamnés à des amendes et aux frais des procédures. Des dragons furent mis chez ceux qui ne purent guérir ou prévenir cette épidémie prophétique chez leurs enfants, et on les condamna, de plus, à diverses peines arbitraires. Plus de vingt paroisses du Gévaudan se virent ainsi ruinées. La chose alla si loin que, pour se mettre à l'abri de ces mesures violentes, plusieurs dénoncèrent eux-mêmes leurs propres enfants, et les livrèrent aux intendants ou aux magistrats, en leur disant : « Les voilà, nous nous en déchargeons; faites-leur passer vous-mêmes, s'il est possible, l'envie de prophétiser[1]. »

Mais rien n'arrêtait l'esprit qui *souffle où il veut*, et qui, dans cette période, agitait surtout les petits enfants.

Un témoin dont la déposition a été recueillie dans le *Théâtre sacré des Cévennes*, Jacques Dubois, de Montpellier, nous dit :

« J'ai vu, entre autres, un enfant de quinze mois entre les mains de sa mère à Quissac, qui parlait avec agitations et sanglots, distinctement et à voix haute; mais pourtant avec des interruptions : ce qui était cause qu'il fallait prêter l'oreille pour entendre certaines paroles. L'enfant parlait comme si Dieu eût parlé par sa bouche : *Je te dis*, *mon enfant* (c'était la formule par laquelle l'esprit commençait toujours). Ce même enfant fut mis avec sa mère en prison, ce qui se pratiquait ordinairement en pareil cas. Je suis sûr que j'ai vu plus de soixante autres enfants, entre l'âge de trois et de douze ans,

1. Court, *Histoire des Camisards*, t. I, p. 21.

qui étaient dans [illegible]

tendaient toujours [illegible]

vie, etc. Le pr[illegible]

Dans une [illegible]

la Rouvière à [illegible]

amis dans la [illegible]

ans qu'il [illegible]

sa présence [illegible]

[illegible]

mède voulut obéir pour la troisième fois. (Les peaux de serpent se trouvent communément dans le pays, et les bonnes gens s'en servent pour beaucoup de choses.) Comme son fils parlait sous l'opération du Saint-Esprit, il approcha de lui avec sa peau de serpent, belle et bien choisie, pour la lui mettre sur la tête. Mais à cet instant même l'enfant, se sentant agité avec une violence extraordinaire, haussa sa voix en criant, et se mit à censurer fortement son père. Il révéla tout haut, en présence de diverses personnes, ce qui avait été dit et fait avec le curé, ajoutant menace sur menace, d'une façon terrible, contre les pécheurs endurcis. Le père, frappé comme d'un coup de foudre, versa des larmes de repentance ; et Dieu voulut que, peu de jours après, il reçût lui-même les dons de révélation et de prédication[1]. »

Jean Vernet, de Bois-Chatel, dans le Vivarais, a fait cette déclaration :

« Les premières personnes que j'ai vues dans l'inspiration étaient ma mère, mon frère, mes deux sœurs et une cousine germaine. Il y a présentement treize ans pour le moins que ma mère a reçu les grâces, et elle les a toujours eues depuis ce temps-là jusqu'à mon départ de Montpellier, vers le mois de mai 1702 ; et j'ai appris de diverses personnes, qui l'ont vue il n'y a pas longtemps, qu'elle est encore dans le même état. Il y a onze ans qu'elle est détenue en prison. Mes sœurs reçurent le don quelque temps après que ma mère l'eut reçu ; l'une à l'âge de dix-neuf ans, l'autre de onze. Elles sont mortes en mon absence. Les plus grandes agitations de ma mère étaient de la poitrine, ce qui lui faisait faire de grands sanglots. Elle ne parlait que français pendant l'inspiration, ce qui me causa une grande surprise la première fois que je l'entendis, car jamais elle n'avait essayé de dire un mot en ce langage, ni ne l'a jamais fait depuis, de ma connaissance, et je suis assuré qu'elle ne l'aurait pu faire quand elle aurait voulu.... »

L'inspiration se communiquait donc à des familles entières, on en a vu d'ailleurs un grand nombre d'exemples.

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 80-82, déposition d'Abraham Mazel.

[illegible]

Le [illegible]

« [illegible] Casse [illegible] Comme nous [illegible] appeler sa mère qui était avec nous [illegible] : « [illegible] nez voir l'enfant. » Ensuite [illegible] appela, en nous disant que nous [illegible] qui parlait. Elle ajouta qu'il ne fallait pas nous [illegible], et que ce miracle était déjà arrivé. Aussitôt nous [illegible] l'enfant âgé de treize à quatorze mois, était emmailloté dans le berceau, et il n'avait encore jamais parlé de lui-même, ni marché. Quand j'entrai avec mes amis, l'enfant parlait distinctement en français d'une voix assez haute, vu son âge, en sorte qu'il était aisé de l'entendre par toute la chambre. Il [illegible] comme les autres que j'avais vus dans l'inspiration [illegible] actes de repentance, mais je ne fis pas [illegible] qu'il dit, pour me souvenir d'aucune circonstance [illegible] où était cet enfant se remplit ; il y avait [illegible] personnes, et nous étions tous priant [illegible] berceau. Après que l'extase eut cessé, [illegible] ordinaire. Sa mère nous dit qu'il avait [illegible] corps au commencement de l'inspiration [illegible] pas cela quand j'entrai. C'était [illegible] parce qu'il était enveloppé [illegible] parlé d'un autre petit enfant [illegible] Dieu, dans le [illegible] dans une cave [illegible] l'inspiration [illegible] sure [illegible]

[illegible]

pour aller à Genève. Étant dans mon pays j'ai assisté à trois assemblées, dans l'une desquelles un jeune homme qui parlait dans l'extase prononça ces paroles : « Je te dis, mon enfant, que vous devez vous retirer d'ici, je te dis que vous êtes vendus. » Mais comme on n'obéit pas assez promptement, et qu'on demeura encore environ une heure dans l'assemblée, la bourgeoisie d'Anduze en armes tomba sur nous, et il y en eut quinze qui furent faits prisonniers[1]. »

Dans une maison, à Arbousse, où se tenait une assemblée, arrive un jeune homme, nommé Alexis, qui avait reçu les grâces quelque temps auparavant. Jacques Mazel, grand prophète lui-même, qui était de cette assemblée, dépose ainsi de ce qu'il y avait vu :

« Alexis ne fut pas sitôt assis qu'il tomba en extase : il appuyait sa tête de sa main, et ses plus grandes agitations étaient de la poitrine. Il parla à très-haute voix, et ce qu'il disait, en général, était pour porter ceux qui l'entendaient à se repentir de leurs péchés et à ne plus participer à l'idolâtrie. Étant dans l'inspiration, il reprocha aux femmes qui étaient présentes d'avoir avalé le morceau du basilic (l'hostie) ; et me tendant la main, il me dit ; « Toi, mon frère, tu ne l'as pas avalé. » Cela fut accompagné d'autres paroles et de circonstances qui firent une grande impression dans l'esprit des assistants. Il dit que ce n'était pas lui qui parlait, mais que c'était l'esprit de Dieu qui parlait par sa bouche. Je me souviens qu'il reprocha à quatre femmes de la maison qu'elles s'étaient allées coucher sans prier Dieu, et qu'il insista en criant fortement : « Confessez, confessez, malheureuses ! » Et elles avouèrent que cela était vrai. Sur quoi il exhorta beaucoup à prier sans cesse.

« Le même soir, Alexis, Revaulte et moi, allâmes coucher chez un honnête homme de notre connaissance, nommé Cabrit, à une petite demi-lieue de là. Une heure après que nous fûmes arrivés, Alexis reçut l'inspiration. Il dit entre autres choses qu'encore que l'ennemi fût proche de là, il n'y avait point de danger pour nous. *Je t'assure, mon enfant,* lui dit l'Esprit, *vous n'avez rien à craindre. Je ne permettrai pas qu'aucun détachement passe ici*[2]. »

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 141-142.
2. *Ibidem*, 144.

L... raconte qu'au mois d'avril 170., un jeune ... de M..., nommé Étienne Gout, revenant un ... de la magnanerie où il travaillait à Saint-Jean-du-... trouva, au bas de la descente de ce bourg, un vieillard couché sur le chemin et saisi d'un frisson convulsif.

« Mon père, lui dit Étienne, êtes-vous malade ?

— A genoux, à genoux, ô mon fils ! s'écria le vieillard, que t'importe mon mal ? C'est de ton salut qu'il s'agit, et de celui de tes frères : tu l'accompliras par le moyen de l'Esprit ; il est en moi par la grâce de Dieu ! approche-toi, ô mon fils, et reçois-le dans ce baiser ! »

Étienne recueillit le baiser du vieillard, et se mettant en route aussitôt, il alla évangéliser ... bourgade [1].

On a pourtant remarqué que l'Esprit ... ment des vieillards, jamais des riches, ... les prêtres catholiques. Il s'établissait ... chez les enfants, chez les jeunes gens des deux sexes, chez des pâtres, des laboureurs et de pauvres artisans, ... simples dont la science n'avait point altéré la ... candeur. Mais partout où il soufflait, l'Esprit ... de même. Il est attesté par de nombreux té... que les personnes qui avaient reçu les grâces ... quittaient sur-le-champ toute sorte de libertinage et ... vanité. » Quelques-uns, qui avaient été débauchés, ... naient immédiatement sages et pieux ; et comme ... parlaient guère sans exhorter les assistants à ... de leurs fautes et à régler leur vie, ...

1. Le *Fanatisme renouvelé*, ou *Histoire* ... *les meurtres et autres attentats* ... dans les Cévennes ... ...on, 1703-1706 ...

les fréquentaient devenaient aussi plus honnêtes et menaient une conduite exemplaire.

Le retour et la multiplication des prophètes eurent pour effet naturel de rendre les assemblées beaucoup plus fréquentes et plus nombreuses qu'elles ne l'avaient jamais été. L'église du désert retrouva ses fidèles et ses prédicants improvisés, qui se réunissaient à des heures convenues, au milieu des bois et des montagnes inhabitées, presque toujours la nuit, et quelquefois même pendant le jour, malgré les défenses répétées de l'autorité. La renaissance de l'église du désert devait amener une répression poussée jusqu'aux excès les plus inouïs.

Daniel Raoul était accusé de s'être vanté d'avoir reçu de Dieu l'esprit du prophète dont il portait le nom; il fut pris dans les bois de Tornac près d'Anduze, et condamné à la roue. Trois de ses disciples furent arrêtés avec lui; l'un, Floutier, fut condamné au gibet, l'autre, Bonaventure Rey, aux galères, et le troisième, Bourelli, au service des armes. Le 9 septembre 1701, Daniel marcha lui-même au supplice en confessant Jésus-Christ qu'il reconnaissait pour son sauveur, et dénonçant comme une idolâtrie les pratiques de l'Église romaine. Arrivé au pied de l'échafaud, il s'agenouilla et fit devant le peuple sa dernière prière, puis il s'étendit lui-même sur la roue.

« Ce laboureur, dit M. Peyrat, qui se comparait aux rochers éloquents du désert, en avait la dureté dans ses os. Il fallut cent trois coups de barre pour le briser. Il ne pouvait pas mourir : il resta plusieurs heures, ses membres repliés sous lui, la tête en bas et la bouche entr'ouverte, épanchant à flots le sang et la prière[1].

1. *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 282.

Malgré ces cruautés, ou plutôt à cause [illegible]
[illegible]s, les prophètes se multipliaient de [illegible]
[illegible]naissaient de leurs cendres, comme [illegible]
[illegible]t des chrétiens martyrs. La perspe[illegible]
[illegible] roue et des galères ne faisait [illegible]
[illegible]ns affaiblir encore leur soum[illegible]
[illegible]i. Les Cévennes se montrèrent [illegible]
[illegible]mps patientes que le Vivarais [illegible]
[illegible]ême ardeur pour la parole de [illegible]
[illegible]e ses louanges. Le nombre et [illegible]
[illegible]ées religieuses continuant [illegible]
[illegible] traiter les simples fidèles qu[illegible]
[illegible]ruellement que les illuminés [illegible]
[illegible]urs inspirations. Au mois [illegible]
[illegible]rmé que les protestants de [illegible]
[illegible]semblée près d'Alais, [illegible]
[illegible]ilices. L'assemblée venait de [illegible]
[illegible]rrivèrent ; cependant [illegible]
[illegible] se retiraient plus [illegible]
[illegible] le malheur de [illegible]
[illegible]

sonnes furent massacrées à Tornac, et dix-huit dans les environs d'Uzès.

Dans les premiers mois de l'année suivante, quatre hommes et quatre femmes furent pendus au Pont-de-Montvert. Ce bourg, qui va bientôt être le théâtre du premier acte d'une insurrection vengeresse, fut menacé d'être rasé; on l'accabla d'amendes arbitraires, et on y laissa en subsistance trois compagnies de milices, à qui il fallait fournir tout ce qu'elles demandaient.

Notons ici une particularité étrange. Plusieurs femmes allaient de bourgade en bourgade, en criant : « Dieu m'a donné des larmes de sang pour pleurer la désolation de Jérusalem ; » et il sortait en effet du sang de leurs yeux et de leur nez. Bâville fit arrêter une prophétesse qui rendait de ces larmes sanglantes, qu'elle donnait comme signe de la mission dont elle se disait chargée[1]. Comme on redoutait les effets que pouvait

1. L'écoulement du sang par les glandes lacrymales est une affection rare, mais qui a été quelquefois constatée. On lit ce qui suit dans un journal de médecine :

« M. de Hassner a présenté au *Collége des médecins de Prague* (séance du 18 octobre 1859) une jeune fille âgée de treize ans, chez laquelle on remarquait, depuis six mois environ, le phénomène singulier de la production de *larmes sanglantes*. « L'écoulement ne venait pas de la conjonctive, qui n'était nullement altérée, mais des glandes lacrymales; il se produisait habituellement dans l'après-midi, plus souvent à droite qu'à gauche, quelquefois des deux côtés à la fois, survenant brusquement et s'arrêtant après avoir duré quelques secondes. Le sang qui s'écoulait se coagulait promptement, et ne contenait que des globules rouges, qui s'altéraient rapidement. A part une anémie légère, cette jeune fille ne présentait d'ailleurs aucun symptôme morbide; elle n'était pas encore réglée.

« Ce fait est d'autant plus curieux que les antiques histoires d'individus qui *pleuraient du sang* sont rangées parmi les fables par la généralité des auteurs contemporains. Nous n'en connaissons qu'un seul, Adam Schmidt, qui ait observé et décrit ce phénomène, rencontré par lui chez quelques femmes atteintes de troubles dans la menstruation. »

produire sur l'esprit [illegible] surprenant phénomène [illegible] imposture. Condamnée au gibet [illegible] à Montpellier. Brueys [illegible] suprême elle avoua que c'était par [illegible] naturelle qu'elle rendait ce sang par [illegible] mais on lit dans le *manuscrit* [illegible] de la potence » ne fit pas changer [illegible] ».

Dans toutes les Cévennes, les esprits étaient dans l'attente d'un événement mystérieux et prochain. [illegible] prophétesse des hautes Cévennes se trouvant à [illegible] de Sérignan, déclarait « qu'il arriverait [illegible] heurs dans le pays, mais qu'il s'y ferait [illegible] nouveau. » Un prophète annonçait « que [illegible] bientôt au peuple une échelle qui toucherait [illegible] aux portes du paradis. » Le sermon de [illegible] colombe, devenu populaire au désert [illegible] plaintive complainte, mais un chant [illegible] rance. Continuant l'image touchante [illegible] Cévenols s'écriaient, avec le Cantique [illegible]

« O colombe qui te caches dans la fente [illegible] ta face et fais-nous entendre [illegible] douce et belle. Lève-toi et viens [illegible] orage a cessé. Les fleurs renaissent [illegible] Ne l'entends-tu pas [illegible] poussé ses bourgeons [illegible] Lève-toi [illegible] »

[illegible]

Toutes ces images annonçaient, dans la bouche de prophètes, le prochain rétablissement du culte protestant et la reconstruction des églises renversées.

Mais l'esprit prophétique allait bientôt parler un langage plus significatif aux populations exaspérées par une persécution atroce. Au mois de février 1702, Durand Fage assistait, avec ses armes, à une assemblée nocturne à Gallargues, gros village situé entre Lunel et Nîmes. La prophétesse Marguerite Bolle, sa parente, âgée de vingt-trois ans, tomba en extase et déclara « que l'épée de Durand Fage servirait à détruire les ennemis de la vérité[1]. » Plus tard, les grands prophètes des montagnes, Abraham Mazel, Salomon Couderc et Esprit Séguier, reçurent simultanément des inspirations de la même nature. Celle d'Abraham Mazel mérite d'être reproduite ici, parce qu'elle résume celles des autres prophètes qu'on vient de nommer.

« Quelque temps avant que j'eusse reçu de l'Esprit l'ordre positif et redoublé de prendre les armes, je songeai que je voyais dans un jardin de grands bœufs noirs et gras, qui broutaient les plantes du jardin. Une personne me dit de chasser ces bœufs, mais je refusai de le faire; cependant la même personne ayant fait insistance, je les chassai. Fort peu de temps après, je reçus une inspiration dans laquelle il me fut dit que le jardin était l'Église; que les gros bœufs noirs étaient les prêtres qui le dévoraient, et que je serais appelé à mettre en fuite ces sortes d'hommes. A quelques jours de là, l'Esprit m'avertit de me préparer à prendre les armes pour la cause de Dieu. Cet avertissement fut suivi de quelques autres pareils, et comme je parlais assez haut dans l'extase, les uns qui voyaient ma faiblesse, ou pour mieux dire, mon néant, étaient comme scandalisés de cet ordre inconcevable; les autres, plus humbles, se contentaient de lever les yeux au ciel. Dans ces réitérations, il n'y avait jusque-là qu'une déclaration générale. Pierre Esprit et

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 110, déposition de Durand Fage.

[illegible] ieux de nos principaux inspirés (qui ont été [illegible] les avertissements conformes aux miens, et [illegible] aussi. Enfin, le dimanche 21 juillet [illegible] dans une assemblée proche de la [illegible] Isaac Soulages, David Masauric et que [illegible] me saisit et m'ordonna en m'agitant [illegible] les armes sans aucun retardement, et d'a[illegible] persécuteurs détenaient [illegible] de nos frères que les persécuteurs détenaient [illegible] Pont-de-Montvert. [illegible] dans le château [illegible] du Chayla occupait [illegible]

Ces prédications belliqueuses ne furent pas [illegible] de l'insurrection générale des Cévennes [illegible] événements terribles qui vont maintenant [illegible] faut les rapporter aussi à la conduite [illegible] ecclésiastiques, évêques, curés et [illegible] de tenir à l'égard des [illegible] à ces malheureuses populations [illegible] l'insurrection et la défense armée [illegible] investi, dans le principe, d'un [illegible] qui, rempli avec un esprit [illegible] charité, pouvait devenir [illegible] qui arriva. Dépassant [illegible] d'eux, les [illegible] catholiques [illegible] leur était [illegible] telle rigueur, qu'il [illegible] dans la [illegible]

De cette [illegible]

[illegible] un seul [illegible]

Un jeune [illegible]

[illegible] Le [illegible]

[illegible]

1. [illegible]

son, et, afin que le juge de Lussan puisse dresser un procès-verbal, il va lui-même demander du papier timbré chez le notaire du lieu, nommé Bouton. Il ne trouve que le fils du notaire, qui non-seulement lui refuse ce papier, mais l'injurie. Le prieur riposte, la dispute s'échauffe : le jeune homme, irrité, court aussitôt à l'église catholique, renverse le tabernacle, jette tous les ornements dans un puits, et se retire chez lui. On vient l'arrêter, et en même temps on met la main sur un de ses voisins, nommé Olimpe, étranger à ce que le jeune Bouton venait de faire. On les conduit tous deux à Bâville, qui était alors à Uzès. L'intendant fait rouer le jeune Bouton, après lui avoir fait couper le poing, et il ordonne de pendre Olimpe, malgré les preuves positives par lesquelles il établissait que non-seulement il n'avait pris aucune part à l'action de Bouton, mais que rien n'avait pu la lui faire prévoir.

D'autres ecclésiastiques ne se contentaient pas d'être les pourvoyeurs des justices prévôtales établies par l'intendant du Languedoc ; ils poussaient le zèle jusqu'à se mettre à la tête des troupes qui allaient, à travers les montagnes, à la recherche des assemblées religieuses, et faisaient eux-mêmes l'office de bourreaux sur les délinquants qui leur tombaient sous les mains.

Entre ces prêtres barbares, il en était un qui effaçait par ses cruautés tout ce que les autres avaient commis de plus révoltant : c'est cet abbé du Chayla, déjà signalé et condamné par les révélations des prophètes. Les traitements qu'il faisait subir à ses victimes paraîtraient incroyables s'ils n'étaient attestés par tous les contemporains, et même par des catholiques, qui, plus d'une fois, en ont frémi d'indignation et d'horreur.

Agé de cinquante-cinq ans, l'abbé du Chayla apparte-

nait à une famille noble du Gévaudan. Sa taille élevée, sa mine guerrière, et surtout sa piété sombre et violente, l'avaient désigné, dès sa jeunesse, comme un athlète de l'église militante. Nommé agrégé au séminaire des Missions étrangères, on l'avait envoyé dans le royaume de Siam, pour faire ses premiers exploits de convertisseur sur les disciples de Bouddha. De retour en France, il fut élevé à la dignité d'archiprêtre du diocèse de Mende, et depuis plusieurs années il travaillait avec une ardeur impitoyable, à la persécution des religionnaires. Bâville, ayant reconnu en lui l'homme le plus propre à l'œuvre qu'il avait entreprise, l'avait créé *inspecteur des missions des Cévennes.*

Pour arriver à la conversion ou à l'extermination des réformés, tous les moyens semblaient bons à du Chayla.

« Tantôt, dit Court, il leur arrachait avec des pincettes les poils de la barbe ou des sourcils; tantôt avec les mêmes pincettes, il leur mettait des charbons ardents dans les mains, qu'il fermait et pressait avec violence, jusqu'à ce que les charbons fussent éteints; souvent il leur revêtait tous les doigts des deux mains avec du coton imbibé d'huile ou de graisse, qu'il allumait ensuite et faisait brûler jusqu'à ce que les doigts fussent ouverts, ou rougis par la flamme jusqu'aux os[1]. »

Ces barbaries n'avaient souvent d'autre but que de forcer les patients à déceler les retraites des ministres rentrés en France, ou même simplement celles des protestants qui fréquentaient les assemblées. Mais le plus ordinairement il employait ces moyens contre ceux qui refusaient d'assister à son prône, ou qui manquaient à quelque cérémonie du culte catholique. Ayant été in-

1. *Histoire des troubles des Cévennes ou de la guerre des Camisards*, t. I, p. 25.

formé qu'une jeune fille n'avait pas observé un jour de fête, il la fit enfermer dans une espèce d'étui tournant sur deux pivots, qu'on fit mouvoir si longtemps et avec une telle rapidité, qu'elle en perdit l'usage des sens. Pour une faute de même nature, il fit saisir une autre jeune fille et la livra au bourreau, qui la fouetta jusqu'au sang. Un autre jour, on lui apprit qu'une pauvre servante du Pont-de-Montvert avait dit à de nouveaux convertis qui venaient de communier dans l'église romaine, « qu'ils avaient avalé un morceau aussi venimeux qu'un basilic, et fléchi les genoux devant Baal. » La malheureuse fille fut condamnée pour ce propos à la peine de mort, qu'elle subit avec fermeté au Pont-de-Montvert.

L'archiprêtre avait converti ses celliers en cachots ; il y parquait les malheureux arrêtés par ses sbires, et chaque jour il y descendait pour leur donner la question. Quelquefois cependant il relâchait les prisonniers : les hommes au prix de l'or, les femmes au prix de l'honneur. Depuis vingt ans, l'abbé du Chayla tenait la population des hautes Cévennes sous ce despotisme atroce. Un jour vint pourtant où elle se fatigua de souffrir et laissa éclater sa colère.

Comme l'émigration n'avait pas discontinué, du Chayla, qui avait ses espions partout, vint à découvrir, au milieu du mois de juillet 1702, qu'un groupe de protestants, composé de gens des deux sexes, se rendait à Genève sous la conduite d'un muletier de Cannes, nommé Massip. Il les fit tous arrêter, livra au bourreau le malheureux guide pour être pendu, et mit le reste dans ce qu'il appelait ses *ceps*.

Les *ceps* de l'abbé du Chayla étaient des poutres à demi fendues et munies de coins, qu'on retirait après

avoir place entre [illegible] prisonniers. [illegible] gangrène des parties [illegible] malheureux qui [illegible] ainsi détenus [illegible] dence habituelle [illegible].

Le Pont-de-[illegible] montagnes [illegible] Tarn et du [illegible] garde de [illegible] prêtres [illegible] ses ordres. [illegible] veuve et ses enfants [illegible] qui avait été massacré [illegible] dats du duc de [illegible] mois de septembre [illegible].

L'abbé du [illegible] mée dans ses [illegible] surpris au moment [illegible] Leurs parents [illegible] prêtre, qui [illegible] subiraient leur peine [illegible] galères.

A la nouvelle [illegible] les dangers [illegible] heureux frères, plusieurs [illegible] semblée sur la montagne [illegible] Séguier, Salomon [illegible] taient. Le premier, dans [illegible] l'infortune des prisonniers [illegible] Seigneur, s'écria-t-il en [illegible] prendre les armes, [illegible] et d'exterminer cet [illegible] phètes Salomon Couderc [illegible]

dans le même sens[1], l'expédition contre l'archiprêtre fut arrêtée et fixée à la nuit suivante. C'est ce que l'on a appelé la *Conjuration des trois hêtres*. On donnait ce nom à la cime de la montagne du Bougès, à cause de trois hêtres gigantesques qui dominaient la forêt et couronnaient la montagne de leur ombre.

Le 24 juillet 1702, vers dix heures et demie du soir, on entendit, du Pont-de-Montvert, une psalmodie lointaine qui descendait des bois du Bougès et devenait plus distincte en s'aprochant : c'était Esprit Séguier, le terrible prophète, qui arrivait avec cinquante-trois de ses hommes, accompagnant leur marche d'un psaume de Marot :

Nous as-tu rejeté, Seigneur, sans espérance,
De ton sein paternel ?
N'apaiseras-tu pas, après tant de souffrance,
Ton courroux éternel ?
Sion, qui dut avoir l'éclat et la durée
Du céleste flambeau,
Regarde, hélas ! Seigneur, ta Sion adorée
N'est qu'un vaste tombeau !
Babel la foule aux pieds ! ses bannières sanglantes
Flottent sur nos remparts !
Ses guerriers ont rugi dans nos fêtes tremblantes
Comme des léopards !
Et le fer et la flamme, et la luxure immonde
S'est ruée au saint lieu !
Saccageons, disaient-ils, profanons ; que le monde
N'ait plus un temple à Dieu !
Fouleront-ils longtemps ta gloire dans la poudre
Avec ton peuple saint ?
Laisseras-tu longtemps ton bras, où dort la foudre,
Replié sur ton sein ?
Des fers de Pharaon, Seigneur, ta main puissante
Délivra nos aïeux !
Et la mer à ta voix recula rugissante
Devant leurs pieds joyeux !

1. Voir page 97, l'inspiration d'Abraham Mazel.

Comme de leur tombeau, tu retires de l'ombre
L'aurore et le soleil;
Et du ciel orageux tu chasses l'hiver sombre
Devant l'été vermeil!
Sauve-nous donc, Seigneur; Seigneur, Sion succombe
Et périt sans retour!
Oh! n'abandonne pas l'âme de ta colombe
Aux serres du vautour!
Éternel, lève-toi! prends ton tonnerre et lance
Un éclair consumant!
Anéantis Babel! Seigneur, son insolence
Monte éternellement!

Huit hommes d'avant-garde précédaient la petite troupe de Seguier. Les assaillants ayant traversé au pas de course, et toujours en chantant, un faubourg situé en avant du Pont-de-Montvert, se trouvèrent en un instant devant le château de l'archiprêtre, ouvert seulement de ce côté; car, entouré presque entièrement par les deux rivières, il ressemblait à une forteresse.

A la sombre mélodie qu'il entendait retentir au loin dans le silence de la nuit, et au tumulte qui se produisait à sa porte, du Chayla crut d'abord qu'il ne s'agissait que d'une de ces assemblées nocturnes comme celles que les troupes du roi avaient coutume de disperser en les sabrant. « Allez voir ce que c'est, » dit-il à ses gens. Mais déjà le château était investi. « Les prisonniers! les prisonniers! » crient les assaillants. Du Chayla s'empressa de se montrer à une fenêtre, et leur répondit: « Retirez-vous! canailles d'huguenots! »

Comme on ne tenait point compte de cette injonction injurieuse, les soldats de l'archiprêtre, [illegible] par son ordre, firent une décharge de mousqueterie, et un des religionnaires tomba mort. Ce fut le signal de la plus horrible scène. La porte ébranlée à l'aide d'une [illegible] poutre et brisée ensuite à coups de [illegible]

à une multitude furieuse. Les religionnaires se précipitent dans le vestibule, forcent la porte du cachot et délivrent les prisonniers. L'état où on les trouve irrite encore les fureurs vengeresses de leurs libérateurs. A la vue de ces infortunés, meurtris par l'horrible torture des *ceps*, et dont les pieds enflés et à demi gangrenés peuvent à peine les soutenir, les cris : *Mort à l'archiprêtre!* sortant de toutes les poitrines, car c'est lui surtout que poursuit et veut atteindre la vengeance des insurgés. Croyant le reconnaître dans un ecclésiastique qu'ils rencontrent sur l'escalier, ils percent d'un coup de hallebarde ce malheureux, qui tombe blessé mortellement. Du Chayla entend les gémissements de la victime mêlés aux cris de rage de ses ennemis; il comprend qu'il n'a pas de quartier à attendre d'eux, et dans ce moment fatal, se rappelant avec un sang-froid héroïque, il faut le dire, sa mission et son devoir de prêtre, il donne l'absolution aux soldats qui, du haut de l'escalier, s'efforcent de repousser les assaillants.

La lutte, quoique inégale, pouvait se prolonger; mais le prophète Séguier crut devoir en précipiter le terme : « *Enfants de Dieu*, cria-t-il, bas les armes! ceci nous arrêterait trop! Brûlons, dans sa maison, le prêtre et les satellites de Baal! » L'ordre donné par la voix, toujours écoutée, du prophète, fut promptement exécuté. Les boiseries de la maison étaient vieilles et vermoulues; elles s'allumèrent bien vite à la flamme d'un bûcher que l'on avait composé avec les chaises, les paillasses des soldats et les bancs de la chapelle. Se voyant atteint par le feu, du Chayla se réfugia, avec quelques-uns de ses gens, dans un cabinet voûté situé au second étage; ils furent là en sûreté quelques instants. Mais bientôt, ne pouvant plus

[illegible]

meure. »

Séguier [illegible]

et, si nous devons en croire Brueys, qui prétend rapporter le récit d'un témoin oculaire, il aurait reçu dans cette extase des inspirations fort diverses. Après avoir, une première fois, prononcé la condamnation de du Chayla, il lui dit que, s'il voulait éviter la mort, il devait renoncer à sa religion, le suivre et exercer parmi les protestants les fonctions de ministre de l'Éternel. L'archiprêtre répondit qu'il mourrait plutôt mille fois. Et comme on s'étonnait de son opiniâtreté à ne vouloir point sauver sa vie que l'on remettait entre ses mains, il répondit qu'on lui ferait plaisir de la lui conserver, mais que s'il en avait mille, il les donnerait toutes pour sa religion. A cette réponse, le prophète s'écria : « Eh bien, meurs, car ton péché est contre toi. » Et il le frappa le premier.

Alors commença une sinistre scène. Tous les insurgés, s'approchant à tour de rôle, vinrent frapper l'un après l'autre, la victime. En lui portant le coup, chacun se nommait et justifiait sa vengeance : « Je suis un tel, disait l'un; voilà pour mon père que tu as fait expirer sur la roue. — Voilà pour mon frère, disait l'autre, envoyé par toi aux galères. — Voilà pour ma mère, disait un troisième, pour ma mère morte de chagrin! — Pour ma sœur, pour mes parents, pour mes amis en exil, en prison, dans la misère.... » Cinquante-trois coups furent ainsi portés successivement par cinquante-trois vengeurs, défilant en silence devant la même victime terrassée.

Quelques soldats, qui n'avaient pu s'échapper, l'intendant et le cuisinier de l'archiprêtre, furent immolés comme lui. On n'épargna qu'un domestique et un soldat qui avaient traité les prisonniers avec douceur.

Les religionnaires ne fouillèrent point le bourg, ce qui

[illegible] à deux capucins [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] dans leurs [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] yeux.

Séguier et ses compagnons [illegible] la nuit à prier, agenouillés autour des [illegible] et à chanter des psaumes à l'Éternel. L'aurore venue, ils se retirèrent en bon ordre, et, chantant [illegible] ils remontèrent le Tarn vers Fraissinet. Quand les derniers accents de leur psalmodie eurent cessé de se faire entendre, les deux capucins, le subdélégué et le greffier sortirent de leurs retraites, recueillirent le corps de du Chayla et le firent transporter à quelques lieues du Pont-de-Montvert, dans l'église de Saint-Germain de Calberte, où il s'était fait construire quelques années auparavant un sépulcre, comme s'il eût prévu la terrible expiation qui devait terminer son furieux apostolat.

CHAPITRE V.

Fuite des prêtres catholiques. — Combat de Fontmorte. — Supplice de Séguier. — Meurtre du baron de Saint-Cômes. — Insurrection générale des Cévennes. — Le prophète Laporte. — Apparition de Jean Cavalier. — Antécédents de ce prophète. — Combat du Champ Domergue. — Mort de Laporte.

Le corps de l'archiprêtre avait été transporté à Saint-Germain de Calberte, et exposé, revêtu de ses habits sacerdotaux, dans l'église bâtie par Urbain V. Louvreleuil, curé de Saint-Germain de Calberte, qui devait être le chroniqueur catholique de cette époque, prononça l'oraison funèbre du défunt. Il avait pris pour texte les paroles du IIe livre des *Rois : Amaza, couvert de sang, gisait sur le chemin* [1]. Après avoir exalté les mérites de l'archiprêtre des Cévennes, il concluait en le donnant en exemple, et en exhortant les personnes présentes, surtout les ecclésiastiques, à faire, comme le défunt, le sacrifice de leur vie, si l'intérêt de la religion le demandait. Comme il en était là, on entend crier au dehors : *Les insurgés! les insurgés! Frugères, Saint-Maurice, Saint-André de Lancize, sont à feu et à sang!* Et voilà tous ces prêtres, si bien édifiés tout à l'heure par l'éloquence de Louvreleuil, qui prennent aussitôt l'épouvanté. Ils se donnent à peine le temps de renfermer le corps de du Chayla sous la pierre de son sépulcre, et se mettent précipitamment à fuir, cherchant un refuge, ceux-ci au château de Portes, ceux-là à Saint-André de Valborgne et d'autres jusque dans les murs d'Ala s.

1. *Amaza autem, conspersus sanguine, jacebat in mediâ viâ.* (Regum lib. II, cap. xx, v. 12.)

[illegible]

[illegible]

de laine. [illegible]
ce hameau pour [illegible]
vie errante [illegible]
lations qui [illegible]
que des martyrs. [illegible]
et ne doutait pas que [illegible]
inspirât les fureurs [illegible]
moment même où son nom [illegible]
parmi les prêtres réunis dans l'église de Saint-Germain
pour les funérailles de l'archiprêtre, il est au milieu de
sa course qui ne durera que trois jours, mais de com-
bien de sang ces jours seront remplis ! Suivi d'une bande
de trente hommes, aussi forcenés que lui, il se dirige
vers le village de Frugères, toujours faisant chanter des
psaumes à sa troupe, pour préluder comme au Pont-de-
Montvert : c'était un sinistre avertissement pour le curé
du lieu nommé Réversat, qui était déjà instruit [illegible]
meurtre de l'archiprêtre. Il n'a que le temps de s'[illegible]
per de la cure, de traverser un champ de seigle [illegible]
prairie ; mais là, il tombe atteint d'une balle, [illegible]

1. Le nom de *Séguier*, dans [illegible]
sonner (*ségo*).

qui l'acheva, trouva dans sa soutane une liste de vingt de ses paroissiens qu'il dénonçait à l'archiprêtre. Le prophète se précipite de là sur Saint-Maurice, dont le prieur parvient à lui échapper, grâce à la vitesse de son cheval et à l'approche de cent vingt hommes des milices.

C'est en ce moment que Séguier se retire pour un jour sur une crête boisée, d'où il peut observer les mouvements des troupes dans les vallées qui serpentent autour de la montagne. Il en descend bientôt pour se ruer sur Saint-André-de-Lancize. Le curé du lieu aurait pu essayer de fuir; il préféra, pour son malheur, aller sonner le tocsin. Il est aperçu à travers les auvents du clocher; un des insurgés y monte, l'en précipite d'un coup de hallebarde, et ses paroissiens se joignent à Séguier pour l'achever. Un second prêtre, nommé Paran, le régent de l'école, ne fut pas plus épargné que le curé, et même, s'il faut en croire Louvreleuil, on pratiqua sur lui la mutilation barbare que s'infligea volontairement Origène.

Séguier détruisait partout sur son passage les églises, les croix et tous les insignes du catholicisme. Apprenant que les curés du voisinage se trouvaient réunis à Saint-Germain-de-Calberte, pour y célébrer les funérailles de l'archiprêtre, il se met en marche sur ce village, espérant y prendre d'un coup de filet tous ces curés. Cependant, il s'en détourne, sur le faux avis qu'on lui donne, à une demi-lieue de ce bourg, que les milices urbaines et rurales en gardent les habitants. Sans cet heureux stratagème, les funérailles de l'archiprêtre auraient été non moins sanglantes que les scènes qui avaient accompagné sa mort.

Dans la nuit du 29 au 30, Séguier et sa bande montent au château de Ladevèse, où l'on avait entreposé les ar-

mes retirées aux protestants. [illegible] seigneur du château [illegible] la demande de Seguier [illegible] deux hommes et [illegible] cés, furieux, enfoncent [illegible] habitants du château. [illegible] rit; une mère âgée [illegible] fille qui demandaient [illegible] même trouver grâce [illegible]

Mais déjà les autorités [illegible] nouvelle du meurtre de [illegible] marquis du Chayla [illegible] son cousin, le comte de [illegible] comte César de Peyre [illegible] suivie de tous les hommes [illegible] terres, s'étaient mis en marche [illegible] assassinat. Le commandant militaire [illegible] M. de Broglie, accourut [illegible] précédé par le capitaine Poul [illegible] lices. Comme c'est à ce dernier [illegible] neur du grand exploit de cette expédition, nous devons le faire connaître en quelques mots.

Poul était né dans les environs de Carcassonne, mais sa carrière de *condottiere* l'avait rendu cosmopolite. Il avait fait avec succès la guerre en Allemagne, en Hongrie, enfin dans les Alpes, contre les *barbets*, c'est-à-dire les Vaudois, que le duc de Savoie traitait alors comme Louis XIV traite maintenant les réformés de son royaume. C'était le type du partisan, plus fait pour commander des routiers que des troupes régulières. « Sa taille haute et libre, sa mine belliqueuse, sa voix enrouée, son naturel ardent et austère, son habit négligé, son intrépidité éprouvée, sa taciturnité ordinaire, la longueur et le poids

de son sabre d'Arménie[1], » faisaient, avant même qu'il l'eût dégainé, l'admiration et la terreur des populations cévenoles. On racontait de lui un coup de main qui répond bien au portrait de ce personnage.

Comme il guerroyait dans les vallées du Piémont, un capitaine de Vaudois, nommé Barnabaga, d'une réputation égale à la sienne, et qui s'était vanté de battre Poul partout où il le rencontrerait, avait été battu lui-même à plate couture par son ennemi. Barnabaga eut à essuyer, au sujet de cette mésaventure, les reproches et les plaisanteries de son général. Ainsi piqué, il promit de prendre sa revanche, et annonça qu'il apporterait, avant quatre jours, la tête du capitaine Poul. Celui-ci, averti de cette fanfaronnade, se promet d'en tirer une prompte vengeance. Dès le lendemain, il part, suivi seulement de vingt soldats, et se porte avec rapidité sur un village où son ennemi était cantonné avec cent hommes. Il est probable que ces derniers faisaient assez mauvaise garde, car le hardi routier put pénétrer, de nuit, jusqu'à la maison occupée par le capitaine de *barbets*, et Poul fit à Barnabaga ce que Barnabaga voulait faire à Poul.

Tel est l'homme que Bâville, après la paix de Ryswick (1697), avait demandé à Louvois pour terrifier les Cévenols. Il l'avait établi à Florac, dans le diocèse de Mende, en lui confiant le commandement du petit pays dont cette ville était le centre. Cependant, depuis son arrivée dans les Cévennes, le terrible capitaine n'avait pas encore trouvé l'occasion de faire admirer sa vaillance. Le seul exploit qu'on pût citer de lui s'était fait sur un

1. Louvreleuil, *le Fanatisme renouvelé, ou histoire des sacriléges, des incendies et autres attentats que les calvinistes réformés ont commis dans les Cévennes, avec les châtiments qu'on en a faits*, t. I, p. 77.

mendiant. A son [illegible]
par les routes [illegible]
avait fait sauter [illegible]
pour s'entretenir [illegible]
son coup [illegible]

Poul fut [illegible]
paient [illegible]
plateau couvert [illegible]
entre deux [illegible]
qui, à la [illegible]
l'audacieux [illegible]
d'Espagne « [illegible]
tumé de sa [illegible]
qu'aux oreilles [illegible]
était [illegible]

Avant [illegible]
sur leur [illegible]
parmi eux. L [illegible]
sieurs, « [illegible]
dit l'épique [illegible]
fut la capture [illegible]
du combat pour [illegible]
propre main [illegible]
Nouvel, de Vi[illegible]

Poul conduisit à [illegible]
faisant, il dit à [illegible] :

« Eh bien! malheureux [illegible]
et après les crimes que tu as [illegible]
tu à être traité?

— Comme je t'aurais traité [illegible]
pris, » répondit le prophète [illegible]

1. Brueys, *Histoire du fanatisme de notre temps*, [illegible]

Dans son interrogatoire, Séguier conserva ce calme héroïque et cette fierté superbe. Il ne répondit aux questions qu'on lui adressa que par des passages de la Bible.

« Votre nom ?

— Pierre Séguier.

— Pourquoi vous appelle-t-on *Esprit ?*

— Parce que l'Esprit de Dieu est en moi.

— Votre domicile ?

— Au désert, et bientôt au ciel.

— Demandez pardon au roi de votre révolte.

— Mes compagnons et moi n'avons d'autre roi que l'Éternel.

— N'éprouvez-vous pas, au moins, quelque remords de vos crimes ?

— Mon âme est un jardin plein d'ombrages et de fontaines. »

Séguier, après cet interrogatoire, comparut devant la chambre de justice de Florac, ce tribunal dont on a dit, mais non à cause de cet arrêt, qu'il commit plus de crimes qu'il n'en punit. La chambre de Florac le condamna à avoir le poing coupé et à être brûlé vif.

Le 12 août 1702, Séguier subit son supplice au Pont-de-Montvert. Ni le couperet qui lui trancha le poignet, ni la violence des flammes, ne purent lui arracher une plainte ou un soupir. D'après une tradition populaire au Pont-de-Montvert, il aurait adressé, du haut de son bûcher, ces paroles au peuple : « Frères ! attendez et espérez en l'Éternel. Le Carmel désolé reverdira, et le Liban solitaire refleurira comme une rose desséchée. »

Malgré leur défaite à Fontmorte, la plupart des compagnons de Séguier avaient échappé au capitaine Poul.

Ils errèrent pendant quelques jours sous la conduite de Salomon Couderc et d'Abraham Mazel. [illegible] allaient ils se disperser et passer isolément à l'étranger, lorsque parut au milieu d'eux un certain Laporte, issu d'une bonne famille du Mas-Soubeyran, paroisse de Mialet, et commerçant en fers. Laporte les détourna de ce projet par une harangue entraînante et tout enluminée d'ornements bibliques, selon l'usage des prédicants. C'était, d'ailleurs, un homme puissant par sa force physique, et dont la voix tonnante était faite pour commander aux masses. Ayant servi quelque temps dans les armées, il ne manquait pas d'une certaine expérience militaire. « Sois notre chef, s'écrièrent les insurgés, après l'avoir entendu ; c'est la volonté de l'Éternel.

— L'Éternel est témoin de vos promesses, reprit Laporte : je suis votre chef. »

Il prit le titre de *colonel des enfants de Dieu*. Les [illegible] gés protestants ne s'appelèrent jamais [illegible] eux, et c'est de leurs ennemis [illegible] premiers temps, le nom de [illegible] Vaudois révoltés, [illegible] nier lieu celui de [illegible] vulgairement connus.

Le jour même [illegible] petite troupe [illegible] nés par un [illegible] qui [illegible] rection [illegible] homme [illegible] lier [illegible] [illegible]

siaste admiration pour le général de ce nom, sous lequel il avait servi; deux bas officiers, Espérandieu et Rastelet. Nous avons déjà nommé comme appartenant à la troupe de Laporte, les deux prophètes inséparables, Abraham Mazel et Salomon Couderc. Beaucoup d'autres prophètes, et surtout de prophétesses, se joignirent à eux. Leurs excitations poussèrent une troupe, numériquement très-faible, aux entreprises les plus audacieuses.

Une nouvelle expédition, qui pouvait être considérée comme le pendant du meurtre de l'archiprêtre, signala bientôt la troupe de Laporte aux protestants du Midi comme une cohorte vengeresse, et eut pour résultat d'étendre au pays de plaine une insurrection jusque-là circonscrite autour des montagnes qui dominent le Pont-de-Montvert, près de la cime des *Trois-Hêtres*, d'où elle était descendue.

La noblesse protestante, sauf de rares exceptions, ne prenait aucune part à la révolte; la plus grande partie avait d'ailleurs émigré depuis longtemps. Les gentilshommes campagnards, restés sur leurs terres, se montrèrent quelquefois décidés, sur les sollicitations de Bâville, à se joindre aux milices et aux troupes du roi pour aider à réprimer l'insurrection. Mais on ne fit jamais grand usage de leurs services; on se méfiait d'eux comme de tous les nouveaux convertis. Il était pourtant un gentilhomme apostat qui avait tout fait pour mériter la confiance des persécuteurs de ses anciens frères. M. de Saint-Côme, avant sa conversion à l'Église romaine, avait été *ancien* de l'Église réformée de Nîmes. Son abjuration, qui avait suivi de près la révocation de l'Édit de Nantes, lui avait valu du roi une pension de deux mille livres. A ce prix, et pour obtenir un jour davantage, il

s'était si bien comporté contre les religionnaires de sa contrée, que Bâville s'était déclaré content de lui. Nommé colonel des milices, il avait, depuis treize ans, sabré les assemblées de protestants à Saint-Côme, dans les bruyères de Vauvert et dans les bois de Candiac. Charmé de tant de zèle, l'intendant l'avait tout récemment élevé à la charge d'inspecteur des nouveaux convertis, et M. de Saint-Côme venait de procéder avec rigueur, non loin du littoral de la Méditerranée, au désarmement d'une population pauvre qui, depuis Aymargues jusqu'à Saint-Gilles, n'ayant d'autre moyen d'existence que la chasse des oiseaux, se trouvait nécessairement réduite à la misère par la perte de ses fusils.

Parmi les victimes de cette mesure était Catinat, maintenant enrôlé dans la bande de Laporte. Le dimanche, 13 août, Catinat se trouvait à Vauvert, avec six de ses amis, qui s'étaient réunis pour faire leurs [illegible] dans une maison de ce village. Or, le même jour, le baron de Saint-Côme, parti de son château de [illegible] pour aller inspecter les postes de milices [illegible] visson, à Uchau et à Codognan, s'arrêtait à Vauvert pour y dîner. Il y arrivait dans une voiture, [illegible] laquais et suivie d'un autre valet à cheval. Les religionnaires l'ayant vu passer : « Mes frères, [illegible] notre ennemi ; demandons à Dieu [illegible] périsse. »

Et Catinat, d'autres disent un [illegible] sanquet, tomba en extase et [illegible] que les inspirés ressentaient [illegible] cet état, il dit que Dieu voulait [illegible] lait tuer M. de Saint-Côme.

1. Brueys, Histoire du fanatisme [illegible]

Les amis de Catinat ne se firent pas répéter un ordre qui répondait si bien à leurs désirs de vengeance. Vers six heures du soir, ils vont attendre le baron sur le chemin par lequel il devait retourner à son château. Catinat s'empare de ses armes, et d'un coup de pistolet, lui brûle la cervelle, tandis que ses compagnons se jettent sur le valet à cheval. Le laquais qui conduisait la voiture, s'enfuit, et va chercher du secours dans les villages voisins; mais à son retour, il trouva son camarade expirant à côté du cadavre de son maître. Cette terrible exécution avait lieu le lendemain du supplice de Séguier.

Bâville « ne pouvait assez s'étonner d'un pareil attentat. » Il commanda d'actives recherches pour saisir les meurtriers du baron de Saint-Côme qui s'étaient réfugiés dans les bois. On ne mit la main que sur un innocent, Bousanquet, du Chayla, qui peu de jours après fut rompu vif à Nîmes.

Laporte, dans son discours aux insurgés qui l'avaient choisi pour leur chef, avait dit : « Le Dieu des armées sera notre force! Nous entonnerons le psaume des batailles, et depuis la Lozère jusqu'à la mer, tout Israël se lèvera. » Déjà sa prédiction se réalisait; descendue des Cévennes, l'insurrection allait se répandre dans la plaine qui s'étend du pied de ces montagnes jusqu'au littoral de la Méditerranée. Laporte avait envoyé dans le bas Languedoc son neveu, nommé Roland, pour y propager la révolte et en ramener des recrues. Les circonstances étaient d'ailleurs favorables à leurs projets. Les supplices, qui attendaient les gens simplement soupçonnés d'avoir assisté aux assemblées religieuses, faisaient sortir de leur maison beaucoup de religionnaires qui furent facilement raccolés par les insurgés. Roland quitta Nîmes, amenant avec lui deux de ses frères. Il entra,

pour y prêcher l'insurrection dans cette longue et belle vallée qui s'étend au sud de Nîmes, c'est-à-dire dans la *Vaunage*, par laquelle on descend des montagnes des Cévennes jusqu'aux plaines aboutissant à la Méditerranée.

Roland Laporte se présenta aux habitants de la Vaunage, qui étaient presque tous protestants, à la fois comme homme de guerre et comme prophète. Il était, en effet, l'un et l'autre. Ayant servi quelque temps, comme son oncle Laporte, dans les armées du roi, Roland était doué, comme lui, d'une belle taille et d'un [illegible]; mais surtout, il avait au plus haut degré le don des inspirations extatiques, qui continuaient de jouer un grand rôle dans l'étrange guerre que nous racontons. Brueys nous apprend que, parlant aux habitants de la Vaunage, le prophète Roland leur disait qu'il [illegible] la gloire de Dieu et de la délivrance de son [illegible] retireraient mille avantages de leur jonction avec leurs frères des montagnes; qu'ils y trouveraient des bois et des cavernes pour se retirer, des hameaux et des maisons champêtres pour se loger, que [illegible] seules qui étaient prêtes à recueillir [illegible] coulaient partout, leur fourniraient abondamment de quoi subsister; qu'ainsi ils ne fussent en peine de rien; que l'Esprit lui avait dit que le ciel ferait des miracles en leur faveur; que, pour lui, il ferait son devoir dans les expéditions militaires; qu'il n'y avait pas à craindre, et que, selon les occasions, il saurait profiter de l'avantage des lieux, ou pour attaquer ou pour se placer et se retirer en bon ordre[2]. »

1. Le bourg de *Vage* étant le plus considérable de ceux qui remplissent ce vallon, lui a donné son nom. On dit la *Vage* ou la *Vaunage*.

2. *Histoire du fanatisme de notre temps*, t. I, p. 208.

Ayant rejoint Catinat, Roland rentra dans les montagnes des Cévennes avec la petite troupe que ramenaient ces deux futurs héros de l'insurrection, et Laporte apprit avec joie que la plaine était prête à répondre au cri de guerre de la montagne.

Un autre héros futur, et l'homme le plus éminent de ceux qui apparurent dans ces temps extraordinaires, le jeune Cavalier, descendit aussi dans la plaine, pour y prêcher l'insurrection. Il importe de faire bien connaître celui qui devait être le plus habile chef de cette guerre.

Jean Cavalier, né au village de Ribaute, près d'Anduze (Gard), était fils d'un laboureur. Il avait gardé les cochons dans son enfance, avant de devenir valet de berger à Vézenobre, puis garçon boulanger à Anduze. Petit et trapu, comme la plupart des enfants de ces montagnes, il avait une grosse tête, de larges épaules, et un cou de taureau, qui contrastaient avec ses yeux bleus, son visage imberbe et ses longs cheveux blonds. Enfant, il avait été envoyé, conformément aux ordonnances du roi, dans l'école catholique; mais il n'avait pas tardé à éprouver une répugnance insurmontable pour la religion romaine. Sa mère, calviniste fervente, l'entretenait dans la haine du catholicisme. Chaque soir, au retour de l'école catholique, elle lui lisait pendant de longues heures des passages de la Bible, et lui faisait répéter les prières du culte réformé : elle défaisait ainsi le travail de la journée. Bientôt, le jeune garçon, avec la franchise de son âge, refusa de retourner à la messe, et, dans une discussion avec le maître d'école, il laissa éclater ses sentiments religieux.

Bien différent de sa femme, le père de Jean Cavalier pliait la tête sous la persécution, et se conformait aux

[illegible] privées, pour conserver son [illegible] sauver sa petite fortune [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] commanda [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pour l'encourager [illegible] [illegible] aux prêches du désert. [illegible] [illegible] Les grandes scènes de la [illegible] [illegible] qui l'avaient [illegible] la nature des lieux, agirent vivement sur cette jeune âme. Bientôt Cavalier eut, comme les enfants de son âge, des accès d'inspiration, et comme des milliers de ses frères, il prêcha, en extase, contre l'Église romaine.

Cependant les prédicants et les pasteurs étaient morts pour la plupart, ou avaient fui à l'étranger. Cavalier ne pouvant supporter le spectacle de la persécution qui désolait ses coreligionnaires, se décida à quitter le pays. A l'âge de seize ans, il partit avec un de ces hommes qui, moyennant une somme d'argent, remplissaient le périlleux office de servir de guides aux protestants fugitifs, et qui bravaient pour cela la peine de mort. En huit jours, et grâce aux précautions de ce guide, qui avait fabriqué un ordre enjoignant de loger sa petite troupe comme recrues des armées du roi, Cavalier parvint heureusement à Genève avec douze de ses compagnons. Il reprit, dans cette ville, son métier de garçon boulanger, et pendant un an il y vécut de son travail. Il songeait à aller prendre du service en Prusse, lorsqu'il rencontra, dans les rues de Genève, le même guide cévenol qui l'avait fait sortir de France. Il apprit ainsi que, depuis son départ, son père et sa mère avaient été jetés en prison comme soupçonnés d'avoir favorisé sa fuite; pendant que son père était incarcéré à Carcassonne, sa

mère gémissait dans la tour de Constance, à Aigues-Mortes.

La tour de Constance est un château fort défendu par sa hauteur inaccessible, par son isolement et par ses épaisses murailles, et qui, pendant toute la période de la persécution protestante, servit de *carcere duro* aux condamnés et aux suspects. C'était un horrible séjour où les prisonniers étaient entassés sans voir jamais le ciel, et qui renfermait de véritables oubliettes construites au moyen âge, où bien des malheureux calvinistes furent précipités vivants. Il faut avoir, comme nous, passé son enfance près de ce pays, pour comprendre l'effroi qui glaçait autrefois le cœur d'un protestant au seul nom de la sinistre tour de Constance.

En apprenant que sa mère languissait dans cet affreux tombeau, Cavalier fut pénétré de douleur. Après trois jours passés dans les prières et dans les larmes, il avait pris son parti : il était décidé à braver mille morts pour rentrer en France et travailler à la délivrance de ses malheureux parents.

Le 1er juin 1702, accompagné de l'un de ses amis, il repasse la frontière et arrive dans son bourg natal. La première nouvelle qu'il reçoit en rentrant à Ribaute, c'est la mise en liberté de ses parents ; il court les embrasser, mais quelle déception l'attendait !

C'était un dimanche au matin ; la cloche de l'église catholique sonnait la messe : son père et sa mère s'habillaient pour s'y rendre. Ils n'avaient obtenu leur liberté que sur la promesse de suivre à l'avenir les pratiques de la religion romaine. Cavalier fut consterné de ce spectacle : cette capitulation de conscience lui semblait monstrueuse. Il parla longtemps à ses parents pleins de confusion ; il leur reprocha de déserter leur foi et de trembler

[illegible]

[illegible]

« Eh bien [illegible] comment [illegible] ? »

— Très-bien [illegible] donc tranquilles [illegible] tant pour l'Éternel [illegible] »

A sa voix, dix-huit hommes [illegible] camp de l'Éternel, c'est-à-dire [illegible] porte.

Chemin faisant, vers minuit, [illegible] vant le presbytère de Saint-[illegible] vaient l'existence d'un [illegible] d'armes [illegible] porte, et réveillèrent le vieux [illegible]

1. Tiré des *Mémoires de J. Ca*[illegible]

le viatique pour un moribond. Le prieur s'étant levé, et voyant le nombre et l'air décidé de ses visiteurs nocturnes, comprit ce qu'on exigeait de lui. Il ne se fit pas prier pour leur livrer les armes qu'il avait en dépôt, et leur offrit même quelques rafraîchissements, qu'ils acceptèrent. Voilà Cavalier et sa petite troupe armés et en état d'agir.

Il se forma, peu de temps après, deux autres troupes dans les hautes Cévennes. La première se donna pour chef un ancien domestique nommé Nicolas Joani, de Genouillac, qui avait été maréchal des logis ; la seconde obéissait à Couderc, de Mazel-Rosade, surnommé *la Fleur*, lequel ayant été tenu longtemps dans les *ceps* de l'abbé du Chayla, s'était voué, depuis ce moment, à l'extermination des prêtres, avec la même fureur qui avait animé Séguier.

Du reste, cet esprit de vengeance contre ceux qui avaient pris part à la persécution, constamment irrité par les supplices qui continuaient à Alais et à Florac, était devenu général parmi les religionnaires de cette époque. C'est ce que Brueys découvre avec un étonnement fort singulier :

« On avait cru, dit-il, que les exécutions terribles qu'on venait de faire des plus scélérats auraient fait perdre aux autres l'envie de les imiter; mais on avait affaire à des fous, sur qui les exemples ne faisaient rien, et que les gibets, les roues, ni les bûchers ne pouvaient rendre sages. On apprit même, par la suite, qu'on avait par là irrité le mal au lieu de le guérir, parce que ces furieux s'allèrent follement mettre en tête qu'ils étaient en droit d'user de représailles sur tous les catholiques qui tombaient entre leurs mains[1]. »

Ces furieux, dont parle Brueys, savaient pourtant faire

1. *Histoire du fanatisme de notre temps*, t. I, p. 328.

des distinctions. Les [illegible]
à l'exemple du bon [illegible]
se contentaient d'[illegible]
toujours épargnés [illegible]
plupart des autres [illegible]
de Saint-Côme. [illegible]
temps dont parle [illegible]
l'abbé du Chayla [illegible]
tendant, et qui [illegible]
grand nombre [illegible]
à l'égard des [illegible]
de Boubaux. [illegible]
[illegible]
de [illegible]
et [illegible] comme [illegible]
tête de sa compagnie, chargé et suivi les assemblées religieuses. Assiégé dans sa maison, Journal [illegible] se cacha sous un lit. C'est là qu'on le saisit, après lui avoir donné le temps de faire sa prière, on le fusilla.

Outre ces exécutions, qui jetaient l'épouvante parmi les catholiques, les insurgés avaient incendié quinze églises. Un grand nombre de curés prirent la fuite, abandonnant leurs paroisses. Les plus braves se joignirent au capitaine Poul pour demander du renfort, car ce terrible partisan ne suffisait plus à les défendre. Bâville ne pouvant leur envoyer des soldats, leur fit distribuer des armes, et l'héroïque Louvreleuil nous apprend qu'il eut pour sa part vingt-cinq fusils dont il

1. Court, *Histoire des camisards*, t. I, p. 81.

arma autant d'hommes, qui montaient la garde tour à tour pour le protéger[1].

Mais déjà la guerre avait commencé dans la montagne, entre Laporte et les milices. Ayant eu avis que trois compagnies de milices, arrêtant et pillant les protestants relaps, devaient passer la rivière de Vebron sur le chemin de Florac, Laporte alla les attendre en cet endroit, et les attaqua avec tant de vivacité que les trois compagnies prirent la fuite, laissant sur la place plusieurs morts, leurs prisonniers et leur butin.

C'était le cas de recourir au capitaine Poul. Il se mit à la poursuite de Laporte par le Collet-de-Dèze, où il savait que ce chef s'était rendu avec sa troupe victorieuse, et le trouva posté sur une hauteur qui domine un bois de châtaigniers, au pied duquel s'étend une petite plaine appelée *le Champ-Domergue :* c'est un point central entre Saint-Frézal, Saint-André-Dèze, et Vialas. Le prophète s'était rendu en ce lieu pour y prier avec sa troupe, car de temps immémorial, les populations des environs se réunissaient, pour la célébration de leur culte, près du *Champ-Domergue*, et depuis le commencement de la persécution protestante, ce lieu était devenu le rendez-vous le plus fréquent pour les assemblées religieuses.

On était en pleine assemblée quand on aperçut le détachement de Poul : ce dernier s'était arrêté au pied de la montagne, pour faire prendre haleine à ses hommes et à ses chevaux. Un petit conseil de guerre fut tenu. La plupart des officiers de Laporte étaient d'avis de se replier dans les châtaigneraies, car ils n'étaient en tout

1. Louvreleuil, *le Fanatisme renouvelé, ou histoire des sacriléges, des incendies et autres attentats que les calvinistes réformés ont commis dans les Cévennes, avec les châtiments qu'on en a faits*, t. I, p. 77.

que soixante hommes, et l'ennemi en avait au moins le triple. Mais le chef des *enfants de Dieu*, soutenu par Cavalier, accepte résolûment ce combat inégal. Il descend la montagne et commence l'attaque, en entonnant ce psaume belliqueux que les protestants chantaient de préférence au moment des batailles, et qui avait été chanté dans les mêmes circonstances par les anabaptistes et les puritains d'Écosse :

Que Dieu se montre seulement,
Et l'on verra dans un moment,
Abandonner la place.
Le camp des ennemis épars,
Épouvanté de toutes parts,
Fuira devant sa face.
On verra tout ce camp s'enfuir,
Comme l'on voit s'évanouir
Une épaisse fumée.
Comme la cire fond au feu,
Ainsi, des méchants devant Dieu,
La force est consumée.

A nous défendre toujours prompt,
Il frappe le superbe front
De la troupe ennemie.
On verra tomber sous ses coups
Ceux qui provoquent son courroux
Par leur méchante vie.
Mon peuple saint, dit le Seigneur,
Se tirera par ma faveur,
De Basan l'orgueilleuse ;
Et pour le conduire au repos,
Je le délivrai des flots
De la mer périlleuse.

Vainqueur, ses pieds il baignera
Dans le sang qui regorgera
Au milieu des alarmes;
Et les chiens même lécheront
Le corps de ceux qui tomberont
Sous l'effort de nos armes.

Le combat, au dire de Louvreleuil, commença avec beaucoup de vigueur, et il se fit grand feu de part et d'autre[1]. Brueys, qui ne peut s'empêcher de rendre justice à Laporte, s'écrie, avec sa naïveté ordinaire : « Tant il est vrai que la folie donne de la valeur ! » Après cette charge brillante et quelque peu téméraire, Laporte ayant vu tomber près de lui trois de ses hommes, et trois autres faits prisonniers, remonta sur la montagne, où Poul, qui savait, au besoin, allier la prudence à la valeur, se garda bien de le suivre. Outre deux lieutenants et cinq hommes blessés, il avait laissé lui-même sur le terrain quelques soldats et un capitaine de milices. Pour cacher cette perte, il fit transporter ses morts dans une bergerie à laquelle il mit le feu; il publia ensuite que les hommes qui lui manquaient étaient passés du côté de l'ennemi.

C'était au mois de septembre 1702 qu'avait lieu le combat de Champ-Domergue. Dans le mois suivant, Poul, qui s'acharnait à la poursuite de Laporte, le joignit à Maulezon. Il apprit, grâce aux indications d'un traître, que le chef des *enfants de Dieu* s'était retiré le dimanche, 22 octobre, sur une hauteur occupée par le village de Sainte-Croix, entre le château de Mazel et le chemin de Témelac. Afin de l'envelopper, Poul divisa sa troupe; il en fit filer une partie le long du chemin de Témelac et l'autre le long du ruisseau de Maulezon. Laporte, surpris, eut à peine le temps de mettre ses hommes en état de défense. Il vint malheureusement à tomber une abondante pluie, qui mit presque tous les fusils hors de service; trois seulement firent feu. Poul, qui s'aperçoit du désavantage que cette circonstance fortuite cause à ses

1. *Le Fanatisme renouvelé*, t. I, p. 68.

adversaires, [illegible] éviter cette charge en laissant [illegible] rière des rochers. Mais en [illegible] il est frappé d'une balle qui l'étend mort [illegible] sa troupe.

Quoique privés de leur chef, les [illegible] rèrent leur retraite sans désordre. Ils eurent le temps de passer le ruisseau de la Tillade avant l'arrivée de l'autre moitié du bataillon de Poul, qui suivait le ruisseau de Maulezon pour leur barrer le chemin de ce côté. Ils laissaient sur le champ de bataille neuf hommes, y compris leur chef. Poul fit couper les têtes des morts. Afin de grossir son trophée, il y fit ajouter, par un [illegible] artifice, les têtes des trois soldats qu'il avait [illegible] même dans cette affaire; ces douze têtes [illegible] voyées dans deux corbeilles, à M. de Broglie, qui [illegible] exposer, le 25 octobre, sur le pont d'[illegible] demain, sur le fort Saint-Hippolyte. [illegible] ment de soixante hommes les porta [illegible] à l'intendant Bâville, qui les fit exposer [illegible] sur l'esplanade de Montpellier.

[illegible]

dispersés et élurent un nouveau chef dans une assemblée : ce fut le neveu de Laporte, Roland.

Roland avait servi, dans sa jeunesse, dans un régiment de dragons, et fait vraisemblablement les campagnes des Alpes sous Catinat. Il y avait pris les habitudes de la guerre des montagnes, et acquis certaines notions de l'art militaire. Nous l'avons vu insurger la Vaunage, et amener à son oncle une petite troupe de jeunes gens de la plaine. Il avait même obtenu la promesse d'un secours de cinq cents hommes de ce pays, et en effet, les cinq cents combattants promis se rendirent plus tard dans le camp des religionnaires. Depuis sa sortie de la Vaunage, il avait commandé une des trois brigades que les *enfants de Dieu* avaient formées de leur petite troupe

« Roland, dit M. Peyrat, était de taille moyenne et d'une constitution nerveuse et robuste ; il avait la face ronde, gravée de petite vérole, mais d'un beau teint, les yeux grands, le regard plein de feu, mais voilé, les cheveux longs et d'un blond obscur ; il était naturellement grave, silencieux, impérieux, de parole brève et mâle, de tête et de cœur ardents, sous un aspect impassible[1]. »

Il n'avait pas encore atteint sa vingt-cinquième année lorsqu'on lui déféra les honneurs du commandement suprême. Les catholiques l'appelaient, par dérision, le *comte Roland* et même *le roi des Cévennes*, mais il ne prit que le titre de *général des enfants de Dieu.*

Ce n'est pourtant pas à ses talents militaires ni aux services qu'il avait rendus, que le jeune chef dut le commandement dont il fut investi. Ses puissantes facultés d'inspiration et de prophétie avaient surtout entraîné le choix

1. *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 328.

de ses frères. Tel fut, d'ailleurs, le genre de mérite spécial qui, à partir de cette époque, assigna à chaque chef son grade et sa fonction dans cette théocratie militaire.

On avait reconnu quatre degrés dans les dons extraordinaires que l'Esprit distribuait inégalement entre ceux qu'il lui plaisait de visiter. Il fallait passer par ces quatre degrés, ou obtenir de plein saut le plus éminent, pour parvenir au commandement suprême.

Le premier degré s'appelait *l'avertissement*; ceux qui n'avaient pas reçu d'autre faveur de l'Esprit, étaient simplement considérés comme des prétendants ou des initiés aux mystères. Le second degré était *le souffle*; ceux qui l'avaient reçu, déjà un peu plus [illegible] que les précédents, n'avaient pourtant encore le droit ou le pouvoir de rien décider. Le troisième degré, ou *la prophétie*, donnait à ceux que l'Esprit en avait [illegible] une autorité redoutable parmi les *enfants de Dieu* [illegible] de véritables oracles qu'on écoutait, et des [illegible] prononçant des arrêts qui étaient toujours [illegible] sans hésitation. Le quatrième degré [illegible] prenait tous les autres, en y ajoutant [illegible] mysticisme sublime. Ceux [illegible] « n'étaient plus consultés, [illegible] naient de prophétiser, [illegible] pour se mêler des affaires de [illegible] forte haine qu'ils avaient [illegible] catholiques, les élit très [illegible] doit être pour prononcer de [illegible]

Roland était un de ceux qu [illegible] ce qui détermina son élection au [illegible]

1. *Histoire du fanatisme de notre temps* [illegible]

Après l'élection de ce chef, on procéda à l'organisatioı des forces insurrectionnelles. Elles s'étaient, en peu d temps, tellement accrues qu'elles formaient déjà une pε tite armée d'environ douze cents hommes. Jusque-là, le insurgés avaient été partagés par Laporte en compagnie de cent hommes, commandées chacune par un chef, qu portait le nom de *brigadier*. Ces chefs, qui, suivan l'occasion, pouvaient agir comme officiers générau avaient sous leurs ordres, chacun dans sa compagnie, u lieutenant, deux sergents et deux caporaux. Rolan changea cette organisation ; il forma cinq légions : chaqu légion se divisait en brigade de cent hommes, et chaqu brigade se subdivisait en deux compagnies de cinquant hommes.

Les insurgés appartenant aux hautes Cévennes, comprises entre le Gardon d'Anduze et le Tarn, se placèrent sous le commandement d'un double chef, Abraham et Salomon, pour ne pas séparer deux amis qui avaient été les promoteurs de l'insurrection au Pont-de-Montvert. Ceux des Cévennes occidentales, appartenant à l'Aigoal, à l'Esperou, aux sources du Gardon d'Anduze et du Tarn, eurent pour chef André Castanet, de Massavaque. Ceux du bas Languedoc, qui comprenait les territoires d'Alais, d'Uzès, de Nîmes, de la Vaunage, du Vidourle inférieur et du littoral de la Méditerranée, choisirent Jean Cavalier, qui jouissait du *don* prophétique, de préférence à deux officiers expérimentés, Espérandieu et Rastelet, et à deux vaillants soldats, Catinat et Ravanel.

Les populations de la Lozère, des sources du Tarn, du Gardon d'Alais et de la Cèse, élurent Nicolas Joani, de Genouillac, homme de quarante ans, signalé par sa hardiesse, ancien sous-officier du régiment d'Orléans :

Joani ne comm[illegible]

de toutes. En[illegible]

donnenque et [illegible]

quième légion. [illegible]

suprême. [illegible]

Les [illegible]

plus bizarre[illegible]

aux milices. [illegible]

Les sabres. [illegible]

naient de [illegible]

des pistolets [illegible]

des haches. [illegible]

instruments [illegible]

emportés en [illegible]

bizarrerie [illegible]

Les cinq [illegible]

ainsi dire. [illegible]

[illegible]cratique [illegible]

extraordinaires [illegible]

sur sa [illegible]

une autre [illegible]

glaive et le [illegible]

[illegible] religieux. [illegible]

les [illegible]

[illegible] capitaines. [illegible]

[illegible] ordinairement [illegible]

guerre, [illegible]

sa légion.

R[illegible] le [illegible]

nisation, s'[illegible]

[illegible], des [illegible]

hôpitaux [illegible]

m[illegible]eu des [illegible]

serts. Ces grottes devaient aussi renfermer les produits des dîmes prélevées sur les populations fidèles, qui voulaient contribuer par leurs dons, en argent ou en nature, au ravitaillement de la petite armée. Les chefs étaient aussi tenus de venir déposer dans ces réserves le butin provenant de chaque combat. Roland fit construire des moulins à vent et à eau sur les cimes des plus hautes montagnes et sur les torrents qui coulaient au milieu des ravins solitaires. Comme l'armée était presque toute composée de gens de métier, on y trouvait vite les ouvriers nécessaires pour tous les travaux et tous les besoins.

En parlant du génie militaire des Romains, Végèce a dit : « Un dieu leur inspira l'idée de la légion. » Ne serait-on pas tenté de croire que cette organisation des calvinistes révoltés, dont nous venons de retracer le plan, fût le produit spontané de quelque intuition divine?

C'est ici le lieu de marquer le rôle considérable que jouaient les prophètes et les inspirés dans cette organisation militaire. Ce sera le dernier trait, et certes le plus frappant, pour caractériser les moyens d'action de ces étranges soldats.

Aux forces extérieures des protestants insurgés venaient se joindre le secours invisible du Saint-Esprit et l'audace qu'ils puisaient dans les révélations, toujours écoutées, des prophètes qui dirigeaient ou accompagnaient partout leur petite armée. Nous emprunterons, pour faire connaître la fonction qu'exerçaient les prophètes dans le camp des *enfants de Dieu*, divers passages au livre précieux connu sous le nom de *Théâtre sacré des Cévennes*, et qui, imprimé à Londres dans les dernières années de cette guerre religieuse, se compose du relevé des dépositions d'un certain nombre de protestants réfugiés. Quelques-uns de leurs coreligionnaires

... recueillir ... selon l'usage ... [illegible]
... sions. les livrèrent à l'impression ... [illegible]
... acte les ... [illegible]
... parlement ... ouvertes ... [illegible]

Londres. [illegible]
Durand Fage, l'un des réfugiés de Londres, ... [illegible]
... dans sa déposition concernant le rôle des ... [illegible]
... l'armée cévenole :

« Tout ce que nous faisions, sous ... [illegible]
... particulière. J'étais toujours ... [illegible]
... obéissant aux inspirations des ... [illegible]
... surtout quand ils ... [illegible]
... les paroles et l'agitation ... [illegible]
... même chose. Mais, dans la troupe ... [illegible]
... particulièrement M. Cavalier ... [illegible]
... aussi les avait-on ... [illegible]
... avaient aucune connaissance de ... [illegible]
... ce qu'ils avaient leur était donné ... [illegible]
champ. Dès qu'il s'agissait de ... [illegible]
... n'avaient rien dit, ... [illegible]
... Frère Cavalier, lui disait-on ... [illegible]
valier. « Frère Cavalier ... [illegible]
traite de monsieur, encore qu'il ... [illegible]
qu'il fût mieux obéi qu'un roi ... [illegible]
passe : que ferons-nous ? » Aussitôt ... [illegible]
et après quelque élévation de son ... [illegible]
pait, on le voyait un peu agité, et ... [illegible]
C'était merveille dans les batailles ... [illegible]
à cheval, et, dans certaines émotions ... [illegible]
courir partout, encourager, fortifier ... [illegible]
qui surprenaient souvent, mais qui ... [illegible]
et qui réussissaient de même.

« Dans les occasions de grande ... [illegible]
prière générale, et chacun demandait ... [illegible]
d'aider ses enfants dans l'affaire dont ... [illegible]
voilà qu'en divers endroits on apercevait ... [illegible]

1. Un pasteur de Melun, M. A. Bost, a ... [illegible]
pression de ce livre, devenu très-rare. C'est à ... [illegible]
... [illegible] toujours.

l'Esprit. Les autres couraient pour entendre ce qui serait prononcé. Et ceux qui critiquent ici sans savoir l'état des choses, auraient eu beau crier que nous avions des inspirations *de commande :* elles n'étaient pas *de commande*, mais elles étaient *de demande*, car nous implorions le secours de Dieu dans notre besoin, et sa bonté nous répondait. « Eh bien, disaient après cela les chefs, qu'est-ce que Dieu a ordonné? » Tous les inspirés ayant dit la même chose, par rapport à ce qui était en question, d'abord on se mettait en devoir d'obéir. Dans les commencements, plus que dans la suite, on murmurait quelquefois, parce qu'on manquait de foi et qu'on voulait être plus sage que la Sagesse même, et cela arrivait particulièrement aux nouveaux incorporés dans la troupe et à ceux qui n'avaient pas d'inspiration. Serait-il bien possible, disait-on quelquefois, que Dieu voulût qu'on se gouvernât ainsi, ou ainsi? et alors on faisait souvent à sa fantaisie, en supposant que peut-être l'inspiration n'avait pas été bien entendue. Mais on en était châtié; et ceux d'entre nous qui avaient le plus de soumission et d'humilité, ne manquaient pas de faire des réflexions sur la faute qui avait été commise.

« Devions-nous attaquer l'ennemi, étions-nous poursuivis, la nuit nous surprenait-elle, craignions-nous les embuscades, arrivait-il quelque accident, fallait-il marquer le lieu d'une assemblée, nous nous mettions d'abord en prières. *Seigneur, fais-nous connaître ce qu'il te plaît que nous fassions pour ta gloire et pour notre bien!* Aussitôt l'Esprit nous répondait, et l'inspiration nous guidait en tout.

« La mort ne nous effrayait point : nous ne faisions aucun cas de notre vie, pourvu qu'en la perdant pour la querelle de notre Sauveur, et en obéissant à ses commandements, nous remissions nos âmes entre ses mains. Je ne crois pas qu'un seul de ceux qui étaient inspirés dans notre troupe ait été tué dans le combat ou ait été pris et exécuté à mort (car notre guerre se faisant sans cartel), qu'il n'en ait été averti quelque temps auparavant par l'Esprit. Alors on se remettait avec humilité entre les mains de Dieu, et on se résignait à sa volonté avec constance. On s'estimait heureux de le pouvoir glorifier dans la mort comme dans la vie. Je n'ai jamais ouï dire qu'aucun de nos frères, qui ont été appelés en grand nombre à sceller la vérité par leur sang, ait eu la moindre tentation de racheter sa vie par une lâche révolte, comme plusieurs auraient pu le faire s'ils avaient voulu. Ce même Esprit-Saint qui les avait

[illegible] fois assisté [illegible] ment. De sorte qu'ils ne [illegible] mort [illegible]

« [illegible] ou bien [illegible] rien n'aurait [illegible] parle des plus fidèles [illegible] vérité de Dieu. Lorsqu'il s'agissait [illegible] que quand l'Esprit m'avait [illegible] *N'appréhende rien, mon enfant* [illegible] j'entrais dans la mêlée comme [illegible] comme si les ennemis n'eussent [illegible] l'assistance de ces heureuses paroles [illegible] petits garçons de douze ans frappaient [illegible] comme de vaillants hommes. Ceux [illegible] fusil faisaient des merveilles à coups de [illegible] fronde ; et la grêle des mousquetades avait beau [illegible] aux oreilles et percer nos chapeaux et nos manches, comme l'Esprit nous avait dit : *Ne craignez rien*, cette grêle [illegible] ne nous inquiétait pas plus qu'aurait fait une menue grêle ordinaire.

« Il en était de même dans toutes les autres occasions, lorsque nous étions guidés par nos inspirations. Nous ne posions point de sentinelles autour de nos assemblées quand l'Esprit qui avait soin de nous avait déclaré que cette précaution n'était pas nécessaire. Et nous aurions cru être en sûreté sous les chaînes et dans les cachots dont le duc de Berwick et l'intendant Bâville auraient été les portiers, si l'Esprit nous eût dit : *Vous serez délivrés*[1]. »

La déposition d'Élie Marion met aussi en lumière la force que les combattants cévenols puisaient dans leur foi aux paroles des prophètes, et l'effet moral qui en résultait pour leur conduite.

[1] [illegible] l'histoire [illegible] les merveilles [illegible] le ministère [illegible] je puis protester [illegible]

[illegible] de Durand Fage [illegible]

lui, qu'à parler généralement, elles ont été nos lois et nos guides. Et j'ajouterai, avec vérité, que lorsqu'il nous est arrivé des disgrâces, ç'a été pour n'avoir pas obéi ponctuellement à ce qu'elles nous avaient commandé, ou pour avoir fait quelque entreprise sans leur ordre.

« Ce sont nos inspirations qui nous ont mis au cœur de quitter nos proches et ce que nous avions de plus cher au monde, pour suivre Jésus-Christ et pour faire la guerre à Satan et à ses compagnons. Ce sont elles qui ont donné à nos vrais inspirés le zèle de Dieu et de la religion pure; l'horreur pour l'idolâtrie et pour l'impiété; l'esprit d'union, de charité, de réconciliation et d'amour fraternel qui régnait parmi nous; le mépris pour les vanités du siècle et pour les richesses iniques; car l'Esprit nous avait défendu le pillage; et nos soldats ont quelquefois réduit des trésors en cendres, avec l'or et l'argent des temples des idoles, sans vouloir profiter de cet interdit. Notre devoir était de détruire les ennemis de Dieu, non de nous enrichir de leurs dépouilles. Et nos persécuteurs ont diverses fois éprouvé que les promesses qu'ils nous ont faites des avantages mondains, n'ont point été capables de nous tenter non plus.

« Ç'a été uniquement par les inspirations et par le redoublement de leurs ordres, que nous avons commencé notre sainte guerre. Un petit nombre de jeunes gens simples, sans éducation et sans expérience, comment auraient-ils fait tant de choses, s'ils n'avaient pas eu le secours du ciel? Nous n'avions ni force, ni conseil, mais nos inspirations étaient notre recours et notre appui.

« Ce sont elles seules qui ont élu nos chefs et qui les ont conduits. Elles ont été notre discipline militaire. Elles nous ont appris à essuyer le premier feu de nos ennemis à genoux, et à les attaquer en chantant des psaumes, pour porter la terreur dans leurs âmes. Elles ont changé nos agneaux en lions et leur ont fait faire des exploits glorieux. Et quand il est arrivé que quelques-uns de nos frères ont répandu leur sang, soit dans les batailles, soit dans le martyre, nous n'avons point lamenté sur eux. Nos inspirations ne nous ont permis de pleurer que pour nos péchés et pour la désolation de Jérusalem. Et je ne ferai pas de difficulté de dire ici que lorsque Dieu retira ma mère en sa grâce, il m'ordonna d'essuyer mes larmes et m'assura qu'elle reposait en son sein.

« Ce sont nos inspirations qui nous ont suscités, nous, la

faiblesse même, pour mettre un frein puissant à une armée de plus de vingt mille hommes d'élite, et pour empêcher que ces troupes ne fortifiassent le grand et général ennemi, dans le lieu où la Providence avait ordonné qu'il reçût le premier coup mortel.

« Ces heureuses inspirations ont attiré dans le sein de nos églises plusieurs proselytes d'entre les adorateurs de la bête, qui ont toujours été fidèles depuis. Elles ont animé nos prédicateurs, et leur ont fait proférer avec abondance des paroles qui repaissaient solidement nos âmes.

« Elles ont banni la tristesse de nos cœurs au milieu des plus grands périls, aussi bien que dans les déserts et les trous de rochers, quand le froid et la faim nous pressaient ou nous menaçaient.

« Nos plus pesantes croix ne nous étaient que des fardeaux légers, à cause que cette intime communication, que [illegible] permettait d'avoir avec lui, nous soulageait et [illegible] Elle était notre sûreté et notre bonheur.

« Nos inspirations nous ont fait [illegible] niers de nos frères, reconnaître et [illegible] des embûches, découvrir des [illegible] persécuteurs.

« Si les inspirations de l'E[illegible] ter des victoires sur nos [illegible] plus glorieusement [illegible] C'est là que le Tout-Puissant [illegible] là le terrible creuset où [illegible] a été éprouvée. Les [illegible] cantiques de [illegible] reux martyrs [illegible] roues, ou que [illegible] été, sans doute [illegible] descendaient [illegible]

On voit à [illegible] pour les mouvements [illegible] mandements [illegible] les hallucinations [illegible]

[illegible]

citerons que deux exemples de ce fait, qui se répéta bien des fois pendant qu'ils tenaient la campagne.

On lit ce qui suit dans la déposition de Durand Fage :

« Comme notre troupe était entre Ners et Las-Cour-de-Creviez, le frère Cavalier, notre chef, eut une vision. Il était assis, et il se leva soudainement, en nous disant ces paroles : *Ah ! mon Dieu, je viens de voir en vision que le maréchal de Montrevel, qui est à Alais, vient de donner des lettres contre nous à un courrier qui va les porter à Nîmes. Qu'on se hâte; et on trouvera le courrier habillé d'une telle manière, monté sur un tel cheval et accompagné de telles et telles personnes. Courez, hâtez-vous, vous le trouverez sur le bord du Gardon.* A l'instant, trois de nos hommes montèrent à cheval, Ricard, Bouré et un autre; et ils rencontrèrent sur le bord de la rivière, dans l'endroit marqué, et l'homme et ceux qui étaient avec lui, dans toutes les circonstances que le frère Cavalier avait spécifiées. Cet homme fut amené à la troupe, et on le trouva chargé des lettres du maréchal; de sorte que nous fûmes informés, par cette admirable révélation, de diverses choses dont nous fîmes ensuite un heureux usage. Le courrier fut renvoyé à pied. J'étais dans la troupe quand cela arriva, et j'atteste ce que j'ai vu[1]. »

Claude Arnassan, dans sa déposition, rapporte les faits suivants :

« Une fois, comme nous étions près de tomber dans une embuscade de nos ennemis, sur le bord du Gardon, l'un de nos frères en fut averti par inspiration, et l'Esprit lui fit dire que nous eussions à prendre un autre chemin. Le lendemain nous eûmes connaissance certaine du danger dont nous avions été garantis.

« Un autre jour le frère Cavalier, aujourd'hui colonel, tomba en extase proche du petit Saint-Hippolyte en ma présence, et de huit ou dix autres qui étaient fort proche de lui. L'Esprit lui dit : *Mon enfant, je te dis qu'on te fera de grandes propositions: mais ne te fie point à eux.* Les paroles qu'il prononça ensuite m'échappèrent; mais je me souviens qu'il dit encore ceci : *Tu parleras au roi.* Je suppose qu'il a eu depuis des avertissements

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 115.

positifs, puisqu'il a traité; car on ne faisait rien qui fût de quelque conséquence dans nos troupes, sans la direction des inspirations.

« Le combat où le fameux partisan Poul fut tué avait été prédit en ma présence, le matin du jour même, par le chef Cavalier et par un autre frère de la troupe, lorsqu'il n'y avait aucune apparence que cette bataille se donnerait. M. Cavalier était dans le château de Candiac, l'Esprit lui dit que nous aurions un homme tué et deux blessés : ce qui arriva[1]. »

Les inspirations des prophètes servaient aussi à faire reconnaître les traîtres qui s'étaient glissés dans les rangs des insurgés. Quelle que soit l'explication que l'on veuille donner de ces faits, ils sont trop curieux en eux-mêmes pour ne pas être rapportés. Voici une déclaration recueillie de la bouche d'un témoin oculaire. Les choses merveilleuses qui font le sujet de son récit se sont passées au mois de novembre [illegible].

« Comme notre troupe était proche de [illegible] nommé Languedoc, sergent dans le régiment de [illegible] jeter parmi nous comme déserteur [illegible] l'avenir combattre pour la cause de Dieu [illegible] nôtres savaient qu'il était de famille protestante [illegible] nous parurent si [illegible] sans difficulté, comme nous [illegible] teurs. Mais il arriva deux [illegible] lui-même témoin, dans une [illegible] tions qui l'indignèrent [illegible] L'un de ceux qui [illegible] que ce méchant homme était [illegible] en serait [illegible] trouverait une [illegible] sa.si et famille [illegible] son [illegible] qui, entre autres [illegible] n'avait pas encore [illegible] marque du doigt de Dieu [illegible]

[1] [illegible]

Il fit même une grande confession de tous ses péchés et ne demanda, pour toute grâce, que les prières des gens de bien qu'il avait eu le malheur de vouloir trahir.... Il fut exécuté par l'ordre de M. Cavalier, qui sans doute avait reçu quelque ordre de l'Esprit ; et il fit une mort édifiante[1]. »

Vers le même temps, un autre traître, nommé La Salle, est également déféré par l'Esprit à la justice des *enfants de Dieu*.

« Comme nous étions proche du village de Fons, à deux lieues de Nîmes (sept. 1703), dans un bois où nous nous étions retirés après avoir été poursuivis pendant deux jours, il arriva que plusieurs inspirations concoururent à dire qu'il y avait dans la troupe un traître qui avait été séduit par sa femme et qui avait un dessein formé de tuer le frère Cavalier. (Les inspirations le nommaient ainsi.) Ce traître, nommé La Salle, avait été papiste ; mais il avait depuis longtemps fait la fonction de bon protestant, et le frère Cavalier avait eu tant de confiance en lui qu'il en avait fait un de ses gardes, et qu'il se servait de lui en diverses occasions particulières. Nos inspirations insistèrent, en assez grand nombre, et entre autres celle du frère Ravanel et la mienne. Sur ces instances nous allâmes rapporter la chose au frère Cavalier, qui, pour lors, était un peu éloigné du gros de la troupe. Nous le trouvâmes pensif, car il avait eu lui-même des avertissements sur cela, comme je le dirai tout à l'heure. Il ordonna que La Salle fût saisi, ce qui fut aussitôt exécuté. D'abord cet homme se mit à crier miséricorde, sans nier le fait, demanda fortement à voir le frère Cavalier. Mais le frère Cavalier ne le voulut point voir. De sorte que La Salle ayant pleinement confessé qu'il avait été suborné pour commettre le crime dont il était accusé par les inspirations, il fut conclu qu'il aurait la tête coupée, parce que si on l'avait fait passer par les armes, selon la pratique ordinaire, le bruit des fusils aurait pu nous attirer l'ennemi, qui nous cherchait, et qui pouvait être proche de nous.

« Le frère Cavalier avait un double sujet de tristesse. Il se voyait privé, par un accident douloureux, d'un homme qu'il avait aimé et dont il avait été bien servi; et d'ailleurs, il se

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 121, 122.

reprochait d'avoir en quelque façon dissimulé l'avertissement que Dieu lui avait envoyé, ou plutôt, de n'en avoir pas profité aussitôt qu'il l'aurait dû faire. Car lorsqu'il commanda la mort du traître, il nous dit qu'il avait eu lui-même un avertissement en vision du mauvais dessein de cet homme; dans laquelle vision ledit La Salle, étant comme auprès de lui, avait voulu par trois fois le tuer d'un coup de pistolet, et que chacun des trois coups avait manqué.

« Dès qu'il eut été résolu de faire mourir La Salle et qu'on eut ordonné qu'il fût exhorté et consolé, selon que cela se passait en pareille occasion, je m'éloignai de l'endroit de l'exécution et je m'en allai vers le frère Cavalier, qui n'avait pas voulu non plus en être témoin. Comme toute la troupe était en prières pour le criminel, le frère Cavalier, qui était assis à terre, tomba en extase et eut des agitations extraordinaires. Dans la violence des mouvements qui le soulevaient et qui le secouaient rudement, l'Esprit lui dit : *Je t'assure, mon enfant, que si tu murmures contre mon commandement, je t'abandonnerai. Je t'avais fait connaître qu'il fallait que ce traître fût mis à mort, et tu m'as résisté. Prends garde, mon enfant : car je te déclare que si tu n'obéis aux ordres que je te donne, je t'abandonnerai et je donnerai mon troupeau à conduire à d'autres qui le conduiront aussi bien que toi*. Je puis bien répondre de ces paroles ; mais il y en eut beaucoup d'autres qui tendaient à la même chose. Je fus extraordinairement touché, de même que les autres qui étaient présents, de cette terrible extase du frère Cavalier[1]. »

Voici un autre fait du même genre, qui est rapporté dans la déposition de Jean Cavalier (de Sauve), qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre chef, et qui était seulement de sa famille.

« Après la bataille de Gaverne, nous nous en allâmes au château de Rouvière, à une demi-lieue de Sauve. Comme j'étais avec le chef Cavalier, mon cousin, et plusieurs des principaux de la troupe, il dit tout haut : *Je me sens tout contristé, un Judas m'a baisé aujourd'hui*. Cependant on prépara le dîner ; environ vingt personnes se trouvèrent à table, tant de ceux de la troupe que des amis du voisinage. Entre autres, il y avait un certain

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 119-121. Déposition de Durand Fage.

N..., protestant de profession, qui avait été ami de l'illustre Brousson : il avait aussi toute la confiance de M. Cavalier, et nous le regardions tous ensemble avec d'autant plus d'estime, qu'il avait toujours fréquenté nos saintes assemblées; qu'il aidait souvent à les convoquer; qu'il recevait les charités de ceux qui nous communiquaient des secours d'argent, et qu'il avait même souffert la prison pour quelqu'une de ces bonnes œuvres. C'était un homme de quarante-cinq ans. Comme nous étions tous à table, N.... à la droite de mon cousin et moi à sa gauche, l'Esprit me saisit avec de grandes agitations, au milieu du repas; et entre autres paroles, il me fit prononcer celles-ci : *Je te dis, mon enfant, qu'un de ceux qui sont assis à cette table et qui a trempé la main dans le même plat avec mon serviteur, a dessein de l'empoisonner.* Presque aussitôt que mon inspiration eut cessé, une parente de M. Cavalier, qui était dans la même chambre auprès du feu, tomba en extase et dit en propres termes : *Il y a ici un Judas qui a baisé mon serviteur et qui est venu pour l'empoisonner.* Dès que mon cousin eut entendu ce que j'avais prononcé, il s'était abstenu de manger et avait ordonné que les portes fussent gardées; mais après qu'il eut reçu le second avertissement par la bouche de la jeune fille, il fit redoubler la garde. La compagnie continua de dîner. Comme on était encore à table, le frère Ravanel (celui qui a souffert le martyre) fut soudainement saisi de l'Esprit avec des agitations très-grandes : *Je t'assure, mon enfant*, lui dit l'Esprit, *qu'il y a présentement un traître assis à cette table qui a reçu une somme d'argent pour empoisonner mon serviteur et même toute la troupe, s'il lui était possible. Je te dis qu'il a promis à l'ennemi d'empoisonner le chef, et qu'il s'est proposé, en entrant dans cette maison, d'empoisonner l'eau de la citerne et le seau, pour tâcher de détruire le troupeau, s'il ne peut pas faire périr le berger.* A l'instant que M. Cavalier eut entendu ces paroles, il défendit qu'on puisât de l'eau, et il fit garder la citerne du château après que l'on eut jeté le seau dedans.

« Dans le même temps, on vint dire dans la chambre où nous étions que le frère du Plan, brigadier de la troupe, qui était dans une autre chambre, venait de tomber dans une extase extraordinaire, avec de fort violentes agitations. J'y courus et j'entendis qu'il prononça ces paroles : *Je te déclare, mon enfant, qu'il y a dans cette maison un homme qui a vendu mon serviteur pour une somme d'argent* (*il nomma* 500 *livres ou* 500 *écus*). *Il mangé à la même table que lui. Mais je te dis que cè traître sera*

reconnu, et qu'il sera convaincu de son crime. Je te dis qu'il a dessein présentement de jeter le poison qu'il a caché sur lui, ou de le mettre dans les habits de quelqu'un de la compagnie; mais je permettrai qu'il soit reconnu et nommé par son nom. M. Cavalier ayant été averti de l'inspiration de du Plan, le fit venir dans une chambre particulière, avec les trois personnes qui avaient eu des inspirations, et tous ceux qui avaient mangé avec nous à la même table. On avait commencé à fouiller plusieurs de ces mêmes personnes, lorsque du Plan, qui marchait au milieu de ses agitations, entra dans la chambre; il vint droit à N..., et lui mettant la main sur le bras, il l'accusa et le censura avec beaucoup de véhémence, disant : *Ne sais-tu pas, misérable, que je vois toutes choses? que je sonde les cœurs et les reins, et que les plus secrètes pensées me sont découvertes? n'appréhendes-tu pas mes jugements terribles? Oserais-tu nier le complot que tu as fait avec les ennemis de mon peuple? Confesse, malheureux, confesse ton crime!*

« N.... voulut s'excuser; mais du Plan, dans un redoublement de l'inspiration, déclara positivement que le poison était dans la tabatière et dans la manche du justaucorps de celui qui était accusé, de sorte qu'il fut pleinement convaincu. J'étais présent et j'ai vu tout cela. Le poison était dans du papier. M. Cavalier ayant des raisons particulières pour ne pas faire mourir ce traître, *et sa mort n'ayant pas été ordonnée* par aucune des quatre inspirations, il se contenta de le censurer et de lui représenter quantité de choses qu'il n'est pas nécessaire que je rapporte ici. De sorte que la nuit étant venue, N.... eut la liberté de s'en retourner chez lui. Il y eut ordre à la troupe de se préparer pour la prière générale, en actions de grâces de la délivrance admirable que Dieu nous avait accordée[1]. »

La dernière histoire que nous allons transcrire signale un fait plus miraculeux encore que les précédents : l'incombustibilité d'un prophète.

« Un jour, dit le témoin, que Cavalier avait fait une assemblée proche de Sérignan, dans le mois d'août 1703, et que notre troupe était, si je ne me trompe, de cinq à six cents hommes (et je ne doute pas qu'il y eût pour le moins autant de per-

1. *Ibid.*, p. 95-97.

sonnes de l'un et de l'autre sexe, qui étaient venues des villages voisins, pour assister aux exercices de piété ce jour de dimanche), après que l'on eut fait plusieurs exhortations, lectures, chants de psaumes, etc., le frère Clary (qui avait reçu des grâces excellentes, et dont les révélations fréquentes étaient avec celles de M. Cavalier, les guides ordinaires de notre troupe) fut saisi de l'Esprit au milieu de l'assemblée. Ses agitations furent si grandes que tout le monde en fut extrêmement ému. Lorsqu'il commença à parler, il dit plusieurs choses touchant les dangers auxquels les assemblées des fidèles se trouvaient ordinairement exposées; ajoutant que Dieu était celui qui veillait sur elles et qui les gardait. Ses agitations augmentant, l'Esprit lui fit prononcer à peu près ces mots : *Je t'assure, mon enfant, qu'il y a deux hommes dans cette assemblée, qui n'y sont venus que pour vous trahir. Ils ont été envoyés par vos ennemis pour épier tout ce qui se passe entre vous et pour en instruire ceux qui leur ont donné cette commission. Mais je te dis que je permettrai qu'ils soient découverts et que tu mettes toi-même la main sur eux.* Tout le monde était fort attentif à ce qu'il déclarait; et alors, ledit Clary, étant toujours dans l'agitation de tête et de poitrine, marcha vers l'un des traîtres (je les appelle ainsi, parce qu'ils professaient notre religion) et mit la main sur son bras. M. Cavalier ayant vu cela, commanda à ceux qui portaient les armes d'environner l'assemblée, de telle manière que personne n'en pût échapper. L'autre espion, qui était à quelque distance, fendit la presse, et vint auprès de son camarade se jeter aux pieds de M. Cavalier, en confessant sa faute et en demandant pardon à Dieu et à l'assemblée. L'autre fit la même chose, et tous deux dirent que ç'avait été leur extrême pauvreté qui avait été cause de ce qu'ils avaient succombé à la tentation; mais qu'ils s'en repentaient avec amertume et qu'ils promettaient qu'avec l'assistance de Dieu ils seraient à l'avenir fidèles, si on leur voulait donner la vie.

« Cependant M. Cavalier les fit lier, et commanda qu'on les gardât. Alors, l'inspiration de Clary continuant avec de très-grandes agitations, l'Esprit lui fit dire à fort haute voix que plusieurs murmuraient sur ce qui venait d'arriver, comme si la promptitude avec laquelle les deux accusés avaient confessé était une marque qu'il y avait eu de l'intelligence entre Clary et eux, pour supposer un miracle. *O gens de peu de foi,* dit l'Esprit, *est-ce que vous doutez encore de ma puissance, après tant de*

[illegible] etc.

« Sur [illegible] particulièrement [illegible]

[illegible] *Nous avons éprouvé que* [illegible]

[illegible] milieu de l'assemblée, dans un endroit qui [illegible] le monde était élevé tout autour [illegible] en passant, avait [illegible] que sa femme lui avait [illegible] milieu du tas de bois, en tenant [illegible] au-dessus de sa tête [illegible] et parlait par inspiration [illegible] les choses qu'il disait [illegible] distinctement. On me dit [illegible] qui avait mis le feu au bois, et que [illegible] instant, au premier attouchement [illegible] fois observée en d'autres occasions [illegible] ment quand on criait : *A sac! à sac!* contre [illegible] bylone. Toute la troupe en armes environnait [illegible] tière, qui était généralement en pleurs et [illegible] en terre, faisant un cercle à l'entour du feu [illegible] était là, qui faisait de grands cris ; son [illegible] belles-sœurs, et même quelques propres [illegible] je ne puis pas précisément nommer. Chacun [illegible] des flammes qui l'enveloppaient et qui le [illegible] coup. Ceux qui avaient eu soin de [illegible] aussi celui de repousser les restes des [illegible] peu écartées, afin qu'il n'en restât rien [illegible] du milieu du feu que quand le bois eut été [illegible]

qu'il ne s'éleva plus de flamme. L'Esprit ne l'avait point quitté pendant ce temps-là, qui, autant que j'en puis juger aujourd'hui, fut pour le moins d'un quart d'heure; et il parlait encore avec sanglots et mouvements de poitrine, quand il fut sorti. M. Cavalier fit la prière générale, pour rendre grâces à Dieu de la grande merveille qu'il avait daigné faire pour fortifier la foi de ses serviteurs. Je fus des premiers à embrasser le digne frère Clary et à considérer son habit et ses cheveux, que le feu avait tellement respectés qu'il était impossible d'en apercevoir aucune trace. Sa femme et ses parents étaient dans des ravissements de joie, et toute l'assemblée se sépara, la nuit venant, en louant et en bénissant Dieu. J'ai vu et entendu toutes ces choses-là[1]. »

De telles scènes augmentaient la confiance des insurgés dans la justice de leur cause et dans la protection du ciel. Se croyant directement conduits par le Saint-Esprit, ils se sentaient appelés à obtenir, par la voie des armes, la restauration de leur religion proscrite: une telle confiance morale décuplait leurs forces et leur faisait braver la mort avec joie.

CHAPITRE VII.

Théâtre de l'insurrection. — Attaque de Saint-Germain de Calberte. — M. de Saint-Julien envoyé pour combattre les Camisards. — Le maréchal de Broglie battu par Cavalier au *Val de Bane*. — Mort du capitaine Poul. — Divers combats. — Victoire de Cavalier à Vagnas. — Sa défaite dans le même lieu. — Dangers qu'il court.

Après une assemblée générale, qui fut tenue dans le désert, au chant des cantiques, chaque brigadier général alla occuper le pays qui lui était assigné. Salomon-

1. *Ibid.*, page 99-102. Déposition de Cavalier (*de Sauve*).

Abraham se posta aux alentours du Bouget; Joani, à la Faus-des-Armes[1]; Cavalier, au levant, sur la montagne du Bouquet, couverte de forêts et coupée de gorges profondes, d'où il menaçait la rive gauche du Gardon oriental; Castanet, au couchant, sur l'Aigoal et l'Esperou. Roland, se tenant au centre, sur la montagne de Mandet ou de Durfort, occupait les deux rives du Gardon occidental, et menaçait Anduze. Ainsi distribuées, ces cinq légions pouvaient se tendre la main de montagne en montagne, grâce aux courts intervalles qui les séparaient.

L'insurrection embrassait six diocèses, ceux de Mende, d'Alais, de Viviers, d'Uzès, de Nîmes et de Montpellier, sur une étendue d'environ quarante lieues de longueur du nord au sud, depuis Annonay jusqu'à Cette, et sur vingt lieues de largeur.

Tout le diocèse de Mende était renfermé dans la province appelée le Gévaudan : on distinguait le haut Gévaudan, compris presque tout entier dans les montagnes de la Marguerite et d'Aubrac, et le bas Gévaudan qui embrassait la montagne de la Lozère. Un des sommets les plus élevés de cette dernière chaîne est le Bouges, voisin du fameux Pont-de-Montvert, où commença ce terrible incendie que Bâville, dans ses lettres officielles, appelait *un feu de paille*. Le diocèse d'Alais occupait toutes les basses Cévennes, où l'on distingue deux hautes montagnes, célèbres aussi dans cette guerre : l'Aigoal et l'Esperou, du flanc desquelles sortent un grand nombre de petites rivières ou de torrents, dont les principaux sont l'Hérault, le Vidourle, le Gardon d'Alais et le Gar-

1. *Faus* (*fagus*), c'est-à-dire *hêtre* en languedocien. Les montagnes de la Lozère en sont couvertes. Le nom a ajouté *des armes* sans doute pour conserver le souvenir de quelque action militaire.

don d'Anduze. Entre les cimes boisées de l'Esperou s'abrite une petite vallée arrosée d'une infinité de sources, émaillée de toutes sortes de plantes et de belles fleurs, qui a reçu du peuple le nom caractéristique de *Hort-Diou*, jardin de Dieu (*hortus Dei*). Le diocèse de Viviers, un des plus populeux, s'étendait le long de la rive droite du Rhône, et contenait d'abord, dans les basses Cévennes, les *Boutières*, groupes de montagnes étroites par leur circonférence, mais élevées en pyramides et couvertes de châtaigniers; ensuite, plus à l'ouest, sur les confins du Vélay, un canton nommé proprement *la Montagne*, d'où la Loire tire sa source. Au midi du précédent, le diocèse d'Uzès, un des plus grands et des plus riches du Languedoc, s'étendait depuis les hautes Cévennes jusqu'au Rhône. Le diocèse de Nîmes, qui se trouvait tout entier dans la plaine, occupait le vaste espace compris entre les derniers contreforts des hautes Cévennes, le Rhône et la mer. C'est dans ce diocèse, et aux portes de Nîmes, que se trouve le délicieux vallon de la Vaunage, dont nous avons déjà parlé, et qui était presque entièrement peuplé de protestants. Au sud-ouest de celui de Nîmes, le diocèse de Montpellier s'étendant aussi dans la plaine jusqu'à la Méditerranée, est traversé dans une de ses parties par les monts de la Serrane, branche séparée des Cévennes.

Le vaste théâtre de l'insurrection cévenole occupait donc tout le territoire qui forme aujourd'hui nos quatre départements de la Lozère, de l'Ardèche, du Gard et de l'Hérault.

On croit que c'est seulement à cette époque de leur organisation militaire et de leur distribution dans les postes désignés plus haut, que les *enfants de Dieu* reçurent généralement la dénomination de *camisards*. Court

a rencontré ce nom dans un journal manuscrit fait sur les lieux au mois de décembre 1702, et dès le 6 janvier de l'année suivante, on le trouve employé couramment dans les nouvelles publiques. Quoi qu'il en soit, ce nom de *camisards* a beaucoup occupé, dans le temps, les étymologistes. Parmi toutes les origines qu'on lui accorde, nous n'en trouvons que deux qui soient sérieuses, et entre lesquelles le lecteur pourra choisir. La première a l'avantage d'être appuyée de l'opinion de Cavalier. Ce chef prétend que les insurgés cévenols, de même que tous les troupiers en campagne, avaient coutume de changer leurs chemises sales contre des blanches dans les lieux où ils passaient, et que quelques-uns d'entre eux, qui étaient restés longtemps privés de linge, en ayant emporté aux habitants de Ganges une provision par trop forte, y gagnèrent le nom de *camisards* ou voleurs de chemises (*camisa* en languedocien). Cette qualification aurait été appliquée, depuis cette époque, indistinctement à tous les insurgés protestants. L'autre opinion est que ce mot dérive simplement du terme de *camisade*, qui signifie attaque de nuit exécutée par surprise sur un ennemi qui est encore au lit : le mot de *camisards* s'appliquait donc naturellement à des révoltés dont les premiers exploits consistèrent dans des expéditions nocturnes. Toutefois, comme ce terme de *camisade* est français et nullement languedocien, et comme les insurgés cévenols ne parlaient que l'idiome du Languedoc, c'est encore peut-être l'explication donnée par Cavalier qui semble la plus acceptable.

Quoi qu'il en soit, le temps était passé où les insurgés cévenols ne procédaient que par attaques nocturnes. Les choses avaient bien changé depuis. Nous avons vu les Camisards, conduits par des chefs intelligents et hardis,

marcher en plein jour, tambour battant et enseignes déployées. C'est maintenant une armée, qui a ses généraux et ses officiers subalternes, son infanterie et même sa cavalerie, ses munitions de guerre et de bouche; qui sait, selon les circonstances, faire des attaques ou des retraites, dresser des embuscades ou attendre son ennemi de pied ferme. Soutenus par leur foi profonde dans la justice de leur cause, défendus par la nature des lieux montagneux et abruptes où ils faisaient leur retraite, nous allons bientôt voir les *enfants de Dieu* grandir en puissance, et le roi obligé d'envoyer successivement deux maréchaux de France et soixante mille hommes, pour réduire et essayer d'anéantir les quelques milliers de paysans qui composaient toute cette étrange armée.

Le petit nombre de troupes royales qu'on lui avait d'abord opposées, jointes aux milices urbaines ou rurales, qui ne se composaient guère que de catholiques convertis par les dragonnades, était bien insuffisant pour tenir tête à l'insurrection. Le comte de Broglie demanda des renforts à la cour, qui, reconnaissant trop tard l'insuffisance des talents militaires de ce général, lui envoya, avec les renforts qu'il demandait, un nouveau chef, M. de Julien, qui avait fait ses preuves comme brigadier des armées du roi.

M. de Julien, né à Orange, était un ancien protestant qui, après s'être expatrié à la révocation de l'Édit de Nantes, avait, depuis, embrassé le catholicisme pour recouvrer à la fois son grade et sa patrie. En vrai néophyte, il montrait beaucoup de zèle contre ses anciens coreligionnaires, affectait de faire en public des signes de croix, ne mangeait jamais de viande aux jours défendus, sans prétexter, devant les assistants, que sa santé l'y obligeait, et faisait aux évêques une cour assidue. Tant de

qualités le recommandaient si bien, qu'on le nomma maréchal de camp, pour qu'il arrivât dans le Languedoc avec plus d'autorité.

Le 1er janvier 1703, pendant que M. de Julien et les troupes royales qu'il emmenait étaient encore en route, les Camisards se portèrent sur Saint-Germain de Calberte, un des plus gros bourgs des Cévennes, qu'on avait soigneusement fortifié et qui était gardé par une troupe de trois cents hommes. Un mois auparavant, Roland, avec le secours de Catinat, avait exécuté l'audacieux coup de main de prendre par surprise la petite ville de Sauve. Il y avait détruit les insignes du catholicisme, enlevé des armes et un immense butin ; ensuite il s'était tranquillement retiré, et était rentré, avec les dépouilles conquises, dans son camp de Saint-Félix. Il s'agissait, cette fois, contre Saint-Germain de Calberte, d'une véritable attaque à main armée. A dix heures du soir, les Camisards investirent Saint-Germain par plusieurs côtés à la fois et avec une grande vigueur. Ils durent pourtant se retirer devant une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, et allèrent camper sur une montagne voisine.

Cette affaire qui, sans être un échec, n'avait pas réussi aux Camisards, redonna sans doute du cœur à M. de Broglie, qui brûlait de faire quelque chose d'éclatant avant l'arrivée du lieutenant si vanté que lui envoyait Versailles.

Le redoutable Poul, dont on n'entendait plus parler depuis sa victoire sur Laporte, ayant fait quelques prisonniers dans les Cévennes, les conduisait au fort Saint-Hippolyte. Dans sa route, il coucha à Saint-Germain de Calberte, quelques jours après l'attaque dont nous venons de parler. Le comte de Broglie apprenait, en

même temps, que les Camisards, ayant Cavalier à leur tête, paraissaient dans la Vaunage. Il était facile quelquefois de voir les Camisards, mais les joindre était plus malaisé. Or, dans ce moment, ce mobile ennemi paraissant disposé à se laisser approcher, le comte de Broglie ne voulut pas manquer une occasion si rare. Il mande près de lui le capitaine Poul, et lui communique le plan d'une expédition, qu'il voulait conduire en personne avec cet intrépide condottiere. Poul, dont la compagnie avait été mise à cheval depuis son grand exploit, considérait comme un triomphe assuré une bataille dans la plaine. On se mit donc en marche; mais déjà les Camisards avaient quitté la Vaunage. Après avoir évangélisé les habitants de cette vallée, Cavalier en avait retiré sa troupe, et s'était même séparé d'elle pour aller, sous le déguisement d'un marchand, acheter à Nîmes des munitions de guerre. On assure, toutefois, qu'avant de quitter ses compagnons, il leur avait prédit, dans une de ses extases, qu'ils livreraient bataille en son absence et tueraient le capitaine Poul.

Le maréchal de Broglie, ayant passé plusieurs jours à chercher Cavalier dans la Vaunage, se disposait à ramener ses troupes à Nîmes, lorsque quelques dragons, envoyés en reconnaissance, revinrent à bride abattue, rapporter qu'ils avaient vu les Camisards, tambour battant et chantant des psaumes, sortir de deux métairies appelées le *Mas de Gaffarel*. Dans un conseil de guerre qui fut tenu sur ce rapport, les sentiments furent partagés : quelques-uns, parmi lesquels se trouvait Poul lui-même, qui était aussi prudent que brave, opinèrent pour qu'on fît venir des renforts de Nîmes. Mais le comte de Broglie, adoptant l'avis des plus aventureux, fit décider l'attaque immédiate.

On s'avança donc en ordre de bataille. La petite armée du comte de Broglie se composait du régiment de Petit-Languedoc, d'une compagnie de dragons et de deux cents hommes de milices. Le comte de Broglie et le chevalier, son fils, étaient au centre, Paul à l'aile droite, et le capitaine de dragons, La Dourville, à l'aile gauche. Les Camisards, qui étaient alors occupés à des exercices de piété, se hâtèrent de congédier ceux qui étaient venus pour assister à l'assemblée religieuse, et cela fait, ils attendirent de pied ferme l'ennemi. Ils n'étaient en tout que deux cents hommes, commandés par les brigadiers Abdias Maurel ou *Catinat*, pour lui conserver son surnom, et Ravanel, vieux soldat du régiment de [illegible]. Ils étaient postés sur une hauteur qui présente à son sommet un pli de terrain, appelé dans l'idiome languedocien, *lou cross d'aou val de Bane* (le creux du vallon de Bane). A la base de cette montagne, un [illegible] circulaire formait une sorte de [illegible] naturel.

Les Camisards reçurent, [illegible] des dragons de La Dourville, [illegible] mousquetade si bien dirigée [illegible] dans l'aile gauche [illegible] presque aussitôt [illegible] les dragons [illegible] et, [illegible] Camisards [illegible] la [illegible] au [illegible] [illegible] lieux.

[illegible]

nat a bondi sur lui, et lui a partagé la tête d'un coup de sabre. L'impétueux Camisard ne s'arrête que le temps de prendre à Poul, étendu mort, son grand sabre d'Arménie et son cheval d'Espagne, sur lequel il s'élance pour achever la déroute de l'armée fugitive. Ni les prières, ni les menaces du comte de Broglie ne purent ramener ses hommes au combat.

Catinat, qui les poursuivait l'épée dans les reins, leur criait : « *Voilà votre Poul* (coq), nous l'avons plumé, vous n'avez qu'à le manger. » Le comte de Broglie, toujours suivi et entraîné par ses troupes que la peur avait démoralisées, ne put s'arrêter qu'à un carrefour situé à une heure du champ de bataille.

D'après les récits comparés des historiens, il ne paraît pas que les pertes des troupes royales aient été proportionnées à leur épouvante dans cette humiliante défaite. Mais si le nombre des tués fut petit, celui des blessés fut assez considérable. Parmi ces derniers était le capitaine La Dourville. Ce qui faisait le grand désastre de cette journée, c'était la mort de Poul, l'intrépide partisan, en qui le maréchal de Broglie et l'intendant Bâville voyaient la principale force de la guerre qu'ils avaient à soutenir contre les montagnards des Cévennes.

Il existe une autre version sur la mort de Poul. Ce serait *Samuelet*, le jeune garçon qui ayant, comme nous l'avons dit, abattu Poul d'un coup de sa fronde, lui aurait lui-même coupé la tête avec son propre sabre, ce fameux sabre d'Arménie, qui serait naturellement devenu sa conquête avec le genet d'Espagne. Il est certain que ce jeune homme, jusqu'alors inconnu dans la guerre des Camisards, et qui ne se trouvait ce jour-là avec eux que pour prendre part à leurs actes de piété, devint célèbre par ce grand coup. Il quitta son nom pour le

nom prophétique de *Sam—Pal*, commandant [illegible] cheval de Roland, et s'étant attaché [illegible] fortune de Cavalier, se couvrit de gloire [illegible] manza comme capitaine dans [illegible] exilé commanda en Portugal.

Le mois de janvier de [illegible] fut rempli [illegible] combats ou coups de main [illegible] l'importance de cette affaire [illegible] *Val de banc*.

Nous avons dit pourquoi Cavalier avait [illegible] d'en prophétiser l'heureuse issue [illegible] à Nîmes au moment où la nouvelle [illegible] rechal de Broglie et de la mort [illegible] par les fuyards qui arrivaient [illegible] et dans le plus immédiat [illegible] grande à Nîmes, qu'on trouva [illegible] portes de la ville [illegible] rale battit dans les rues [illegible] grands cris des armes [illegible] donner aussi aux bourgeois protestants [illegible] vertis, qui les réclamaient pour leur [illegible] poudre et les autres munitions [illegible] cette panique avec une célérité [illegible] put prendre les précautions [illegible] tint donc par les mains [illegible] pouvait désirer.

Le lendemain matin, les portes de Nîmes [illegible] vertes, pour le départ des troupes [illegible] la ville envoyait pour ramener [illegible] teau où la peur le tenait bloqué [illegible] pour sortir de la ville, monté sur une mule et tenant en croupe sa valise remplie de poudre [illegible] connut sous son déguisement de marchand [illegible] même

route pendant une demi-heure avec les soldats qui allaient chercher le comte de Broglie, devisant avec eux sur toutes sortes de sujets, et surtout sur les Camisards.

« Vous êtes bien imprudent, monsieur, lui dirent les soldats ; si vous rencontrez les rebelles, ils vous prendront mule, argent, valise et la vie peut-être.

— J'ai confiance en Dieu, mes braves, répondit Cavalier; qui ne fait pas de mal ne craint rien. »

Ce fut par la route de Calvisson que Cavalier rejoignit Ravanel et Catinat, les deux prophètes victorieux. Après l'affaire du *Mas de Gaffarel*, ceux-ci n'avaient pas perdu leur temps. Quittant le champ de bataille dès le soir de cette journée, ils s'étaient dirigés à l'est de Nîmes, vers la métairie de Roquecourbe, où ils arrivèrent le lendemain à la pointe du jour. Ils résolurent de brûler, en passant, l'église catholique de Pouls, qui n'était qu'à dix portées de fusil de Roquecourbe et à une lieue environ de Nîmes. Ce fut sans doute le nom de ce malheureux village qui fit décider sa perte. On dit qu'un Camisard fit lui-même remarquer cet accomplissement d'une centurie de Nostradamus : *Quand' le poul* (coq) *sera tué, Pouls sera brûlé*. Ce qui est certain, c'est que les Camisards exécutèrent leur funeste dessein : quatorze maisons de ce village furent réduites en cendres et plusieurs habitants passés au fil de l'épée.

De Roquecourbe, Ravanel et Catinat se rendirent à une autre métairie située dans les environs de Moussac, bourg important qu'occupait une garnison de milices commandée par le chevalier de Saint-Chattes. Cet officier se crut assez fort pour attaquer les Camisards ; mais sa témérité causa la perte de tout son détachement, dont une partie resta sur la place et l'autre se noya dans le

Gardon, grossi par les pluies de l'hiver. Le malencontreux chevalier n'échappa lui-même qu'avec beaucoup de peine à la poursuite de Catinat. Les deux prophètes continuant leur course victorieuse, arrivèrent près de Bouquet, où ils furent rejoints par Cavalier.

Cependant M. de Julien était arrivé à Nîmes le 10 janvier, au milieu de l'épouvante que répandait dans cette ville les victoires remportées presque sous ses murs par les Camisards. En même temps on recevait des renforts de tous côtés : de la Provence, de la Catalogne, de l'Allemagne et de l'Italie.

Bâville tint, avec M. de Julien, un conseil militaire. Lorsque chacun eut donné son avis sur les mesures les plus expéditives à prendre pour cette guerre : « C'est ne rien faire, dit M. de Julien, que de tuer seulement ceux qui portent les armes, car les bourgades fournissent aussitôt d'autres combattants; les masses sont toutes gangrenées : il faut donc passer au fil de l'épée tous les protestants des campagnes et brûler leurs villages. De cette manière, l'insurrection ne pouvant plus se recruter, se nourrir ni s'abriter, périra d'elle-même, et sa destruction ne coûtera pas la vie à un seul catholique. »

Ainsi, l'avis de cet ancien protestant était aussi simple que barbare : anéantir jusqu'au dernier de ses anciens frères, promener partout l'incendie et pratiquer les massacres en masse! On n'avait déjà que trop marché dans cette voie de sang et de ruines, et l'on pouvait apprécier le mérite d'un tel système par les représailles actuelles des Camisards, partout où ils se trouvaient en force. L'intendant du Languedoc avait acquis trop d'expérience pour partager cet avis. Nous voudrions pouvoir dire qu'à cette expérience se joignit un peu d'humanité ; mais

Brueys, qui a vu et connu l'intendant du Languedoc, tient à le purger de cette dernière intention. Écoutons cet autre apostat :

« Comme on n'aurait pu prendre cet autre parti (le parti de l'extermination générale) sans faire un vaste désert d'un des plus beaux cantons du Languedoc, M. de Bâville trouva plus à propos de réduire les rebelles sans les perdre entièrement, et de conserver en même temps à l'État un pays dont le commerce était considérable, et au roi un grand nombre de sujets qui, quelque égarés qu'ils fussent par les victoires du fanatisme, pouvaient enfin être guéris de leur folie, et redevenir raisonnables et fidèles comme ils l'étaient auparavant. »

Cette politique, puisque Brueys veut qu'il n'y ait pas eu autre chose dans l'opposition de Bâville à la Saint-Barthélemy demandée par M. de Julien, fut celle qui prévalut, non toutefois sans contestations. A partir de ce moment, Julien eut la haute main dans la conduite de la guerre; quant à de Broglie, dont l'insuffisance était devenue notoire, même à la cour, on l'amusa jusqu'à ce qu'on eût trouvé à le remplacer par un autre maréchal de France.

En attendant, on prépara, avec les troupes royales et les milices, une battue générale contre Cavalier. Il n'était pas facile de le trouver, car à la suite des événements que nous venons de raconter, le trouble et la confusion avaient fait perdre la trace des Camisards. Le 20 janvier, M. de Julien et ses troupes se mirent en marche avec des vivres pour quatre jours; on apprit, après quelques reconnaissances, que ceux que l'on cherchait étaient près de Saint-Jean-de-Ceirargues. L'armée se dirigeant de ce côté, tendait à investir le bois où l'on supposait que Cavalier était caché. Mais il se tenait dans les hameaux des environs. Averti de la marche des troupes royales, il prit si

bien son temps, qu'il glissa entre les intervalles de leurs corps, se retira du côté de Rivière, et brûla, sur les derrières de l'ennemi, les deux villages de Sallendres et de Ceyras. M. de Julien courut aussitôt à sa poursuite, et les autres corps rétrogradant obliquement à la droite et à la gauche de celui de ce général, on avait encore la chance de couper et d'envelopper le chef cévenol. C'était aussi l'espoir de l'évêque de Nîmes, Fléchier, qui, en ce moment même, sollicitait le Dieu des combats de donner la victoire aux armes des catholiques :

« On est actuellement après les Camisards, écrivait ce prélat; les troupes de Nîmes et d'ailleurs ont marché vers Uzès et Saint-Esprit pour tomber sur la troupe audacieuse que M. de Julien poursuit depuis quelques jours. Dieu veuille bénir ceux qui combattent pour la religion. »

Mais Dieu ne devait bénir que plus tard ces bataillons convenablement renforcés.

Cavalier se déroba à ses ennemis et les fatigua à le chercher pendant quatre jours, entre le [illegible] et le [illegible]don. Acharnés à le poursuivre, ils n'avaient pas pris le temps de fouiller les bois qui contenaient les magasins de l'armée des Camisards, et Cavalier [illegible] profit de son habile retraite.

Cependant M. de J[illegible] se sont réfugiés dans [illegible] Bagnol. Il y court [illegible] fourrés les [illegible] plus profondes. [illegible] n'y avait plus de Camisards [illegible] pour ce général [illegible] de son nom avait [illegible] vent dispersé au [illegible]

Malheureusement pour la gloire du général apostat, les Camisards finirent par se montrer et lui donner de leurs nouvelles. Pendant qu'on le cherchait dans les bois de Verfeuil, Cavalier repassait le Gardon d'Alais. Ayant eu avis, le 23 janvier, que le colonel de Marsilly escortait un convoi de vivres au château de Mandagors, il lui dressa une embuscade, lui tua quatre-vingts hommes, lui enleva ses mulets et leurs charges, le poursuivit, l'épée dans les reins, jusqu'au château, et se retira à Bouquet avec son riche butin.

Deux jours après, les Camisards allaient insulter le comte de Broglie jusqu'aux portes d'Anduze, où il venait d'entrer avec une nombreuse troupe. Ils osèrent attaquer le corps de garde, firent plusieurs décharges de mousqueterie qui répandirent l'alarme dans la ville ; puis, satisfaits de cette démonstration, ils se retirèrent dans les basses Cévennes.

Roland descendit à son tour de ses montagnes du Mialet, du haut desquelles il gouvernait et dirigeait l'insurrection, tandis que Cavalier, sans cesse sautillant autour des villes du bas Languedoc, harcelait et fatiguait les troupes du roi dans la plaine.

Le château de Saint-Félix, avec sa garnison de cent hommes, entravait depuis longtemps le chef des *enfants de Dieu* dans ses courses, et le gênait comme une dangereuse sentinelle ayant toujours l'œil ouvert sur son camp. Décidé à enlever à l'ennemi ce poste essentiel, Roland commença par mettre le feu aux granges du château, et il en fit donner avis au vicomte qui commandait la garnison. Celui-ci sort précipitamment avec une grande partie de ses hommes, pour aller éteindre l'incendie. Mais Roland qui se tenait embusqué près du château, à peu près abandonné en ce moment, court

l'attaquer, en force les portes, fait main basse sur le reste de la garnison, enlève quarante-cinq fusils, un baril de poudre, cent cinquante pains de munition, et met le feu au donjon du vieux manoir. Ensuite, et sans se donner le temps de respirer, il court au-devant du vicomte qui revenait de ses granges incendiées. Il lui tue encore la plus grande partie de son détachement, et le force à chercher lui-même son salut dans une fuite précipitée, servie par la vitesse de son cheval. Roland fit couper la tête à plusieurs des soldats tués, et il les exposa sur le pont d'Anduze, où trois mois auparavant, par ordre de M. de Broglie, on avait vu plantées celles de Laporte et de quelques-uns de ses compagnons.

Dans le même temps, les troupes de Castanet et de Joani firent aussi parler d'elles. Le 26 janvier, le premier se présenta devant Saint-André de Valborgne, qui renfermait une forte garnison. Aussi ne se risqua-t-il pas à l'attaquer ce jour-là. Il se donna seulement le plaisir de passer la revue de ses troupes sous les yeux des habitants. Comme, parmi ses soldats, une soixantaine s'étaient revêtus d'uniformes dont ils avaient dépouillé leurs ennemis tués dans les combats, la garnison de Saint-André crut que c'étaient des troupes royales qui venaient de passer à l'insurrection, et elle en conçut une telle frayeur qu'elle n'osa tirer un coup de fusil. Du reste, Castanet, ayant rallié Joani, revint deux jours après devant Saint-André de Valborgne. Cette fois, il força le bourg, pénétra dans l'église, par une brèche faite au portail, qu'on avait muré, brûla dans cette église tout ce que le feu pouvait consumer, exigea des rafraîchissements pour sa troupe et se retira, sans avoir fait aux habitants et à la garnison d'autre mal que la peur.

Se séparant alors de Castanet, Joani tenta seul une

expédition sur Genouilhac, son pays natal, triste privilége qui attira tant de calamités sur cette petite ville du diocèse d'Uzès. Le chef camisard se borna, pour cette première visite, à brûler l'église et quelques maisons des catholiques. Mais, dès les premiers jours du mois suivant, il y rentra et fit main basse sur une compagnie de milices, logée à discrétion chez des protestants accusés d'avoir tenu une assemblée religieuse. Nous allons emprunter à Court la suite des affreuses vicissitudes dont cette ville fut à la fois le théâtre et la victime.

« Quelques jours après, dit cet historien, on mit une nouvelle garnison dans ce lieu. Joani forma le dessein de la débusquer une seconde fois : il se présenta, demanda les armes et promit de laisser retirer la garnison en paix si on les lui accordait. De La Perrière, capitaine d'infanterie, qui était à la tête de la garnison, trouva la proposition insolente et se mit en défense; mais il fut tué à l'attaque, avec quelques-uns de ces soldats, et le reste de sa troupe, poursuivie et écharpée dans les casernes où elle s'était réfugiée. Un seul lieutenant et cinq soldats trouvèrent leur salut dans la fuite. Au bruit de ses exploits, les catholiques de ce canton, au nombre de cinq ou six cents, prirent les armes, coururent la campagne, firent main basse sur les protestants et pillèrent leurs maisons. Le colonel Marsilly fut les joindre à la tête de quatre cents hommes et marcha avec eux à Genouilhac. Joani eut l'audace de les attendre de pied ferme à la porte de la ville, en ordre de bataille; mais, après une décharge, accablé par le nombre, il battit en retraite et se retira dans les montagnes sans être poursuivi. Le colonel, étant alors entré dans la ville, fit main basse sur les habitants réformés, tranquilles dans leurs maisons. Une centaine de ces malheureux furent immolés à son zèle. et périrent par la main du soldat.

« Marsilly s'étant, quelques jours après, retiré à la Forte, Joani revient, pour la troisième fois, à Genouilhac, et forme le projet de châtier les catholiques des environs, qui avaient osé faire main basse sur les protestants et piller leurs maisons; il porta partout la terreur et l'effroi, et dévoua à son ressentiment tout ce qu'il trouva sous ses pas; le lieu de Chambou-

rigaud fut, en particulier, le théâtre où il joua sa plus sanglante scène.

« M. de Julien accourut au secours de cet infortuné canton, et étant entré dans Genouilhac, il fit massacrer tout ce qui s'y trouva encore de protestants ; et livra la ville à la fureur et à la cupidité du soldat, qui se chargea de butin [1]. »

Qui ne serait frappé du sort de cette infortunée bicoque de Genouilhac, résumant, dans ses blessures et ses ruines, toute l'histoire de cette lutte fatale, où le vengeur n'est pas moins à craindre que l'oppresseur, et où les horreurs des crimes se multiplient par les horreurs des représailles.

On voit que Julien n'avait pas besoin de l'assentiment de Bâville, pour appliquer le fameux système d'extermination avec lequel il était arrivé de Versailles. L'essai qu'il en fit à Genouilhac eut de promptes suites. Ce butin dont il permit à ses soldats de se charger, mit en appétit les catholiques hors cadre. On vit des paysans se soulever et former une bande abominable, qui n'épargnait ni les maisons ni les biens, qui tuait indistinctement les hommes, les femmes, les enfants, qui pillait partout et brûlait après le pillage. Dans cette bande, dont les exploits en suscitèrent d'autres plus tard, étaient entrés les habitants de Chambourigaud, de Sénéchas, de Vielvic, de Ponteils, de Concoules, d'Aujac, de Malons, de Saint-André et de Saint-Florent ; mais ces derniers ayant surpassé tous les autres en cruautés, ce fut sous le nom de *Florentins* qu'ils furent tous connus. Brueys veut bien convenir que ces routiers contrevenaient, au moins autant que les Camisards, aux lois de l'État, qui ne permettaient pas de prendre les armes sans l'autorisation du

1. *Histoire des troubles des Cévennes, ou de la guerre des Camisards*, t. I, p. 181, 182.

roi; « Mais, dit-il, les églises brûlées, leurs curés massacrés, leurs familles saccagées, firent excuser leur soulèvement. » Julien ne se fit aucun scrupule d'accepter de pareils auxiliaires, comme on accepta dans la suite les *Camisards blancs*, troupe aussi irrégulière, mais moins sanguinaire toutefois que celle des *Florentins*.

Revenons aux combattants des Cévennes. Quoiqu'ils eussent pris les armes dans les six diocèses que nous avons désignés, on a vu, par ce qui précède, qu'ils venaient de se concentrer dans les diocèses d'Alais et d'Uzès. Là se trouvaient leurs principaux chefs, Roland, Cavalier, Catinat, Castanet, Joani, Rastelet. C'est qu'il s'agissait d'un grand coup, d'où dépendait pour eux le succès définitif de la guerre : il fallait obtenir le soulèvement du Vivarais. Pour cela, on devait d'abord y pénétrer pour donner la main aux protestants de ce pays. Le chef des *enfants de Dieu*, qui avait ordonné cette expédition, la pressait vivement, car il venait de recevoir la nouvelle du remplacement de M. de Broglie par un autre maréchal de France, M. de Montrevel, qui arrivait avec de nouveaux régiments, et qui s'était fait précéder dans les Cévennes par un matériel considérable, embarqué à Lyon sur le Rhône.

Cavalier fut chargé d'aller provoquer l'insurrection du Vivarais. On reproche généralement à ce chef d'avoir perdu trop de temps à la petite guerre, aux coups de main sur les convois des ennemis, à la destruction des insignes du culte catholique, à des escarmouches contre les châteaux et les bourgs. Mais cette guerre n'était-elle pas la seule qui pût réussir aux Camisards? Et quant à Cavalier, qui opérait dans la plaine, devait-il faire autre chose, s'il voulait éviter d'être écrasé par les gros bataillons que les généraux du roi tendaient natu-

reellement [illegible] Cava-lier va tenter en ce moment [illegible] qu'on l'accuse d'avoir retardée. [illegible] de février, il sort [illegible] hommes. C'était [illegible] était réunie sous ses ordres. [illegible] portant les bagages. [illegible] arrivé dans son camp [illegible] der à travers des passages [illegible] qui couvrait encore les montagnes [illegible] bles à ceux qui s'y engageaient pour la première fois. C'est peut-être cette dernière circonstance qui l'arrêta encore, et le fit céder à la tentation de brûler quelques églises de plus.

Cavalier, pour arriver dans le Vivarais, passe la Cèze sans obstacle, à la hauteur de [illegible]. On lui résiste à Saint-Jean-des-Agnels ; il est obligé de forcer ce bourg et d'en chasser les habitants. Après y avoir hébergé sa troupe pendant la nuit, il le livre aux flammes. Mais le lendemain, comme il continue sa marche sur l'Ardèche, il rencontre, à Vagnas, un corps de six cents hommes qui vient l'attaquer à cette nouvelle étape. Composé de la noblesse et de la milice bourgeoise du bas Vivarais, ce corps était sous les ordres du comte Scipion du Roure, gouverneur de Saint-Esprit, et l'un des trois lieutenants généraux du Languedoc. Le comte du Roure n'avait pas plutôt appris le dessein des Camisards sur le Vivarais, qu'il s'était concerté avec Julien pour le faire échouer. Mais, au lieu de se tenir sur les bords de l'Ardèche, jusqu'à l'arrivée de ce général, qui accourait avec dix-[illegible] cents hommes, il voulut se donner la gloire de vaincre seul le chef cévenol, qu'il espérait surprendre à Vagnas pendant la nuit. Ce fut lui-même qui se trouva surpris [illegible]

Lorsque son avant-garde, conduite par un nouveau converti, le vieux baron de Lagorce, approcha du bourg, Cavalier avait eu le temps d'en sortir et d'embusquer sa troupe à l'extrémité d'un bois qui s'étend depuis Vagnas, en longeant la route, jusqu'à une assez grande distance du côté de l'Ardèche. Au bruit de la fusillade qui accueillit le baron de Lagorce, le comte du Roure accourut pour l'appuyer; mais déjà le vieux baron avait essuyé de nombreuses pertes, et, blessé à la cuisse de plusieurs balles, il gisait lui-même sur le lieu du combat. On se battait dans les ténèbres, et bien que devenue plus égale par la présence du comte, la lutte fut encore longue et meurtrière. Cavalier raconte qu'il fallut déloger les ennemis de derrière chaque tronc d'arbre; mais enfin, la victoire lui resta. Suivant Louvreleuil, elle n'aurait pas été si vivement disputée, et devant une charge à la baïonnette, ordonnée par le chef des Camisards, les gentilshommes catholiques auraient pris la fuite sans même tirer un coup de fusil. Ce qui est certain, c'est que le comte du Roure ne ramena pas plus de soixante hommes du champ de bataille. Deux carmes se trouvaient parmi les morts. L'infortuné Lagorce, étendu dans la neige, fut achevé par les Camisards à coups de crosses de fusil. Le terrain du combat était jonché de cinq cents cadavres ennemis[1].

Cependant cette victoire, toute brillante qu'elle était, avait le danger de laisser Cavalier dans une position éminemment critique. Derrière lui, et bientôt tout proche, était M. de Julien avec ses dix-huit cents hommes de troupes royales; devant lui, l'Ardèche gardé par des milices que du Roure avait rejointes avec ses fuyards.

1. Peyrat. *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 386.

C'était seulement de ce [illegible] que [illegible], vain-
queur la veille et maintenant [illegible],
des chances de faire un [illegible]
vrir ses hommes dans les [illegible]
qui lui faisait jouer de tant d'une manière [illegible]
que rapide, il [illegible] res-
source qui lui restait.

Dès que le jour parut, Cavalier [illegible] à la ren-
contre du comte du Roure et de ses milices, [illegible]
tonner à ses soldats [illegible] :

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Quand tu te [illegible], ô [illegible],
Pour [illegible] enfin [illegible],
Le vent de ton tonnerre à nos tyrans [illegible]
[illegible] le [illegible]
Aux gouffres du trépas !

Arrivé sur la rive droite de l'Ardèche, Cavalier trouva le comte du Roure établi sur la rive gauche avec ses troupes, accrues des populations du vallon. La rivière, gonflée par les neiges, était devenue un torrent profond et rapide. Devant cette infranchissable barrière, il [illegible] rétrograder. Cavalier se retira sur Vagnas, [illegible] retraite précipitée, il se trouva cerné par [illegible] quatre fois supérieures aux siennes, [illegible] rer pouvoir, selon son habitude, [illegible] raissant par les montagnes. M. de [illegible]

dans la forêt plus de la moitié de son monde, ne gardant sur la route que l'autre moitié, précédée d'une avant-garde de quarante grenadiers, à la tête desquels il marchait lui-même contre les Camisards. Il ordonna une première décharge, que ceux-ci essuyèrent sans s'ébranler. Ayant à leur tour déchargé leurs armes, les Camisards s'élancèrent, à la baïonnette, sur l'ennemi, qui se laissant peu à peu refouler vers le bois, les attira ainsi dans son embuscade. Dès lors les Camisards sont enveloppés de toute part; ils se dispersent dans toutes les directions, et, méconnaissant la voix et l'exemple de leurs chefs, qui s'efforcent en vain de les rassembler, ils se jettent pêle-mêle dans la forêt, dont chaque arbre masque un ennemi. On fit peu de prisonniers. « Ces enragés, dit Brueys, ne demandaient aucun quartier. »

On estime que les *enfants de Dieu* perdirent deux cents hommes dans cette fatale journée, outre leurs bagages, leurs mulets, presque tous leurs chevaux et une grande quantité d'armes. S'il faut s'en rapporter aux *Mémoires* de Cavalier, ou plutôt aux mémoires publiés sous son nom, il ne reconnaîtrait qu'une perte de cinquante hommes dans ce second combat de Vagnas; mais dans ce nombre était Espérandieu, un des chefs les plus braves et le plus cher ami de Cavalier. Ce dernier lui-même courut de si grands périls, qu'il n'y échappa que par miracle. Plus d'une fois, cerné de tous côtés, il dut se faire jour avec son épée. Un moment, abandonné de tous les siens, il est poursuivi par deux grenadiers qui déjà le saisissent. Cavalier, haletant et épuisé de forces, se retourne pourtant et fait face à ses deux adversaires: il brûle la cervelle au premier, blesse l'autre, qui s'enfuit, et ainsi délivré pour un moment, il reprend péniblement sa route.

Pendant ce temps, Ravanel et Catinat, qui étaient parvenus à rallier quelques brigades, attendaient Cavalier dans la forêt. Mais le soir venu, n'ayant eu aucune nouvelle de lui, ils durent penser que le jeune chef avait péri, et ils se décidèrent à reprendre tristement leur retraite. Pour se mettre à couvert des poursuites de M. de Julien, ils avaient à traverser le torrent impétueux de la Cèze; ils le passèrent à la nage. Ravanel et Catinat sauvèrent les débris de l'armée, à travers un pays de montagnes dont tous les passages étaient occupés par des postes de milices, qui étaient devenus plus belliqueux que de nature depuis la nouvelle de la défaite des Camisards. Arrivés enfin, après vingt combats, au milieu des bois de Bouquet, ils purent respirer et panser leurs blessures.

Quand Ravanel vint le trouver à la tête des restes, encore redoutables, de sa division, Roland connaissait déjà le triste résultat de l'expédition du Vivarais. La douleur du chef des *enfants de Dieu* fut grande à la vue de ces braves, diminués de plus d'un tiers, et dont les souffrances n'avaient pas néanmoins abattu le courage; mais ce qui le tourmentait plus que tout, c'était l'incertitude où l'on restait touchant le sort de Cavalier. On interrogeait avec anxiété tous les soldats qui avaient pu le voir au milieu de l'action ou dans la retraite. Les uns assuraient qu'il était mort, les autres qu'il était fait prisonnier; toutes ces réponses témoignaient également que le jeune et valeureux chef était perdu pour eux. Aussi quel immense élan de joie parmi tous ces hommes de cœur, lorsqu'un messager accourut de Vezenobre, annonçant son prochain retour. Ce qui lui était arrivé depuis que nous l'avons laissé dans la forêt de Vagnas, tient plus de l'épopée que de l'histoire.

« Après son combat contre les deux grenadiers, dit M. Peyrat, Cavalier n'avait pu rejoindre sa troupe ; cependant il rencontra bientôt quatre de ses compagnons, égarés comme lui dans la forêt; leur joie fut vive, mais courte; ils entendirent dans le lointain la voie des troupes royales ; ils se tapirent aussitôt sous un fourré de buissons croissant devant des rochers. Quelle ne fut pas leur surprise en voyant que la roche se creusait et formait une caverne dont l'ouverture était masquée par des arbrisseaux ! La neige, tombant à gros flocons, effaça leurs traces aux yeux de Julien, qui, bientôt après, passa rapidement, en excitant ses soldats à la poursuite de Ravanel. Surpris par la nuit dans cette grotte, ils n'en sortirent qu'un peu avant l'aurore; mais, dès qu'elle parut, ils reconnurent qu'ils étaient revenus vers le champ de bataille ; ils y virent des milices occupées à dépouiller et à ensevelir les morts. Fuyant aussitôt dans une autre direction, ils découvrirent une métairie, où Cavalier trouva une femme avec ses deux jeunes garçons ; il la pria de lui donner le plus âgé pour lui servir de guide jusqu'à Barjac ; elle refusa, et se pencha, d'un air mystérieux, à l'oreille de son fils, qui sortit aussitôt, et se dirigea vers le champ de bataille. Cavalier soupçonnant quelque trahison, s'éloigna rapidement et vit, un moment après, l'enfant revenir avec des milices. Il prévit que, ne le trouvant pas dans la maison, elles suivraient ses traces sur la neige, et, se croyant perdu sans ressource, il ressentit toutes les angoisses de la mort. Rejoignant ses compagnons, qu'il avait laissés dans la forêt, il craignit d'abattre leur cœur en leur révélant l'imminence du danger ; enfin il leur avoua qu'ils ne devaient plus espérer que dans le ciel, et il leur adressa, pour les fortifier, une exhortation touchante et guerrière : « Frères, leur dit-il, si telle est la volonté du Seigneur, résignons-nous ; mais que du moins la justice de notre sainte cause nous console en mourant ! Nous n'avons pris les armes que pour repousser une servitude contraire à tous les principes de la société et de la religion ! Nous avons combattu pour l'Évangile et pour Dieu ! »

« Il les préparait ainsi à une mort qui leur semblait inévitable, quand tout à coup s'offrit à leurs yeux, pour dernière chance de salut, un torrent, et, sur sa rive, une lisière sans neige. Marchant l'un à la suite de l'autre, dans l'eau et sur cette bordure de gazon, ils descendirent une demi-lieue durant le ruisseau qui les conduisit hors de la forêt. Un quart de lieue plus bas, ils découvrirent, sous l'une de ses berges minée par

les grandes eaux, une profonde excavation ; mais alors l'ou-verture en était obstruée de broussailles et de feuilles mortes charriées par le courant : ils y entrèrent pour attendre et sans voir les milices, qui, cherchant leurs traces disparues, passèrent devant eux et sur leurs têtes, et traversèrent le torrent. Le soir, ils sortirent de leur retraite à demi morts de froid et de faim, et s'acheminèrent au hasard vers le sud : une lumière, brillant dans le lointain, les attira vers une maison isolée. Le vieillard qui l'habitait seul [illegible] Cavalier s'annonça d'un ton impérieux, comme un officier des armées royales. Ce pauvre paysan servit à ses hôtes affamés six œufs, les seuls qu'il avait, du pain de ménage et du vin aigre : ce mets leur parut délicieux. Ils payèrent largement et remercièrent, comme [illegible] Il les conduisit jusqu'à Saint-Jean-[illegible] Cavalier descendit chez un ami [illegible] qui le croyait mort. Hélas ! [illegible] son fils ! Après avoir [illegible] menton, le chef camisard [illegible] autres de ses soldats avec lesquels il continua son chemin : mais sa chaussure était restée dans les neiges ; les glaçons et les cailloux ensanglantaient ses pieds ; il tomba exténué à une lieue de Bouquet. Laissant ses compagnons poursuivre leur route, il s'arrêta avec deux ou trois d'entre eux dans un hameau protestant, chez une vieille femme pieuse et fidèle : elle accueillit avec joie le prophète, qui, après tant de souffrances, passa dans ce lit une nuit bien douce ; mais le matin, lorsque son hôtesse ouvrit la porte, elle y trouva une sentinelle. Le commandant d'un détachement royal, venu pendant la nuit pour fouiller la bourgade suspecte, avait posté devant chaque porte un de ses soldats. La vieille referme, et prévient Cavalier, qui se voit encore perdu, et presque sans espoir, en touchant au port. Le commandant arrive : « Recélez-vous ici des rebelles ? — Oh, mon Dieu non ! répondit la vieille tremblante. — Est-ce la crainte de mes soldats qui vous fait trembler ainsi ? — Non, c'est la fièvre. — Pauvre femme. » Et il sortit de la maison et du hameau sans avoir découvert aucun Camisard. Cavalier repartit le soir, ne s'arrêta pas à Bouquet où Ravanel n'était plus ; rencontra à Cuzet un autre débris de sa colonne, et arriva à Vezenobre, chez son ancien maître Lacombe, dont il avait jadis gardé les troupeaux ; de là, il envoya un messager à Roland, qui accourut à sa rencontre vers Cardet. « [illegible]

que nous eûmes de nous revoir, dit-il, est inexprimable! Nous rendîmes grâces à Dieu comme si j'étais échappé du sépulcre! »

« Catinat et Ravanel lui racontèrent leurs aventures et la mort d'Espérandieu, son ami, brave soldat, excellent officier. Ils attendirent vainement Rastelet[1]. »

M. de Julien, qui, sur le champ de bataille de Vagnas, faisait *casser la tête* aux protestants, pour s'en débarrasser, avait jugé à propos de réserver le major général Rastelet à la vengeance de Bâville. Condamné par l'intendant, cet infortuné chef fut rompu vif à Alais, le 4 mars 1703.

CHAPITRE VIII.

Le maréchal Montrevel remplace le comte de Broglie. — Convocation de la noblesse protestante. — Ses tristes résultats. — Procès du baron de Salgas. — Expédition de Ganges. — Défaite de Roland à Pompignan. — Combat de *la tour de Belot.* — Bâville fait détruire trente et une paroisses des Cévennes.

Cependant, le maréchal Montrevel, désigné par la cour pour remplacer le maréchal de Broglie dans le commandement militaire du Languedoc, était arrivé à Nîmes à la tête de forces immenses. Presque sexagénaire, le maréchal Montrevel était encore galant dans sa vieillesse. Sa figure, devenue *un peu courte et goussaude*, dit Saint Simon, n'en avait pas moins *enchanté les dames.* Du reste, peu d'esprit, une magnifique fatuité, un langage vide, des airs de héros de théâtre et de dieu de la fable, voilà, d'après le même peintre, le portrait du remplaçant de M. de Broglie. Si, grâce à sa noblesse, à ses

1. Peyrat. *Histoire des Pasteurs du désert*, t. I, p. 393-396.

dignités, à son train superbe et au pouvoir dont il était revêtu, le maréchal Montrevel fit aisément des conquêtes dans les galantes cités du Languedoc, Bâville de son côté n'eut pas moins de facilité à s'emparer de son esprit et à lui souffler des idées et des résolutions que le maréchal se persuada être les siennes propres. On verra, par ces résolutions, que la politique de Bâville s'était notablement modifiée et se rapprochait des projets cruels de M. de Julien, qu'il avait repoussés précédemment.

Montrevel débuta par deux ordonnances fulminantes, l'une qu'il avait rapportée toute libellée de Versailles, l'autre qu'il data de Quissac, le 24 février 1703.

Par cette dernière ordonnance, le maréchal déclarait qu'il mettait tous les prêtres, ecclésiastiques, religieux, anciens catholiques et les églises, sous la garde des habitants des paroisses et des nouveaux convertis. S'il leur arrivait quelque accident, ces paroisses en étant responsables, seraient brûlées et entièrement détruites le lendemain. Le même châtiment serait mis à exécution, si un seul soldat des troupes du roi était tué dans les mêmes lieux.

A côté de ces actes publics, le maréchal tenait prêts divers projets qui devaient en compléter les rigueurs. L'un de ces projets consistait à s'emparer, à titre d'otages, des nouveaux convertis les plus suspects dans tous les lieux où ils étaient en majorité, à les enfermer dans des citadelles, et, dès qu'il y aurait meurtre ou incendie, à faire pendre trois ou quatre otages de la paroisse où ces crimes auraient été commis. Un autre projet, moins cruel que le premier, n'édictait qu'un châtiment pécuniaire, portant que dans les districts où il se serait commis quelque meurtre ou incendie, tous les habitants seraient condamnés solidairement à une amende, répartie entre eux selon leurs facultés, et recouvrée par des

soldats qui vivraient comme garnisaires dans le district jusqu'à parfait payement de la somme.

Ni l'un ni l'autre de ces projets ne fut accepté par la cour. L'intendant de la province fut seulement autorisé à lever sur les nouveaux convertis une somme de cent mille livres, au profit des anciens catholiques qui avaient le plus souffert depuis l'insurrection des Camisards. Ainsi la cour de Versailles, modérée peut-être elle-même par les lettres de Bâville, en qui Louis XIV avait toute confiance, se croyait obligée de contenir le zèle de Montrevel.

Celui-ci pourtant ne renonça pas à l'idée de se servir des habitants mêmes du Languedoc pour aider à étouffer la rébellion dans ce pays. Les milices bourgeoises n'avaient rendu que peu de services ; il fit appel à la noblesse protestante. Il la réunit à Alais, et la tança vertement de n'avoir rien fait pour arrêter cette guerre à sa naissance. Il représenta à ces gentilshommes, nouveaux convertis, qu'il fallait des actions et non des paroles, pour le persuader de leur bonne volonté ; qu'étant les maîtres absolus de leurs vassaux, ils devaient tous employer leur autorité pour les contenir dans le devoir, lui donner bonne note de ceux qui refuseraient de leur obéir, répondre de tout ce qui se faisait sur leurs terres, en un mot, qu'ils devaient faire à l'avenir tout ce qu'ils n'avaient pas fait jusque-là ; qu'ils s'agissait d'ailleurs de leur vie, de leurs biens et de la conservation de leur pays. Il ajouta *qu'il ne s'agissait plus de religion, qu'il souhaitait que tout le monde fût catholique, mais qu'il ne voulait contraindre personne d'en faire les fonctions ; qu'il demandait seulement qu'on fût fidèle au roi*[1].

Les nobles protestants ou nouveaux convertis auraient

1. Louvreleuil, t. I; Brueys, t. II, Fléchier, *Lettres choisies*.

bien, pour leur compte [illegible]
le maréchal [illegible]
concluait par un manifeste de [illegible]
quels pouvoirs avaient ces gentilshommes [illegible]
gionnaires exaltés [illegible]
du Saint-Esprit [illegible]
par des faveurs [illegible]
à conserver sur cette terre ! La noblesse protestante était déjà mal notée parmi les enfants de Dieu, pour son inertie et son indifférence, car on lui faisait les mêmes reproches des deux côtés; elle devint encore plus suspecte aux insurgés par la docilité avec laquelle elle était allée se faire prêcher à Alais par le maréchal [illegible]

Deux des gentilshommes qu'il venait de complimenter [illegible] sa harangue, le baron de Cadoine et M. [illegible] retournant à Saint-Étienne de Valfrancesque [illegible] natale, côtoyaient le Gardon d'Anduze, [illegible] deux valets. Au pont de Salindres [illegible] une brigade de Roland, qui [illegible] consulté, s'étant absorbé dans une [illegible] voir les inspirations du Saint-Esprit [illegible] laissât passer le baron de Cadoine [illegible] heure n'était pas encore venue [illegible] le jeune de Lauriol [illegible]

[illegible]

[illegible]

Le Saint-Esprit ne souffrait pas que ses inspirations fussent transgressées. Une prophétesse tombe en extase et s'écrie : « L'esprit me révèle que de Cabiron doit servir de victime expiatoire pour les jeunes gens qui font la guerre aux *enfants de Dieu*[1]. » Aussitôt, le malheureux fut égorgé, et son corps resta toute la nuit étendu sur le chemin.

La même démarche de la noblesse protestante devint, quelques jours après, fatale à deux Camisards mêmes. Le baron de Salgas, gentilhomme cévenol, avait décidé à la soumission deux hommes de la troupe de Castanet. Le chef-prophète, Salomon, qui craignait pour les siens les suites de cette propagande, les assembla et leur dit : « Frères, le maréchal, m'a-t-on dit, accorde l'amnistie aux *enfants de Dieu* qui poseraient les armes. Je désire savoir si quelqu'un d'entre vous est disposé à trahir la cause de l'Éternel. » Sur les trois cents hommes dont se composait sa troupe, deux seulement, nommés *Saint-Louis* et *La Bonté*, furent d'avis qu'on profitât de l'amnistie. Aussitôt, le prophète se met en prière, tombe en extase, et l'Esprit-Saint parlant par sa bouche, il s'écrie au milieu de ses agitations : « *Je te dis, mon enfant,* que *Saint-Louis* et *La Bonté* donnent un mauvais exemple ; il faut qu'ils meurent ! » Et les deux Camisards furent fusillés sur-le-champ.

Ces mêmes tentatives de conciliation furent encore funestes au vieux baron de Salgas, un des types de l'aristocratie protestante, dont les vertus et l'aménité étaient populaires dans les Cévennes.

Le baron de Salgas tenait entre les deux partis une position intermédiaire, indécise, qui mécontentait également l'un et l'autre. « Le duc de Noailles, dit M. Peyrat, l'entraîne un jour de force à l'église ; éperdu, il balbutie

1. Brueys.

des lèvres quelque insignifiante formule, accomplit, du geste, quelque vain rite ; et rejetant sur la nécessité un crime dont il laissait la responsabilité à ses tyrans, il croyait apaiser Dieu en lui rendant dans le secret un culte réel, dont ses soupirs étaient les seuls accents, et ses sanglots les seuls cantiques. » Tandis que tous les nobles du Gévaudan se réfugiaient dans des forteresses, le baron de Salgas, soit par fierté aristocratique, soit par indolence, vivait au milieu d'une guerre d'extermination comme au sein de la plus profonde paix ; il n'interrompait même pas ses grandes chasses à travers ses forêts, remplies de Camisards, qui aimaient et respectaient cet affable et inoffensif suzerain. Au mois de février 1703, M. de Salgas s'était laissé entraîner par le prophète Castanet, son ancien garde forestier et son vassal, à une assemblée religieuse ; et il demeura, deux heures après le prêche, à causer avec Castanet. Ce fait parvint aux oreilles du maréchal Montrevel, qui, d'abord, ne laissa paraître aucun mécontentement de cette conduite. Mais à quelques temps de là, c'est-à-dire un mois après l'assassinat du jeune de Cabiron au pont de Salindre, le baron se vit arrêter dans son château de Salgas, conduit au fort de Saint-Hippolyte, et de là à Alais. Il fut jugé à Nîmes par Bâville et condamné, malgré l'absence complète de toute charge contre lui, aux galères perpétuelles, à la dégradation de la noblesse et à la confiscation de ses biens. Le vieux baron de Salgas, si indolent, si timide jusque-là, se montra un tout autre homme dès qu'il parut devant ses juges : sa vivacité, sa présence d'esprit, émerveillaient tout le monde. Il supporta avec un courage héroïque les tourments de la question. Ce vieillard, allié aux plus hautes maisons de France, et honoré dans toutes les Cévennes, fut envoyé aux galères. Il aurait préféré , a

mort, et il la demandait à ses juges comme une expiation des trop longues hésitations de sa foi.

Les évêques de Montpellier et de Lodève voulurent se donner l'affreuse jouissance de voir le malheureux baron la rame à la main. Ils se rendirent à Cette, où Salgas avait été incorporé à l'équipage d'une galère, et demandèrent au capitaine de leur procurer ce spectacle. Ce dernier eut la faiblesse de le leur accorder; il fit armer de rames le banc où le baron se trouvait attaché, par sa chaîne, au troisième rang des forçats. Mais s'apercevant, après quelques coups de rames, que le malheureux, tout haletant, était hors d'état de suivre le mouvement de ses compagnons de chaîne, le capitaine se tournant vers les évêques, s'écria avec indignation : *C'est assez.* — Quels temps et quelles mœurs[1] !

Quatre paysans, accusés d'avoir fourni des rafraîchissements aux Camisards, avaient été arrêtés avec le baron de Salgas : deux d'entre eux ramaient sur la même galère que lui, les deux autres avaient été condamnés au gibet. L'un de ces condamnés subit son supplice avec résignation ; l'autre, au pied de la potence, sentit son courage l'abandonner, et offrit de se convertir pour obtenir la vie. On accepta son abjuration, mais la sentence de mort n'en fut pas moins maintenue. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut d'être mené au gibet avec un cortége de pénitents bleus. Après la pendaison, on remit le corps aux pénitents pour l'inhumer. Mais comme on le descendait dans la fosse, on crut s'apercevoir qu'il donnait encore quelque signe d'existence. Le peuple crie au miracle, convaincu que le

1. Voir la navrante description des galères et de la situation des forçats à leur bord, dans le volume récemment paru de M. Michelet, *Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes* (*histoire de France au dix-septième siècle*). Paris, in-8, 1860, page 237 et suiv.

patient doit à son abjuration le retour inattendu à la vie. Un chirurgien, mandé en toute hâte, le remet sur ses pieds. Mais le prévôt ne l'entendait pas ainsi ; sa sentence portait que le condamné serait pendu jusqu'à ce que mort s'en suivît. Il réclama sa proie, et envoya des archers pour reprendre le [illegible] et le [illegible]. Les pénitents résistèrent aux archers et cachèrent le Camisard dans un couvent voisin. Le prévôt y court à la tête de ses archers, disposé à pendre s'il le faut le supérieur du couvent, plutôt que de lâcher son gibier. Les moines soutiennent contre eux une véritable lutte, et à la faveur de ce désordre, le pendu, que l'on avait mis au lit, s'échappe en chemise, après une course de plusieurs heures, il parvint à regagner les [illegible]

Ajoutons, pour couronner cette histoire, que [illegible] temps après, cet heureux pendu se maria [illegible] cévenole [illegible] cause analogue à la sienne [illegible] miraculeusement des mains de [illegible]

Mais revenons au maréchal [illegible] ces et ses [illegible] sards ; mais ce qu'il [illegible] près de soixante [illegible] ordres peu de jours [illegible] doc. Pour [illegible] contribution les armes [illegible] garnisons de [illegible] sillon six cents [illegible] nommé Palmer [illegible] excita plus de [illegible] qu'ils traversaient :

« Ils marchaient [illegible] feuille, l'historien [illegible]

à leur tête, qui cornait avec une coquille de mer en limaçon, semblable à celle des tritons.... Leur équipage consistait en une camisole rouge renfermée dans des hauts de chausses, larges en bas comme ceux des matelots; ils avaient un surtout gris, ou casaque, fort ample, des souliers de corde appelés *espadrilles*, un bonnet rouge pointu, fermé par un nœud de ruban blanc, un chapeau à la ceinture, et, pour armes, deux pistolets d'un côté avec une large dague, et, de l'autre, une carabine espagnole sur l'épaule. »

Toutes ces forces ne déconcertèrent pas les *enfants de Dieu*. Ils répondirent à l'envoi de ces nouveaux renforts par un manifeste, qui avait été composé en Hollande, et qui fut répandu dans tout le pays insurgé. Ce manifeste, adressé au roi, résumait, avec autant de force que de vérité, les motifs qui leur avaient mis les armes à la main et les droits qu'ils réclamaient.

Après avoir rappelé que jamais les rois de France n'avaient eu de sujets plus fidèles ni plus tranquilles qu'eux, les religionnaires demandaient quels crimes ils avaient commis pour que le petit-fils de Henri IV, qui professait leur religion, et que leurs pères avaient servi les armes à la main, leur eût retiré le pacte sacré et juré devant Dieu, qui leur assurait l'exercice de leur culte. Ils rappelaient ensuite les excès qui avaient été commis envers eux depuis l'année 1666.

« Lorsqu'on eut fait, disaient-ils, la paix avec l'Espagne, les moines disaient hautement qu'on ne l'avait faite que pour nous détruire. On nous le donna peu de temps après à connaître, par les maux qu'on nous fit. On ne saurait déduire en détail toutes les cruautés qu'on a exercées envers nous; car, incontinent après, on prit toutes les mesures pour couvrir de gens de guerre toutes les provinces. On fit ensuite marcher des dragons qui portaient avec eux la terreur et l'effroi. Tous nos pauvres gens des Cévennes, surpris et étonnés de ces mouvements et des propositions qu'on leur faisait sur le sujet de leur religion, répondirent qu'ils étaient prêts à sacrifier au roi



dans les bois ou les cavernes. On décrivait la misère des condamnés envoyés sur les galères ou dans les prisons; on racontait qu'une partie des habitants des Cévennes avaient été entassés, à Marseille, sur des vaisseaux, et transportés dans les colonies.

« Le premier vaisseau qu'on y envoya, ajoutaient les religionnaires, et qui était tout chargé de nos pauvres gens, périt proche de la Martinique, où on les envoyait: la plus grande partie, tant hommes que femmes et filles, furent noyés et submergés. Nous avons souffert tous nos terribles maux dans l'espérance que Dieu toucherait le cœur de nos ennemis et leur ferait connaître l'injustice de tant de persécutions. Nous sommes demeurés tranquilles, nous tenant resserrés dans nos bois et dans nos montagnes, où quelques bons personnages sans lettres, sans études comme les apôtres de Jésus-Christ, mais pleins de piété, se mirent à nous consoler dans nos bois, nos cavernes ou nos maisons. C'étaient des gens simples, cardeurs, tisserands, maîtres d'école, dont nos peuples furent si édifiés, qu'il n'y eut personne, tant hommes que femmes qui ne voulût entendre ces nouveaux prédicateurs; de sorte que le nombre s'augmentant, on résolut de s'assembler à la campagne, sans bruit, sans éclat, sans armes. Nous choisissions les lieux écartés, les heures de la nuit, pour faire ces exercices en repos et en sûreté. Dans ces assemblées, on lisait la parole de Dieu, on chantait ses louanges, on faisait des prières pour le roi et pour l'État. Rien n'était plus innocent; mais les moines et les prêtres suscitèrent contre nous de nouvelles persécutions. Ils faisaient embusquer des troupes dans les lieux où nos gens devaient passer, ils les faisaient prendre et mettre en prison, puis les faisaient condamner, les hommes et les femmes, à être pendus ou au moins, les hommes, à être conduits aux galères, les femmes, à être enfermées dans les couvents.

« Si, par hasard, les dragons découvraient les lieux où nos gens étaient assemblés, ils tiraient sur eux sans miséricorde comme sur des bêtes sauvages, sans distinction d'âge ni de sexe, même sur les femmes enceintes qu'on faisait mourir cruellement avec l'enfant qu'elles avaient dans le ventre. Après vingt ans de souffrances inouïes, voyant qu'il nous fallait tous périr, qu'il n'y avait plus d'autre parti à prendre pour

éviter la mort que de prendre les armes, nous les avons prises, prêts à les déposer le jour où l'on voudrait nous rendre la justice que nous réclamons. Ce n'est point ici une révolte ni une rébellion : c'est un droit de la nature qui nous oblige, en conscience, de repousser la violence ou la force. Autrement, nous serions complices de nos propres malheurs, traîtres à nous-mêmes et à notre patrie. Nous ne voyons partout que misère, injustice et tyrannie. Nous ne savons quels sont ceux qui gouvernent la France. Mais nous n'y comprenons rien; car jamais un bon roi, comme le nôtre, n'a pris plaisir à détruire ses sujets innocents, à les pendre, à les massacrer parce qu'on les trouve priant Dieu dans leurs maisons ou dans les trous de la terre.

« Nous n'ignorons pas les préparatifs de guerre qu'on fait contre nous. Le maréchal Montrevel nous menace d'un grand nombre de troupes pour nous détruire. Notre résolution et notre intrépidité ont, jusqu'à présent, déconcerté nos ennemis. Nous ne serons point épouvantés de leur grand nombre; nous les poursuivrons partout; nous userons de justes représailles contre nos persécuteurs, en vertu de la loi du talion, ordonnée par la parole de Dieu et pratiquée par toutes les nations du monde, et nous ne mettrons jamais bas les armes que nous ne puissions professer publiquement notre religion, conformément aux édits et déclarations qui nous en confèrent le droit, et qu'on viole aujourd'hui sans honte et sans justice. »

Ce manifeste fit une grande impression en Europe; tous les esprits mesurés et prévoyants en furent frappés, même à la cour de Versailles. Mais le roi était décidé à pousser jusqu'au bout l'œuvre qu'il avait entreprise, et Montrevel avait l'ordre d'être impitoyable.

Le manifeste des Camisards se terminait par l'annonce d'une vigoureuse résistance et de représailles. Les effets ne tardèrent pas à suivre les paroles. Dès que Cavalier put rassembler en un corps ce qui restait de sa troupe, dispersée, comme on l'a vu, à la funeste affaire de Vagnas, il songea à se réunir à Roland. Attaqué près de Saint-Manet, entre Anduze et Nîmes, pendant qu'il

cheminait en chantant des psaumes, un de ses pelotons mit en fuite un détachement de quatre cents miliciens de la marine, après leur avoir tué sept ou huit hommes. *A la Croix de la Fougasse*, non loin de Nîmes, Ravanel et Catinat font tête au maréchal Montrevel lui-même, sorti de la ville avec un corps de cinq mille hommes. Enveloppés de toutes parts, on les vit charger deux fois à la baïonnette, se mêler aux chevaux des escadrons ennemis, et s'ouvrir, à travers leur masse, un chemin sanglant, pour gagner une hauteur, derrière laquelle ils disparurent. Dans cette résistance héroïque contre un ennemi dix fois supérieur en nombre, ils perdirent cent hommes et une jeune et belle prophétesse qui fut trouvée parmi les morts; mais ils firent des prodiges de valeur qui étonnèrent le maréchal lui-même.

Le même jour, Castanet entre à Fraissinet-de-Fourques, bourg dont les habitants, presque tous catholiques, avaient naguère cruellement maltraité des femmes qui revenaient d'une assemblée religieuse. Le prophète exige que les habitants lui rendent les armes; les miliciens, retranchés dans les corps de garde, répondent par une décharge qui lui tue vingt hommes. Castanet, dans le premier mouvement de sa fureur, ordonne de livrer le village aux flammes; il consent pourtant à borner sa vengeance aux parents des coupables. Dans cette terrible exécution, trente-trois personnes furent égorgées.

En apprenant les massacres de Fraissinet, Montrevel fait piller et brûler Euzet et Saint-Jean-de-Ceirargues, deux bourgs fidèles à Cavalier, lequel riposte en brûlant les églises de douze bourgades catholiques entre Ners et 'erfeuil. A Ners, ses soldats surprennent le curé de ›aux, le traînent sur le bord du Gardon, et l'y précipi-

tent à coups de hache. Des deux côtés [illegible] de représailles et d'extermination.

Plus longuement décrits ces [illegible] fatigueraient le lecteur, et nous [illegible] de vue l'objet de cet ouvrage [illegible] complet et suivi des faits [illegible] bien l'histoire des phénomènes [illegible] compagnée et entretenue. [illegible] le caractère sauvage de cette [illegible] nous borner maintenant [illegible] principales actions militaires [illegible] fin marquée d'avance par [illegible] battants.

Roland avait réuni ses troupes [illegible] au moment [illegible] réunies. Cavalier [illegible] de se retirer [illegible] Beaurivage [illegible] de Sommières [illegible] les cadavres [illegible] Vile [illegible] rit suivre [illegible] hommes.

[illegible] les troupes [illegible] Roland est [illegible] elle est [illegible] mers [illegible]

lieutenants du maréchal, s'était établi. Il avait embusqué son infanterie dans le bois et caché les miquelets de Palmerolles dans les rochers de la montagne. Le général Parate, à la tête de ses dragons, descendit par une gorge où l'on ne pouvait passer que deux à deux, pénétra par là dans la plaine, et se porta sur Pompignan, pendant que le maréchal Montrevel y arrivait d'un autre côté. Les Camisards, qui s'étaient rangés en bataille dans la plaine, devaient se trouver, par ces dispositions, complétement entourés. Cependant ils attendent de pied ferme les troupes du général Parate, essuient leur feu sans s'ébranler, et ripostent. Parate les charge aussitôt le sabre à la main. Voyant en même temps l'infanterie du maréchal s'avancer vers eux, les Camisards veulent gagner le bois; mais dans ce moment leur colonne est coupée. Catinat et Ravanel, aux prises avec les dragons, *firent des actions dignes des plus grands capitaines*[1].

Roland se croit sauvé en s'adossant au bois, mais il tombe dans une première embuscade; il veut alors gagner la montagne, et tombe dans les miquelets. Ainsi pressé, rompu, enveloppé de toutes parts, il se sauve comme il peut dans la montagne, en s'ouvrant un chemin à travers les miquelets. Les débris des troupes de Ravanel et de Catinat, rompus eux-mêmes par les charges répétées de la cavalerie, viennent bientôt l'y rejoindre. Les *enfants de Dieu* laissèrent trois cents morts dans la plaine; tous les blessés restés sur le champ de bataille furent achevés par les avides miquelets, qui s'emparèrent de leurs dépouilles (mars 1703).

Un mois après cette funeste journée de Pompignan,

1. Court, *Histoire des Camisards*.

les *enfants de Dieu* éprouvèrent, par la trahison, une perte deux fois plus grande encore à *Tour-de-Belot*. Un meunier du Gardon d'Alais, nommé Guignon, était le pourvoyeur de l'armée camisarde, conduite cette fois par Cavalier, car Roland, blessé grièvement à Pompignan, avait dû chercher à son tour une retraite. Malgré son nom de mauvais augure, Guignon le meunier avait su s'attirer la confiance de Cavalier par ses démonstrations extraordinaires de piété. Il avait d'ailleurs deux fils dans cette troupe, à la subsistance de laquelle il s'employait. Cette dernière considération ne put arrêter ce misérable, qui consentit à vendre les siens pour une somme de cinquante louis, que Montrevel lui fit compter par les mains d'un autre traître.

La Tour-de-Belot était une bergerie abandonnée qui tirait son nom d'une vieille tour, reste d'un château féodal, sur les ruines de laquelle cette bergerie avait été bâtie. Un mur de pierres sèches l'entourait et lui formait une cour spacieuse. A la tombée du jour, les *enfants de Dieu* y arrivèrent fatigués; avant de s'endormir, après le repas préparé par le meunier, ils eurent le soin de placer une soixantaine de sentinelles hors de l'enceinte et sur les chemins de la plaine. Guignon avait disparu, mais on ne s'en inquiétait pas, car on le croyait retourné à son moulin.

A dix heures du soir, trois fortes colonnes de troupes royales sortent d'Alais, et, protégées par une nuit sombre, arrivent inopinément sur les vedettes les plus avancées, qu'elles surprennent et égorgent. Les brigadiers de garde n'ont eux-mêmes que le temps de faire feu et de se replier pour n'être pas enveloppés. Ils courent jeter l'alarme dans le camp endormi. Aussitôt Cavalier, Salomon, Abraham se lèvent précipitamment

en criant : *Aux armes! aux armes!* Les ennemis, de leur côté, crient : *Tue! tue! point de quartier!* Ils sont si nombreux, que déjà ils ont tout entouré. Cependant Cavalier, ralliant autour de lui quatre cents hommes, repousse les assaillants avec vigueur. On se bat alors au milieu des ténèbres ; on s'entre-tue sans se voir et sans se connaître. Les troupes royales, après avoir été un moment repoussées, regagnent du terrain. Les Camisards se cantonnent dans le moulin, et par des meurtrières qu'ils y pratiquent, ils font feu au hasard, atteignant également l'ami et l'ennemi ; d'autres se retranchent derrière un ravin d'où ils continuent le feu.

Ils ne pouvaient cependant résister à un ennemi qui se renouvelait sans cesse, ni parvenir à dégager ceux de leurs frères restés dans la maison. L'aurore se leva enfin sur ce carnage affreux, montrant à Cavalier l'impossibilité où il était de tenir plus longtemps sans voir périr les braves qui l'avaient suivi hors de la maison. Il ne dut songer qu'à leur salut, et gagna avec eux les bois de Saint-Benezet.

Les trois cents Camisards restés dans la Tour-de-Belot, se défendaient avec le courage du désespoir. Pendant la nuit, ils avaient muré à la hâte la porte extérieure. Derrière ce mur sec et naturellement percé à jour, ils tiraient à coup sûr. Refoulés enfin dans la cour, ils firent encore un feu si violent, que le brigadier Planque, qui commandait les troupes royales, dut envoyer prendre de l'artillerie à Alais. En attendant l'arrivée du canon, on ne cessait pas de jeter dans la maison des grenades qui finirent par y mettre le feu. Les derniers assiégés, chassés par l'incendie, après s'être défendus en désespérés, de chambre en chambre, périrent tous dans les lammes.

Le combat avait duré huit heures : on trouva dans la bergerie quatre-vingt-treize cadavres ; cent dix-huit furent relevés sur les bords du ravin. Les troupes royales avaient éprouvé des pertes beaucoup plus considérables ; mais, eu égard aux gros bataillons du maréchal, ce n'était qu'une égratignure.

Le maréchal Montrevel venait de remporter à Pompignan et à la Tour-de-Belot deux victoires honorables ; il les souilla bientôt après par un acte abominable de cruauté.

Le dimanche des Rameaux, cent cinquante protestants de Nîmes, la plupart femmes, enfants ou vieillards, s'étaient réunis dans un moulin situé aux portes de la ville, pour y prier. Le maréchal Montrevel se trouvait à table quand on vint l'informer de l'existence de cette assemblée religieuse. Aussitôt il fait armer ses dragons et court en personne faire investir le moulin. Les soldats, à un signal donné par le maréchal, enfoncent la porte, et se mettent à massacrer tout ce qui tombe sous leur main. Les malheureuses victimes n'opposaient aucune résistance et tendaient la gorge aux couteaux. Le maréchal trouva pourtant que cette exécution traînait trop en longueur : il fait retirer les soldats, fermer les portes sur le reste des protestants, et mettre le feu au moulin. Les flammes dévorent bientôt l'édifice : on voit alors quelques misérables, couverts de blessures et à demi-brûlés, qui essayent de sortir de cette fournaise ; on les repousse dans les flammes à coups de baïonnettes. Tous les protestants qui composaient cette assemblée, périrent dans cette horrible exécution. Seule, une jeune fille de dix-sept ans avait pu s'échapper, grâce à l'humanité et à la protection du domestique du maréchal. Ce dernier, informé du fait, fit pendre au plus vite la

jeune fille, ce qui était d'autant plus facile qu'à Nîmes la potence était toujours dressée et l'échafaud en permanence, depuis l'arrivée de Montrevel. Quant au libérateur de la jeune fille, les sœurs de la Miséricorde ayant demandé sa grâce au maréchal, il se la laissa arracher; mais ayant pris en horreur celui qui n'avait pu se défendre de cet acte d'humanité, il le chassa de sa maison, de la ville et du Languedoc.

Toute la fin de cette année 1703 est remplie des actes barbares du maréchal Montrevel, parfaitement secondé, d'ailleurs, par Julien et Planque. Le maréchal finit par autoriser les déprédations et les excès des *Cadets de la croix*; il les mit à sa solde, sur le même pied que les troupes royales; il les enrégimenta en leur donnant pour chef un ancien soudard, nommé Gabriel, devenu ermite, et que l'évêque Fléchier, de son côté, délia du vœu de solitude pour lui permettre d'agir librement en faveur de la bonne cause. Les expéditions de l'*ermite* et de sa bande ne consistaient qu'à piller et à commettre des meurtres raffinés. Ces nouveaux croisés arrêtaient les voyageurs sur les grandes routes; les tenant en joue, ils les forçaient à réciter certaines prières catholiques, et ceux que la peur troublait, ou qui ne récitaient l'oraison qu'en balbutiant, étaient exécutés sans miséricorde.

Comme l'exemple est contagieux, les protestants eurent aussi leurs routiers. Des bandes, qui prirent le nom sinistre de *Camisards noirs*, et qui, s'ils n'étaient point du parti protestant, en portaient du moins la cocarde, imitèrent les exploits des séides de l'ermite. Composées de déserteurs et de voleurs de grands chemins, elles avaient pour chef un boucher d'Uzès, qui égorgeait les hommes sans scrupule et comme par métier. Les chefs de l'insur-

rection religieuse désavouèrent toujours ces hideux auxiliaires, et plus d'une fois ils les châtièrent avec rigueur.

Le maréchal publiait ordonnances sur ordonnances ; celle du 1er mars rappelle aux nouveaux convertis qu'ils n'ont pas obéi à l'ordre qu'ils avaient reçu du roi, de courir sus aux *fanatiques*, sous la menace du pillage, de la confiscation et de l'enlèvement des paroisses incorrigibles. Cette menace reçut d'ailleurs son exécution. Tous les nouveaux catholiques des paroisses insurgées furent enlevés par les soldats, et enfermés dans les prisons. Les suspects de vingt-deux paroisses furent saisis et déportés : les femmes et les vieillards dans les forteresses du Roussillon, les hommes vigoureux aux colonies. Les troupes furent occupées pendant tout le printemps à ces enlèvements d'individus.

Mais la guerre, loin de s'apaiser par ces [illegible], grandissait chaque jour ; toutes [illegible] étaient en feu. C'est alors que [illegible] de renouveler dans le Languedoc [illegible] qu'il avait [illegible] Palatinat [illegible] de son maître [illegible] cessité [illegible] partie [illegible] l'armée [illegible] à Versa[illegible] pouvaient [illegible] revel et [illegible] plus [illegible] écrivait [illegible] cueurs [illegible] de la [illegible]

nières extrémités contre ses sujets. » Après plusieurs mois, cependant, le roi se familiarisa avec ce projet ; il finit par l'accepter, et l'ordre arriva de Versailles de mettre à exécution le plan de destruction proposé par le gouverneur de la province.

Ce projet consistait à rayer de la carte de France *trente et une paroisses* des Cévennes, situées dans un rectangle dont Alais, Genouilhac, Meyrueïs et Ispagnac formaient les quatre angles, et qui ne comprenaient pas moins de quatre cent soixante-six villages.

La dépopulation de ces paroisses, qui détruisait tout le diocèse de Mende, commença immédiatement ; on était à la fin de septembre et on voulait terminer tout avant l'hiver. Trois jours seulement furent accordés aux habitants des paroisses *condamnées*, pour se rendre, avec leurs meubles et leurs bestiaux, dans certains lieux qui leur furent désignés.

Les quatre cent soixante-six villages ou hameaux qu'il s'agissait ensuite de raser, étaient rangés en triangle au pied de la Lozère, et presque tous renfermés dans le diocèse de Mende. M. de Julien, dont le zèle était connu, fut chargé de procéder à cette dévastation.

Les troupes arrivèrent, suivies de longues files de mulets chargés de haches, de pelles, de leviers, etc. On recommanda aux soldats d'abattre les maisons des huguenots, en les sapant par la base, de manière à faire tomber les murs. Mais ce n'était pas là une besogne facile. Malgré le nombre considérable de miliciens occupés à cette œuvre sinistre, on avançait lentement, car on rencontrait bien des obstacles. La plupart de ces maisons étant solidement bâties et voûtées, leur destruction exigeait un long travail. Elles étaient souvent éparpillées dans la campagne, et on avait beaucoup de chemin

faire pour s'y transporter. En outre, il fallait chaque our marcher plusieurs heures pour trouver aux soldats es vivres et des subsistances, dans un pays où tout se ermait devant eux. Enfin l'hiver approchait et les démolisseurs allaient manquer d'abri.

M. de Julien fit connaître à la cour les difficultés inattendues que rencontrait son œuvre de destruction, et il lemanda, pour en finir, l'autorisation de remplacer la ape par le feu. Le 14 octobre 17..3, cette permission lui ut envoyée. Tout aussitôt la flamme ravagea les maisons, les granges, les fermes et les moulins. On avait d'abord recommandé de laisser debout les maisons des catholiques et de ne s'attaquer qu'aux demeures des huguenots. Mais cette distinction eût pris trop de temps : tout fut livré aux flammes. Les fermes isolées, les huttes de bergers dispersées dans les montagnes, tout passa par le feu. Pas une cabane ne resta debout. Les arbres mêmes furent coupés et les récoltes pendantes incendiées. Il fut même défendu aux anciens habitants des villages anéantis de retourner dans leur pays pour ensemencer leurs champs.

Ceci se passait sur la terre de France, au mois de novembre 1703, pendant la 60e année du règne de Louis XIV, dit *le Grand*.



CHAPITRE IX.

Victoire de Cavalier à Saint-Chattes. — Sa défaite à Nage. — Arrivée du maréchal de Villars dans le Languedoc. — Le héros pacificateur. — Le baron d'Aigaliers prépare la conclusion de la paix. — Entrevue de Cavalier et du général Lalande au pont de l'Avène. — Conférence de Villars et de Cavalier à Nîmes. — Rejet du traité de Nîmes par Roland et ses Camisards. — Cavalier abandonné. — Fin de l'insurrection religieuse.

Loin d'anéantir l'insurrection, cet affreux exploit lui donna pour le moment de nouvelles forces. Quand les nouveaux convertis n'eurent plus pour tout bien que leur hache et leur faux, ils passèrent, avec ces armes, au camp des *enfants de Dieu*. Ceux-ci purent donc venger glorieusement leurs défaites de Pompignan et de La-Tour-de-Belot. Ils trouvèrent encore plus d'un beau champ de bataille à Lussan, aux roches d'Aubais, à Martignargues et au pont de Salindre. Par malheur, les traîtres devinrent fréquents dans leurs rangs ; l'or prodigué par Montrevel leur fut plus funeste que son vandalisme. Les chefs commençaient à sentir fléchir leur confiance, mais ils tenaient ferme, et si leurs espérances diminuaient, leur courage restait le même. Dans les premiers mois de l'année 1704, Cavalier remporta à Saint-Chattes, sur les bords du Gard, une grande et dernière victoire, la plus complète de toutes, contre les troupes royales commandées par le général La Jonquière. Dans cette affaire, un régiment tout entier, le régiment de la Marine, que Montrevel n'avait obtenu de la cour qu'à force d'instances, resta sur la place avec ses vingt-cinq officiers et ses six cents soldats. Blessé à la joue, le général La Jonquière ne s'échappa qu'avec peine en passant

e Gard à la nage et laissant aux mains des Camisards un butin considérable. De tout ce butin, Cavalier ne prit que le cheval du général qu'il avait vaincu.

Montrevel, dont l'incapacité militaire et politique commençait à être jugée, fut tout à fait perdu après ce désastre. Le ministre Chamillart lui reprocha dans une lettre, en termes fort durs, d'être resté à Uzès, pendant qu'il envoyait un de ses lieutenants se faire battre par Cavalier. Le successeur que la cour donnait au maréchal Montrevel n'était rien moins que l'héroïque Villars, le vainqueur de Friedlingen, le plus habile général de Louis XIV.

Montrevel sut pourtant se ménager une belle sortie. On savait que son départ du Languedoc était fixé au 16 avril. Depuis trois jours, il faisait courir le bruit qu'il se rendait à Montpellier ; une partie de ses équipages avait même pris les devants dans cette direction. Il avait rassemblé un grand concours de troupes, sous le prétexte de lui servir d'escorte ou d'aller au-devant de son successeur. Tout cela cachait un piége dont Cavalier ne sut pas se défier.

Le 15 au soir, il était venu coucher à Caveirac, à une lieue de Nîmes, pour commencer sur la Vaunage une expédition que favorisait le prochain départ du maréchal. Le lendemain, il sort de ce bourg, enseignes déployées, et s'arrête dans le voisinage pour faire exécuter quelques évolutions à sa troupe. Cependant Montrevel, que Cavalier croyait en route pour Montpellier, faisait épier tous ses mouvements. Il s'était arrêté à Sommières, entre Nîmes et Montpellier, et il avait de là envoyé ses détachements sur différents points. En même temps, il avait ordonné au gouverneur de Nîmes de lui envoyer plusieurs compagnies de suisses et de dragons et autant de

troupes qu'il en pourrait réunir. Ces dispositions prises, le maréchal part de Sommières, à neuf heures du matin, avec plusieurs compagnies, et marche sur la Vaunage. Tous les corps qu'il avait mis en mouvement exécutèrent avec tant de précision les marches qui leur avaient été désignées, que la troupe de Cavalier, forte de huit cents fantassins et de cent chevaux, se vit tout à coup investie par une armée de six mille hommes.

Dans ce moment désespéré, le jeune chef cévenol montra autant de sang-froid que de bravoure. « Enfants, dit-il à ses compagnons, nous sommes pris et roués vifs si nous manquons d'audace. Nous n'avons plus qu'un moyen : il faut se faire jour et passer sur le ventre à ces gens-là ; suivez-moi, et serrez-vous. » Alors, toute la troupe se masse, ne forme qu'un bloc, et fond avec une ardeur sans égale, sur les rangs ennemis, dont l'épaisseur les arrête. Les armes se croisent ; on se mêle, on se prend aux cheveux. Cavalier tue de sa main trois dragons, fait une trouée au milieu des troupes royales, et s'ouvre un chemin avec son épée. Il laisse les deux tiers des siens sur le champ de bataille ; mais ce qui passa, passa en bon ordre.

Montrevel put dire ces paroles qu'on lui prête ; « C'est ainsi que je prends congé de mes amis », et Villars lui-même rendit justice à sa conduite dans cette journée.

La victoire *in extremis* du maréchal Montrevel fut le coup de grâce porté à l'insurrection camisarde. Villars n'eut plus qu'à l'enterrer doucement. Ce guerrier illustre apportait d'ailleurs dans le Languedoc un système politique tout nouveau, et qui devait singulièrement faciliter les transactions. Villars avait compris tout ce que l'on pouvait attendre des conseils de la modération ; il vit bien que la guerre injuste et féroce que l'on poursui-

it ne pourrait conduire qu'aux résultats les plus dé-orables; qu'il était temps de changer de système, arrêter la persécution et de recourir aux voies con-liatrices. Un jeune et généreux gentilhomme protes-nt d'Uzès, le baron d'Aigaliers, qui s'était donné la ission de faire descendre les bienfaits de la concorde t de la paix sur son malheureux pays, s'était rendu à aris, pour faire entendre au roi et à Villars un langage ue personne n'avait encore tenu. Villars avait prêté une reille docile aux paroles du baron d'Aigaliers, et il em-nenait avec lui le jeune gentilhomme dans le Lan-guedoc.

Dès son arrivée à Nîmes, Villars reconnut toute la vé-rité des assertions de d'Aigaliers. Il put s'assurer par ses yeux, que les prétendues conversions dont on avait fait tant de bruit à la cour, n'existaient point; car sur dix mille convertis, il ne s'en trouvait pas deux de sincères. Il constata enfin que tout le mal provenait des barbaries atroces par lesquelles l'intendant de la province et les généraux envoyés par la cour, avaient irrité les esprits et fini par amener une guerre d'extermination.

Le maréchal de Villars fit annoncer qu'il ne venait point pour violenter les consciences, mais pour remettre les rebelles sous l'obéissance du roi; qu'il voulait ou-blier le passé et rétablir la paix entre tous sans regar-der à leur religion. Il promettait amnistie pleine et en-tière à ceux qui se soumettraient et déposeraient leurs armes.

On résolut de faire sonder les intentions des chefs des Camisards. On ne s'adressa pas à Roland, dont on con-naissait le caractère ferme et les idées positivement ar-rêtées concernant la guerre; mais on songea à Cavalier, jeune et plus accessible qu'aucun des autres chefs aux

séductions d'une habile diplomatie. On envoya donc au chef cévenol son ancien maître, Lacombe, chez qui il avait gardé les troupeaux pendant son enfance. Dans sa conversation avec Lacombe, Gavalier laissa percer des intentions de paix. Sans doute il était las de cette guerre sans espoir, et peut-être ambitionnait-il une gloire plus éclatante que celle qu'il avait acquise dans cette obscure campagne de partisans.

Le général Lalande, un des lieutenants de Villars, osa dès lors offrir une conférence à Cavalier, qui se hâta de l'accepter. Au jour donné, Cavalier et le général se rendirent, chacun avec une escorte convenue, sur le pont de l'Avène, à une demi-lieue d'Alais.

Après les premiers compliments, le général Lalande présenta et remit à Cavalier son frère, qui était prisonnier à Alais: « Le roi vous le rend, » lui dit-il. Les deux frères s'embrassèrent en pleurant; ils ne s'étaient pas vus depuis la mort de leur mère. Ensuite Cavalier et Lalande, quittant leur escorte, se retirèrent seuls sur le pont.

« Le roi, dit le général, souhaite, dans sa clémence, terminer la guerre qui existe entre ses sujets, guerre allumée et entretenue par ses ennemis. Quelles seraient vos prétentions et vos demandes?

— Trois choses, répondit Cavalier: la liberté de conscience, la délivrance de nos frères retenus dans les galères et les prisons, et si on nous refuse la première demande, la faculté de sortir de France. »

Sans répondre aux deux premières conditions, le général diplomate saisit au vol la troisième, et interrompant Cavalier :

« Combien de personnes, dit-il prétendriez-vous emmener avec vous hors du royaume?

— Dix mille de tout sexe et de tout âge.

— C'est [illegible]

[illegible]

Après [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] curiosité [illegible]

[illegible]

« Voilà [illegible]

— Ce n'est [illegible]

[illegible]-ils, mais [illegible]

L'entremetteur [illegible]

Pendant ce temps [illegible] Hautes-Cévennes [illegible] pour rester en dehors des transactions [illegible] se réservait au besoin [illegible] ne convenaient pas aux intérêts des siens.

Le baron d'Aigaliers parvint aussi à obtenir [illegible] trevue de Cavalier. Les deux jeunes gens, qui ne s'étaient jamais vus, s'embrassèrent comme s'ils se fussent connus depuis longtemps. Cavalier reçut alors une proposition qui devait prodigieusement flatter [illegible] on lui parla d'une entrevue avec le maréchal de Villars en personne.

Après divers pourparlers, et ayant obtenu [illegible] ment de la cour à cette démarche, Villars [illegible] une conférence avec Jean Cavalier [illegible] France, l'un des plus grands [illegible] traiter d'égal à égal avec un [illegible] devenu chef de révoltés.

La conférence eut lieu [illegible] le jardin du couvent [illegible] de ce grand [illegible]

de *maison carrée*[1]. Villars, en attendant Cavalier, se promenait dans le jardin avec Bâville et Sandricourt, gouverneur de Nîmes. Ce dernier ne put s'empêcher de dire au maréchal ;

« Monseigneur, la conférence que vous allez avoir avec Cavalier comptera dans l'histoire. Ceux qui viendront après nous seront surpris d'apprendre qu'un homme tel que Cavalier, sorti de la lie du peuple, traite aujourd'hui de la paix avec le maréchal de Villars. »

Villars lui fit cette réponse :

« Vos réflexions sont fort justes, monsieur, à ne regarder que par l'extérieur ; mais il s'agit des sujets du roi qui sont excités et soutenus par les ennemis de Sa Majesté pour diviser ses forces par les troupes qu'elle est obligée d'entretenir dans cette province. Il s'agit d'ailleurs de gens que l'on ne peut ramener à leurs devoirs que par des démarches extérieures et inespérées qui puissent les flatter et les toucher. Il est toujours digne d'un grand roi d'user envers ses sujets plutôt de clémence que de rigueur, et il est aussi glorieux pour un général de pacifier les guerres civiles du royaume que de vaincre les ennemis de l'État. »

Comme le maréchal achevait ces belles paroles, on annonça l'arrivée du chef cévenol. Cavalier entrait dans Nîmes au milieu d'une foule immense de peuple, accourue, pour le voir, de tous les points du pays. « Il n'y aurait pas eu un si grand concours, dit Louvreleuil, si c'eût été le roi. » Il était à cheval, vêtu d'un justaucorps galonné d'or, d'une culotte écarlate et d'un large chapeau orné d'une plume blanche ; ses longs cheveux

1. L'église du couvent des Récollets existe encore ; sur l'emplacement de ses jardins s'élève aujourd'hui le théâtre.

blonds retombaient sur ses épaules. Nous n'avons pas eu, jusqu'ici, l'occasion de dire exactement quel était l'âge de ce vaillant chef qui remplissait à la fois dans le camp des *enfants de Dieu*, le rôle de général et de prophète : il avait vingt ans. A sa droite était Catinat, attirant tous les regards par sa figure martiale et son costume magnifique; à sa gauche, le jeune prophète Daniel, chéri de Cavalier, vêtu modestement et sur une monture pacifique. Derrière lui, venait son jeune frère, monté sur un étalon de la Camargue, entre d'Aigaliers et Lacombe, les entremetteurs de la paix. Plusieurs Camisards à cheval ouvraient et fermaient la marche.

Ayant mis pied à terre, Cavalier entra dans le jardin avec son frère, le prophète Daniel, d'Aigaliers et Lacombe. Six Camisards qui le suivaient se rangèrent en face de quelques soldats de Villars. Le maréchal s'avança aussitôt avec Bâville, Sandricourt et le général Lalande. Ils parurent d'abord surpris de l'air juvénile et de la petite taille du célèbre chef cévenol et s'entre-regardèrent un moment sans rien dire.

« Le roi, dit alors le maréchal, désirant épargner le sang de ses sujets, même des plus rebelles, m'a ordonné de les soumettre par la douceur. J'ai voulu savoir de la bouche même d'un des chefs des mécontents, quels seraient les moyens les plus propres à les ramener dans le devoir.

— Je ne puis, monseigneur, répondit Cavalier, que répéter les demandes que j'ai déjà faites au général Lalande, sur le pont de l'Avène, et que j'ai mises par écrit. »

Ici, Bâville ne put se contenir, et s'écria :

« Le roi est bien bon de daigner traiter avec un rebelle tel que vous !

— Si c'est là ce que l'on avait à me dire, répondit

froidement Cavalier, ce n'était pas la peine de me faire venir, et je vais me retirer. » Puis, regardant en face Bâville, il lui dit avec fermeté : « Si nous avons pris les armes, c'est vous, monsieur, qui nous y avez forcés, ce sont vos cruautés, votre tyrannie. »

Villars se hâta de s'interposer entre eux : « C'est à moi, dit-il, monsieur Cavalier, que vous avez affaire. »

Mais Bâville, toujours en fureur :

« Vous êtes bien heureux, s'écria-t-il, que l'on veuille vous pardonner! Vous devriez être satisfait de la clémence du roi, et ne pas prétendre à dicter des conditions.

— Ce n'est pas pour moi que j'ai pris les armes, répondit Cavalier avec force; ce n'est pas pour moi que je suis ici, c'est pour mes frères, pour mes amis qui m'ont confié la défense de leurs intérêts, et j'y suis engagé par mon serment et par mon honneur. Les choses sont allées si loin maintenant que nous ne devons plus qu'obtenir nos demandes ou mourir les armes à la main. »

Le maréchal demanda alors à Cavalier quels étaient ses demandes, et ce dernier répéta celles qu'il avait faites à Lalande dans l'entrevue du pont d'Avène.

« Il ne faut pas parler ici de religion, » dit Bâville, et la liberté de conscience, le seul point sur lequel le jeune négociateur eût dû insister, se trouva ainsi mise à l'écart, dès le début. Le maréchal confirma à Cavalier ce qu'il lui avait déjà secrètement écrit, c'est-à-dire que le roi consentait à ce qu'il formât un régiment entièrement composé de Camisards dont il serait le colonel, et qu'on l'enverrait, avec ce régiment, faire la guerre sur le Rhin ou en Espagne.

On n'eut pas grand'peine à jouer le malhabile négociateur, à qui son extrême jeunesse et l'absence de tout conseiller peuvent sans doute servir d'excuse, mais qui,

[illegible]ans cette circonstance. [illegible]
[illegible]loir un seul droit au [illegible]
[illegible]nscience. Dans une [illegible]
[illegible]rémissible de n'être [illegible]
[illegible]nel que l'on faisait [illegible]

Une suspension d'[illegible]
[illegible]u'en attendant les [illegible]
[illegible]t sa troupe occuper[illegible]
[illegible]ourgs de la Vaunage.

La conférence, [illegible]
terminée, le [illegible]
chef cévenol : « [illegible]
Durant tout l'[illegible]
[illegible]èrement ten[illegible]

Après la [illegible]
val, tantôt à [illegible]
un véritable [illegible]
passage pour le voir [illegible]
la mère de Daniel [illegible]
prisonnier au fort [illegible]
de la ville voulurent [illegible]
reuses de le voir et de [illegible]

Vers le soir, il quitta [illegible]
chantant, avec son escorte [illegible]
de paix.

A Calvisson, les hommes de [illegible] furent reçus comme troupes du roi. Les [illegible] de Catinat et de Ravanel s'y réunirent bientôt, et [illegible] cents Camisards furent logés dans le bourg. Le lendemain, Cavalier convoqua le peuple à la prière. Il prêcha sur les ruines du temple du Calvisson, et l'assemblée se prolongea toute la nuit. Cette libre célébration du culte protestant était un événement si imprévu, que les bons habitants de la Vau-

nage ne pouvaient se rassasier d'un spectacle si doux pour leurs âmes. Pendant huit jours tout le pays accourut à Calvisson, tant pour écouter les prêches de Cavalier et d'autres prophètes, que pour se délecter à la célebration des mystères du culte chrétien. Selon Labaume, 40 000 protestants vinrent à Calvisson pendant le séjour de Cavalier. Ces masses repartaient chaque soir pour leurs foyers, et revenaient à l'aube.

« On ne pouvait s'empêcher, dit d'Aigaliers dans ses *Mémoires* manuscrits, d'être ému de compassion et de terreur de voir un peuple échappé au brûlement et au carnage, venir en foule mêler leurs larmes et leurs gémissements.... Les infortunés habitants de la Vaunage ou des lieux plus reculés, voyant des frères qui faisaient des assemblées dans des prairies et aux portes de Calvisson, se rangeaient en troupe auprès de celui ou de celle qui tenait un psaume, et de cette manière, les quatre, les cinq mille personnes, fondant en larmes, chantaient, et priaient prosternés toute la journée, avec un cri et une dévotion qui perçait le cœur et faisait la plus vive impression. Toute la nuit on continuait à peu près de même, et on n'entendait que prêcher, chanter, prier et prophétiser. »

Ce triomphe des protestants, ces assemblées religieuses qui se tenaient librement en présence de Dieu, irritaient au plus haut point le clergé catholique. Ces psaumes qui retentissaient incessamment dans les plaines de la Vaunage, troublaient le sommeil de Fléchier. Quant à Bâville, n'osant se cabrer sous l'éperon de Villars, il rongeait son frein; mais il était furieux de voir des gens qu'il vouait depuis vingt ans à la roue et au gibet, obtenir un pareil triomphe à la face de tous. Ce scandale toutefois ne devait pas durer longtemps.

Cavalier dut aller rendre compte à Roland de sa conférence avec le maréchal de Villars; Roland le reçut à Anduze. Après avoir appris les conditions que Cava-

lier avait [illegible] le rétablisse-
ment du culte [illegible]
avec mépris. « Tu es [illegible] dit-il au [illegible]
véritablement avait [illegible]
avait joué à Nîmes le rôle [illegible]
oublié que je suis ton chef [illegible]
devrais mourir de honte. Tu n'es plus [illegible]
du maréchal. Va lui dire que je suis résolu à [illegible]
l'épée à la main jusqu'à l'entier rétablissement de l'édit
de Nantes. » L'altercation fut entre eux d'une violence
extrême ; Cavalier s'emporta, et les deux adversaires
mirent la main sur leur pistolet. Cependant on réussit
à calmer Roland, qui écrivit au maréchal de Villars
une lettre pour établir les vraies conditions de la paix
Cavalier et Salomon furent chargés d'aller la remettre,
à Nîmes, au maréchal.

Cette seconde entrevue eut lieu, comme la première,
dans le jardin du couvent des Récollets. Les ovations
populaires en l'honneur de Cavalier furent aussi bruyan-
tes que la première fois, mais les résultats de l'entrevue
ne furent pas en son honneur. Il laissa parler Salomon
qui fit connaître avec énergie l'intention formelle des
enfants de Dieu, de ne déposer les armes qu'après avoir
obtenu le libre exercice de leur religion. La conférence,
qui dura trois heures, fut violemment rompue par le
refus du maréchal. Cavalier quitta Nîmes [illegible]
et arriva le lendemain [illegible]

Il trouva le camp des *enfants de Dieu* [illegible]
contre lui. Son lieutenant [illegible]
le commandement pendant son absence [illegible]
land, avait révélé [illegible]
rentrant dans le camp [illegible]
visages mornes ou courroucés [illegible]

en tête, le somment de révéler les conditions de la paix conclue par lui avec la cour ; Cavalier refuse obstinément. Aux questions succèdent alors les injures, les menaces, les cris de mort. Il se décide enfin à s'expliquer. « Eh bien, s'écrie-t-il, nous allons servir le roi en Portugal ! » Il n'y a qu'un cri d'indignation à ces paroles, plus irritantes encore que son silence. On lui reproche la transaction honteuse qu'il a signée. Excités par le farouche Ravanel, ses plus anciens, ses meilleurs amis le traitent de lâche et de traître. « Point de paix, s'écrie-t-on, point d'accommodement sans la liberté de conscience, le retour des pasteurs exilés et la reconstruction de nos temples ! »

Au milieu de cette scène tumultueuse, Ravanel donne l'ordre de battre la générale et de quitter Calvisson pour recommencer la guerre. En effet, les troupes forment leurs rangs; elles sortent du village au bruit du tambour, et traversent les *garrigues* de Calvisson, pour rentrer, par le nord, dans les montagnes des Cévennes. Cavalier essaye en vain de ramener à lui ses compagnons. Il les suit avec désespoir, priant et pleurant pour changer leur résolution ; mais ses paroles ne sont accueillies que par un froid silence. Catinat l'appelle traître, et tous deux lancent l'un contre l'autre leurs chevaux. Les prophètes Daniel et Moïse les séparent. On convient alors d'invoquer les conseils du Saint-Esprit pour trancher le différend. Le prophète Daniel, ravi en extase, déclare qu'il faut accepter la paix ; mais le prophète Moïse reçoit et exprime une inspiration opposée. Dès lors, la brigade reprend sa marche.

L'inflexible Ravanel, entraînant toujours les siens, répond par l'insulte et le sarcasme aux prières que Cavalier leur adresse. C'est lui qui a remplacé l'ancien chef

et qui les [illegible]
Cavalier saisit [illegible]
Ravanel arme [illegible]
tion d'en faire usage [illegible]
pour continuer [illegible]
s'interpose et demande [illegible]
clémence des Camisards pour [illegible]
égaré.

Cavalier qui suit toujours [illegible] de ses anciens compagnons, veut faire sur eux une dernière tentative; mais alors ce n'est pas un pistolet, mais cette fois vingt fusils qui s'abaissent et se tournent contre lui. Quel abandon, quelle chute! Où est ce beau régiment de Cévenols à la tête desquels Cavalier devait aller combattre sur le Rhin les ennemis de la France?

Cavalier se décida enfin à dire adieu à ses anciens compagnons. « Qui m'aime me suive! » dit-il d'une voix triste et tendre. Quelques soldats sont tout de suite émus de ce dernier appel du chef qu'ils ont tant aimé, mais Ravanel, impérieux, les y fait renoncer [illegible]

Suivi seulement de quelques fidèles, Cavalier rentre le cœur brisé dans Calvisson. De général devenu [illegible] en quelques jours, colonel *in partibus* des armées du roi, il écrit à Villars et lui fait connaître la position où il se trouve, pour avoir eu l'ambition et l'honneur de traiter avec un maréchal de France; il lui [illegible] sa résolution de ne jamais [illegible] l'insurrection camisarde.

On connaît la suite [illegible] Versailles, dont [illegible] par le roi et par son [illegible]

1 [illegible]

lui remit le brevet d'une pension de douze cents livres. Du reste, Cavalier n'obtint pas la faveur qu'il avait tant désirée. Comme au lieu du régiment qu'il avait promis, il put à peine former une compagnie du petit nombre d'hommes qui l'avaient suivi du Languedoc, on songea à l'employer comme chef d'un corps de partisans attaché à une armée régulière. Chamillart lui ordonna de se diriger sur Belfort, en Alsace, et d'y attendre de nouvelles instructions; mais il n'y attendit pas longtemps. Mécontent de Chamillart qui le faisait observer et qui se méfiait de lui, il déserta pendant une nuit, avec toute sa compagnie. Il se retira d'abord à Lausanne, où il fut reçu à bras ouverts par les réfugiés protestants et par ses correligionnaires suisses. Bientôt après, il passa en Hollande. Accueilli avec empressement par les États généraux de ce pays, il reçut d'eux la mission de former trois régiments destinés à faire la guerre à Louis XIV. Il les composa surtout de réfugiés protestants, et ne tarda pas à partir, à la tête de l'un de ces régiments, pour aller guerroyer en Espagne. On raconte qu'à la bataille d'Almanza, où l'ancien chef camisard montait encore le magnifique cheval conquis sur le général La Jonquière, au combat de Saint-Chattes, son régiment s'étant trouvé en face d'un régiment français, dès qu'ils se reconnurent, ils fondirent l'un sur l'autre à la baïonnette, avec une fureur sans égale, comme s'ils se fussent encore trouvés dans les gorges des Cévennes. On se battit de part et d'autre avec un tel acharnement, que de ces deux régiments il ne resta pas trois cents hommes. Après la

Louis XIV le vit et passa en haussant les épaules. Cette assertion est démentie par M. Peyrat, qui donne les détails de l'audience accordée par le roi à Cavalier, et rapporte l'entretien qui eut lieu entre l'ancien chef cévenol et Louis XIV.

guerre de succession, Cavalier passa de l'armée hollandaise dans celle de la Grande-Bretagne. Il mourut major général anglais et gouverneur de l'île de Jersey.

Cavalier avait emporté avec lui la destinée des Camisards. Dès son départ, les hostilités avaient repris entre leurs bandes et les troupes du maréchal. Nous ne suivrons pas ces dernières périodes de la révolte agonisante : Ravanel, qui avait reçu le commandement de la brigade de Cavalier, se laissa surprendre, près de Marjevols, par le maréchal de Villars, qui lui tua deux cents hommes. Mais la véritable cause de la défaite définitive des insurgés et de la cessation de la guerre fut la mort de Roland, le chef suprême de l'insurrection cévenole. Villars en vint à bout par la trahison.

Roland entretenait une intrigue amoureuse avec Mlle de Cornelli, jeune [illegible] d'une [illegible] et dont la famille habitait, depuis le quinzième siècle, un château féodal dans le Languedoc. Elle avait conçu une passion romanesque pour Roland, proscrit, guerrier et prophète. Elle l'accueillait dans son manoir et le suivait au désert. Pendant la nuit du 14 août, comme il se trouvait au château de Castelnau avec Mlle de Cornelli, cette habitation fut cernée par une troupe d'officiers, assistés d'une trentaine de dragons. Roland trouve le temps de s'échapper par une porte qui ouvre sur la campagne ; mais il rencontre, dans un chemin creux, deux dragons qui lui barrent le passage. Il s'adosse contre un arbre, tire son épée et se met en défense. Malgré l'ordre exprès donné par Villars de le prendre vivant, un des dr[illegible] le couche en joue et, d'un coup de carabine, l'étend [illegible] terre. Le dragon rentra triomphalement dans [illegible] tenant sur l'arçon de sa selle le cadavre du fame[illegible] des rebelles.

Le corps de Roland fut traîné dans les rues de Nîmes, au milieu d'une multitude immense, la même qui, peu de temps auparavant, se pressait avec enthousiasme sur les pas de Cavalier. Cinq de ses lieutenants, pris avec lui, furent rompus vifs, tandis que le cadavre de Roland était jeté dans un bûcher près de leur échafaud. Le doux Fléchier et quatre autres prélats assistaient à cette sinistre exécution.

Ainsi périt, à l'âge de trente ans, celui qui avait su donner à l'insurrection cévenole son organisation régulière et tenir en échec, avec trois mille paysans, deux maréchaux de France et une armée de soixante mille hommes.

« Roland Laporte, général des *enfants de Dieu*, dit M. Peyrat, unissait à l'indomptable ténacité de Coligny, l'habile et sombre enthousiasme de Cromwell. S'emparant de cet orageux élément de l'extase, il en fit le fondement et la règle d'une insurrection qu'il organisa, nourrit, vêtit, abrita, entretint deux ans au désert, malgré la fureur des hommes et des saisons; lutta, avec trois milles combattants, contre des populations hostiles, soixante mille ennemis armés, les maréchaux de Louis XIV, et ne fut enfin abattu que par la défection, la trahison et la mort. Quel homme plus obscur, sut, avec de plus faibles moyens, tenter avec plus d'énergie un effort plus gigantesque?

« Car l'insurrection, créée par lui, morte avec lui, c'était lui-même; il en était l'intelligence, l'âme. Mais s'il en fut la tête, Cavalier, il faut le dire, en fut le bras et la plus vaillante épée. Roland n'avait point cet élan, cette fougue aventureuse, inspirée, cette bravoure téméraire et chevaleresque qui, jointe au charme de l'adolescence, font de Cavalier la plus gracieuse et la plus héroïque figure du désert. Roland, d'un âge plus mûr, d'un caractère plus viril, eut aussi des qualités plus solides et plus complètes. Nature à double face, le calme s'unissait en lui à l'emportement, l'astuce à l'intrépidité, le calcul à l'enthousiasme. Homme d'intelligence plutôt que d'action, il acceptait sans les chercher les combats utiles, laissant à Cavalier la gloire de provoquer des chocs stériles et sanglants.

Ces victoires inspirèrent, à ce qu'il semble, à son jeune lieutenant la coupable ambition d'usurper le commandement suprême. Roland s'y maintint, et non-seulement il ne s'en vengea pas, mais il le choisit, l'agréa du moins, pour son mandataire auprès de Villars, et voulut même, après sa défection, le réconcilier avec les brigades, dont il ne put vaincre le ressentiment. Cavalier lui paraissait indispensable à son triomphe. Déplorable récompense des actions humaines ici-bas : l'infidélité conduisit Cavalier à la fortune et à la célébrité; Roland, incorruptible, scellant sa cause de son sang, n'obtint qu'un obscur martyre![1] »

Roland périssait la veille de la bataille d'Hochstet et une année avant les grands désastres de Louis XIV. Il est permis de croire que si l'insurrection cévenole avait gardé à sa tête ce chef capable et valeureux, elle aurait recruté de nouvelles forces et peut-être fini par emporter le but poursuivi par ses efforts, c'est-à-dire le rétablissement de la liberté de conscience dans le royaume. Les puissances protestantes, vers lesquelles les malheureux Cévenols avaient sans cesse les yeux tournés, et qui ne répondirent jamais à l'attente de leurs coreligionnaires, se seraient, sans doute, alors décidées, en présence de la possibilité du succès, à sortir de leur égoïste abstention. Mais tout devait échapper aux soldats de la foi protestante.

Villars, obligé de courir à d'autres combats, fut rappelé du Languedoc avant d'avoir pu terminer son œuvre pacificatrice. Il fut remplacé par le général Berwick, qui, prêtant l'oreille à Bâville, abandonna la voie conciliatrice suivie par Villars et qui avait déjà porté de précieux fruits. On recommença dès lors à traquer, à prendre et à exterminer tout ce qui était suspect de tenir à l'insurrection.

Le 18 avril 1705, Ravanel, Castanet et plusieurs

1. *Histoire des pasteurs du désert*, t. II, p. [illegible]

autres, furent surpris et arrêtés à Nîmes au moment où allait éclater une conjuration formidable, ourdie à Genève par les anciens Camisards revenus exprès dans le Languedoc, et qui comptait dix mille affiliés. Bâville et Berwick prononcèrent leur arrêt. Castanet, Jonquet, Catinat, Villars et Ravanel furent suppliciés à Nîmes. Castanet et Ravanel étaient attachés dos à dos sur le même bûcher : Ravanel ne cessa de chanter des psaumes pendant que la flamme dévorait ses membres; Castanet gardait le silence et se tordait douloureusement pendant que le feu, contrarié par une pluie tombée la veille, le gagnant peu à peu, lui faisait souffrir mille morts.

Les restes de l'insurrection s'éteignirent dans le sang de ces dernières victimes, et le triomphe fut acquis aux ordres impitoyables de la cour. C'était là ce supplément de forces vengeresses demandé, vingt ans auparavant, en faveur de l'Église romaine, par l'*aigle de Meaux*, et que devait si amplement fournir Bâville, le *vautour du Languedoc*.

CHAPITRE X.

Essai d'explication des phénomènes de l'inspiration prophétique chez les montagnards protestants.

La longue et opiniâtre lutte dont nous venons de retracer les épisodes principaux, offre ce caractère frappant et véritablement sans analogue, qu'elle a été provoquée, accompagnée et constamment entretenue par les inspirations de l'illuminisme religieux. Depuis l'origine jusqu'à la fin des troubles des Cévennes, on voit

partout les inspirés et les prophètes alimentant le feu de l'enthousiasme religieux et celui des combats.

S'il faut en croire Louvreleuil et Brueys, qui ont les premiers trouvé cette explication, docilement répétée depuis par tous les historiens, c'est aux manœuvres du gentilhomme verrier, du Serre, qu'il faudrait rapporter la première cause de l'explosion des phénomènes extatiques qui, partant du Vivarais, devaient bientôt se propager rapidement dans le Dauphiné et les Cévennes. Il faut beaucoup se défier de la véracité de l'apostat Brueys, commensal de Bâville et de Fléchier, et qui prit la plume tout exprès pour plaire à la cour en déversant le mépris ou l'injure sur ses anciens frères. Nous avons rapporté sa version, parce qu'elle a si généralement cours qu'il est bien difficile de la laisser à l'écart. Mais qui nous dit que du Serre ne fût pas lui-même déjà atteint d'une maladie qui, contagieuse par sa nature, se serait communiquée aux jeunes enfants employés aux menus travaux de sa verrerie? Pendant que du Serre avait près de lui ce groupe d'enfants, les mêmes phénomènes d'illuminisme qui éclataient chez eux, apparaissaient, avons-nous dit, à cent lieues de là, à l'extrémité occidentale du Languedoc.

Du Serre aurait-il suffi, d'ailleurs, à communiquer le même état à ces huit mille individus qui, peu de mois après, en 1689, prophétisaient à qui mieux mieux dans le Dauphiné et les Cévennes, sur les pas de Gabriel Astier et de ses émules? N'est-il pas plus rationnel d'admettre que la cause de l'apparition de l'illuminisme religieux fut une influence générale s'exerçant sur les populations protestantes, en proie à la persécution religieuse, et qui, à un même moment, produisit simultanément les mêmes effets en divers points du pays.

Comprimé dans le Vivarais et le Dauphiné après la mort des prophètes Astier et Vivens, l'illuminisme apparaît bientôt dans les Cévennes. Il y est apporté, comme on l'a vu, vers 1700, par une vieille tailleuse d'habits ambulante. Des jeunes gens des deux sexes qui le reçoivent de cette femme, le communiquent aux montagnards des Cévennes, et il se répand promptement dans les diocèses d'Alais, de Mende, de Viviers et de Nîmes.

Dans les transports de leur délire, ces malheureux, l'esprit constamment obsédé par la pensée des persécutions odieuses qui les frappent pour vouloir rester fidèles à la foi de leurs pères, commencent à prêcher ouvertement la haine de l'Église catholique ; ils dénoncent à la vengeance de leurs frères tout ce qui appartient à l'Église romaine, au nom de laquelle on les martyrise. Tandis qu'on entasse dans les prisons et que l'on voue aux supplices les prophètes cévenols, ceux qui sont restés libres prêchent la révolte et la vengeance. De là, les premières hostilités entre les protestants et les soldats du roi. La terrible exécution du Pont-de-Montvert, qui fut le signal et le premier coup de feu de l'insurrection cévenole, avait été arrêtée dans un conciliabule secret de prophètes. Les mêmes causes continuant à produire les mêmes excitations, amènent les mêmes conséquences dans toute l'étendue des Cévennes ; partout on prend les armes à la voix des prophètes.

Quand les forces de l'insurrection sont organisées d'une manière régulière, quand la petite armée des insurgés montagnards a reçu de Laporte et de l'habile chef Roland, ses cadres et sa distribution hiérarchique, les prophètes jouent, dans cette théocratie militaire, un rôle tout à fait dominant. Rien ne se fait, aucune décision n'est prise, sans que l'on ait consulté ces nou-

veaux oracles, [illegible] celle de tous les [illegible] de [illegible]. Nous avons [illegible] fait connaître la part [illegible] prophètes à toutes les [illegible] dans le camp des [illegible]. Pour ne pas nous répéter nous-mêmes, nous nous [illegible] quelques lignes de Court, qui résument ce qu'[illegible] de certain sur ce sujet :

« .... Ils croyaient tous aux inspirations. C'était par elles que tout se réglait parmi eux; fallait-il élire des chefs, livrer des combats, former des projets, les mettre à exécution, décider du sort des personnes de qui ils pretendaiènt avoir reçu de mauvais traitements, et qui dans la suite avaient le malheur de tomber entre leurs mains, ce n'était jamais qu'après avoir consulté l'Esprit-Saint, dont les inspirés se croyaient animés, et qu'en conséquence de l'ordre qui en était émané. C'était l'inspiration qui découvrait les traîtres cachés, qui ordonnait du temps où il fallait mettre des sentinelles ou n'en mettre pas, qui rendait les croyants intrépides dans les combats, qui leur faisait affronter la mort sans crainte, qui les soutenait dans leurs fatigues et dans les supplices mêmes [1]. »

Les chefs des Camisards étaient choisis, comme on l'a vu, non d'après leurs talents militaires, mais d'après le degré dans lequel ils avaient reçu le don de l'Esprit.

Après la défection de Cavalier, la mort de Roland et celle des principaux prophètes des montagnes, la guerre, n'étant plus soutenue par les excitations de ces grands [illegible] de [illegible] de sa fureur. Les pro[illegible] Catinat, Salomon, Castanet, [illegible] Marion [illegible] leur commission [illegible] pour [illegible] le [illegible] commencement [illegible]

[illegible]

[1] [illegible]

tinuèrent à donner le spectacle émouvant de leurs convulsions et de leurs crises. A Londres, où ils se rendirent ensuite, Jean Cavalier (de Sauve), cousin du célèbre chef cévenol, Élie Marion et Durand Fage, excitèrent, par leurs extases, beaucoup de curiosité. Dans un ouvrage célèbre, les *Avertissements prophétiques d'Élie Marion*, le mathématicien Nicolas Fatio, Jean Daudé et Charles Portalès, recueillirent et rédigèrent les paroles et discours que l'un d'eux, Élie Marion, prononçait dans ses extases. Le *Théâtre sacré des Cévennes* publié à Londres postérieurement, nous a conservé ceux des autres inspirés. Élie Marion ne tarda pas à faire à Londres école de prophétie. Il était entouré d'une foule d'adeptes qui avaient reçu chacun un nom biblique, et qui formaient une espèce de phalange, divisée en douze tribus, comme l'ancien peuple d'Israël. Les Anglais s'inquiétèrent de cette propagande mystique, et ces étrangers furent expulsés, malgré les réclamations de bien des fidèles.

Dans sa froide *Lettre sur l'enthousiasme*, Shaftesbury parle des prophètes protestants réfugiés qui abondaient en Angleterre vers 1709. Il trouve leurs contorsions fort ridicules, et applaudit à l'invention d'un bouffon, qui avait mis en scène des pantins gambadant au moyen de ficelles : le ridicule était, selon Shaftesbury, le meilleur moyen de ramener ces fanatiques à la raison. Ce dédain de l'écrivain anglais prouve du moins que, sur la terre étrangère, les Cévenols étaient demeurés en proie à leur illuminisme extatique.

Cependant, par le changement d'existence et par l'adoption d'un genre de vie régulier, l'inspiration finit par s'évanouir chez nos prophètes. Ils se montrèrent, d'ailleurs, très-affectés d'être dépossédés de ce don. Tel était, par exemple, un prédicant nommé Compan,

qui était allé servir en Espagne dans le régiment de Cavalier.

« Lorsque j'étais, dit Mathieu Boissier, à Amersfort, j'eus occasion de converser avec un brave garçon des Cévennes, nommé Compan. Il avait reçu de grands dons, et aussi était-il bien pénétré de reconnaissance pour toutes les grâces que Dieu lui avait faites. Mais le souvenir lui en était doux et amer tout ensemble; car il était grandement affligé de ce que Dieu ne se communiquait plus tant à lui depuis qu'il était sorti des Cévennes, et il disait que c'étaient ses péchés qui l'avaient rendu indigne des fréquentes visites du Saint-Esprit. Je lui dis tout ce que je pus pour le consoler, et, entre autres choses, je lui représentai que Dieu agissait selon les temps et les occasions, ou pour mieux dire selon sa sagesse, laquelle nous devions toujours adorer, lors même qu'elle nous est le plus incompréhensible. Comme nous parlions ainsi, la bonté paternelle de Dieu lui fut soudainement manifestée par un saisissement de l'Esprit, qui lui donna de secrètes consolations[1]. »

Cavalier fut aussi profondément attristé de la disparition de ses extases. Quand il fut présenté à la cour d'Angleterre, on dit que la reine Anne lui ayant demandé si Dieu continuait à le visiter, Cavalier, ému, pencha la tête en pleurant et ne répondit pas.

Avec leurs derniers prophètes tombèrent les derniers restes de la résistance des Camisards, et ce n'est qu'ainsi que pouvait se terminer cette guerre, si remarquable au point de vue de sa liaison étroite et constante avec l'illuminisme religieux.

Ces phénomènes d'inspiration, nous avons à en rechercher la véritable nature, à essayer d'en fournir l'explication physiologique.

L'illuminisme extatique des prophètes cévenols que les écrivains catholiques, ne pouvant le nier, vu son

1 *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 135, 136

évidence historique, prennent le parti d'attribuer au diable, et que les écrivains protestants rapportent à l'intervention directe du Saint-Esprit, conformément aux dires des inspirés eux-mêmes, était, selon nous, le résultat d'une affection pathologique ayant son siége soit dans le cerveau, soit dans les autres centres nerveux. Essentiellement épidémique par sa nature, cette affection, poussée à un degré extrême, pouvait amener un véritable état de démence ; mais dans le plus grand nombre des cas, elle se traduisait seulement par des attaques intermittentes qui, hors de l'état de crise, n'altéraient que faiblement, malgré leurs fréquentes répétitions, l'intelligence ou la santé de l'individu. M. Calmeil, qui, dans son ouvrage sur *la Folie*, a soumis les phénomènes qui nous occupent à une étude attentive, conclut en rapportant la *théomanie extatique des calvinistes*, à l'hystérie, pour les cas les plus simples, et à l'épilepsie pour les cas les plus graves. Nous ne croyons pas que l'on puisse faire rentrer l'état des inspirés cévenols dans aucune des affections précises de notre cadre nosologique ; c'était là, selon nous, une affection *sui generis*, d'une nature spéciale comme les causes qui l'avaient engendrée.

Cette affection ne pouvant être identifiée avec aucune autre connue, on ne saurait en donner une idée exacte qu'en décrivant les symptômes et les caractères qui lui étaient propres. Nous allons tracer cette description d'après les observations et témoignages des contemporains. Quant au nom par lequel on doit désigner l'épidémie prophétique, nous croyons qu'il faut s'en tenir à celui de *maladie des trembleurs des Cévennes*, que l'on a quelquefois employé, et qui a l'avantage de ne rien préjuger concernant la nature de cette affection.

Voici, en général, en quoi consistait la crise ou l'accès d'illuminisme extatique chez les *trembleurs des Cévennes.*

Après l'allocution d'un prédicant du désert, ou par toute autre cause qui avait fortement tourné son esprit vers les idées religieuses et la persécution qui tourmentait son Église, l'individu se repliait quelque temps en lui-même, et par ce recueillement profond, ayant perdu la conscience des objets réels, il devenait en proie à une vive exaltation cérébrale. Au bout d'un temps plus ou moins long de cette absorption mentale, il tombait subitement à la renverse, privé de sentiment. Étendu de tout son long sur le sol, il était saisi d'un accès épileptiforme; de violents frissons faisaient trembloter son corps (de là le nom de *trembleurs* qui fut donné aux individus sujets à ces attaques spasmodiques); ses muscles étaient agités de convulsions, il éprouvait des ressauts et des tressaillements désordonnés. Les personnes présentes se hâtaient alors de prodiguer leurs secours au malheureux ainsi *visité par l'Esprit;* elles plaçaient sa tête sur leurs genoux, afin de lui épargner des coups dangereux au crâne; elles réchauffaient et contenaient ses membres en proie aux tremblements et aux convulsions. *Deus, ecce deus!* c'était le dieu qui s'annonçait. En effet, la scène changeait peu à peu. Les agitations convulsives diminuaient et finissaient par disparaître; le calme et la sérénité faisaient place aux frissons et à la douleur. Alors, l'individu se levait, et, en apparence revenu à lui-même, il commençait à discourir éloquemment, à prêcher sur les vérités de la foi calviniste, à dénoncer l'idolâtrie des papistes et à prophétiser les événements futurs, parmi lesquels figuraient toujours l'anéantissement de la moderne Babylone (Rome), et la restauration des temples détruits. Ces discours, qui duraient quelquefois des

heures entières, étaient toujours prononcés en français, bien que l'idiome languedocien fût alors le seul en usage dans toutes les campagnes du Midi. Les premières paroles annonçant ces discours étaient toujours celles-ci : *Je te dis, mon enfant ; je t'assure, mon enfant.* C'était le Saint-Esprit qui parlait ainsi par la bouche des orateurs du désert. Sa prédication terminée, le prophète revenait peu à peu, et sans transition bien appréciable, à son état et à son idiome habituels. Il se rappelait rarement, ou ne se rappelait que d'une manière confuse, les paroles qu'il avait prononcées dans cette étrange et passagère exaltation de ses facultés intellectuelles.

Quelquefois l'extase était provoquée par l'*insufflation* d'un prophète. Dans les assemblées religieuses, le prédicant, après avoir terminé son allocution, s'approchait des néophytes considérés comme dignes de recevoir l'inspiration, et, soufflant dans la bouche de l'un d'eux, il lui disait : *Reçois le Saint-Esprit.* Presque aussitôt, le nouvel élu tombait à la renverse, restait quelque temps en proie au tremblement spasmodique et aux convulsions; ensuite il se levait, et commençait à parler en inspiré. Après avoir prophétisé, il soufflait à son tour dans la bouche d'un autre prétendant aux mêmes grâces, dont la langue se trouvait également déliée, et qui pouvait ensuite rendre le même service à d'autres élus.

Ajoutons que toute une assemblée, composée souvent d'un millier de personnes, pouvait tomber subitement à la renverse et en proie aux convulsions au seul commandement impérieux d'un prophète. Après avoir terminé son prêche, le prophète criait d'une voix forte et à plusieurs reprises : *Miséricorde !* et ordonnait aux assistants de tomber à la renverse sur le sol. Le plus grand nombre des fidèles obéissait irrésistiblement à cet ordre.

Il n'y a pas [illegible] qu'il ne [illegible] contemporains.

[illegible]alarion depose [illegible]

« Les inspirés [illegible] les laissait [illegible] les voyait dans [illegible] ... Après qu'il [illegible] se mettaient [illegible] sanglotant [illegible] de facilité ... »

Isabeau Charras déclare [illegible]

« Lorsque les inspirés [illegible] qu'ils disaient certaines choses [illegible] que toujours qu'ils tombaient [illegible] la poitrine et le corps [illegible] secousses ; une certaine difficulté [illegible] respirer, ne leur permettait pas de parler [illegible] temps de l'inspiration. Ils parlaient [illegible] qu'ils ne fussent pas capables de le [illegible] Quand ils recevaient des avertissements [illegible] primaient comme si ce même Esprit [illegible] disant : *Je te dis* ou *je te déclare, mon enfant* [illegible] »

Les femmes et les enfants se montr[illegible] cessibles à cette épidémie. Selon le mar[illegible] auteur d'un livre peu connu sur la [illegible] des *milliers de femmes* s'obstinaient [illegible] chanter des psaumes, quoiqu'on [illegible]

Mais ce furent les enfants qui [illegible] saisis de ces attaques spasmodiques [illegible] tation momentanée des facultés [illegible] impressionnabilité du système [illegible] vie, nous explique ce fait, qui [illegible]

1. Page 40. — 2. Page 16[illegible]

tous. On sait que les premières démonstrations de l'enfance ne sont guère que la reproduction des paroles ou le reflet des idées que leur communiquent ou leur font entendre les personnes qui veillent à leurs besoins et à leur santé. Les fils et les filles des protestants cévenols n'entendaient, du matin au soir, retentir à leurs oreilles que des discours de religion ou des invocations bibliques destinées à consoler dans leur infortune les religionnaires persécutés. Les mêmes idées et les mêmes paroles sortirent tout naturellement de la bouche de ces enfants quand ils participèrent aux crises de la maladie épidémique qui sévissait dans leurs contrées, et à la surexcitation intellectuelle dont elle était accompagnée.

Les enfants qui *tombaient*, selon l'expression encore en usage dans les Cévennes, étaient généralement de l'âge de dix à douze ans; mais on a noté quelquefois les mêmes manifestations chez des enfants beaucoup plus jeunes.

On lit ce qui suit dans la déposition de Jacques Dubois:

« Dès l'an 1701, j'ai vu des personnes inspirées en divers endroits du pays.... J'ai vu entre autres un garçon de quinze mois, entre les bras de sa mère, à Quissac, qui avait de grandes agitations de tout le corps, et particulièrement de la poitrine. Il parlait avec sanglots, en bon français, distinctement et à voix haute[1]. »

Déposition de Durand Fage :

« Le plus jeune des enfants que j'ai vus parlant dans l'extase était une petite fille de cinq ans, au village de Saint-Maurice. Mais il est notoire dans le pays que l'Esprit a été répandu sur quantité de petits enfants, dont quelques-uns même étaient encore à la mamelle, et qui ne pouvaient parler dans cet âge si tendre que quand il plaisait à Dieu de faire annoncer ses merveilles par la bouche de ces innocents[2]. »

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 152.
2. *Ibidem*, p. 114.

Déposition de Pierre Chaman :

« J'ai vu, dans l'année 1701, quantité de personnes qui avaient reçu les grâces.... J'ai connu à Uzès un nommé G.... qui avait un petit garçon de cinq ans qui prophétisait. Il est tombé plusieurs fois en ma présence par le saisissement de l'Esprit, avec des agitations de la tête et de tout le corps. Après cela, il parlait, il prédisait des malheurs à *Babylone* et des bénédictions à l'Église, et il faisait de grandes exhortations à la repentance. Mais le pauvre petit était quelquefois si agité que ses paroles étaient alors fort entrecoupées. Il parlait toujours français, et il se servait de ces expressions : *Je te dis, mon enfant; mon enfant, je t'assure*[1], etc. »

Déposition de Sarra Dalgone :

« Un de mes voisins avait une petite fille de huit à neuf ans qu'il avait plu à Dieu de mettre dans cet état, et je l'ai vue plusieurs fois pendant qu'elle avait ses inspirations. Une fois comme je la vis chancelante, je la mis sur mes genoux et tout son accès s'y passa. Elle ne respirait que par soupirs, sa poitrine était agitée et tout son corps était tremblotant. Quelques minutes après qu'elle eut été saisie de cette manière elle parla comme cela lui arrivait d'ordinaire, toujours en bon français.... Je suis très-assurée qu'il lui aurait été impossible de parler à l'ordinaire comme elle parlait dans l'inspiration, et il est même très-constant qu'elle ne se serait jamais avisée de s'exprimer autrement que dans le patois du pays; car on ne parlait pas plus français dans notre petit bourg que si nous n'eussions pas fait partie du royaume de France[2]. »

Cette circonstance, que les inspirés, dans leur délire, s'exprimaient toujours en français, langue inusitée dans leurs campagnes, est bien remarquable. Elle était le résultat de cette exaltation momentanée des facultés intellectuelles qui forme l'un des caractères de la *maladie des trembleurs des Cévennes*. Les prédications

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 130.
2. *Ibidem*, p. 131.

et les cérémonies du culte du désert se faisaient toujours en français, car cette langue est celle de l'Église réformée, comme le latin est la langue de l'Église catholique. Bien que fort peu familiarisés avec le français, ces bonnes gens se rappelaient merveilleusement dans leurs extases, les expressions et les tournures de cette langue qu'ils avaient retenues de la bouche des prédicants du désert, et ils les reproduisaient de manière à atteindre quelquefois à une certaine éloquence. Il arrivait souvent aussi que des personnes à facultés intellectuelles très-bornées, parlaient, dans le cours de cette extase, avec une étonnante facilité. Ce sont là, d'ailleurs, deux phénomènes qui s'observent dans beaucoup d'affections cérébrales.

Marie Chauvain, dans sa déposition rapportée dans le *Théatre sacré des Cévennes*, parle en ces termes d'une paysanne de dix-huit ans qui louait ses bras aux agriculteurs pour la récolte des fruits :

« Pendant qu'elle était chez ses maîtres, ceux-ci étaient dans une surprise extrême, dit Marie Chauvain, non-seulement d'entendre dire des choses admirables, avec tant de facilité, à cette jeune fille, qui ne savait ni A ni B ; mais ce qui nous étonnait encore, c'était sa hardiesse et son courage, elle qui était fort timide en toute autre occasion.... Même il était évident que c'était une cause surnaturelle qui la faisait parler, puisqu'elle n'avait jamais fait que garder des brebis, et que, dans le temps de son inspiration, elle prononçait avec liberté et rapidité mille belles choses qui auparavant n'avaient jamais été dans son esprit[1]. »

Déposition de Caladon :

« J'ai vu un grand nombre de ces inspirés, de tout âge et des deux sexes.... C'étaient tous des gens sans malice, et en

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 177.

[illegible]

qui ne [illegible]
leur inven[illegible]
lant français [illegible]
n'est pas [illegible]
faire un discours [illegible]
que d'arriver [illegible]

Déposition de [illegible]

« Des diverses personnes [illegible] je ne sais pas comment [illegible] qui m'ait causé [illegible] de paysanne [illegible] parce qu'elle avait [illegible] assurément la plus [illegible] nos montagnes eussent jamais produit [illegible] prêchait, mais qu'elle prêchait [illegible] tout. Il ne pouvait pas me tomber dans l'esprit [illegible] lement joindre quatre mots de français ensemble [illegible] rais juré), ni même qu'elle eût la hardiesse de parler dans une compagnie. Cependant, j'ai été témoin plusieurs fois qu'elle s'acquittait de tout cela miraculeusement bien. Cette Ânesse de Balaam avait une bouche d'or quand l'intelligence céleste la faisait parler. Jamais orateur ne s'est fait écouter comme elle. C'était un torrent d'éloquence, c'était un prodige, et ce que je dis n'a rien d'exagéré. Une autre chose fort singulière, c'est que cette prophétesse prêchait souvent, et qu'elle était en quelque sorte maîtresse de ses enthousiasmes, c'est-à-dire qu'elle les obtenait quand elle les demandait [2]. »

Déposition de Claude Arnassan :

« Il y avait chez mon père un berger nommé [illegible] naud, qui était un pauvre imbécile. Il me pressait [illegible] le mener aux assemblées ; mais je n'osais pas [illegible] sant de sa faiblesse, et par conséquent [illegible] me hasardai pourtant une fois, et je le menai [illegible] qui se fit de nuit. Étant là, je remarquai [illegible] et qu'il y demeura environ [illegible]

1 *Théâtre sacré des Cévennes*, [illegible]
2 *Ibidem*, [illegible]

tomba comme mort ; ensuite, tout son corps fut beaucoup agité. Le lendemain, il retomba, et ses agitations furent extraordinairement grandes. Comme il était couché à la renverse, son corps se soulevait et sautait comme s'il avait été ainsi secoué par quelque homme fort. Nous eûmes peur qu'il ne se blessât, et trois d'entre nous voulurent le tenir ; mais il fut impossible d'arrêter la violence de ses mouvements. Il continua dans le même état, en se frappant, et il était tout trempé de sueur. Les mêmes accidents lui arrivèrent encore deux ou trois fois avant qu'il parlât. Mais enfin son grand maître lui ayant ouvert la bouche, la première chose qu'il dit fut qu'il avait été ainsi tourmenté à cause de ses péchés. Dans la suite, ses mouvements furent plus modérés, et les paroles qu'il prononça furent autant de sollicitations pressantes à l'amendement de vie, s'exprimant en français, chose fort notable en ce pauvre simple paysan. Ses discours étaient pathétiques, et il citait, à propos, des passages de l'Écriture comme s'il avait su la Bible par cœur. Je suis assuré qu'il ne savait pas lire, et je puis bien répondre non-seulement de sa grande ignorance, mais de l'incapacité de son esprit, pour recevoir, ni en peu de temps ni avec un long travail, la connaissance et l'idée des choses qu'il disait par ses inspirations [1]. »

Nous avons dit que nos inspirés, une fois sortis de leurs crises, ne se souvenaient point ou ne se retraçaient qu'imparfaitement le sens des paroles qu'ils avaient proférées. C'est là ce qui se passe dans la plupart des circonstances où, par un fait morbide, les facultés intellectuelles ont reçu une notable exaltation ; c'est encore le cas des magnétisés en proie au somnambulisme artificiel. Le *Théâtre sacré des Cévennes* va nous fournir diverses attestations de ce fait.

Déposition de Jacques Bresson :

« Quand je demandais aux personnes plus avancées en âge, si elles se souvenaient de ce que leur bouche avait prononcé, pour le répéter, ou pour en faire entendre toute la substance, elles

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 151.

me répondaient qu'elles ne s'en souvenaient pas assez pour cela [1]. »

Déposition de Caladon :

« La plupart des inspirés étaient des jeunes gens et des personnes grossières; c'étaient ceux qui parlaient le mieux quand ils révélaient. Les uns me disaient qu'ils ne se souvenaient de rien de ce qu'ils avaient prononcé ; les autres se souvenaient de quelque chose, mais de fort peu [2]. »

Déposition de Jacques Mazel :

« J'ai demandé à plusieurs de ceux qui venaient de parler dans l'inspiration s'ils pourraient bien dire une seconde fois ce qu'ils avaient prononcé pendant l'extase ; ils m'ont répondu qu'ils ne le pouvaient pas [3]. »

Pendant leurs crises extatiques, les *trembleurs des Cévennes* étaient insensibles à la douleur physique. Ce résultat si ordinaire de l'exaltation momentanée des passions chez l'homme, et dont les convulsionnaires jansénistes nous ont offert de si frappants exemples, est confirmé par beaucoup de témoignages recueillis dans le *Théâtre des Cévennes*.

« Étant un jour cinq ou six ensemble proche de notre maison, dit Jean Vernet, le nommé Jacques Reboux, de notre compagnie, qui avait reçu les grâces, et qui était assis sur un rocher escarpé tout auprès de nous, à la hauteur de sept ou huit pieds, tomba dans le chemin, ayant été soudainement saisi de l'Esprit; mais il ne se fit aucun mal. Ses agitations continuèrent, et furent violentes dans tout son corps. Quelqu'un de nous, qui n'était pas accoutumé à voir de pareilles choses, crut qu'il avait eu quelque faiblesse et qu'il s'était blessé par sa chute, de sorte qu'on alla promptement lui chercher de

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 133.
2. *Ibidem*, p. 46.
3. *Ibidem*, p. 146.

l'eau-de-vie; mais il n'avait garde de la recevoir en l'état où il était. Après les plus grandes agitations, il se mit à parler, et il fit de grandes exhortations à la repentance [1]. »

Guillaume Bruguier dit, en parlant de son frère Pierre, qui *avait reçu les grâces* ·

« Comme nous étions ensemble dans une assemblée d'environ deux cents personnes, proche d'Aubessarques, il fut placé en sentinelle sur un arbre presque joignant l'assemblée. Je le vis tomber de cet arbre, de la hauteur de plus de douze pieds, ayant été soudainement saisi, et il ne se fit aucun mal [2]. »

Déposition d'Élie Marion :

« Un soir, comme j'étais chez mon père à Barre, avec toute la famille et quelques autres personnes, un de mes frères reçut une inspiration. Il parla fort contre les incrédules et contre les avares, en les menaçant des sévères jugements de Dieu. Nous eûmes des raisons pour croire que cette censure s'adressait particulièrement à une certaine femme de la compagnie, qui eut aussi la même pensée que nous, et qui fit ensuite un salutaire usage de cet avertissement, comme je l'ai bien su. Ce fut en cette occasion, si je ne me suis fort trompé, que le jeune garçon mon frère, parlant avec une véhémence extraordinaire, l'Esprit lui dit : *je t'assure, mon enfant, que, pour persuader à ceux qui sont ici présents que c'est moi qui te parle, je veux que tu frappes ta poitrine à coups de couteau, sans qu'elle puisse en être offensée. Ne crains point, car je ne permettrai pas que tu sois blessé.* Mon frère insista, en demandant des couteaux; mais il ne s'en trouva qu'un : il était grand et pointu. Il le prit de la main droite et il se frappa plusieurs fois, de la pointe, le ventre et l'estomac, avec une très-grande force; mais son corps résistait comme s'il eût été de fer, et son habit même ne fut pas percé. Tout le monde était effrayé et fondait en larmes. J'étais présent [3]. »

Le caractère épidémique ou contagieux de la *maladie*

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 140.
2. *Ibidem*, p. 159.
3. *Ibidem*, p. 74.

des trembleurs des Cévennes doit être mis bien en évidence ici, car c'est un des caractères les plus importants de cette affection extraordinaire.

David Flottard, du Vigan (hautes Cévennes), dans sa déposition, dit que dans sa province il y avait au moins huit mille inspirés, et il ajoute :

« Les prisons se trouvèrent en peu de temps si remplies de ces pauvres gens-là, et particulièrement d'enfants, qu'on ne savait qu'en faire [1]. »

Brueys reconnaît que, dans le Dauphiné et le Vivarais :

« Les vallées en fourmillèrent et les montagnes en furent couvertes.... Il y avait une infinité de petits prophètes, il y en avait des milliers. »

Nous avons déjà dit que l'extase se propagea parmi les Anglais, lorsque les Camisards réfugiés vivaient à Londres. D'un autre côté, le maréchal de Villars, témoin oculaire, a écrit :

« J'ai vu dans ce genre des choses que je n'aurais jamais crues, si elles ne s'étaient passées sous mes yeux : une ville entière dont toutes les femmes et les filles, sans exception, paraissaient possédées du diable. Elles tremblaient et prophétisaient publiquement dans les rues [2]. »

Voilà une épidémie parfaitement caractérisée, et qui a pris tous les développements qu'elle peut recevoir, puisque toutes les femmes d'une même ville sont en proie au même mal.

Les catholiques eux-mêmes étaient quelquefois surpris par cette affection, et alors ils obéissaient, comme les protestants, aux suggestions du Saint-Esprit. « Quan

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 166.
2. *Vie du maréchal de Villars*, t. I, p. 325.

il arrivait que quelque papiste était *touché par l'Esprit*, il criait contre la messe, et courait aux assemblées tout comme les autres[1]. » Il y a de bien curieux exemples de cette influence.

Nous avons déjà parlé de ces fils de catholiques qui, pour avoir entendu prophétiser les enfants protestants des Cévennes, étaient pris à leur tour de la même maladie, et prêchaient, en extase, contre la religion romaine. Dans les environs d'Anduze, les trois fils d'un fermier catholique se mirent subitement, et tous les trois ensemble, à prophétiser et à fréquenter les assemblées protestantes.

On lit dans la déposition de Durand Fage :

« Il est arrivé sur ce sujet une chose singulière que je joindrai ici. Un homme de Vézenobre (à trois lieues d'Alais), voulant prévenir le malheur de voir sa maison rasée, etc., à cause de son petit garçon qui prophétisait, courut chez le curé au premier moment que l'enfant tomba dans l'extase, afin qu'il fût témoin de la chose et qu'il fît son rapport comme bon lui semblerait. Mais quand le père et le curé revinrent, nonobstant toute leur diligence, l'enfant avait cessé de parler sous l'opération, et le père lui-même fut saisi de l'Esprit, en présence de cet ennemi à qui il avait voulu livrer son fils. De sorte que ce malheureux père devint sur-le-champ la proie du persécuteur, qui ne s'imagina pas sans doute que cet accès fût le premier du père. »

M. de Mandagórs, maire d'Alais, et qui avait été pendant quelque temps subdélégué de l'intendant de la province dans cette ville, s'était montré l'un des ennemis les plus redoutables des protestants. A l'âge de soixante ans, il voulut entreprendre de faire revenir une prophétesse de son fanatisme, et, dans cette intention, il la prit

1. *Théâtre des Cévennes*, p. 128.

chez lui, au milieu de sa famille. Mais, au lieu de la convertir, ce fut lui qui fut converti par la prédicante. Il se démit de toutes ses charges, et prophétisa comme sa pensionnaire, à la profonde surprise de tous ceux qui le connaissaient. L'inspirée étant devenue enceinte, M. de Mandagors annonçait à qui voulait l'entendre, et même à son évêque, « que l'enfant qui allait naître serait le vrai sauveur du monde[1]. » Cette étrange et subite conversion fit beaucoup de bruit et de scandale dans la province : elle ne prouvait pourtant que la facile transmissibilité d'un état morbide.

On vit beaucoup de protestants, qui, après s'être moqués des extases de leurs coreligionnaires, tombèrent subitement à leur tour dans les mêmes crises. Ce qui arriva au jeune Cavalier (de Sauve), cousin du célèbre chef du même nom, est trop curieux et trop confirmatif de ce point, pour ne pas être reproduit ici. Voici donc ce que Cavalier (de Sauve) raconte dans sa déposition, recueillie par les auteurs du *Théâtre sacré des Cévennes*.

« On commençait, dit Jean Cavalier (de Sauve) [illegible] beaucoup des prophètes de notre pays [illegible] me sollicitèrent de me trouver dans une [illegible] devaient faire des prières ensemble [illegible] à seize ans, que la dévotion [illegible] consentis volontiers à la proposition [illegible] pensais que je verrais [illegible] dont on disait des choses [illegible] dans la grange [illegible] garçon [illegible] nantes. Cela [illegible] pas avantageusement. [illegible] ler, il dit entre autres [illegible]

1. Vie du maréchal de Villars [illegible]

la compagnie qui n'y étaient venues que par curiosité et avec un esprit moqueur, et que si ces personnes-là ne se repentaient, Dieu permettrait qu'ils seraient reconnus et rendus honteux. Il ajouta quelques autres choses de même nature, et il fit si bien mon portrait, que quand il aurait pénétré dans mon cœur, il n'aurait pas mieux représenté les dispositions où j'étais; ce qui me frappa terriblement. Mais mon petit raisonnement ne se porta pas plus loin qu'à soupçonner que ces gens-là pourraient bien être quelque espèce de devins. J'aurais voulu être à dix lieues de là. En effet, je me repentais de m'être engagé si avant parmi les assistants, et je formai la résolution de m'approcher peu à peu de la porte, pour m'enfuir le plus tôt que je pourrais. J'étais non-seulement ému et effrayé de ce que ce petit garçon avait si précisément deviné mes pensées, mais j'avais grand'-peur qu'il ne me nommât ou qu'il ne fît peut-être quelque chose de plus fâcheux encore. Je ne m'étais de ma vie trouvé dans un pareil embarras. Mais ce fut bien pis lorsque, comme toute ma pensée et tout mon désir ne tendaient qu'à sortir de là, je vis un autre fort jeune garçon directement sur mon passage, entre la porte et l'endroit où j'étais, qui, tombant tout à coup dans des agitations beaucoup plus violentes que celles de son camarade, si je puis l'appeler ainsi, dit à haute voix qu'il y avait une personne mal intentionnée qui voulait sortir, et que l'on eût à mettre des gens à la porte pour l'en empêcher, de peur qu'il n'allât découvrir l'assemblée. Après cela, ce nouveau devin se mit à dire tout haut, dans la précision la plus parfaite, tout ce que je m'étais dit à moi-même depuis que l'autre avait parlé : il ne lui manquait plus que de me nommer par mon nom et par mon surnom, et de me venir saisir par le bras, et il ajouta diverses choses tendant à m'obliger et à m'humilier devant Dieu, à me repentir, à lui donner gloire, etc. Ma frayeur secrète redoubla beaucoup. Je fus tout transi et j'étais pris de tous les côtés ; car ce dernier garçon n'avait parlé que d'une seule personne, qui, comme je le sentais bien, ne pouvait être que moi. Et pour la porte, il n'y fallait plus penser. Mon Dieu! disais-je en moi-même, avec quelle sorte de gens suis-je ici? qu'est-ce qui a dit à ces petits garçons tout ce qui est dans mon cœur? S'ils m'affrontent ici, que ferai-je? que deviendrai-je? que diront mes parents? J'étais dans un grand embarras. Mais pourtant, ajoutai-je, ces gens parlent du bon Dieu; si c'étaient des sorciers, ils ne diraient pas toutes les bonnes choses qu'ils disent ; ils ne feraient pas de si belles

prières; ils ne chanteraient pas de psaumes, et ces deux enfants ne m'auraient pas exhorté à me repentir. Ces pensées-là calmèrent un peu mon esprit et me portèrent à prier Dieu.

«....Alors voilà un troisième jeune garçon qui tombe comme avaient fait les autres. Après quelques agitations, il se leva plein de l'esprit, et dit à peu près ceci : *Je t'assure mon enfant, que cette assemblée est en sûreté. Ne crains rien, je suis avec vous, et je veux maintenant mettre ma parole dans ta bouche pour que tu consoles mon peuple*. Cela me toucha de nouveau, et fortifia mon cœur.

« Le jeune prédicateur parla deux grandes heures avec une facilité merveilleuse, et il dit des choses si pathétiques et si excellentes que tout le monde fondait en larmes, et moi avec les autres. Personne ne dormait, j'en suis sûr ; les paroles que ce petit serviteur de Dieu prononçait n'étaient pas endormantes : on n'en perdait pas une, car elles étaient toutes du sujet et toutes proportionnées à la capacité du bon et simple peuple qui les écoutait, quoiqu'elles fussent toutes sublimes et divines. Les deux heures passèrent comme deux moments. Et qui est l'enfant qui pourrait dire des choses semblables ? Tout le monde assurait que ce petit garçon ne savait pas lire ; mais quand il aurait su lire, en vérité, il n'était point capable par lui-même de composer un pareil discours, ni de le réciter, ni même d'avoir la hardiesse de parler en public et en français.

« .... Aussitôt après que sa prédication fut finie, je sentis comme un coup de marteau qui frappa fortement ma poitrine, et il me sembla que ce coup excitait un feu qui se saisit de moi, et qui coula par toutes mes veines. Cela me mit dans une espèce de défaillance qui me fit tomber. Je me relevai aussitôt, sans aucune douleur, et comme j'élevai mon cœur à Dieu, dans une émotion inexprimable, je fus frappé d'un second coup avec un redoublement de chaleur. Je redoublai aussi mes prières, ne parlant et ne respirant que par de grands soupirs. Bientôt après, un troisième coup me brisa la poitrine et me mit tout en feu. J'eus quelques moments de calme, et puis je tombai soudainement dans des agitations de la tête et du corps qui furent fort grandes, et semblables à celles que j'ai eues depuis, jusqu'à présent que je raconte ceci. Ces grands mouvements ne durèrent pas, mais l'émotion et l'ardeur du dedans continuèrent. J'étais alors tout occupé du sentiment que j'eus de mes péchés. Les fautes de libertinage, auxquelles j'étais le

plus principalement sujet, me parurent des crimes énorme et me mirent dans un état que je ne saurais ici décrire.

« Cependant le prédicateur faisait une seconde prière. Après qu'il eut fait chanter le psaume centième, il me fit venir devant lui, et il m'adressa des exhortations que je ne pus recevoir que comme venant d'une part extraordinaire, tant elles frappèrent vivement mon cœur. La hardiesse même de ce jeune garçon m'étonnait, ainsi que la pensée qu'il avait eue de prendre connaissance de ce qui m'était arrivé, et d'en entretenir le public. Et en effet, quelle merveille de voir un enfant timide et ignorant entreprendre d'enseigner un peuple! prêcher dans un langage qu'il n'était pas capable de parler dans un autre temps! s'exprimer magnifiquement! fournir abondamment des choses excellentes! *et presider en evêque dans une assemblee de chretiens!* Il me dit que j'étais bien heureux de m'être trouvé parmi ceux que Dieu avait appelés pour être rassasiés de sa grâce, sans qu'il leur en coûtât rien, que je devais bénir éternellement la bonté de notre Père céleste, qui m'avait tendu si amiablement les bras en me présentant ses trésors; que je l'en devais remercier avec un cœur humble et reconnaissant, en tous les moments de ma vie, et quantité de choses de cette nature d'un prix infini. Mais il ajouta que parce que j'avais murmuré, la volonté de Dieu était de me tenir un certain temps dans un état d'humiliation, et qu'il me visiterait en me terrassant seulement, jusqu'à ce que son bon plaisir fût de mettre aussi sa parole en ma bouche; qu'en attendant, j'eusse à prier sans cesse.

« Après cela, ce bon petit ministre de Jésus-Christ [1] donna la bénédiction et déclara, étant toujours rempli de l'Esprit que chacun arriverait en paix dans sa maison sans aucune mauvaise rencontre.

« Sur le chemin, comme je m'en retournais chez mon père, j'étais toujours en prière et en admiration, non-seulement à cause des grandes choses qui m'étaient arrivées, mais pour toutes les autres merveilles que j'avais vues et entendues. Je ne cessais de pleurer, et les grandes agitations que j'eus de temps en temps, me jetèrent plusieurs fois à terre ou m'obligèrent de m'arrêter. Je fus près de neuf mois dans cet état. La main de Dieu me frappait souvent, mais ma langue ne se déliait point. Il est vrai que sa grâce me consolait d'ailleurs, car

1. Il ne l'appelle plus devin.

j'obéissais avec plaisir à l'Esprit intérieur, qui me portait toujours à l'invoquer. Je ne me souciais plus de mes jeux et de mes divertissements ordinaires, et surtout je me sentis une véritable haine pour tout cet attirail du culte public des papistes, et pour toute cette farce de messe dont je m'étais auparavant fait un jeu. Je ne pouvais seulement pas regarder leur église sans frissonner.

« Enfin, après environ neuf mois de sanglots et d'agitations sans parole, un dimanche matin, comme je faisais la prière dans la maison de mon père, je tombai dans une extase extraordinaire, et Dieu m'ouvrit la bouche. Pendant trois fois vingt-quatre heures, je fus toujours sous l'opération de l'Esprit, en différent degré, sans boire, ni manger, ni dormir, et je parlais souvent avec plus ou moins de véhémence, selon la nature des choses. On fut bien convaincu dans la famille, par l'état plus extraordinaire que jamais où on me vit alors, et même par le prodige d'un jeûne de trois jours, après lequel je n'eus ni faim, ni soif, qu'il fallait que des choses semblables vinssent de la souveraine puissance[1]. »

Ce curieux récit met parfaitement en scène pour nous la manière dont la maladie des *trembleurs des Cèvennes* dut se communiquer d'un individu à l'autre, et finir par envahir ainsi des multitudes entières.

Nous avons dit que cette affection se réduisait, dans le plus grand nombre de cas, à des accès qui se reproduisaient par intervalles, comme les attaques d'hystérie ou d'épilepsie, et qui n'altéraient pas sensiblement la santé générale de l'individu, mais que, poussée à un degré plus avancé, elle pouvait aboutir à la démence. Nous allons fournir la preuve de cette assertion.

C'est surtout dans les premiers temps des troubles des Cévennes, et avant l'explosion de l'insurrection générale de ce pays, que l'on put constater de véritables accès de

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 86-89.

folie chez les religionnaires persécutés et traqués de montagne en montagne par les milices ou les soldats du roi. Nous avons déjà parlé de ces malheureux qui s'avançaient au-devant des dragons de Folleville, en soufflant de tous leurs poumons, criant : *Tartara!* et s'imaginant que cette formule allait suffire pour réduire en poussière leurs ennemis. Est-il nécessaire de rappeler le fait précédemment rapporté de ces deux prophétesses qui, emmenées prisonnières par les soldats, entendaient le Saint-Esprit parler dans leur ventre ou le voyaient sauter sur leurs mains?

Fléchier s'exprime ainsi en racontant l'expédition de Folleville :

« On se saisit d'abord d'une prophétesse que l'on fit conduire à la Torrette, redisant mille fois en chemin : « Coupez-moi les bras, coupez-moi les jambes, vous ne me ferez point de mal, » et refusant de manger de peur d'offenser le Saint-Esprit, qui la nourrissait. Le frère de cette folle n'était pas moins fou qu'elle. Il prêchait qu'il voyait le diable, dont il faisait des peintures fort bizarres, que le Saint-Esprit parlait par sa bouche, qu'il était plus grand prophète que Moïse, qu'il changerait, quand il le voudrait, la pierre en pain, et qu'enfin il représentait la personne de Jésus-Christ, qu'il était lui-même le fils du Père éternel, et que c'était là l'Évangile qu'il fallait croire sous peine de damnation[1]. »

Fléchier ajoute qu'au moment de combattre contre les dragons de Folleville, quelques inspirés voyaient des anges tomber sur eux comme des troupes de moucherons et les environner; « d'autres disaient que les anges voltigeaient autour d'eux, blancs comme neige et petits comme le doigt ; quelques-uns, qu'ils voyaient les mi-

1. *Relation des anatiques* à la suite des *Lettres choisies*, t. I, p.391.

nistres martyrs luisent et brillent et triomphent dans le ciel[1]. »

Dans la persuasion qu'ils étaient invulnérables, les religionnaires illuminés se précipitaient, tête baissée, pendant la mêlée affreuse, au-devant de la mort. Les officiers du roi qui eurent les premiers à combattre ces énergumènes, disaient n'avoir jamais vu un pareil mépris de l'existence; la folie seule pouvait, à leurs yeux, expliquer ce courage. Ils avaient la conviction d'avoir devant eux, à cette époque, de véritables aliénés, et ils étaient honteux de combattre de pareils ennemis et d'ordonner de telles exécutions.

Les hallucinations de la vue et de l'ouïe, symptôme si caractéristique de la folie, n'ont pas manqué chez les théomanes calvinistes. Ils avaient souvent des apparitions célestes et des *visions*.

Quant aux hallucinations de l'ouïe, en voici un exemple bien digne d'être rapporté. Il s'agit de ces mélodieux concerts que certains inspirés s'imaginaient entendre au milieu des airs. Isabeau Charras a dit ce qui suit dans sa déposition :

« Encore que beaucoup de gens se soient moqués des chants de psaumes qui ont été entendus en beaucoup d'endroits, comme venant du haut des airs, je ne laisserai pas d'assurer ici que j'en ai plusieurs fois ouï de mes propres oreilles. J'ai entendu plus de vingt fois cette divine mélodie, en plein jour et en compagnie de diverses personnes dans des lieux écartés de maisons, où il n'y avait ni bois, ni creux de rochers, et où, en un mot, il était absolument impossible que quelqu'un fût caché. On avait bien considéré tout, et ces voix célestes étaient si belles que les voix de nos paysans n'étaient assurément point capables de former un pareil concert. Dieu faisait tant d'autres

1. *Ibidem*, p. 292.

merveilles au milieu de nous, que celle-là ne nous paraissait pas plus incroyable que les autres. Et même, il y a une circonstance qui marque nécessairement le prodige; c'est que tous ceux qui accouraient pour entendre n'entendaient pas tous. Du moins plusieurs protestaient qu'ils n'entendaient rien, pendant que les autres étaient charmés de cette mélodie angélique. Je me souviens particulièrement d'avoir ouï distinctement les paroles des commandements : *Lève le cœur*, etc., et du psaume XCI : *Qui en la garde du haut dieu* [1], etc. »

Sayous, écrivain moderne, dit que « ces concerts se faisaient entendre d'ordinaire dans des lieux où s'élevaient des temples, maintenant détruits[2]. »

On ne peut donc mettre en doute qu'une folie caractérisée se soit développée quelquefois à la suite de la *maladie des trembleurs des Cévennes.* Ce cas ne constitua néanmoins que l'exception, et ne se montra plus après l'explosion de la guerre qui vint donner aux montagnards de ces contrées une demi-satisfaction de vengeance. Les inspirés conservaient, dans l'intervalle de leurs crises, la plénitude de leurs facultés et de leur raison. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler que tous les chefs des Camisards qui *tombaient* fréquemment, et à volonté, sortaient de leurs crises parfaitement sains d'esprit et de corps. Roland et Cavalier, les deux plus habiles chefs du parti, étaient aussi les plus richement favorisés du *don de l'Esprit.*

Par les citations empruntées aux contemporains, nous croyons avoir justifié l'idée que nous nous formons de la nature de l'illuminisme des calvinistes, en le rapportant à une maladie spéciale et épidémique du système

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 175.

2. Sayous, t. I, p. 303, d'après les *Mémoires inédits* de Court, *pour servir à l'histoire des Églises réformées de France et de leur dispersion depuis la révocation de l'Édit de Nantes.* (Manuscrit de la bibliothèque publique de Genève.)

nerveux. Quant aux causes qui l'avaient engendrée, elles n'étaient autres que les longues souffrances et l'excès du malheur auxquels les protestants du Midi étaient en proie depuis une longue série d'années. Celui qui succombe sous le poids de l'injustice et du criminel acharnement de ses semblables, n'a plus d'autre recours que dans la protection de l'Être suprême, qui seul est plus puissant que ses ennemis; il s'absorbe dans l'idée de Dieu, et la théomanie, ou folie religieuse, sort bien souvent de cette contemplation assidue.

Fléchier, tout en essayant de prendre en dérision le fanatisme des calvinistes, a pourtant émis des réflexions judicieuses sur la cause de la naissance et de la propagation du délire qui envahit le Dauphiné, le Vivarais et les Cévennes; il entre ainsi, sans s'en douter, dans la théorie médicale qui nous semble expliquer le mieux ces phénomènes.

« Ces pauvres gens, [illegible] n'entendaient parler que de ces sortes de [illegible] ; leur imagination en était remplie. Ils voyaient dans les assemblées [illegible] ils s'entretenaient sans cesse eux-mêmes. [illegible] jeûner plusieurs jours, [illegible] les rendait plus susceptibles de [illegible] vaines créances. [illegible] paroisse, de montagne en montagne, pour y passer les jours et les nuits, sans prendre d'autre [illegible] pommes ou quelques noix ; [illegible] continuelles de tout quitter [illegible] des élus et des fidèles, [illegible] imaginaires ; la petite gloire [illegible] d'être écouté comme un oracle [illegible] mille personnes [illegible] ses extravagances, [illegible] quelques textes mal [illegible] les causes de cette [illegible] sont disposés à suivre et à imiter [illegible]

et dans le cœur et dans la bouche; il se faisait une génération spirituelle de prophètes et de prophéties par les yeux et par les oreilles, plutôt que par l'esprit et par la foi; en sorte qu'ils devenaient tous ou trompeurs ou trompés par contagion[1]. »

On ne peut mettre en doute que la cause du mal épidémique dont nous venons de nous occuper, soit l'excès de la persécution qui avait frappé les calvinistes du Midi. Le désespoir exalta leur cerveau, et le délire, une affection épileptiforme, vint s'ajouter à tant d'autres maux. Voilà, pour le médecin philosophe, l'origine la plus probable à assigner à la *maladie des trembleurs des Cévennes*.

Quoiqu'elle se distingue par des caractères propres, l'affection épidémique des protestants cévenols offre pourtant de grands rapports avec des états analogues, qui avaient apparu à une époque antérieure, et avec d'autres qui l'ont suivie. On ne peut, par exemple, s'empêcher de reconnaître l'analogie qui existe entre les prophètes des montagnards cévenols et les prophètes qui accompagnaient, ou plutôt dirigeaient ces masses immenses d'anabaptistes qui, au seizième siècle, allaient de ville en ville, parcourant la Suisse, l'Alsace, la Pologne, la Lorraine et presque toutes les principautés de l'Allemagne, rebaptisant les chrétiens et traînant à leur suite des flots de paysans enrégimentés. Quand on lit, dans l'*Histoire des anciennes sectes luthériennes* du P. Catrou, les exploits des anabaptistes, on est surpris de la presque identité qui existe entre les prophètes des anabaptistes et ceux des protestants cévenols, en ce qui concerne la forme des prophéties, les visions, les prédications, les extases, les excitations à la guerre, le double rôle religieux et militaire des chefs, le mépris absolu de

1. *Relation des fanatiques* (*Lettres choisies*, t. I, p. 370).

la mort et le désir immodéré du martyre. Pour ne pas trop étendre un récit déjà bien long, nous nous bornerons à énoncer ce parallèle en renvoyant à la curieuse compilation du P. Catrou.

La *maladie des trembleurs des Cévennes* n'est pas non plus sans de grandes analogies avec celle des convulsionnaires jansénistes, qui devait éclater peu après et par une cause du même ordre. Si l'on se reporte au premier volume de cet ouvrage, on reconnaîtra que les mêmes caractères extérieurs et intérieurs dominent dans ces deux épidémies physico-morales. Agitations plus ou moins violentes, extases, chutes subites, contorsions convulsives, insensibilité physique momentanément acquise, voilà ce qu'avec la moindre attention on reconnaît également dans le cimetière de Saint-Médard et dans le désert des Cévennes. Les cas d'insensibilité physique bien constatés sont plus nombreux et plus remarquables chez les convulsionnaires jansénistes que chez les prophètes protestants; mais ce n'est là qu'une différence dans le degré, et qui [illegible] pas sans motifs que nous disons [illegible] sibilité *bien constatés*, c'est-à-dire [illegible] tateurs intelligents et attentifs [illegible] cusables. Sans cette réserve [illegible] côté des prophètes protestants [illegible] coup sur leurs analogues [illegible] convulsionnaires jansénistes [illegible] les coups de [illegible] duraient impunément [illegible] Médard [illegible] et d'une [illegible] au contraire [illegible] mort des Cévennes [illegible]

lonté de Dieu, *de sorte qu'elles frappaient quelquefois à plomb, et quelquefois à bout portant, ceux que Dieu voulait garantir, sans qu'ils en fussent offensés?* N'est-ce pas la foi seule du témoin, son vif désir de voir un étonnant miracle, son illusion en un mot, qui lui a persuadé de pareilles choses?

L'incombustibilité du prophète Clary, qui, selon le *Théâtre sacré des Cévennes*, resta un quart d'heure dans la flamme d'un bûcher, serait un bien grand miracle s'il n'y avait pas là aussi quelque chose à rabattre historiquement. Nous avons heureusement, à propos de ce fait, une note précieuse de Court, sage historien.

« Cet événement, dit Court, fit grand bruit dans la province; il m'a été attesté pour le fond par un grand nombre de témoins; mais par les informations que j'ai prises sur les lieux mêmes, la vérité se trouve altérée : 1° Clary ne séjourna pas dans le feu, 2° il y entra deux fois; 3° il se brûla au cou, au bras, et fut obligé de s'arrêter au lieu de Pierredou pour se faire panser. Le brigadier Montbonnoux, ami intime de Clary, et qui vécut longtemps après lui et cet événement, confirme ces trois observations; *mais il était néanmoins très-persuadé que le feu et le temps qu'il y demeura auraient dû l'endommager davantage, s'il n'y avait pas eu dans cet événement quelque chose de miraculeux.* »

Combien d'esprits laissent paraître la même naïveté que cet honnête brigadier camisard! Eh bien! l'excessive dévotion ne peut-elle se créer à elle-même les mêmes illusions que l'excessive amitié?

Si nous passons aux manifestations morales, nous trouvons une plus grande ressemblance, nous pouvons dire cette fois une parfaite identité, entre celles des convulsionnaires jansénistes et celles des prophètes cévenols. C'est de part et d'autre une exaltation de l'esprit qui les force à subir une pensée arrivant chez eux toute for-

mulée et dont ils sont même [illegible] l'or-
gane. L'idée dominante [illegible] au milieu d'une secte [illegible] des sectaires, et moins ils [illegible] plus ils sont dociles à recevoir cette [illegible] ceux que l'inspiration fait parler. [illegible] sa déposition, ont ceci de commun. [illegible] sont formées dans leur bouche sans qu'ils y contribuent par aucun dessein, de même que leurs corps sont mus par une puissance qui les domine et à laquelle ils ne font que prêter leur organe [1]. » On sait que le janséniste Fontaine, dans ses pirouettes [illegible], s'écriait « qu'il ne lui était pas possible de se soustraire à la puissance qui l'entraînait. »

Les discours que les convulsionnaires jansénistes te-naient dans leurs extases, et où ils déploraient l'avilissement et la corruption de l'Église catholique, sont le fidèle reflet des prédications des prophètes cévenols tonnant contre Rome et son culte. Il est remarquable que les uns et les autres fissent usage, dans leurs discours, de formules éloquentes qui étonnaient dans la bouche de personnes sans instruction. En ce qui concerne les prophètes cévenols, sans doute nous croyons que des enfants prononçaient de beaux sermons, mais certainement ces enfants n'étaient pas assez jeunes pour n'avoir pas déjà entendu prononcer les paroles ou exprimer les idées qui se retrouvaient si merveilleusement dans leur mémoire par le bénéfice d'une exaltation extraordinaire de leurs facultés intellectuelles. Avec cette explication, les petits enfants qui prêchaient dans les assemblées religieuses du Vivarais, du Dauphiné et des Cévennes ne

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. [illegible].

nous étonneront pas plus que ces filles du peuple qui, pendant la crise convulsionnaire, prononçaient de longs et beaux discours en l'honneur du grand thaumaturge des jansénistes, et exprimaient des pensées bien au-dessus de leur portée dans l'état normal de leur intelligence.

On peut citer un grand nombre d'exemples de cette exaltation extraordinaire des facultés intellectuelles sous l'influence de l'excitation cérébrale. Sans parler de la force de la mémoire chez certains fous, sans rappeler le Tasse, qui se sentait plus vivement inspiré pendant ses accès de folie que durant ses intervalles lucides, ni le jeune homme de Spolète, dont parle Érasme, qui, dans le cours d'un délire occasionné par la présence de vers intestinaux, s'exprimait couramment dans la langue allemande dont il n'avait qu'une faible teinture; nous citerons le cas, rapporté par le médecin Van Swieten, d'une jeune couturière qui ne cessait de répéter des vers dans le délire de sa fièvre, bien qu'elle n'eût jamais manifesté la moindre disposition pour la poésie. M. le docteur Michéa a observé, à l'hospice de Bicêtre, un garçon boucher qui se mit à débiter, pendant un accès de folie, de longs passages de *Phèdre* qu'il n'avait pourtant lu qu'une fois, et dont il ne put se rappeler un seul vers quand il eut recouvré la santé. M. Azam, dans un article des *Archives générales de médecine*[1], parle d'une jeune fille de vingt ans, hystérique et somnambule qui, pendant ses attaques d'hystérie, parlait latin. Or, c'était une paysanne absolument ignorante, et comme les phrases qu'elle prononçait étaient empruntées à la liturgie, on criait au miracle; un pèlerinage s'était même organisé dans le pays pour aller admirer cette merveille, lorsqu'un médecin

1. Numéro de janvier 1860.

crut reconnaître dans le latin de cette paysanne des phrases du bréviaire. Il chercha dans les antécédents de la jeune fille, et acquit la certitude qu'à l'âge de douze ans, elle avait été placée chez un vieux curé, qui avait l'habitude de lire tout haut son bréviaire devant elle. Ce latin n'était donc que l'évocation d'un souvenir effacé, sous l'influence de la maladie nerveuse à laquelle cette fille était en proie, le cerveau retrouvait, par un phénomène bien étrange, des impressions dont le souvenir aurait disparu sans retour dans les circonstances ordinaires. M. Brocca a cité à M. Azam un jeune somnambule qui, chez un pasteur protestant, parlait, disait-on, hébreu, probablement par un phénomène du même ordre.

Coleridge, dans sa *Biographie littéraire* raconte qu'une servante entièrement illettrée étant devenue folle, répétait des sentences grecques, tirées d'un Père de l'Église qu'elle avait accidentellement entendu lire par le pasteur chez qui elle servait.

Pendant le somnambulisme artificiel, provoqué par le magnétisme animal, l'exaltation de la mémoire est très fréquente, et le même phénomène a été souvent constaté chez les somnambules naturels.

Tous ces exemples, dont il serait facile d'étendre la liste, expliquent comment [illegible] que les dévots jansénistes [illegible] et illettrés, prononçaient [illegible] cours et s'exprimer [illegible] leur était pas familière [illegible] biles à se servir [illegible]

Un dernier trait [illegible] convulsionnaires [illegible] c'est le caractère [illegible] Rappelons enfin [illegible]

ralement convulsionnaires jansénistes et orateurs du désert, ne se souvenaient point, au sortir de leurs extases, des paroles qu'ils avaient proférées pendant ces crises.

Pour nous résumer, tous ces phénomènes étranges et à peine variables dans leurs manifestations, qui ont été observés chez les convulsionnaires jansénistes et chez les prophètes cévenols, se rapprochent en ce point, qu'ils reconnaissent évidemment pour cause occasionnelle une forte excitation morale et quelque événement extérieur d'une grande influence. Les convulsions furent le contre-coup des longues et ardentes disputes des théologiens sur la grâce, et aussi des persécutions que ces controverses attirèrent aux disciples de Jansénius. Les prédications exaltées de Jurieu et des autres pasteurs de l'Église réformée, concurremment avec les atroces mesures décrétées par Louis XIV contre les protestants de son royaume, déterminèrent aussi l'explosion de l'esprit prophétique dans le Dauphiné et dans les Cévennes. Sans doute, si l'on veut remonter à la cause première de ces phénomènes, on ne les trouvera que dans la nature de l'homme ; ce n'est pas le souffle extérieur qui les produit, mais c'est lui certainement qui les rend épidémiques. Là-dessus on est bien forcé d'admettre un enseignement que l'histoire nous donne en termes si clairs.

Mais combien cet enseignement ne devient-il pas encore plus positif, plus irrécusable, lorsque l'on considère de quelle façon ces crises finissent toutes ! Une grande agitation de l'esprit public les avait excitées, le calme rétabli les fait évanouir. Ici la preuve est complétée par la contre-épreuve. Que devient l'œuvre des convulsions, après la nouvelle persécution si maladroitement

entreprise par le premier ministre Fleury contre quelques évêques restés jansénistes, surtout après la mort de ce vieux Soanen, le dernier saint par lequel le parti appelant ait juré? Rien ou presque rien. Le parlement, la Sorbonne et le public, las d'avoir si longtemps disputé sur la bulle, s'étaient mis enfin à parler d'autre chose. Plus d'espérance d'un appui ou d'un encouragement de ce côté, dès lors plus d'agitation publique; plus de souffle excitateur, partant, plus de crises se propageant de proche en proche, plus de convulsions épidémiques. Si le parti janséniste convulsionne encore à Paris et dans quelques villes, ce n'est qu'en petit comité, et sans une foi bien arrêtée dans le mérite des choses extraordinaires qui s'y passent. Il y a encore beaucoup de spectateurs à la galerie, mais le nombre des acteurs va diminuant de jour en jour; bientôt il sera réduit à une demi-douzaine de sujets que l'on a dressés à des exercices vraiment effrayants, et qu'on entretient avec plus ou moins de soins, objet non d'édification religieuse, mais de curiosité mondaine, qu'on est bien aise de montrer quelquefois à ses amis, et qui est exhibé régulièrement une fois par an, le jeudi saint, à la Sainte-Chapelle.

C'est par le même mode de délitescence que l'épidémie prophétique des Cévenols s'évanouit, après que leur chef et leur principal prophète, Cavalier, a *composé* avec les généraux de Louis XIV, et que l'*organisateur* de l'insurrection, Roland, est tombé sous les coups des dragons de Villars. La guerre religieuse finit, et en même temps doit finir aussi cet état particulier des esprits, à la fois cause et effet de la guerre. Sans doute sur le sol même des Cévennes on continuera quelque temps encore à prophétiser, et plus d'un phénomène

extraordinaire s'y manifestera; parce que, si la guerre a cessé à force d'être inégale, la persécution ne cessera pas, persécution encore assez cruelle, hélas! même avec le maréchal de Villars, pour rendre nécessaire le secours puissant de l'esprit prophétique. Mais ce don manque absolument et tout d'un coup à ceux qui ont quitté cette terre où leurs frères combattent encore. « L'esprit quitta les Camisards, dit M. Peyrat, lorsqu'ils furent hors du Languedoc. Il abandonna même Compan, ce prodigieux dramaturge du désert. » Ce Compan était, comme nous l'avons dit, un brave jeune homme qui avait reçu, comme Cavalier, de très-grands dons prophétiques, et, comme lui, ne pouvait se consoler de les avoir perdus.

On sait assez ce qui s'est passé à Londres, et combien les prophètes cévenols, ou du moins ceux des réfugiés qui se croyaient toujours prophètes, parurent ridicules, même aux yeux des plus dévots protestants. Déjà, à Genève, d'autres avaient été jugés de la même façon. C'est qu'à Londres et à Genève, les Cévenols ne trouvaient plus ni la persécution ni la guerre.

De tout ceci, deux conclusions à tirer :

1° L'état des prophétisants dans les Cévennes n'était pas le produit d'un artifice quelconque, autrement cet artifice les aurait suivis partout; il était le résultat d'une sorte de maladie mentale provoquée par l'excès des persécutions et du malheur.

2° Il ne dépendait pas non plus uniquement de leur organisation particulière; car, dans ce cas, ils auraient prophétisé à Londres et à Genève aussi heureusement que dans leur pays natal. Sans excitation extérieure, convulsionnaires et prophétisants perdent également leurs dons.

LA

BAGUETTE DIVINATOIRE

> *Urbem philosophiæ, mihi crede, proditis dum castella defenditis; nam dum aruspicinam veram esse vultis, physiologiam totam pervertitis.*
>
> CICERO, *De divinatione.*

LA

BAGUETTE DIVINATOIRE.

CHAPITRE PREMIER.

Origine de la baguette divinatoire. — Son emploi dans l'antiquité, dans le moyen âge et dans les temps modernes.

Une *baguette*, une *verge* ou un *bâton*, ont représenté, dès les temps les plus anciens, le symbole extérieur de la puissance ou de quelque pouvoir surnaturel. Le sceptre des premiers rois n'était qu'un bâton garni de clous d'or ou d'argent. Lorsque Assuérus, roi des Perses et des Mèdes, donne son sceptre à baiser à la Juive Esther, c'est le signe d'une faveur ou d'une grâce telle qu'un souverain seul peut l'accorder.

Dans la Bible, Dieu lui-même nous est représenté avec cet attribut du bâton, qui symbolise sa toute-puissance ou sa miséricorde. Témoin ces paroles du psaume XXIII : *Votre verge et votre bâton m'ont consolé.* Dans le chapitre IV de l'*Exode*, l'Éternel dit à Moïse : *Que tiens-tu à la main? — Il répondit : Un bâton. Il dit : Jette-le à terre ; et il le jeta à terre et il devint serpent. Moïse s'enfuit de devant lui.*

L'Éternel dit à Moïse : Étends ta main et saisis sa queue ;

il étendit la main et le saisit, et il redevint bâton à sa main.

On lit encore dans le même livre, au même chapitre, verset 17 : *Quant à ce bâton, prends-le à la main ; c'est avec quoi tu feras des signes.*

Que faut-il entendre par *ces signes*, si ce n'est ce que dit plus loin l'auteur sacré, lorsque, avec la *verge* de Dieu, Moïse et son frère aîné Aaron font des miracles en présence de Pharaon ?[1] Au reste, les devins d'Égypte avaient eux-mêmes des verges, par lesquelles ils faisaient aussi des miracles, de faux miracles, bien entendu.

De tous les miracles de Moïse, le plus célèbre, et celui qui en même temps a le plus de rapport avec notre sujet, c'est celui qu'il opère dans le désert, lorsque le peuple d'Israël, mourant de soif et demandant à grands cris de l'eau, il fait jaillir une fontaine en frappant de sa verge le rocher d'Horeb[2].

Enfin, on lit dans les *Nombres*, chapitre XVII, un passage où la baguette est l'oracle, et en quelque sorte le scrutin qui exprime la volonté de Dieu. Le peuple d'Israël étant distribué en douze tribus placées sous l'autorité de douze chefs, il s'agissait de savoir auquel de ces chefs Dieu destinait les fonctions de grand prêtre. On enferme dans le tabernacle douze baguettes, sur chacun desquelles un nom a été écrit. Le lendemain, l'une de ces baguettes a poussé des fleurs et des fruits : c'est celle qui porte le nom d'Aaron, de la tribu de Lévi, à qui ce miracle tint lieu d'ordination.

Dans ce dernier exemple, la baguette a cessé d'être un simple attribut ou un symbole d'autorité pour devenir

1. *Exode*, chap. VII, VIII, X et XIV.
2. *Exode*, chap. XVII.

un instrument de miracles. Elle n'est même plus entre les mains d'un personnage, car elle agit seule, par la vertu secrète qui lui a été communiquée. C'est là le signe que la superstition va bientôt en sortir, et qu'elle poussera plus vite que les fleurs et les fruits. Nous allons, en effet, voir la baguette employée, parmi ce même peuple d'Israël, comme moyen de divination, au grand scandale d'un prophète.

Mon peuple consulte du bois, pour qu'un bâton lui fasse connaître ce qui est ignoré; car l'esprit de fornication le pousse si avant dans l'erreur que, s'éloignant de leur Dieu, ils se vautrent dans la débauche[1].

Ézéchiel n'est pas moins positif : *Car le roi de Babel se tient sur le chemin de* [illegible]*, au commencement des deux chemins, pour se faire faire des* [illegible] [illegible] *flèches, interroge les* [illegible]

Le jésuite Ménestrier, [illegible] curieux les origines [illegible] autre passage de la [illegible] Laban, [illegible] curer des [illegible]

« 25. Et Laban [illegible]
exiges de [illegible]

29. Et Jacob [illegible]
qu'est devenu [illegible]

30. [illegible]

31. Et Laban [illegible]
[illegible] encore les [illegible]

[1] [illegible]
[2] [illegible]
[3] [illegible]

32. Je passerai aujourd'hui parmi les troupeaux, et je mettrai à part toutes les brebis picotées et tachetées, et tous les agneaux roux, et les chèvres tachetées et picotées entre les chèvres, et ce sera là mon salaire.

33. Et à l'avenir, ta justice me rendra témoignage, quand tu viendras reconnaître mon salaire. Tout ce qui ne sera point picoté ou tacheté entre les chèvres, et tout ce qui ne sera point roux entre les agneaux, sera tenu comme un larcin s'il s'est trouvé chez moi.

34. Alors Laban lui dit : Je le veux, je le souhaite; que la chose soit comme tu l'as dit.

35. Et en ce jour-là, il sépara les boucs marquetés et tachetés, et toutes les chèvres picotées et tachetées, toutes celles où il y avait du blanc et tous les agneaux roux; et il les mit entre les mains de ses fils.

36. Et il mit l'espace de trois journées de chemin entre entre lui, et Jacob paissait les troupeaux de Laban.

37. Mais Jacob prit des verges vertes de peuplier, de coudrier, de châtaignier, et il en ôta de place en place les écorces, en découvrant le blanc qui était aux verges.

38. Et il mit les verges qu'il avait jetées de place en place, au devant des troupeaux, dans les auges et les abreuvoirs où les brebis venaient boire; et elles entraient en chaleur quand elles venaient boire.

39. Et les brebis donc entraient en chaleur à la vue des verges, et elles faisaient des brebis marquetées, picotées et tachetées.

41. Et il arrivait que toutes les fois que les brebis hâtives venaient en chaleur, Jacob mettait les verges dans les abreuvoirs devant les yeux du troupeau, afin qu'elles entrassent en chaleur *en regardant* les verges.

42. Mais quand les brebis étaient tardives, il ne les mettait point. Et les tardives appartenaient à Laban, mais les hâtives étaient pour Jacob. »

Comme il n'y a rien dans ce texte qui se rapporte à la baguette employée pour la divination, nous ne l'aurions pas cité, si nous n'avions considéré que la science divinatoire s'est approprié le nom de Jacob et de son bâton par une fausse interprétation des paroles de la *Genèse*.

Il existe, en effet, un traité fort connu des adeptes des sciences occultes, qui a pour titre : *La verge de Jacob, ou l'art de trouver des trésors.* Mais on voit que le nom de Jacob était invoqué ici fort gratuitement.

Plusieurs peuples de l'antiquité, notamment les Scythes, les Perses et les Mèdes ont pratiqué la divination au moyen de la baguette. Hérodote dit que les Scythes en usaient pour reconnaître les parjures. On sait par Strabon, que les prêtres des Indiens la pratiquaient aussi. On a déjà vu que le roi de Babylone avait consulté des flèches et des baguettes ferrées pour savoir s'il devait porter ses armes contre Ammon ou contre Jérusalem.

Cet usage peut avoir été introduit chez les Babyloniens, et de là chez d'autres peuples de l'Orient, par l'Égyptien Bélus, s'il est vrai, comme quelques érudits le prétendent, que ce prince conduisit une colonie d'Égyptiens sur le bord de l'Euphrate, et qu'il y institua les prêtres qu'on appela *Chaldéens*. Les Juifs, amenés en captivité à Babylone, auraient donc pu apprendre en ce pays cette pratique, si les passages de la Bible cités plus haut n'établissaient pas suffisamment qu'ils la connaissaient déjà avant l'époque de leur captivité.

Philostrate dit que l'usage de deviner au moyen de la baguette était connu et pratiqué chez les peuples de Mytilène (Méthelin, île de Lesbos). Tout le monde connaît le rôle merveilleux que jouent, dans la mythologie grecque, les baguettes de Minerve, de Circé, de [illegible] et le bâton ou caducée de Mercure. A la vérité [illegible] guette, entre les mains de ces divers person[illegible] symbole plutôt que l'agent de leur puissan[illegible] indice positif que la baguette servait à la di[illegible] les Grecs, c'est le terme de *rabdomancie* qu[illegible] dans leur langue : un peuple ne crée pas [illegible]

exprimer une chose dont il n'a aucune idée. Enfin, à cet indice, on peut ajouter le témoignage de saint Chrysostome, qui, dans la *Chaîne des Pères grecs*, mentionne plusieurs sortes de divinations en usage chez ses compatriotes, et notamment celle qui se pratiquait avec des baguettes.

Chez les Romains, le bâton augural appelé *lituus*, qui n'était, selon Macrobe et Aulu-Gelle, qu'une baguette recourbée dans l'endroit le plus fort, passait pour l'instrument le plus auguste de la divination. Les augures l'employaient dans les circonstances les plus solennelles. Romulus s'en était servi pour la description des régions célestes, ou pour l'orientation de sa ville naissante. C'est ce *lituus* qui, après le pillage et l'incendie de Rome par les barbares, fut retrouvé intact dans un temple, et devint, depuis ce moment, un objet sacré que ne devait toucher aucune main profane.

Le *lituus* intervint dans la consécration du successeur de Romulus :

« Numa-Pompilius, élu roi par les sénateurs et le peuple, voulut faire consulter les dieux, nous dit Tite Live, comme l'avait fait son prédécesseur. Il fit donc venir un augure qui le conduisit sur une montagne fort élevée. Là, cet augure, ayant à sa main droite le bâton recourbé, se plaça à gauche du prince, et s'y tint couvert, observa l'aspect de la ville et du champ, et ayant marqué l'orient et l'occident, il se tourna vers l'orient, pour avoir le midi à sa droite et le septentrion à sa gauche, sans se prescrire d'autres bornes que les endroits où la vue ne pouvait s'étendre. Cela fait, il prit le *lituus* à sa main gauche, sa droite sur la tête du prince désigné, et fit cette prière : Père Jupiter, si l'équité demande que Numa, dont je touche la tête, soit le roi des Romains, fais que nous en ayons des signes évidents dans la division que je viens de tracer. »

Quels devaient être et que furent ces signes demandés à Jupiter par l'augure sacré ? C'est ce que l'historien

oublie de nous dire. Peut-être l'ignorait-il lui-même, les signes manifestés en ce moment solennel étant restés un secret entre le roi élu et le prêtre païen.

Mais les Romains avaient la connaissance d'une baguette divinatoire toute profane, et dont les propriétés étaient aussi merveilleuses qu'utiles. L'usage de cette baguette devait même être fort vulgaire à Rome, puisqu'il y avait donné lieu à un proverbe. On lit, en effet, dans le Ier livre des *Offices* de Cicéron le passage suivant :

« Si tout ce qui est nécessaire à notre nourriture et à notre entretien nous arrivait par la vertu de quelque *baguette divine*, comme on dit, chacun de nous, libre de tout soin et de toute affaire, pourrait s'adonner entièrement à l'étude de la science. »

A cette allusion près, Cicéron ne croyait ni à la baguette divinatoire, ni probablement à aucune sorte de divination. Personne n'ignore que Cicéron, ayant été augure lui-même, disait qu'il ne concevait pas que deux augures pussent se regarder sans rire. Il nous a laissé, il est vrai, un traité sur la *divination*; mais à la fin du Ier livre de cet ouvrage, il cite les vers suivants d'Ennius, où le poëte se moque des gens qui offrent d'enseigner, moyennant une drachme, l'art de découvrir des trésors :

« Je vous la donne de bon cœur, mais ce sera à prendre [illegible] les trésors que vous nous aurez fait trouver. »

Suivant le catalogue que Vétranius Maurus [illegible] laissé des ouvrages de Varron, cet écrivain aurait [illegible] posé une *satire* ayant pour titre : *Virgula divina*. [illegible] Varron avait ajouté foi à la vertu de la baguette, il [illegible] une belle occasion d'en parler dans un autre [illegible]

écrits où il enseigne la manière de trouver les sources. Or il n'en parle nullement, non plus que Columelle, Pline, Vitruve, Pallade et plusieurs autres écrivains latins qui ont traité de la même matière.

Concluons de tout ce qui précède que, le *lituus* excepté, la baguette divinatoire n'a jamais été prise au sérieux chez les Romains.

Pour continuer ce précis rapide, nous suivrons la baguette chez des peuples plus modernes.

Gonzalès de Mendoza rapporte, dans son *Histoire de la Chine*, qu'il a observé avec soin les pratiques employées par les Chinois dans leurs divinations, et il nous apprend que la plupart d'entre eux se servaient pour cet objet de morceaux de bois disposés de différentes manières.

Si les Chinois n'ont pas reçu des Babyloniens cette pratique superstitieuse, tout porte du moins à croire qu'elle a passé des Babyloniens aux Turcs et aux Scythes, et de ceux-ci aux Illyriens, aux Allemands et à la plupart des nations du Nord.

Le Vénitien Marco Polo assure que la coutume de deviner avec des flèches régnait encore dans tout l'Orient, au moment où il exécuta de ce côté le fameux voyage dans lequel il fut sur le point de découvrir l'Amérique par la route de l'Asie.

Un autre voyageur d'une époque plus rapprochée de la nôtre, Thévenot, nous a laissé une très-curieuse relation où l'on trouve ce qui suit :

« Il y a parmi les Turcs plusieurs personnes qui se mêlent de deviner, et elles réussissent fort bien. On voit de ces gens-là en plusieurs coins des rues, assis à terre sur un petit tapis, avec une quantité de livres étalés à terre à l'entour d'eux. Or, ils devinent de trois façons : la première se fait ordinairement

pour la guerre, quoiqu'elle se fasse aussi pour toute autre chose, comme pour savoir si un homme doit entreprendre un voyage, acheter telle marchandise ou autre chose semblable. Ils prennent quatre flèches qu'ils dressent en pointe, l'une contre l'autre, et les font tenir à deux personnes; puis ils mettent sur un coussin une épée nue devant eux, et lisent un chapitre de l'Alcoran; et alors ces flèches se battent pendant quelque temps, et enfin, les unes montent sur les autres. Si les victorieuses ont été nommées *chrétiennes* (car ils en appellent deux les *turques*, et donnent aux autres le nom de leur ennemi), c'est signe que les chrétiens vaincront; si autrement, c'est signe du contraire. Ils ne vont jamais à la guerre qu'auparavant ils ne fassent cette expérience, ce qu'ils appellent *faire le livre*. »

N'est-ce pas là une reproduction exacte du procédé divinatoire du roi de Babylone, se tenant, avec ses flèches, à l'angle de deux chemins? Ne semble-t-il pas aussi qu'il existe une certaine communauté d'origine entre ces pratiques et celles des anciens Germains, qui *faisaient le livre*, ainsi que le rapporte Tacite dans le passage suivant :

« Les anciens Germains croient aux auspices et à la divination plus que nation au monde. Pour la divination, leur méthode est simple. Ils coupent en plusieurs morceaux une *baguette* d'arbre fruitier. et après les avoir distingués par différentes marques, ils les jettent au hasard et pêle-mêle sur une étoffe blanche.... et le prêtre prend trois fois chaque morceau, et selon les marques qui se présentent, il donne l'explication. »

D'après Ammien Marcellin, la divination se pratiquait chez les Alains au moyen d'une baguette d'osier. Il est probable qu'ils avaient puisé cet usage dans la Scythie dont ils occupaient une contrée. Ils le communiquèrent sans doute aux Illyriens, leurs voisins, puisque, d'après le témoignage d'un auteur cité par le [illegible]

les [illegible] l'avenir au moyen de quelques morceaux de bois. [illegible] porte à penser [illegible] passa des Illyriens aux Esclavons, [illegible] leurs contrées, et de ceux-ci [illegible] de la Germanie. On a [illegible] les Moscovites, qui, en se convertissant au christianisme, ne firent [illegible] les cérémonies de leur religion nouvelle [illegible] leurs anciennes coutumes de divination.

« Le [illegible] dit le P. Lebrun. [illegible] les baguettes se [illegible] et des saintes [illegible] un signe évident qui [illegible] seulement [illegible] baguettes [illegible] »

En résumé, si l'on met de côté l'allusion faite par Cicéron, dans un texte fort peu explicite, à la baguette divinatoire, il est certain que, dans toute l'antiquité, et même plusieurs siècles après l'époque que l'on désigne ainsi, on ne trouve aucun indice que les bâtons, verges ou baguettes, aient été employés comme moyen de découvrir les objets matériels. On ne les voit servir que dans les cérémonies superstitieuses ou sacrées, comme un signe, un moyen de divination appliqué aux choses morales.

C'est au moyen âge, époque où les croyances au surnaturel occupaient l'universalité des esprits, que l'on vit apparaître l'idée de consacrer la baguette à la découverte d'objets matériels dérobés aux yeux. C'est [illegible] chimistes, particulièrement à la secte des alc[illegible] mystiques, que nous avons essayé de caractéri[illegible]

un précédent ouvrage[1], qu'appartient l'initiative de cette pensée, bien en harmonie avec leurs élucubrations habituelles.

Le premier écrivain qui parle de l'emploi de la baguette pour découvrir les métaux cachés au sein de la terre et certaines choses matérielles autres que les eaux, est, en effet, un écrivain hermétique ; c'est Basile Valentin. Le *Novum Testamentum* de Basile Valentin, moine bénédictin et alchimiste célèbre, qui florissait au quinzième siècle, est un témoignage certain que l'on avait alors connaissance de cette pratique superstitieuse, à moins qu'on ne veuille, avec un écrivain moderne, élever des doutes sur l'authenticité des écrits de cet auteur et même sur son existence propre [2].

Basile Valentin nous apprend, dans son *Novum Testamentum*, que, de son temps, la magique baguette portait sept noms différents, outre ceux qu'elle avait reçus de l'antiquité : *Verge divine, Verge luisante, Verge saillante, Verge transcendante, Verge tremblante, Verge tombante, Verge supérieure.* Sept chapitres du *Novum Testamentum* répondent à ces sept noms pompeux, qui sont destinés à indiquer, par eux-mêmes, tous les caractères ou les mouvements qu'on a donnés à la baguette divinatoire. Suivant Basile Valentin, les ouvriers mineurs portaient la baguette « à leurs ceintures ou à leur chapeau [3]. »

Après Basile Valentin, la baguette divinatoire tombe quelque temps dans l'oubli ; il faut aller jusqu'à la fin du quinzième siècle pour trouver un autre écrivain qui lui accorde quelque mention.

1. *L'Alchimie et les Alchimistes, Essai* [illegible] *philosophie hermétique*, 3e édition, [illegible]
2. M. Hoefer, *Histoire de la Chimie*, [illegible]
3. *Testamentum novum*, cap. XIV, [illegible]

Basile Valentin était alchimiste. Parmi les auteurs qui, après lui, s'occupèrent de la baguette, on trouve un grand nombre de philosophes hermétiques; tels sont Robert Fludd, Mayer, Paracelse et Agricola. Or, on ne peut s'empêcher de se poser, à ce propos, ce dilemme fort simple. Si tous ces chercheurs d'or avaient su faire un bon usage de la baguette divinatoire, il est évident qu'ils auraient pu se passer de travailler à l'accomplissement du grand œuvre et de couver, pendant de si longues années, l'*œuf philosophique*. Il n'est pas moins certain, d'un autre côté, que s'ils avaient réussi à composer la pierre philosophale, la baguette divinatoire leur était superflue pour découvrir des trésors et des métaux précieux. Il est donc bien étrange que la plupart d'entre eux, qui se vantent presque toujours de cumuler ces deux secrets, soient contamment demeurés en proie à la plus triste indigence.

C'est en vain que l'on chercherait dans les ouvrages des auteurs hermétiques qui ont écrit sur la baguette divinatoire, quelques notions précises sur les propriétés de cet instrument et sur l'art de s'en servir. Ils ne sont pas plus clairs sur ce sujet que sur les opérations d'alchimie qu'il prétendent décrire. Tout ce qu'a dit sur cette matière l'obscur Paracelse, est tellement inconsistant, que l'on serait fort embarrassé de savoir à quelle opinion il s'arrête. Tantôt il approuve, tantôt il proscrit cette pratique. On ne peut douter pourtant qu'il n'en admette l'efficacité. Le jésuite Kircher attribue même à Paracelse d'avoir indiqué de quel bois il fallait se servir pour découvrir les différents métaux au moyen de la baguette. Pour donner une idée complète des incertitudes et des variations de Paracelse sur ce point, nous devons ajouter qu'il se tenait quelquefois dans un prudent milieu entre

[illegible] Dans son traité [illegible] philosophie occulte, [illegible] distinguer entre les trésors cachés par [illegible] humains et ceux qui sont [illegible] et gardés par les [illegible]nes. Mais comment faire cette distinction? C'est ce [illegible] bien de nous apprendre.

Tout ce que le jésuite Kircher assure avoir lu, de son temps, dans les écrits de Paracelse, ne se retrouve pas dans le volumineux recueil des œuvres du médecin suisse, qui a été publié à Genève en 1658. Mais il n'en est pas moins établi, et c'est là ce qui nous intéresse, qu'à l'époque où vivait Paracelse, on croyait, avec lui, à la vertu de la baguette pour la découverte des métaux.

La coutume de chercher les métaux à l'aide de la baguette divinatoire, qui s'est montrée pour la première fois en Allemagne, au quinzième siècle, avec Basile Valentin, et, au commencement du siècle suivant, avec Paracelse, passe bientôt en Flandre, et, successivement, en Angleterre, en Suède, en France et dans les contrées les plus méridionales de l'Europe.

Dans son [illegible]

l'efficacité et appprouve l'emploi de la baguette de coudrier pour découvrir les métaux.

L'opinion de ce Goclénius déplut au P. Roberti, jésuite flamand; après l'avoir attaquée par le raisonnement, ensuite par l'injure, le P. Roberti passe du sévère au plaisant, et parodie, en guise d'épigramme contre son adversaire, deux vers des bucoliques de Virgile :

Goclen amat *Corylos;* illas dum Goclen amabit,
Nec myrthus vincet *corylos*, nec laurea Phœbi.

Un autre paracelsiste, André Libavius, allègue les expériences qu'il a exécutées pour se déclarer partisan de la baguette divinatoire et trouver son usage fort licite. S'il ne s'agissait pas d'une question particulière et sans rapport avec un système quelconque de philosophie, il serait peut-être rationnel de juger de l'opinion définitive de Paracelse par celle de ses disciples.

Mais l'opinion d'Agricola, qui attribuait à des enchantements et à des paroles magiques les effets de la baguette, ne manquait pas d'adhérents. Tels étaient, par exemple, le jésuite Cœsius, auteur d'une *Minéralogie*, le P. Forérus, autre jésuite, et surtout Kircher. Ce dernier, plus savant et bien meilleur physicien que son confrère, fonde son sentiment sur l'expérience. Il a tout à fait le droit de déclarer chimérique la prétendue sympathie entre une baguette et les métaux, puisqu'il a, comme il nous le dit : « expérimenté plusieurs fois que les baguettes du bois que l'on déclarait être sympathique avec certains métaux, étant placées sur des pivots, en équilibre, auprès de ces métaux, ne remuaient en aucune manière, » (*De arte magneticâ*). Dans son autre ouvrage, *Mundus subterraneus*, le P. Kircher, revenant sur cette question, déclare que le mouvement de la baguette ne

peut être qu'un effet surnaturel, si, toutefois, il n'est le résultat de l'adresse ou de la supercherie de celui qui la tient entre ses mains.

En 1659, le jésuite Gaspard Schott, contemporain et confrère de Kircher, dit que dans toutes les villes d'Allemagne où il a demeuré, l'emploi de la baguette était un moyen très-répandu, et qu'il a pu voir lui-même plusieurs personnes trouver, par ce moyen, l'or et l'argent cachés.

Gaspard Schott a eu le mérite d'entrevoir, dès son époque, la véritable cause des mouvements de la baguette, qu'il n'est pas très-éloigné d'attribuer à l'*imagination* de celui qui la fait mouvoir.

« J'ai cherché, dit-il, avec grand soin, si la baguette de coudrier a réellement une sympathie avec l'or et l'argent, et si elle est mise en mouvement par une force naturelle. De même j'ai cherché si un anneau de métal, qu'on tient suspendu par un fil au milieu d'un vase de verre, et qui marque l'heure par les battements, est mu par une force semblable. J'ai trouvé que ces effets ne pouvaient avoir lieu que par la tromperie de ceux qui tiennent la baguette ou le pendule, ou, peut-être, par une secrète impulsion diabolique, ou, peut-être encore, parce que l'imagination met la main en mouvement. »

Gaspard Peucer a publié, en 1584, un *Traité des principaux genres de divinations*, dans lequel il attribue l'efficacité de la baguette divinatoire à la sympathie entre le bois de coudrier et les métaux, fidèle en cela à la doctrine si fort en faveur au moyen âge, qui établissait des relations secrètes d'attraction et de sympathie mutuelles entre certaines choses matérielles, et même entre celles-ci et les choses du monde moral.

Philippe Mélanchthon, dont Peucer était gendre, professe la même opinion dans le discours qu'il a composé sur la *sympathie*.

Porta, dans sa *Magie naturelle*, la partage encore, et tel est aussi l'avis de Keckermann, qui invoque, à ce sujet, l'autorité de Mélanchthon.

Michel Mayer, philosophe alchimiste, auteur d'un ouvrage intitulé : *Verum inventum, hoc est munera Germaniæ*, n'accorde qu'à la baguette de coudrier des propriétés précieuses qui tiennent, selon lui, à la sympathie de ce bois pour les métaux. Il compare la baguette à une sage-femme aidant aux montagnes à accoucher des matières métalliques dont elles sont enceintes. Il attribue à l'Allemagne, ainsi que beaucoup d'autres inventions, la découverte des vertus de la baguette divinatoire.

Le témoignage de Mayer confirme donc l'opinion que nous avons émise plus haut, et qui considère l'Allemagne comme le pays où l'usage de la baguette a pris pour la première fois naissance en Occident. Les auteurs que nous avons cités, depuis le commencement du quinzième siècle jusqu'à la fin du seizième, sont allemands pour la plupart. Un usage, dont aucun antécédent ne se montre ailleurs, ne doit-il pas être considéré comme une invention propre aux peuples qui l'ont les premiers mis en pratique, et l'ont ensuite communiqué aux autres nations? Notre opinion sur l'origine de l'usage de la baguette au moyen âge pourra donc sembler acceptable, et nous pourrons répéter avec Michel Mayer : *Munera Germaniæ!*

Les noms des différents écrivains ou philosophes célèbres que nous avons cités dans les pages qui précèdent, montrent qu'aux quinzième et seizième siècles, la plupart des savants de cette période avaient adopté la croyance aux vertus de la baguette divinatoire. L'esprit de crédulité, l'amour du merveilleux, qui distinguent

cette époque, ne pouvaient en effet manquer de s'empa-
rer de ce nouvel et puissant aimant. Pendant que d'au-
tres écrivains, plus ou moins illustres, tels que Robert
Fludd, Rodolphe Glauber, [illegible]
Rattray, Boyle, Mathias [illegible]
pendant le dix-septième siècle, à disserter sur l'usage
de la baguette appliquée à la découverte des métaux
précieux et des trésors cachés, cet instrument va tout à
coup acquérir une propriété nouvelle, celle de révéler
l'existence des mines. C'est encore par l'Allemagne que
nous arrivera cette addition de vertu miraculeuse. En-
trons dans l'exposé de cette troisième phase de l'histoire
de la baguette, qui va nous fournir l'occasion d'arracher
à l'oubli le nom d'une femme digne de figurer avec
honneur dans nos fastes nationaux.

CHAPITRE II.

La baronne de Beausoleil. — Emploi de la baguette [illegible]
pour la découverte des mines.

Le nom de la baronne de Beausoleil [illegible]
vices qu'elle a rendus à la France [illegible]
connus, si ce n'est de quelques [illegible]
naires biographiques [illegible]
tionnent en quelques lignes [illegible]
dans la plupart de [illegible]
ment à peu près en [illegible]
« leil, astronome [illegible]
« venue d'Allemagne [illegible]

« mise à Vincennes, en 1641, par ordre du cardinal Ri-
« chelieu ; on ignore l'époque de sa mort. » — Et c'est là tout. Cependant la femme éminente qui a porté ce nom avait tous les titres pour vivre dans les souvenirs et dans la reconnaissance de la postérité. Elle donna, la première, l'éveil sur l'étendue des richesses minéralogiques de la France, et montra tout le parti qu'il était possible d'en tirer pour la prospérité de ce pays. Elle prouva que l'exploitation de nos productions souterraines devait être une cause puissante de développement du crédit à l'extérieur, et de la prospérité publique à l'intérieur; elle embrassa, d'un coup d'œil vraiment politique, l'avenir réservé à l'exploitation de cette branche, alors inculte ou ignorée, des revenus du royaume. Elle proclama cette vérité, que la France possède et n'a nul besoin de demander aux autres nations les matières premières qui sont nécessaires à l'industrie des peuples. Elle fut, en un mot, la première révélatrice de nos richesses souterraines.

Comment furent payés les services rendus à la France par cette femme distinguée? Victime de l'ignorance et du fanatisme de son époque, elle succomba devant de lâches intrigues. Après la perte de ses biens, elle fut jetée, par l'ordre de Richelieu, dans la prison de Vincennes, où elle mourut dans un affreux abandon. Après sa mort, son nom fut voué au dédain et à l'oubli. Il y a, dans les annales de la science, une page douloureuse où l'historien inscrit pieusement le nom vénéré de ses martyrs. Heureux celui qui peut ajouter sur cette page un nom arraché à l'indifférence des siècles! Cet acte de justice historique, nous allons essayer de l'accomplir pour la mémoire d'une femme digne de tous les respects des amis de la science. Il nous suffira, pour cela, de réunir

les éléments épars propres à recomposer cette physionomie intéressante et ignorée.

Il est impossible de dire exactement aujourd'hui en quelle année et dans quelle ville naquit la baronne de Beausoleil. Comme elle nous apprend, dans un mémoire imprimé en 1640, qu'elle « s'occupe depuis trente ans de l'art des mines, » on peut en inférer qu'elle était née vers 1590. Elle appartenait à une famille noble de la Touraine ou du Berri, et son nom propre était Martine de Bertereau. Sa destinée fut fixée par son mariage, qui dut s'accomplir vers l'année 1610, avec le baron de Beausoleil.

Jean du Châtelet, baron de Beausoleil et d'Auffembach, était un des savants les plus recommandables du dix-septième siècle. Noble et originaire du Brabant, au lieu de suivre la carrière des armes, selon l'usage des jeunes gens des grandes familles de ce temps, il s'était voué de bonne heure à l'étude des sciences. La minéralogie devint l'objet spécial de ses études. Devenu habile dans cette science, le baron de Beausoleil ne tarda pas à être connu comme l'un des premiers ingénieurs de l'Europe. Il avait visité successivement les mines de l'Allemagne, de la Hongrie, de la Bohême, du Tyrol, de la Silésie, de la Moravie, de la Pologne, de la Suède, de l'Italie, de l'Espagne, de l'[illegible], de l'Angleterre et de la France. Il obtint de [illegible] rains de l'Europe des commissi[illegible] empereurs d'Allemagne, Rodolph[illegible] nommé conseiller et commiss[illegible] chambres des mines de la [illegible] pold le créa directeur des [illegible] tin. Les ducs de Bavière, de [illegible] donnèrent les mêmes titres [illegible]

pape lui accorda un semblable brevet dans tout l'État apostolique.

Comment s'opéra la rencontre et l'union de ce savant minéralogiste avec Martine de Bertereau?

Pierre de Beringhen, premier valet de chambre de Henri IV, nommé par le roi contrôleur général des mines de France, avait à exploiter, pour son compte particulier, les mines de la Guyenne, du pays de Labour, et celles du haut et du bas Languedoc, que le roi avait aliénées en sa faveur. Pierre de Beringhen était originaire des Pays-Bas, qui étaient aussi, comme nous l'avons dit, la patrie du baron de Beausoleil. C'est probablement grâce à cette communauté de patrie que Pierre de Beringhen put connaître le baron de Beausoleil, et c'est sur le bruit de sa renommée qu'il fut amené à attirer en France ce savant ingénieur pour lui confier l'exploitation et la direction de ses mines. Le baron de Beausoleil vint en France vers l'année 1600 sur l'invitation du contrôleur général des mines, et c'est dix ans après que s'accomplit son mariage avec Martine de Bertereau.

A la suite de leur union, les deux époux entreprirent de grands voyages, pendant lesquels les heureuses facultés de Mme de Beausoleil durent se développer singulièrement, et se diriger avec fruit vers l'objet habituel des études de son mari. Elle parcourut l'Allemagne, l'Italie, la Suède et peut-être l'Espagne. Elle traversa même l'Atlantique et visita le nouveau monde. Profitant des lumières acquises dans ces longs voyages, elle s'initia à toutes les connaissances qui se rattachent à l'art de l'ingénieur des mines. Elle s'appliqua à la géométrie, la mécanique, l'hydraulique, la minéralogie et la chimie. Outre les langues vivantes les plus répandues alors, l'ita-

lien, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, elle possédait encore le latin, et même l'hébreu, s'il faut en juger par quelques citations hébraïques que l'on trouve dans son livre. C'était, en un mot, une femme d'une vaste instruction et d'une grande intelligence.

Le baron de Beausoleil, pendant son séjour en France, de l'année 1600 à l'année 1610, ne s'était pas seulement consacré au travail de surveillance et d'exploitation de mines que Pierre de Beringhen lui avait demandé. Les voyages lointains qu'il exécuta depuis avec sa femme, l'occupèrent jusqu'à l'année 1626. Ce ne fut qu'alors, c'est-à-dire à son retour en France, qu'il entreprit sérieusement les travaux d'exploitation pour le compte du contrôleur général des mines du royaume.

Il dut accomplir avec un grand succès la mission qui lui avait été confiée par Pierre de Beringhen, puisque le maréchal d'Effiat (père du marquis de Cinq-Mars, mort sur l'échafaud en 1642 par la vengeance de Richelieu), accorda, le 31 décembre 1626, en sa qualité de surintendant des mines et minières de France, une nouvelle commission à Jean du Châtelet, baron de Beausoleil, pour se transporter dans les autres provinces de la France, y faire ouvrir des mines, indiquer les minerais dont il ferait la découverte, et en donner son avis, afin que l'on statuât sur ce qu'il importait d'entreprendre à ce sujet dans les intérêts du roi [1].

1. Cette commission, donnée par le maréchal d'Effiat, est une pièce précieuse en ce qu'elle montre pos[illegible] l'état d[illegible] trouvaient alors les mines de France : « Notre [illegible] surintendant général, conforme à l'intention de Sa Majesté, [illegible] de convertir, faire valoir et tirer utilité au bien et à [illegible] l'Estat et du service de Sa Majesté de toutes les mines et [illegible] de ce royaume *inutiles ou de peu de fruict jusques à présent ;* [illegible] informez par rapport de l'estude et recherche [illegible] particulière

C'est pendant son séjour dans le Languedoc que le baron de Beausoleil publia, à Béziers, une petite dissertation latine sous ce titre : *Diorismus veræ philosophiæ de materiâ primâ lapidis* (*Explication de la vraie philosophie concernant la matière première des minéraux*). Cet opuscule, qui traite des métamorphoses de la matière en général, n'est qu'un écho des vaines et obscures spéculations de la science de cette époque sur la nature intime et l'origine des corps naturels. On y trouve, avec les fausses idées du temps, d'autres merveilles empruntées aux anciens. On peut y lire, comme dans Virgile, que les abeilles naissent du corps putréfié d'un bœuf, et de plus que la paille, les rats, le miel, la rosée et les anguilles ont une même origine. A part ses connaissances en minéralogie et en métallurgie, le baron de Beausoleil ne possédait donc pas sur la physique générale et sur la chimie, des notions plus saines que celles qui avaient cours à son époque. En effet, il se piquait un peu d'alchimie et beaucoup d'as-

que vous avez tousiours faicte pour acquérir la cognoissance de la nature de tous métaux et minéraux, et notamment des lieux et matrices qu'ils se tirent en ce royaume; que par cette estude vous êtes parvenu à cette cognoissance très-parfaite, avez découvert tous les lieux où les dites mines sont plus abondantes en ce royaume, et qu'elles sont les meilleures, les plus utiles, et les plus faciles à ouvrir et à descouvrir; et encore que par essay très-certain vous pouvez cognoistre la qualité et le degré de bonté des dits métaux et minéraux; à ces causes et autres particulières considérations. Nous, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, vous avons commis, ordonné et député, commettons, ordonnons et députons par ces présentes pour vous transporter en tous lieux et provinces de ce royaume esquels vous jugerez et saurez êtres les dites mines et minières de quelque nature qu'elles soient, les ouvrir et faire ouvrir entièrement, etc. » — La mesure adoptée ainsi par l'administration était donc une exploration minéralogique dont les résultats devaient être transmis au surintendant, qui, sur ces éléments, déciderait en dernier ressort du plan à adopter pour l'exploitation générale de ces mines. Le parlement de Bordeaux enregistra cette commission le 12 juin 1627, et celui de Toulouse, le 8 juillet.

ologie. Il s'entourait, dans ses excursions, de tout un dicule attirail d'instruments astrologiques, auxquels prétendait devoir le succès de ses recherches. C'était une des folies du siècle, folie regrettable, surtout pour eausoleil, car elle nuisit beaucoup à son crédit et surout à la fortune qu'il aurait pu faire dans la carrière ù il était véritablement supérieur.

La commission accordée par le maréchal d'Effiat au aron de Beausoleil fut enregistrée, en 1627, par les arlements de Bordeaux et de Toulouse, et pendant la nême année par le parlement de Provence, à la suite de a visite que notre minéralogiste avait faite dans les prin-cipales villes du midi de la France. De là il se rendit, accompagné de sa femme, en Bretagne, et il fixa sa résidence à Morlaix.

C'est dans cette dernière ville, où s'étaient intallés les deux époux, que leur arriva, en l'année 1627, la très-fâcheuse aventure que nous allons rapporter.

Tandis que le baron était allé reconnaître une mine dans la forêt de Buisson-Rochemares, la baronne, de son côté, s'était transportée à Rennes, pour y solliciter l'enregistrement de leur commission. Profitant de cette double absence, un prévôt provincial du duché de Bretagne, nommé La Touche-Grippé, que la baronne appelle, par dérision, *Touche-Grippe-Minon*, pratiqua chez eux, à l'improviste, une perquisition, sous ce prétexte commode, qu'il ne croyait pas qu'il fût possible de découvrir des mines, et en général les choses cachées sous terre, sans le secours des démons, qui ne les révèlent qu'aux magiciens. C'est sous cette couleur, et sans doute aussi par l'inspiration de sa cupidité personnelle, que La Touche-Grippé entra sournoisement dans la demeure du baron de Beausoleil, assisté seulement d'un substitut du procu-

reur général. Il y fit main basse sur tout ce qui fut trouvé dans leurs coffres : or et argent, bagues, pierreries, échantillons de mines, instruments propres à la découverte et à l'essai des minerais, procès-verbaux, mémoires des lieux où les mines avaient été signalées, rien n'échappa à la rapacité des deux magistrats de Morlaix, qui firent leur charge au domicile des époux absents, absolument comme certains agents inférieurs de la justice espagnole font la leur dans le roman de Gil Blas.

Surpris de cette manière, le baron et sa femme eurent encore à se purger de la prévention de magie et de sortilége que faisait peser sur eux l'indigne procédé du prévôt provincial. Leur justification fut aisément accueillie par des magistrats désintéressés; elle fut pleine et entière, sans avoir néanmoins d'autre résultat pour eux qu'un déni de justice. En effet, ils ne furent pas inquiétés, et l'affaire n'eut pas d'autres suites, mais le prévôt et son assistant ne le furent pas non plus et gardèrent imperturbablement tout ce qu'ils avaient pris. Ni le parlement de Bretagne, dont ils étaient les subordonnés, ni le conseil du roi, dans lequel leurs victimes avaient pourtant de puissants protecteurs, ne daignèrent seulement s'occuper de cette affaire. En 1640, c'est-à-dire plus de douze ans après, la baronne demandait encore une justice qui ne lui fut jamais rendue.

Cette mésaventure ayant dérangé les affaires des deux époux, ils se décidèrent à reprendre le chemin de l'Allemagne, où l'empereur Ferdinand II réintégra le baron dans sa charge de conseiller et commissaire des mines de Hongrie. Plus tard, ce monarque consentit pourtant à le laisser partir de nouveau; il lui fit expédier son

passe-port « pour aller et venir dans les États de l'empire[1]. »

Mais les Beausoleil n'avaient pas renoncé à la pensée de faire fortune en France; grâce à l'entreprise considérable qu'ils avaient commencé d'exécuter d'après la commission accordée par le marréchal d'Efliat. Le baron se rendit dans les Pays-Bas, où il sollicita et obtint du prince d'Orange-Nassau un autre passe-port, daté de la Haye. Ce passe-port est conçu dans des termes qui font connaître ses titres et le train avec lequel il voyageait.

« S'en allant, le sieur Jean du Chastelet, baron de Beausoleil, commissaire général des mines de Hongrie, et conseiller de sa Sacrée Majesté Impériale, avec sa femme, ses enfants, serviteurs, servantes, hardes et bagages, d'icy par le Brabant en France..., et après s'en retourner en Allemagne. »

La suite du baron de Beausoleil se composait, comme il est dit sur le passe-port qui les désigne sous le nom

1. Ce passe-port, en langue latine, est daté du mois de septembre 1629. Son contenu témoigne des services rendus par cet ingénieur dans les mines de Hongrie, et atteste la reconnaissance du souverain : « Nous vous faisons savoir et déclarons, dit l'empereur, que dans le mois de septembre 1629, le porteur du présent, notre très-cher et très-fidèle Jean du Chastelet, baron de Beausoleil, sur sa comparution très-humble devant nous, et son offre d'offices et de services, a été attaché par nous avec commission spéciale, à notre royaume de Hongrie, constitué commissaire, et [illegible] avec clémence à l'administration des mines; et afin [illegible] et servir avec plus de fruit et de commodité à ce grand [illegible] nous l'avons en outre gratifié et décoré, par une grâce et [illegible], du titre insigne de Conseiller de Notre Majesté. Mais comme après cette [illegible] menée à fin avec succès, il n'a pas [illegible], dans ces temps de trouble, de s'en charger de nouveau, et [illegible] demandé congé pour ce temps à notre Sacrée Majesté, afin de [illegible] d'autres royaumes et pays, requérant en même temps de notre [illegible] Majesté des lettres de bon témoignage et recommandation, nous n'avons pas voulu refuser à cette [illegible] demande, et [illegible] dans notre clémence d'accéder à son [illegible], etc. » — [illegible], Anciens minéralogistes, t. I, 441, 442.

de *serviteurs*, de cinquante mineurs ou fondeurs allemands et de dix mineurs hongrois, ce qui marque suffisamment un état de fortune et un train considérables.

Le roi Louis XIII ayant accordé des lettres de *surannation*, délivrées à Paris le 11 août 1632, pour faire enregistrer aux parlements de Paris, de Rouen, de Dijon et de Pau la commission donnée en 1626 par le maréchal d'Effiat, les travaux de la grande exploitation minéralogique sollicitée par les Beausoleil purent dès lors être commencés.

On débuta par les provinces du Midi et celles de la Bretagne. Ce ne fut pas, néanmoins, sans quelque résistance de la part des parlements provinciaux. On objectait que la commission donnée par le maréchal d'Effiat, n'ayant pas été présentée aux parlements en temps opportun, se trouvait périmée et sans valeur. Aussi se trouva-t-on obligé d'obtenir des ordonnances du roi adressées aux parlements de Paris, Rouen, Dijon et Pau, et tous autres justiciers et officiers, pour confirmer et faire continuer cette commission.

« Doutant, dit le roi à ces parlements, que fissiez difficulté de faire registrer la commission émanée de feu notre très-cher cousin le maréchal d'Effiat, intendant des mines et minières de France, et suivant icelle, souffrir à notre cher et bien-aimé le sieur du Chastelet, baron de Beausoleil, faire la recherche et découverte des dites mines et minières dans vos ressorts; de l'avis de notre conseil, qui a vu notre commission, arrêts de vérification en nos cours de parlement de Bordeaux, Thoulouse, Provence, Rennes, ayant les certificats de la découverte qu'il a faite de plusieurs des dites mines et minières, et preuve d'icelles, vous mandons, ordonnons, etc. »

Il est ordonné de faire cesser tout empêchement et résistance à la mission de l'ingénieur, et de donner plein

et entier effet à la commission accordée par le maréchal d'Effiat.

Cependant, les précédents travaux que nos deux minéralogistes avaient exécutés en France ne les avaient pas enrichis, comme on l'a vu. Ils travaillaient en effet dans des conditions qui devaient nécessairement entraîner leur ruine, sans même que des prévôts à la façon de *Grippe-Touche-Minon* y aidassent en rien. Non-seulement ils ne recevaient aucun traitement du roi, mais ils faisaient, sur leurs propres biens, l'avance de tous les frais qu'entraînaient les opérations relatives à la découverte des mines et à l'épreuve des minerais. Ils se transportaient de province en province, ayant à leur charge le salaire des soixante ouvriers mineurs qu'ils avaient amenés d'Allemagne. Dans un de ses manifestes, la baronne de Beausoleil se vante d'être venue en France avec son époux, dans le seul but d'*enrichir* le roi de France, et elle ne semble exprimer en cela que le fait le plus vrai.

Engagés dans une vaste entreprise qui ne leur rapportait, pour le moment, qu'un peu de gloire et beaucoup de jalousie, les Beausoleil espéraient trouver la récompense et le fruit de leurs laborieux efforts dans quelque concession de mines importantes à exploiter en France, ou dans quelques droits superbes que la reconnaissance royale leur réserverait sur l'exploitation des mines découvertes par leurs soins; mais ce jour était bien lent à arriver, et ils avaient déjà dépensé trois cent mille livres de leur fortune, c'est-à-dire une somme équivalant aujourd'hui à plus d'un million.

La baronne de Beausoleil avait eu l'initiative de cette valeureuse entreprise, et elle en dirigeait l'exécution.

Pendant que son mari travaillait à la recherche des mines, c'est elle qui s'occupait des affaires. En 1632, l'année même du début de l'exploitation, elle dressa un état des services qu'ils avaient rendus au roi depuis leur première entrée en France. Cet imprimé avait pour titre : *Véritable déclaration faite au roi et à nos seigneurs de son conseil, des riches et inestimables trésors nouvellement descouverts dans le royaume.* N'ayant pas obtenu tout d'abord les faveurs qu'elle était en droit d'attendre du roi et de son conseil, la baronne fit réimprimer la même brochure sous ce titre : *Véritable déclaration de la descouverte des mines et minières de France, par le moyen desquelles Sa Majesté et ses subjects se peuvent passer de tous les pays étrangers; ensemble des propriétez d'aucunes sources et eaux minérales descouvertes depuis peu de temps, à Château-Thierry, par dame Martine de Bertereau, baronne de Beausoleil*, 1632 [1]. L'ouvrage est dédié : *A hault et puissant seigneur, messire Anthoine de Ruzé, pair et maréchal de France, marquis d'Effiat, surintendant général des finances et des mines et minières de France*. C'était un hommage bien dû au seul protecteur qui avait accueilli et encouragé leurs travaux.

On trouve indiquées dans cet opuscule, cent cinquante mines comme ayant été découvertes par l'ingénieur et sa femme. Gobet, dans la préface qu'il a mise en tête de leurs œuvres minéralogiques, assure qu'ayant vérifié, longtemps après, quelques-unes de ces indications, ce que personne ne s'était encore donné la peine

1. Cet ouvrage de la baronne de Beausoleil, ainsi que *la Restitution de Pluton*, dont il sera question plus loin, et ce qui concerne les travaux des Beausoleil, ont été réimprimés dans le tome I de l'ouvrage de Gobet : *les Anciens minéralogistes de France*, p. 291-452. C'est ce qui les a sauvés de l'oubli. Ils sont également mentionnés dans la *Métallurgie* d'A. Barba, t. II, in-12.

de faire avec soin, il les trouva parfaitement exactes. L'abbé de Vallemont, dans sa *Physique occulte*, enchérit encore sur cette affirmation : « Voilà, dit-il, cent cinquante minières découvertes dans le royaume par les soins de l'Allemand dont j'ai parlé, et qui ajoute qu'il en a encore trouvé quantité d'autres. De ma part, je puis assurer que j'en ai vu plus de cinquante dont il ne fait aucune mention. »

Il est donc impossible de douter que ces deux personnages aient possédé une grande science minéralogique, dont ils firent plusieurs applications utiles à notre pays. La persistance du gouvernement à les employer, malgré l'envie qu'on leur portait et le mauvais jour que leurs ennemis s'efforçaient de jeter sur leurs travaux, est déjà un fait significatif. Mais on trouve une preuve plus positive, un certificat officiel et authentique de leurs talents et de leurs services, dans un nouveau brevet que M. de la Porte de la Meilleraye, successeur du maréchal d'Effiat dans la surintendance générale des mines, accorda au baron de Beausoleil le 18 août 1634, et qui fut, comme le précédent, enregistré dans plusieurs parlements du royaume. Cette dernière commission leur accorde même des pouvoirs très-étendus, qui ne figuraient pas dans la première [1].

1. On en jugera par l'extrait suivant [illegible]
« Comme par lettres du sieur d'Ef[illegible] en ses conseils d'État et [illegible] chevalier [illegible] des finances et les dites mines et min[illegible] [illegible]embre 1626, vous avez commis et député [illegible] les mines et minières de ce royaume [illegible] [illegible]éissance de Sa Majesté [illegible] et diligence. [illegible] decouvert nombre de mines [illegible] [illegible]aux et semi-minéraux et même [illegible] que communes desquelles [illegible]

Par cette nouvelle commission, le baron de Beausoleil se trouvait élevé au grade d'inspecteur général des mines

et à la chose publique, pour avoir l'ordre du travail desquelles mines vous faites à présent vos diligences; et d'autant que nous sommes avertis qu'en faisant votre recherche des dites mines vous avez trouvé plusieurs personnes qui les travaillent et les font travailler secrètement, et la plupart à l'heure de nuit, sans aucune permission de Sa Majesté, ni de nous et de ceux qui ont en notre dite charge, et de notre dit lieutenant général, et vendent la terre ou pierre desdites mines aux étrangers qui frustrent la France des profits de la fonte et affinements d'icelles. *Nous à ces causes*, attendant qu'il ait plu à Sa Majesté nous ordonner de pourvoir à l'ordre du travail des dites mines sur les propositions qui en ont été par vous faites, à plein confians en votre capacité et expérience au fait des dits travaux des mines, affection et fidélité au service de Sa Majesté et du public, vous avons, en conséquence de la commission dudit sieur maréchal d'Effiat, de nouveau commis et député, commettons et députons par ces présentes, pour continuer la recherche et perquisition générale desdites mines et minières métalliques, de quelque matière, qualité et condition qu'elles soient, dont il peut revenir de l'utilité à Sa Majesté, en toute l'étendue de ce royaume, et faire procès-verbaux, en présence et assistance des officiers des lieux ou autres personnes publiques, de la qualité nature et valeur des dites mines, en tirer des échantillons pour en faire des essais, pour ce fait et rapporté par devers nous, être ordonné ce que de raison. *Si vous mandons* et commettons aussi par ces présentes de faire saisir et mettre sous la main de Sa Majesté, par le premier huissier ou sergent pour ce requis et à défaut par Jean Le Mesle, Georges Bouchery, archers des dites mines et minières, qu'à ce fait nous avons commis et commettons, toutes et chacunes les mines et minières de ce royaume, avec les instruments servant au travail d'icelles, et tout ce qui en dépend, que vous trouverez être ou avoir été ouvertes et travaillées sans expresse permission de Sa Majesté ou de nous, nos dits prédécesseurs, ou notre lieutenant général, et sans avoir payé les droits de la couronne; et faire donner assignations aux dits délinquants et à tous opposants à l'exécution des présentes, devant nous ou notre lieutenant général, ou officiers par lui subrogés, au siége de l'admirauté, mines et minières de France, proche la grande salle du Palais, pour se voir condamner au payement des droits de Sa Majesté et aux peines tant civiles que criminelles, portées par les édits et ordonnances, lois, statuts et règlements des dites mines, etc., etc.

« En témoin de quoi nous avons fait mettre et apposer le scel de la juridiction royale des mines et minières; et signé par notre greffier. A Paris, le dix-huitième jour d'août mil six cent trente-quatre.

« *Signé* : AUBRI. »

(Gobet, *Anciens minéralogistes*, t. I, p. 447.)

France, en attendant qu'à la fin de son grand travail éliminaire d'investigation, on le mît à la tête de quelques-unes de ces exploitations.

Certes, si la considération et la gloire pouvaient infiniment suffire au mérite, le baron du Châtelet et la ame de Bertereau auraient trouvé leur plus magnifique écompense dans cette commission du surintendant des ines. Mais une gloire qui leur revenait à cent mille écus e leur avoir, non compris leurs talents et leurs peines, e pouvait leur apparaître que comme une déception ien amère.

Le succès était loin en effet d'arriver aussi facilement et aussi vite que l'avait espéré, dans son enthousiasme, l'ardente inspiratrice de cette œuvre. Dans le travail des mines, les moindres recherches sont une source de dépenses considérables ; des opérations de ce genre, commencées sur tant de points à la fois, devenaient nécessairement ruineuses. C'était une entreprise de souverain et non de particulier, à une époque où l'idée des associations financières n'existait encore que dans les limbes de l'avenir. Après dix ans de ces travaux ruineux, les Beausoleil, qui n'avaient pu arracher du gouvernement la plus légère ratification des promesses qu'ils en avaient reçues, commencèrent donc à voir la fin de leurs ressources. Quelle que fût la fortune de leur maison, elle n'avait pu suffire à une pareille nécessité de dépenses continuelles, faites sans compensation aucune. D'après quelques plaintes qui échappent à la baronne, à propos de « la considération qui [illegible] en France à la splendeur des équipages, » Il [illegible] comprendre qu'après ces dix années, leur [illegible] plus fort brillant.

Toutefois, les espérances des deux [illegible]

moment sur le point de se réaliser. Les conditions mises par le gouvernement à une concession de mines en leur faveur, avaient déjà été arrêtées, en plusieurs articles, au Conseil du roi, lorsque le conseiller dont on devait entendre le rapport avant de rédiger l'arrêt, se retira subitement, on ne sait sous quel prétexte. Celui qui fut désigné pour le remplacer, négligea son travail, ou plutôt oublia entièrement de le faire, favorisant par ce moyen l'indécision systématique du Conseil du roi. Sans doute, après avoir compris toute l'importance des mines découvertes par ces habiles explorateurs, on commençait à se repentir de leur en avoir promis la concession. Cette indécision, que les postulants avaient le droit de qualifier d'ingratitude, se prolongea jusqu'à 1640. Ainsi, malgré les commissions royales, malgré la recommandation de l'empereur d'Allemagne, malgré la promesse du Conseil du roi, malgré les services qu'ils rendaient à la France en dévoilant des richesses négligées jusqu'à ce jour, les Beausoleil se trouvaient positivement abandonnés.

Dans cette conjoncture critique, et ayant épuisé tous les moyens de sollicitation, Mme de Beausoleil, qui avait échoué auprès du roi et de son Conseil, et qui n'avait pas trouvé plus de faveur auprès de la surintendance des mines, songea à s'adresser au véritable roi de France, c'est-à-dire au cardinal de Richelieu.

La Restitution de Pluton à l'Éminentissime cardinal duc de Richelieu, tel est le titre, conçu dans l'esprit métaphorique et mythologique du temps, de l'ouvrage ou supplique qui fut adressé, en 1640, au ministre de France par la baronne de Beausoleil. Un sous-titre, placé au *verso* de ce mémoire, paraît touchant, car on y voit comme une sorte de pressentiment des malheurs qui

les attendaient; il est ainsi conçu : *Avec la réfutation de ceux qui croient que les mines et trésors souterrains ne se peuvent trouver sans magie et sans l'aide du démon.*

On ne saurait assurer que le cardinal ait pris la peine de lire le mémoire de Martine de Bertereau; mais il trouva certainement le temps d'en lire l'épître dédicatoire, ou tout au moins ce sonnet, qui vient après et qui en résume les flatteries et les compliments hyperboliques :

Esprit prodigieux, chef-d'œuvre de nature,
Élixir épuré de tous les grands esprits,
Puisque vous conduisez notre bonne aventure,
Arrêtez un peu l'œil sur ces divins écrits.

Ces écrits sont dressés pour une architecture,
Dont la sainte beauté vous rendra tout épris;
Le soleil et les cieux conduisent la structure,
Et vous, vous conduisez cet ouvrage entrepris.

La France et les Français vous demandent les mines;
L'or, l'argent et l'azur, l'aymant, les calamines,
Sont des trésors cachés de par l'esprit de Dieu.

Si vous autorisez ce que l'on vous propose,
Vous verrez (Monseigneur) que, sans métamorphose,
La France deviendra bientôt un *Riche-Lieu*.

Martine de Bertereau.

Nous ne rendrions pas justice à la prose de la baronne si nous nous bornions à dire qu'elle vaut mie[…] vers, quoique ceux-ci soient plutôt bons […] suivant le goût de l'époque. *La Restitu*[…] un livre qui n'intéresse pas seulement […] par des connaissances scientifiques […] cette époque; c'est un écrit d'un […] rempli de chaleureuses pages et […] éloquence virile que donne le sentim[…]

[illegible] Le lecteur nous [illegible] quelques passages de [illegible] seuls donner une [illegible]

[illegible] cardinal de Ri[illegible] en raison de la no[illegible] de la nationalité [illegible]

[illegible] on a coutume de [illegible] la tête, comme [illegible] qu'à la vérité [illegible] de royaumes [illegible] sciences; [illegible] en toutes [illegible] autant en reli[illegible] autres contrées. [illegible] la faudrait [illegible] l'Europe; car [illegible] qu'elle a re[illegible] vins, fruits et [illegible] de la vie humaine: [illegible] hommes. [illegible] cavalerie, les Sué[illegible] et Flamans en po[illegible] les Espagnols en dou[illegible] les Européens en bonnes [illegible] ce qui les rend non [illegible] nations; mais la nature [illegible] par ces marques qu'ils sont nés pour commander à tout le monde et régenter l'univers. En un seul point, monseigneur, on a dû croire que le royaume étoit devancé par les autres; c'est à sçavoir en celui-cy que, manquant de moyens pour faire valoir les vertus dont ses subjects sont doués, il s'est vu contraint de [illegible] tant à leurs voisins qu'aux plus éloignez, pour tirer [illegible] nerf de la guerre et l'âme du commerce, sçavoir [illegible] gent qui lui défailloient pour se faire redouter à [illegible] voient être ses tributaires. Mais aujourd'huy [illegible] les yeux et apprend à Votre Éminence très-[illegible]

qui ne [illegible]
divine bonté [illegible]
et richesses [illegible]
comme il [illegible]
repousser les [illegible]
laissés à Sa Majesté. »

Après cette [illegible] d'Arc, la [illegible] tophe Colomb. [illegible] poussé [illegible] à la France, qui [illegible] donner en partage [illegible] monde :

« Car, dit-elle, [illegible] nouveau monde [illegible] fournisse [illegible] je les descouvrirai [illegible] peut-estre parce qu'il [illegible] son train assez [illegible] moustache assez [illegible] ner à ceux qui ne luy [illegible] ques à Christofle Colomb [illegible] es au lieu et [illegible] il a descouvert les Indes [illegible] ne les descouvrirons pas, [illegible] France ; et de plus [illegible] fois et quantes il plaira à Sa Majesté [illegible] nous faire jouir de [illegible] blirons l'ordre des officiers qui [illegible] les rendrons en estat de [illegible] sont et plus que telles [illegible] en parfaict establissement [illegible] dont la France est [illegible] pour nous satisfaire [illegible]

Ces invocations [illegible] Christophe Colomb [illegible] premiers d'intervention [illegible]

du profond sentiment que nourrissait Mme de Beausoleil des services qu'elle était capable de rendre à sa patrie. Il est évident qu'elle était soutenue dans ses luttes et dans les difficultés de sa carrière, par l'intime conviction qu'elle remplissait une mission imposée à sa destinée. Si Jeanne d'Arc avait chassé l'Anglais du sol de la patrie, Mme de Beausoleil se croyait appelée à régénérer la France, en lui ouvrant des sources de richesses jusqu'à ce moment inconnues.

Le sentiment d'exaltation qu'elle portait dans l'accomplissement de l'œuvre qu'elle s'était imposée, se retrouve dans les pages suivantes, où Mme de Beausoleil se défend de n'être qu'une femme et de tenter une entreprise si difficile.

« Je n'attens autre chose, dit-elle, que de la moquerie de plusieurs de ceux qui liront cet écrit, et peut-estre du blâme. quands ils verront qu'une femme entreprend de donner des advis à un grand roy, le miracle des roys, et à son conseil, le premier et le plus judicieux du monde. Mais si les rieurs et critiques censeurs veulent prendre la peine de feuilleter l'histoire sacrée, ils y liront qu'une jeune fille estrangère conseilla le prince de Syrie Nahaman de s'en aller vers le prophète de la Palestine, lequel l'instruiroit des moyens qui seroient propres à guérir sa lèpre. Il la crut et s'en trouva bien. Aussi, si je suis crue à mon rapport; la repentance ne suivra point la créance; ains on verra par les effects que mon dessein est semblable à celui de la servante du prince de Syrie, à sçavoir de guérir de la pauvreté ce grand et florissant royaume, pauvreté, dis-je, que l'on a accoustumé de nommer par raillerie une espèce de ladrerie. Mais, quoy, dira quelque autre, qu'une femme entreprenne de creuser et percer les montagnes, cela est trop hardy et surpasse les forces et l'industrie de ce sexe, et peut-estre qu'il y a plus de jactance et de vanité en telles promesses que d'apparence de vérité! Je renvoye cet incrédule et tous ceux qui se muniront de tels et semblables arguments aux histoires profanes, où ils trouveront qu'il y eust autrefois des femmes non-seulement belliqueuses et habiles aux armes,

mais encore doctes aux arts et sciences spéculatives, professées tant par les Grecques que par les Romaines. D'ailleurs je ne suis pas venue en France pour y faire mon apprentissage, ou contrainte par la nécessité. Mais estant parvenue à la perfection de mon art, et désirée par le feu roi Henry le Grand, d'heureuse mémoire, et mandée et sollicitée de sa part par le feu sieur de Beringhen, nous y sommes arrivez, mon mary et moy, pour y faire voir ce que jamais on n'y a vu, et avons bien voulu obliger les François en cela, et montrer aux estrangers que la France n'est pas dépourvue de mines et minières, non plus que les Indes orientales et occidentales, desquelles le roy d'Espagne tire un grand profit. »

Si *la Restitution de Pluton* ne contenait que des pages du même style que les précédentes, on aurait sans doute le droit d'accuser l'auteur de déclamation et d'emphase; mais les faits positifs et connus, énumérés dans le reste de l'ouvrage, montrent qu'il ne s'agissait point là de promesses ou d'hypothèses, mais d'une expérience accomplie. Un grand nombre de mines avaient été découvertes sur le territoire français; on demandait seulement que le gouvernement voulût bien consentir à exploiter les richesses qu'on lui montrait en perspective.

« Les découvertes sont faites, disait la savante minéralogiste; à ce dessein, nous avons employé et voyagé neuf années entières, avec un nombre d'ouvriers et mineurs hongrois et alemans, par toutes les montagnes de ce royaume, et ce à nos propres frais et despens. Et après avoir veu et considéré les lieux où sont les meilleures mines, du plus grand rapport et plus faciles à ouvrir, nous en avons apporté les espreuves à Sa Majesté et à nos seigneurs de son conseil ; de sorte qu'il ne reste plus qu'à commencer les ouvertures et mettre l'ordre requis à telles entreprises. »

Mme de Beausoleil donnait ensuite dans tous ses détails, le relevé des mines découvertes en France par elle et son mari. C'est un tableau qui est encore utile à con-

sulter, et sur lequel figurent plusieurs mines aujourd'hui en exploitation ou qui comptent parmi les plus précieuses de notre territoire.

« Voilà, ajoute-t-elle après avoir terminé cette exposition, voilà, monseigneur, les preuves certaines et irrévocables pour montrer l'ignorance de ceux qui disent qu'*il n'y a point de mines en France*, et pour faire clairement voir et toucher au doigt à toute la France, à Votre Éminence et à nos seigneurs du conseil de Sa Majesté, la diligence que nous avons faicte pour la descouverte des mines, les peines et labeurs que nous avons soufferts, avec plusieurs voleries et pertes de nos biens et attentats sur nos vies et personnes, que nous ferons voir à toute heure que nous en serons requis par bonnes et valables informations, procès-verbaux et procédures faictes par devant les juges royaux des provinces où lesdites voleries et attentats ont été commis contre nous[1]. »

1. Pour assurer une exploitation régulière et plus fructueuse de ces richesses minérales, Mme de Beausoleil propose ici la création d'une administration nouvelle, composée d'un conseil général d'ingénieurs ayant son siége à Paris, et d'un corps d'autres employés instruits dans le métier des mines et chargés exclusivement de ces travaux dans les différentes provinces. Mme de Beausoleil montre fort bien, en effet, que c'est par l'absence d'un corps d'ingénieurs instruits dans cette matière que s'est perpétuée l'ignorance générale où l'on se trouvait alors en France sur l'état et l'exploitation des mines.

Afin de remédier à ce défaut d'organisation dans l'administration des mines, Mme de Beausoleil propose encore l'établissement d'un corps régulier, chargé, dans le royaume, de la surveillance de l'exploitation des mines. Elle voudrait que l'on composât un conseil formé d'une réunion d'ingénieurs siégeant à Paris, et d'un corps d'agents instruits dans le métier des mines, établi dans les différentes provinces et chargé de l'exercice de ses fonctions, sous la surveillance du conseil. C'est précisément ce qui a été réalisé, pendant la révolution française, par la création du corps des ingénieurs des mines. Mme de Beausoleil, montre que l'état d'imperfection où se trouve en France l'exploitation des gîtes métallifères, tient à l'absence de cette institution, qu'elle propose de créer comme le seul remède à l'abandon où se [illegible] branche importante des richesses du royaume : « Ceux qui [illegible] dit-elle, de ce que les mines ont été si longtemps [illegible] çois doivent savoir pour raison très-véritable que [illegible] ne s'est trouvé jusque icy aucun qui eust la science [illegible] les descouvrir; ou bien que l'on a eu appréhension [illegible]

Enfin, Mme de Beausoleil insiste pour établir que la nature a doté la France, tout aussi richement que les nations ses voisines, des productions du sol nécessaires aux besoins de son industrie, et que notre pays a le plus grand intérêt à exploiter pour son usage les ressources de son territoire. Les économistes modernes, qui, du reste, prêchent des convertis, seront bien surpris d'apprendre qu'ils ont été devancés dans cette idée par le bon sens et les lumières d'une femme du dix-septième siècle.

La France [illegible] de la *Restitution de Pluton*, [illegible] chercher chez les es-

[illegible] et superbe [illegible] ministres de [illegible] vouloient [illegible] leur [illegible] de se retirer [illegible] et plei- [illegible] du siècle [illegible] et présent [illegible] aussi que ceux qui [illegible] et [illegible] comme [illegible] traversée [illegible] de destourner [illegible] [illegible]

trangers, sauf les espiceries du Levant, les éléphans, les castors du Canada, les plantes aromatiques des parties méridionales, etc., choses dont la France se peut passer aisément, et qui ne sont aucunement nécessaires à la vie humaine, comme est le bled, le vin, les fruicts et les animaux propres et nécessaires à l'entretien et nourriture de l'homme, que nous avons icy en abondance. Et en outre, les métaux sont en ce pais aussi bien que chez les externes. Que si l'Espagne vante son acier et l'Allemaigne son fer, il y a en ce royaume de très-bonnes mines de fer, et des hommes très-capables pour en faire de très-bon acier, et aussi bon que celui du Piedmont ou d'Espagne. Mesmes nous avons des mines de fer fort riches en argent, desquelles Sa Majesté peut tirer grande somme de deniers, outre le profit qui vient de son dixième, en obligeant les maistres de forge de faire faire l'essay de leur mine avant que de la fondre. Que si l'Angleterre se vante de son plomb et de son estain, il y en a en France de pareil et en plus grande quantité. Si la Hongrie, la Dalmatie et la basse Saxe se vantent de leurs mines d'or et d'argent, la France en contient de très-bonnes ; si l'Italie se vante de ses marbres, la France en a de toutes les couleurs, et de beaux porphyres, jaspes et albastres; si Venise s'exalte de son crystal, elle n'a en cela rien plus que la France ; si la haute Hongrie se glorifie de la diversité de ses mines, la France en a de toutes sortes et en abondance, comme aussi de tous minéraux, comme salpêtre, vitriol blanc, vert et bleu ; si la Pologne a ses montagnes de sel, la France a des salines en grande quantité et en divers endroits du royaume, comme aussi grand nombre de fontaines salées. Pour les pierres, elle a grande quantité de carrières de pierres de taille pierres à chaux, meules à moulins, meules à aiguiser, et quantité de platrières et de gipse, de pierres à feu, d'esmery gris et rouge; elle a, comme j'ai dit cy-dessus, des mines de toutes les pierreries fines, comme améthystes, agathes, émeraudes, hyacinthes, rubis, grenats, etc. La France a aussi de la calamine, du bitume, de la poix, de l'huile de pétrole, de la houille aussi bonne que celle de Liége, et des tourbes à brûler, [illegible]ment aussi bonnes que celles de Hollande. Ce qui [illegible] dire que si l'Europe est un raccourcy du monde, la [illegible] un abrégé de l'Europe. »

Voilà par quelles vues vraiment supérieures [illegible] Beausoleil embrassait, il y a deux siècles, l'[illegible]

et l'avenir industriel de la France. Il nous reste à dire comment furent payés les services qu'ambitionnait de rendre à son pays cette femme intelligente et presque inspirée.

Le caractère un peu altier de la baronne de Beausoleil ne lui avait pas concilié la faveur des personnages puissants ou influents de la cour, dont la protection importait à la réussite de ses projets. D'un autre côté, en usant peut-être avec trop de rigueur des pouvoirs que M. de la Porte de la Meilleraie leur avait donnés, les Beausoleil s'étaient fait beaucoup d'ennemis. On s'aperçoit aussi, en lisant les écrits de la baronne, que leur capacité et surtout leur désintéressement avaient contrarié beaucoup de prétentions rivales. Des concurrents s'étaient produits pour l'exploitation des mines du royaume, et aux yeux de ces derniers, le système des Beausoleil qui consistait à travailler gratuitement pour l'État, paraissait une nouveauté scandaleuse. Une ligue secrète s'organisa pour perdre ces étrangers, qui venaient ainsi gâter en France le métier de minéralogiste encore à ses débuts. L'accusation de magie fut le moyen, d'un effet trop assuré, qui fut choisi pour les précipiter dans l'abîme.

On sema contre les Beausoleil toutes sortes de mauvais bruits, on les accusa même d'actions criminelles. Le soupçon de magie dont ils étaient demeurés entachés, en dépit de tout, depuis l'affaire du prévôt de Morlaix, disposait le public à accueillir de telles attaques. Les juges du temps ne secondaient que trop disposition des esprits. Les superstitions encore vivantes au commencement du dix cle, rattachaient au monde souterrain croyances surnaturelles. Les démons

leurs ténébreuses résidences, tout ce qui venait de ce côté était suspect aux opinions populaires. Une légende ancienne, et que les mineurs de nos jours eux-mêmes sont loin d'avoir unanimement répudiée, faisait admettre l'existence, dans les sombres cavités des mines, de gnomes et de nains hideux, aux allures fantastiques. La baronne de Beausoleil partageait d'ailleurs cette croyance, et elle nous fait connaître assez au long, dans son ouvrage, sa rencontre avec ces êtres surnaturels. Dans les mines de Neusol et de Chemnitz, en Hongrie, elle avait aperçu, nous dit-elle, à cinq cents toises de profondeur : « de petits nains, de la hauteur de trois ou quatre paulmes, vieux et vestus comme ceux qui travaillent aux mines, à savoir : d'un viel robon et d'un tablier de cuir qui lui pend au fort du corps, d'un habit blanc avec un capuchon, une lampe et un bâton à la main, spectres épouvantables à ceux que l'expérience dans la descente des mines n'a pas encore assurez. » Aussi le travail des mines soulevait-il immédiatement dans le vulgaire la dangereuse suspicion d'un secret commerce avec les démons et leurs agents maudits. Plus d'une fois, comme il est facile de le deviner d'après leurs écrits, nos deux minéralogistes furent exposés à de grands dangers, et leur vie fut mise en péril par la malveillance et la brutalité des habitants des campagnes. Les autorités elles-mêmes s'associaient à ces craintes chimériques des populations ignorantes.

Enfin, comme si tout devait conspirer vers une issue fatale et inévitable, les Beausoleil donnaient eux-mêmes une prise visible à la confirmation des soupçons de magie qui ne cessaient de planer sur eux. Les moyens qu'ils employaient pour la recherche des mines étaient empruntés, au moins par l'appareil extérieur, aux sciences

occultes. Les *verges sympathiques*, la *boussole minérale*, le *compas astronomique*, tels sont les noms fantastiques des instruments que mettait en œuvre la science des mines au seizième et au dix-septième siècle. Hâtons-nous de dire que nos deux explorateurs n'avaient pas inventé ces méthodes ; elles existaient dans la science du temps, et composaient l'art pratique des mines. En Europe, aussi bien que dans le nouveau monde, cette méthode était universellement employée, et Mme de Beausoleil, en la pratiquant, ne faisait qu'importer en France la science métallurgique telle qu'elle existait de son temps.

C'est ici le lieu de faire connaître les moyens dont la baronne faisait usage pour la recherche des métaux, s'il faut s'en rapporter littéralement aux assertions contenues dans son ouvrage.

« Il y a, nous dit-elle, cinq règles méthodiques qu'il faut savoir pour connaître les lieux où croissent les métaux.

« La première, par l'ouverture de la terre, qui est la moindre.

« La seconde, par les herbes et plantes qui croissent dessus.

« La troisième, par le goût des eaux qui en sortent ou que l'on trouve dans les euripes de la terre.

« La quatrième, par les vapeurs qui s'élèvent autour des montagnes et vallées à l'heure du soleil levant.

« La cinquième et dernière, par le moyen de seize instruments métalliques qui s'appliquent dessus. Or outre ces cinq règles et seize instruments, il y a encore sept verges métalliques dont la connaissance et pratique est nécessaire, et desquelles nos anciens se sont servis pour découvrir, de la superficie de la terre, les métaux qui sont dedans et en leur profondeur, et si les mines sont pauvres ou riches en métal, comme aussi pour découvrir la source des eaux avant que d'ouvrir la terre, si elles sont abondantes ... Ces verges sont appelées et nommées dans les mines de Trente et du Tyrol, où la langue italienne est vulgaire, et en [illegible] *verga cadente o forcata, verga saltante, sallente, verga battente*

o forcilla, *verga trepidante o tremente*, *verga cadente o inferiore*, *verga obvia o superiore* [1]. »

On remarquera que ces verges se confondent avec les instruments astrologiques de la baronne, qui les avait empruntés à l'Italie, et dont voici l'énumération telle qu'elle la donne dans le même ouvrage[2]. Ces instruments étaient au nombre de sept, pour correspondre aux sept métaux connus et aux sept planètes qui sympathisaient avec ces métaux.

« I. *Le grand compas*, ou *verga lucente*, pour reconnaître, de la surface de la terre et des eaux, les mines d'or, les marchassites, la pierre d'azur, les talcs dorés et la pierre solaire qui sont sous l'influence du soleil.

« II. *Les grandes boussoles à sept angles*, ou *verga cadente*, pour trouver les mines d'argent, les marchassites, le christal de roche, les diamants qui sont dans les pierres, et les pierres référentes à la lune.

« III. *L'astrolabe minéral*, ou *verga saltante*, pour trouver les mines de cuivre, les marchassites esmeraudes et autres pierres et minéraux qui se réfèrent à Vénus.

« IV. *Le cadran minéral*, ou *verga battante*, pour trouver l'étain, le zinc ou spiantre, et toutes les pierres et minéraux qui se réfèrent à Jupiter.

« V. *Le géométrique minéral*, ou *verga trepidante*, pour connaître, de la surface de la terre, les mines de plomb, d'antimoine et toutes les pierres qui se réfèrent à Saturne.

« VI. *Le râteau métallique*, pour connaître les mines de fer et tout ce qui se réfère à Mars.

« VII. *L'hychoique minéral*, pour reconnaître, de la surface de la terre, le mercure, le cinabre minéral et toutes les pierres et minéraux qui se réfèrent sous l'influence de Mercure. »

La baronne indique en même temps les constellations sous lesquelles il faut construire ces divers instruments,

1. *Restitution de Pluton*. Gobet, *Anciens minéralogistes*, t. I, p. 352.

2. *Id.*, p. 425.

et elle y joint les signes représentant l'aspect du ciel, tel qu'il doit présider à leur construction.

Si maintenant, après cette énumération, et malgré cette énumération, faite par la baronne elle-même, des moyens fantastiques qui la dirigeaient dans la recherche des mines, on nous demandait notre sentiment sur le fond de cette question, nous n'hésiterions pas à accuser ici la sincérité de l'auteur, et à dire que les procédés et méthodes cabalistiques dont la baronne de Beausoleil faisait parade, n'avaient pour objet que de se conformer aux vues et aux manières de son siècle, et de cacher sous le voile du surnaturel les résultats d'une observation et d'une science positive[1]. Mais si c'était là un calcul, le calcul devait lui être funeste.

1. C'est aussi le sentiment de Gobet, pour tout l'ensemble des personnages qui ont affirmé s'être servis de tels moyens dans la découverte des minéraux. Voici ce que dit à ce sujet le judicieux éditeur des œuvres minéralogiques de Beausoleil, dans un *avis* qu'il met en tête de cette dernière partie de *la Restitution de Pluton :*

« Le merveilleux inspire toujours une confiance absolue parmi les ignorants; des gens fins et très-instruits ont profité de cette faiblesse humaine en imaginant la baguette divinatoire pour découvrir les mines, les trésors, etc. Ayant des signes plus certains pour reconnaître les mines, ils ont mieux aimé paraître favorisés par la divinité que d'avouer leurs connaissances particulières. Le prestige le plus généralement adopté en Allemagne a été la baguette, *virgula furcata :* ils ont employé le coudrier pour découvrir l'argent, le frêne pour rechercher le cuivre, le picea pour trouver le plomb et l'étain, le fer et l'acier pour rencontrer l'or. Au tour de main qui occupait les yeux des spectateurs, ils ajoutèrent des vers pour en imposer aux oreilles, et des enchantements pour affecter l'esprit des amateurs.

« Cette superstition avait gagné la baronne de Beausoleil, qui y croyait ainsi que d'Arcons, Blumenstein, comme nous le verrons [illegible] la suite.... Ceux qui trouvent des mines par la baguette [illegible] examinés avec attention par des minéralogistes instruits, [illegible] cette opération, parce qu'ils découvriraient certainement [illegible] extérieurs qui font tourner à propos la baguette dans la [illegible] pauvres sorciers. »

(*Les Anciens minéralogistes*, t. I, p. [illegible])

[illegible] de surnaturel et de merveilleux dont [illegible] entourer ses opérations pour [illegible] l'époque, fut en effet le [illegible] provoquer sa [illegible] beaucoup de [illegible] la province, et ce qui lui avait attiré sa [illegible] avec le prévôt de Morlaix ; c'est ce qui [illegible] même à Paris, toutes sortes de [illegible] c'est enfin l'arme qui [illegible] à ses envieux pour consommer sa perte.

Richelieu qui, dans le même temps, faisait brûler Urbain Grandier pour cause de sorcellerie, était tout disposé à accueillir une calomnie fondée sur les mêmes préventions. À la distance qui nous sépare de ces événements, en l'absence complète de tout document qui en conserve les traces, toutes les suppositions sont admissibles, hormis celle peut-être qu'il se soit rencontré dans l'entourage de ce ministre redouté, quelque défenseur de cette femme héroïque.

Quoi qu'il en soit, en 1642, par ordre de Son Éminence, la baronne de Beausoleil fut enfermée dans la prison d'État de Vincennes, et son mari dans celle de la Bastille, le tout sans avis, sans jugement, ainsi qu'on procédait à cette triste époque. Vante qui voudra la politique du cardinal-ministre : repousser du pied les moyens d'ajouter à la richesse du royaume, moyens si nettement formulés dans le mémoire dont nous avons cité le contenu ; ne pas daigner examiner la portée de propositions aussi claires et fondées sur des [illegible] cusables ; au lieu d'écouter ces habiles [illegible] vants, n'entendre que leurs adversaires [illegible] les jeter en prison pour en finir, ce n'est [illegible]

caractère d'un noble esprit, chargé de veiller aux intérêts d'un grand peuple.

Après avoir vécu pendant quarante années de la même vie et des mêmes sentiments, la baronne de Beausoleil et son mari étaient donc séparés, au déclin de leurs jours, et jetés, chacun de son côté, dans la solitude d'un cachot. Tel était le prix de leur dévouement et de leurs travaux, telle était leur récompense pour les bienfaits dont ils avaient médité d'enrichir la France.

La baronne de Beausoleil mourut dans sa prison. On ne saurait fixer l'époque de sa mort; mais il est probable que ce moment ne se fit pas attendre. Cette âme ardente ne put sans doute supporter longtemps les tortures de l'emprisonnement, et la douleur de voir payer ses services d'une si noire ingratitude. Il résulte d'un document qui sera cité plus bas, qu'elle fut atteinte d'hydropisie peu de temps après son entrée dans la prison de Vincennes. Quant à son mari, on sait qu'il mourut à la Bastille vers 1645.

Dans les *Mémoires de Lancelot touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, nous avons trouvé quelques détails concernant le séjour de la baronne de Beausoleil dans la prison de Vincennes. Les documents qui se rapportent à l'histoire des sciences ou à la biographie des savants, sont si rares dans les ouvrages des derniers siècles, qu'il faut encore s'estimer heureux de rencontrer, disséminés dans ces écrits, quelques indices qui les rappellent, et qui n'ont été conservés [illegible] souvent que par des circonstances toutes fortuites. [illegible] une circonstance de ce genre que Lancelot [illegible] ses Mémoires, de la baronne de Beaus[illegible]

L'abbé de Saint-[illegible] fut

enfermé à Vincennes en 1638, comme propagateur du jansénisme. Le 14 mai 1638, c'est-à-dire l'année même de la mort de Jansénius, et deux ans avant la publication de l'*Augustinus*, il fut arrêté par l'ordre de Richelieu, qui dit à cette occasion : « Si l'on avait fait emprisonner Luther et Calvin au moment où ils commençaient à dogmatiser, on aurait épargné bien des troubles aux États.» L'abbé de Saint-Cyran resta détenu à Vincennes jusqu'à la mort de Richelieu, qui eut lieu le 4 décembre 1642. Mis alors en liberté, il mourut lui-même quelques mois après, le 8 octobre 1643.

Pendant son emprisonnement à Vincennes, Duvergier de Hauranne eut l'occasion de remarquer à la chapelle, la baronne de Beausoleil et sa fille, prisonnières comme lui. Touché de leur dénûment, il s'occupa de leur procurer les vêtements qui leur manquaient, et que rendaient plus nécessaires encore l'état de maladie où se trouvait la baronne. Voici comment s'exprime à ce sujet Lancelot, racontant la conduite tenue dans cette circonstance par son ami Duvergier :

« Pendant que M. de Saint-Cyran était à Vincennes, il y rencontra une dame nommée la baronne de Beausoleil, qui était là retenue avec sa fille et qui avait aussi son mari prisonnier à la Bastille. La voyant quelquefois à l'église, assez mal en ordre, il s'informa qui elle était, et il manda à Mme Le Maître la rencontre qu'il avait faite, la priant de faire acheter des chemises pour cette personne, marquant expressément qu'elles fussent fort longues (car rien ne pouvait échapper à sa charité), et priant qu'elles fussent de belle toile. Quand on les eut envoyées, il se trouva que ce qui avait été fait pour la mère n'était bon que pour la fille, et il les lui donna, et manda que l'on en fît d'autres pour la mère. Après, il manda à la même personne de leur faire avoir des camisoles de futaine, des souliers et des bas de laine, envoyant les mesures exprès pour cela, et recommandant que tout fût fort bien fait et comme on les portait alors.

[illegible]

[illegible] Cyran chargea son ami [illegible] secrètement des causes [illegible] à Vincennes, et de [illegible] un avocat au conseil, nommé Ma[illegible] rant de leurs affaires. La même lettre nous apprend que le fils aîné du baron de Beausoleil, étant allé faire une visite à son père détenu à la Bastille, y fut arrêté et mis en prison. Mais laissons parler Saint-Cyran.

« Celle-ci, écrit-il à son ami, M. de Rebours, est pour vous prier, à votre commodité, d'être entremetteur en secret, sans vous découvrir à ceux à qui vous parlerez, ou pour lesquels vous parlerez, d'une charité à laquelle je me suis engagé. Il y a ici une personne prisonnière qui a fait un livre que je [illegible]

1. *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, par [illegible] pour servir d'éclaircissement à l'histoire de Port-Royal, in-12, [illegible] p. 108.

[illegible] vous [illegible] de vous transporter chez un nommé M. Marceau, [illegible] gentilhomme, pour apprendre [illegible] revenus les enfants de la baronne de Beausoleil, [illegible] afin qu'il ne se méfie pas de vous, vous [illegible] par marché; et s'il veut s'en assurer, [illegible] telle marque qu'il lui plaira dans [illegible] demeure proche de la Charité au faubourg Saint-Germain. Peut-être que vous ferez mieux de vous enquérir [illegible] de M. Marceau, de sa fille nommée Mlle Barbe, [illegible] baron de Beausoleil, prisonnier à la Bastille, et sa femme, [illegible] avaient mis une de leurs filles nommée [illegible] âge de douze ans, et à qui [illegible] qu'elle entend assez bien, pour [illegible] la science des mines, qui est héréditaire en leur maison[1]. [illegible] savoir par cette voie que sont devenus ces autres enfants.

« Si [illegible] par vous ou par vos amis, M. Mau[illegible], qui est à la chambre de [illegible] qui connaissent toutes leurs affaires [illegible] qu'ils estiment [illegible] mille [illegible] une entière connaissance de ces gens et de [illegible] que sont devenus leurs enfants. Il faut que cela se [illegible] qu'on ne puisse pressentir que cela vient [illegible] un de vos amis, qui [illegible] savoir ce que deviennent ces gens [illegible] les enfants. Je [illegible] inconsidérément [illegible] que sont devenus les autres [illegible] M. le lieutenant [illegible] la vérité chez lui. Mais les MM. [illegible] les choses au fond comme elles se sont passées, [illegible] brouillées par les [illegible] qu'apportent les procès.

« C'est une chose étrange que d'aimer la foi et la vérité catholique. Il n'y a point de plus court moyen pour tomber en la souffrance, si on veut faire ce que Dieu veut et ces deux vertus en telle occasion. Je me recommande à vos prières et suis tout à vous[2]. »

1. Il s'agit ici probablement de l'ouvrage des Beausoleil, [illegible] *Restitution de Pluton*.

2. *Lettres chrétiennes et spirituelles de M.* [illegible]

Quel triste et touchant tableau d'infortunes nous dévoile à demi cette lettre du fondateur du jansénisme ! Ce fils aîné arrêté lorsqu'il vient en secret, mais sans les précautions suffisantes, s'informer de son père à la Bastille ; cette noble femme s'occupant, sous les verrous de Vincennes, d'instruire sa fille dans l'art des mines « héréditaire dans sa maison. » Sans nul doute, les écrivains qui, sur la fausse opinion accréditée par des ennemis, ont condamné les Beausoleil comme des imposteurs et des charlatans, auraient réformé ce jugement immérité s'ils avaient eu connaissance de ces pages, écrites par un spectateur désintéressé, et dont l'âme fut forcée de s'attendrir à la vue de leurs malheurs.

Dans la trente-septième lettre du même ouvrage [1], l'abbé de Saint-Cyran revient sur ces prisonniers. Il s'attache à disculper le baron de divers reproches qui lui sont adressés et du crime qu'on lui impute de s'être occupé d'astrologie, de chiromancie, et d'avoir tiré des horoscopes, « qui sont des effets de la science, et qui ne sont pas de soi mauvais, ajoute le janséniste, si on demeure dans le pronostic des astres, et qu'on n'assure rien, ou qu'on laisse Dieu par-dessus. » Les autres détails de cette lettre nous présentent quelque obscurité, par suite de l'ignorance où nous sommes des particularités de cette dernière et triste période de la vie des deux époux.

Ainsi les deux personnages dont nous venons d'essayer de réhabiliter la mémoire, jusqu'à ce jour outragée ou méconnue, après une carrière semée de tant de travaux

[illegible], abbé de Saint Cyran, qui n'ont point encore été imprimés jusqu'à présent, t. II, p. 724 [illegible] in-12, 1744.

1. [illegible], t. II, p. [illegible]

et de disgrâces, n'ont laissé surnager que quelques lambeaux de leur histoire sur le gouffre de l'oubli. Mais leurs écrits vivent encore; grâce à cet irrécusable témoignage, malgré les calomnies de leurs ennemis triomphants, la génération actuelle pourra conserver un souvenir de reconnaissance et de pitié à ces martyrs de la science, à ces victimes de l'ignorance et du despotisme des anciens temps.

CHAPITRE III.

Emploi de la baguette divinatoire pour la découverte des eaux.

C'est dans le livre des Beausoleil, *Véritable déclaration de la découverte des mines et minières de France,* qu'il est fait mention pour la première fois, de l'emploi de la baguette pour la recherche des eaux. Voici comment la baronne s'explique sur les eaux minérales ferrugineuses qu'elle découvrit à Château-Thierry, lors de son passage dans cette ville, vers la fin de l'année 1629. Il résultera clairement de ce qui va suivre, que les moyens dont la baronne de Beausoleil se servait pour la recherche des trésors minéraux enfouis dans le sol, n'avaient rien au fond que de naturel, mais qu'elle s'efforçait en même temps de cacher ces moyens sous l'apparence continuelle et sous l'étalage d'un attirail cabalistique à l'adresse du vulgaire.

« .... Revenant, nous dit la baronne, du voyage de Metz, me servant partout et toujours de mes inventions pour découvrir et reconnaître ce qu'il y a eu en chacun lieu. Approchant de

Château-Thierry, *posant le compas minéral dans la charnière astronomique*, pour reconnaître s'il y avait là quelques mines ou minéraux, je trouvai y avoir quelques sources d'eaux minérales qui s'y rendaient. De fait, m'y étant transportée, cherchant là dedans le lieu de ce courant, et entrée casuellement en l'hôtellerie dite *La Fleur de Lys*, je trouvai des sources : sur quoi, ayant appelé les officiers de la justice, les médecins et les apothicaires de la ville, pour voir la preuve de mon expérience et reconnaître la qualité de ces eaux, posant derechef le compas minéral dans sa charnière, sur les sources et en leur présence, je leur fis voir occulairement et par épreuves certaines que cette fontaine et une eau qui est en la maison de veuve Guiot, étaient minérales et tiraient leurs qualités médicinales passant par quelques mines d'argent tenant d'or, et par quelques mines de fer où le vitrol était assez abondant, et, par conséquent, très-propres pour désopiler les obstructions du foie et de la rate, chasser la pierre et la gravelle des reins. arrêter la dyssenterie et tout flux de sang, et apaiser les grandes altérations[1]. »

A côté de ce récit, où la baronne se montre à nous découvrant l'existence de sources minérales par l'emploi d'instruments fantastiques et imaginaires, plaçons la simple narration d'un spectateur de cette découverte. On y verra suffisamment que les moyens employés par notre exploratrice n'avaient de surnaturel que l'apparence, et se réduisaient à un usage judicieux de l'observation et de la connaissance des terrains.

Claude Galien, médecin à Château-Thierry, qui avait été appelé, avec d'autres de ses confrères, pour assister aux épreuves de la baronne, nous a laissé un opuscule qui a pour titre : *La découverte des eaux minérales de Château-Thierry et de leurs propriétés*, et dans lequel il exalte en une prose épique, *le génie d'une vertueuse* [illegible] à qui cette découverte fut due. Or voici comment [illegible]

1. *Véritable déclaration des mines et minières de* [illegible] *Anciens minéralogistes*, t. I, p. 306.

se passa, d'après le témoignage de ce spectateur désintéressé :

« Passant par notre ville en ce temps là, dit Claude Galien, cette dame y fut retenue quinze jours ou un mois par la grandeur d'une chaleur allumée dans les entrailles de son fils aîné : c'est pourquoi, dans ses promenades ordinaires, admirant dans le milieu de nos rues par lesquelles coule ce bel ornement de la nature, les pavés grandement rougeâtres et teints ou peints naturellement par la vertu de nos eaux, elle s'advisa de nous en parler et le fait, après plusieurs visites que nous faisons, pour voir les dispositions de celui qui vivait plus en elle qu'en lui-même, elle nous dit, pour chose infaillible, que notre monte élement cachait dans la froidure de sa substance les mêmes propriétés des eaux de Pougues[1]. »

Ainsi Claude Galien, dans son style ampoulé et métaphorique, confirme le fait de la découverte des eaux de Château-Thierry par la baronne de Beausoleil, mais rien de plus. Quant aux moyens qui ont été employés pour les découvrir, il contredit implicitement les assertions de la baronne. Non-seulement, en effet, il n'accorde aucun rôle au *compas minéral* ni à la *charnière astronomique*, dont il ne dit pas le moindre mot, mais il nous montre la célèbre hydroscope guidée par des indices bien différents et tout naturels, c'est-à-dire par « ces pavés grandement rougeâtres et teints par la vertu des eaux. » Evidemment si le *compas minéral* et la *charnière astronomique* furent exhibés dans cette circonstance, ce n'était que pour le prestige.

La baronne de Beausoleil, pour éblouir le vulgaire, voulait donc que l'on attribuât une grande vertu à ses instruments astrologiques dans la découver

1. *La découverte des eaux minérales de Châtea[...] propriétés*, par Claude Galien, D.-M., in-8. Pa[...] 1630, 56 pages.

C'est par elle que l'usage de consacrer la baguette ou un instrument analogue à la recherche des sources minérales, fut introduit en France pour la première fois. C'est seulement, en effet, après les expériences et les entreprises des Beausoleil, qu'on trouve la baguette divinatoire employée en France à cet usage. On la voit adoptée, avec quelque hésitation d'abord, dans les diverses contrées qu'ils avaient parcourues ; mais bientôt, c'est-à-dire vers l'année 1640, elle se trouve entre les mains de quantité de personnes dans le Dauphiné, la province, qui, on peut le dire sans faire tort aux autres, a produit le plus grand nombre de *sourciers*.

Le secret que la France venait de tirer de l'Allemagne par l'entremise des Beausoleil, fut bientôt communiqué à l'Angleterre, à l'Italie et à l'Espagne. Dès le milieu du dix-septième siècle, il est déjà si universellement connu et pratiqué, que les écrivains qui vont traiter dorénavant de la baguette divinatoire, parleront tous de sa nouvelle vertu.

Le savant jésuite Kircher, bien qu'il n'accordât pas à la baguette, comme on l'a vu plus haut, le don de découvrir les métaux, admet pourtant qu'elle s'incline manifestement vers les eaux souterraines, et il ajoute que, pour découvrir des sources, il faut se servir d'une verge faite en partie d'un corps sympathique à l'eau, en partie de quelque autre matière indifférente, c'est-à-dire sans sympathie pour ce liquide. « Je ne l'affirmerais pas, dit-il, si je ne l'avais constaté par ma propre expérience[1]. »

Le P. Jean François [illegible] dans son [illegible]

1. *Quod non dicerem* [illegible] gemiscens.

la Science des eaux, imprimé à Rennes en 1655, répète à peu près ce qu'avait dit Kircher. Il indique même avec plus de précision l'espèce de baguette qui s'incline sur l'eau. Mais les contradictions et les inconséquences fleurissent à l'envi dans le champ fantastique que nous explorons. Aussi ne sera-t-on pas surpris si nous ajoutons que, dans le même ouvrage, le P. Jean François finit par s'autoriser de l'opinion d'Agricola pour se moquer de l'emploi de la baguette comme moyen de divination. Mais notre dissident trouva bientôt à qui parler.

Un troisième jésuite, le P. Dechales, auteur d'un *Traité des sources naturelles*, et d'un livre énorme intitulé *Mundus mathematicus*, déclare, dans ce dernier ouvrage, qu'il n'est pas de méthode comparable à celle de la baguette pour la découverte des eaux. Il cite l'exemple d'un gentilhomme de ses amis qui, armé d'une baguette de coudrier, trouvait les sources avec tant de facilité et de certitude, qu'il pouvait tracer sur la terre le cours du ruisseau qui coulait dessous.

Un autre auteur, nommé de Saint-Romain, dans sa *Science dégagée des chimères de l'école*, exalte les merveilles de la verge d'Aaron, et il s'écrie :

« N'est-il pas surprenant de voir qu'une baguette, qu'on tient ferme entre les mains, se penche et se tourne visiblement du côté où il y a de l'eau et du métal, plus ou moins promptement, selon que le métal ou l'eau sont plus proches de la superficie de la terre ? »

Un sieur Le Royer, avocat de Rouen, juge de gabelle et par-dessus tout homme à projets, après avoir [illegible] longtemps le roi et ses ministres de nombreux [illegible] moires dans lesquels il prétendait avoir des [illegible] pables de faire couler le Pactole en Fran[illegible] 1674, un *Traité du bâton universel*, où il [illegible]

guette divinatoire propre à découvrir toutes sortes de choses cachées, et, par conséquent, les eaux souterraines.

Sur ce dernier point, Le Royer est parfaitement explicite. Il affirme qu'il a fait à Rennes, dès l'année 1662, une expérience si bien réussie qu'elle convertit cinq ou six savants, dont trois jésuites. Parmi ces trois pères, il en est un qui ne fut pas simplement converti, mais bien et dûment confondu. Or quel était cet incrédule? Le P. Jean François en personne, ce railleur mal inspiré dont il a été question tout à l'heure. C'était pour lui, ou plutôt contre lui que l'avocat de Rouen faisait son épreuve.

Le *bâton universel* de Le Royer justifiait dans deux sens son ambitieuse épithète. Outre qu'il était bon à trouver quoi que ce fût, il offrait encore cette particularité précieuse, de pouvoir être composé de toute matière indifféremment, d'or, d'argent, de bois, d'ivoire, de corne de bœuf ou d'un autre animal, voir même d'un morceau de *tronc de chou*. Toutefois ce *bâton omnibus* restait incomplet sous un rapport bien important : il ne tournait point pour les choses du monde moral.

Nous avons établi en commençant que, dans les temps antiques, l'attribut moral était l'unique qualité de la baguette divinatoire. Pendant la période du moyen [illegible] premier attribut s'était si bien perdu que c'est [illegible] si on le voit reparaître, de loin en loin, dans [illegible] écrits dont les auteurs auraient eu grand [illegible] tion[1]. Mais Le Royer avait à peine quit[illegible]

1. Il faut en excepter Delrio, qui dans sa Disqui[illegible] nous dit que de son temps, c'est-à-dire vers la fi[illegible] on recourait à une baguette de coudrier pour [illegible] leurs.

le magique bâton recevait le complément qui lui manquait depuis l'antiquité. La main d'un sorcier du Dauphiné, Jacques Aymar lui restituait cette vertu primitive. encore amplifiée : la baguette tournait pour des crimes, pour des délits, pour des passions, pour des projets, et même pour des êtres de raison ou pour de pures idées. E· même temps, elle conservait le don, plus récemment acquis, de s'incliner sur les sources, de sorte que l'on pouvait dire de la baguette divinatoire, comme de la renommée, dont les cent bouches se mirent dès lors au service de ses merveilles : *crescit eundo.*

CHAPITRE IV.

Histoire de Jacques Aymar.

Le 5 juillet 1692, vers dix heures du soir, un marchand de vin de Lyon et sa femme furent assassinés dans leur cave, et leur argent volé dans leur petite boutique. Le lendemain, lorsque la justice, avertie, arriva sur les lieux pour constater le crime, elle ne recueillit aucun renseignement propre à diriger ses soupçons. A côté des deux cadavres on ne trouva qu'une grosse bouteille, enveloppée de paille, et une serpe ensanglantée qui, sans aucun doute, avait été l'un des instruments du meurtre; mais ces indices muets ne suffisaient pas pour mettre sur la trace des coupables.

L'instruction se trouvait ainsi arrêtée dès ses premiers pas, lorsqu'un voisin, se mêlant de l'affaire, proposa aux gens du roi de faire venir les lumières qui leur man-

ıaient. Dans un village du Dauphiné, il connaissait, ur dit-il, un riche paysan qui avait le don extraordiiire de suivre à la piste les larrons et les meurtriers. paysan, nommé Jacques Aymar, et qui habitait aux ıvirons de Saint-Marcellin, à quatorze lieues de Lyon, ıuissait, en effet, d'une réputation hors ligne, parmi ıus les sorciers dont son pays pullulait à cette époque. uatre années auparavant, il avait déjà donné la preuve e ses talents en présence d'un magistrat qui n'avait pu e refuser à en rendre témoignage. A la suite d'un ol commis à Grenoble, Aymar avait su, grâce au seours de la baguette, dénoncer les auteurs de ce délit, t il avait, peu de temps après, mis le comble à sa éputation en concourant, par le même artifice, à aire découvrir l'auteur d'un assassinat commis dans le ɔays[1].

1. Voici le fait, tel qu'il s'était passé à Grenoble, en 1688, alors que lacques Aymar demeurait dans la paroisse de Crôle, près de cette ville. On cherchait un *homme à baguette* pour découvrir les auteurs d'un vol de hardes. Aymar ayant été appelé fut conduit vers l'endroit où le vol avait été commis. Sa baguette y tourna. Elle continua à tourner hors de la maison, et, suivant ce guide de rue en rue, on arriva à la prison, u l'on pénétra. On fut conduit par la baguette devant une porte qui ne s'ouvrait jamais sans la permission expresse du juge. Il fut donc nécessaire d'aller trouver ce magistrat, qui accorda la demande qu'on n adressait, mais en se réservant d'être lui-même témoin de l'expérience. Le juge se rend donc à la prison et fait ouvrir la porte désignée. Tout aussitôt Aymar, guidé par sa baguette, s'avance vers quatre voleurs tout récemment incarcérés. Il les fait ranger sur une même ligne et pose son pied sur le pied du premier : la baguette reste immobile. Il passe au second, la baguette tourne, et il affirme que c'est là le voleur des hardes, quoique celui-ci repousse vivement cette accusation. Au troisième prisonnier, la baguette reste immobile, mais elle tourne sur le quatrième, qui, tout tremblant, demande à faire des révélations, avoue sa part dans le délit, et dénonce le [illegible] comme son complice. Enfin, ils se mettent d'accord tous deux et [illegible] ment leurs recéleurs. Sur leur indication, on va faire une [illegible] dans une ferme du voisinage. Les fermiers nient le recel ; [illegible] la [illegible] quisition dirigée par la baguette dénonciatrice, fait bien vite [illegible]

Avec de tels antécédents, un sorcier pouvait sans aucun doute, être employé par la justice comme un agent de recherches. A une époque où la torture était un moyen légal d'instruction en matière criminelle, il devait paraître au moins fort innocent de recourir à l'oracle de la baguette. Du reste, les magistrats n'eurent pas besoin de mander le sorcier, car en même temps qu'il recommandait Jacques Aymar à la justice, l'officieux voisin l'avait fait venir à Lyon.

Présenté au procureur du roi, le paysan sorcier assura qu'il saurait retrouver les traces des assassins, les suivre et les reconnaître en tous lieux, si l'on pouvait seulement le conduire à l'endroit où le meurtre avait été commis pour qu'il pût y *prendre son impression*.

Le lieutenant criminel et le procureur du roi se mirent donc en devoir de conduire le sorcier sur le théâtre du crime. On plaça entre ses mains une baguette du premier bois qui se rencontra, et accompagné des magistrats, il commença à parcourir la cave. Sa baguette resta

vrir ce qu'ils croyaient avoir mis en sûreté dans une cachette introuvable.

C'est, dit-on, par l'effet du hasard que le paysan dauphinois fut conduit, dans une autre occasion, à reconnaître que sa baguette pouvait tourner sur les assassins et sur leurs victimes. En cherchant, un jour, une source au moyen de sa baguette, Aymar vit sa baguette tourner avec tant de rapidité qu'il ne douta pas de la présence de l'eau. On fouilla la terre en cet endroit pour découvrir la source: mais, au lieu d'eau, on trouva un tonneau renfermant le cadavre d'une femme qui avait encore autour du cou une corde, dont sans doute on s'était servi pour l'étrangler. On reconnut, dans ce corps enseveli, une femme du voisinage disparue depuis quatre mois, et dont on était fort en peine. Aymar s'étant rendu à la maison qu'avait habitée la victime, présenta sa baguette sur tous ceux qui s'y trouvaient; mais elle demeura immobile jusqu'à ce qu'il l'eût appliquée au mari, sur lequel elle tourna avec violence. Ce malheureux prit aussitôt la fuite, s'accusant ainsi lui-même, et révélant à Aymar une vertu nouvelle de la baguette divinatoire.

mmobile jusqu'au moment où il vint à passer sur l'en-
droit même où l'on avait relevé le cadavre du marchand
de vin. Mais alors, la baguette s'agita avec violence; lui-
même fut très-ému, et son pouls s'éleva comme dans
la fièvre. Cette émotion redoubla quand il parvint à
la place où l'on avait relevé le corps de la seconde vic-
time.

Ayant ainsi reçu *son impression*, Aymar sortit de la cave, et guidé par sa baguette, ou plutôt par le sentiment intérieur qui la faisait mouvoir, il remonta dans la boutique où s'était commis le vol qui avait suivi l'assassinat. Bientôt, sortant de la maison, il suivit, de rue en rue, la piste des meurtriers. Il entra dans la cour de l'archevêché, la traversa, et ne s'arrêta qu'à la porte du Rhône, qui se trouva fermée, parce que cette fantastique perquisition s'exécutait pendant la nuit.

Le lendemain, Aymar, ayant repris sa baguette, se remit sur la piste des meurtriers. Accompagné de trois personnes, il sortit de Lyon par le pont du Rhône, et descendit la rive droite du fleuve. Sa baguette lui révélait tantôt trois complices, tantôt deux seulement. Elle le dirigea ainsi vers la maison d'un jardinier, où cette question de nombre fut pleinement éclaircie. Là, en effet, Aymar soutint, avec une grande chaleur de conviction, et contre les dénégations du jardinier, que les fugitifs étaient entrés dans sa maison, qu'ils s'étaient assis à une table, et que, de trois bouteilles que l'on trouva dans la chambre, ils en avaient certainement touché
une, sur laquelle tournait sa baguette. Mais il y
une preuve infaillible pour décider si le maître
maison ou ses domestiques avaient eu quelque
avec les assassins. Aymar appliqua sur eux sa ba
elle resta immobile; elle tourna pourtant sur d

[illegible]

[illegible] Jacques Ay- [illegible]

[illegible] s'était accompli un [illegible] la serpe [illegible] les meurtriers [illegible] trois serpes pareilles, qui furent [illegible] dans un jardin et enfouies dans la terre sans que [illegible] les voir. Amené en ce lieu [illegible] sur toutes, et sa baguette ne tourna que sur celle que l'on avait trouvée sur [illegible] du crime. Afin de varier une expérience si [illegible] l'intendant de la province voulut lui-même [illegible] à Aymar. Il fit ensuite cacher les serpes dans de [illegible]. On le mena par la main auprès de [illegible], et la baguette ne manqua pas de tourner sur la serpe ensanglantée, sans faire le moindre mouvement sur les autres. Les plus difficiles et les plus soupçonneux durent dès lors s'avouer convaincus.

La justice elle-même n'hésitant plus à prendre sérieusement pour guide la baguette divinatoire, on donna au paysan dauphinois un commis du greffe et des archers.

pour l'accompagner dans la poursuite des assassins qu'il fut chargé d'entreprendre.

Guidé par sa baguette, Aymar commença donc ce voyage. Il descendit le long du Rhône et s'arrêta à une demi-lieue après le dernier pont de Lyon. Là, on remarqua les traces de trois hommes imprimés sur le sable du rivage. On en inféra que les criminels s'étaient embarqués sur le fleuve. Aymar put suivre leurs traces sur eau, avec un peu plus de tâtonnement, mais avec autant d'assurance que sur terre.

Le bateau qui portait le sorcier et son escorte se trouva conduit par la baguette sous une arche du pont de Vienne où l'on ne passait jamais. On tira de là cette autre induction, que les fugitifs n'avaient aucun guide pour se diriger, et ils avaient assurément de bonnes raisons pour ne point prendre de batelier. Durant ce singulier voyage, l'homme à baguette fit aborder à divers endroits où les assassins avaient pris terre; il allait alors à leur gîte, et prétendait reconnaître les lits où ils avaient couché, les tables auxquelles ils s'étaient assis et jusqu'aux verres qu'ils avaient touchés.

On arriva ainsi à un camp militaire qui se trouvait établi en ce moment à Sablon, entre Vienne et Saint-Vallier. Là, Aymar se sentit plus ému qu'auparavant. Dans la foule des soldats qui remplissait le camp, il lui semblait démêler les meurtriers. Il [illegible] que les coupables étaient là, mais il n'[illegible] guette pour en avoir une entière [illegible] dit-il, que les soldats ne lui [illegible] Retenu par la peur, et jugeant [illegible] plus loin, Aymar se décida à [illegible] port qui leur fut fait de cette [illegible] magistrats de la ville lui [illegible]

[illegible] dans le camp [illegible]. Il déclara que les [illegible].

Aymar [illegible] continuant à marquer, dans sa route, [illegible] les sièges où les meurtriers s'étaient reposés, il descendit le Rhône jusqu'à Beaucaire.

Arrivé dans cette ville, il assura que les fugitifs s'étaient séparés en [illegible]. Sa baguette le conduisit à travers les rues [illegible] encombrées d'une foule immense, — car c'était le moment de la grande foire annuelle de cette ville, — jusqu'à la porte de la prison. Il s'arrêta devant cette porte, et déclara avec assurance que l'un des meurtriers était là. Ayant obtenu la permission d'entrer, il fut aussitôt mis en présence de quatorze ou quinze détenus.

Parmi eux se trouvait un bossu, qui venait d'être arrêté une heure auparavant, pour un petit larcin commis dans la foire. Aymar ayant appliqué sa baguette sur tous les prisonniers successivement, elle ne tourna que sur le bossu. Alors, il déclara sans hésiter que c'était là l'un des complices de l'assassinat commis à Lyon.

Il ne négligea pas pourtant de chercher les autres ; mais sa baguette lui ayant fait reconnaître qu'ils s'étaient éloignés de la ville par un petit sentier aboutissant à la route de Nîmes, on n'alla pas plus loin pour cette fois, et le bossu, réputé de bonne prise, fut conduit sous escorte à Lyon. De son côté, le sorcier quitta Beaucaire pour revenir à Lyon avec les archers qui l'accompagnaient.

A Lyon, l'attendait un véritable triomphe. Le bossu avait soutenu jusque-là que la baguette mentait

n'avait pris aucune part à l'assassinat du marchand de vin, et bien plus, que de sa vie il n'avait mis les pieds dans la ville de Lyon. Mais comme on l'y ramenait par le même chemin qu'il avait suivi en fuyant, il avait le malheur d'être reconnu dans presque tous les endroits où il s'était arrêté. Enfin, arrivé à la petite ville de Bagnols, et mis en présence de ses hôtes, qui lui soutinrent l'avoir reçu chez eux à sa descente du Rhône, avec deux autres personnages tels que l'on désignait ses complices d'après le récit des enfants du jardinier, le misérable fut tellement confondu par ce concours de témoignages qu'il se décida à faire des aveux complets. Il déclara donc qu'il avait, en effet, passé par cette maison, quelques jours auparavant, en compagnie de deux Provençaux. Ces hommes, d'après sa déclaration, étaient les auteurs du crime. L'ayant pris pour leur valet, ils l'avaient, dit-il, engagé dans leur action ; mais il n'avait, pour son compte, ni tué ni volé, et s'était borné à faire le guet pendant que ses complices commettaient le meurtre et enlevaient l'argent, sur lequel ils ne lui avaient donné pour sa part que six écus et demi. Il convint d'ailleurs, qu'étant sortis de Lyon, tous les trois ensemble, ils avaient logé, bu, ou mangé en plusieurs des endroits que la baguette avait indiqués.

Arrivé à Lyon, le bossu fut remis à la justice, qui commença à instruire son procès. Il renouvela dans [illegible]
premier interrogatoire tous les aveux qu'il avai[illegible]
Aymar et à son escorte, en y ajoutant un détail q[illegible]
d'expliquer toutes les circonstances de l'évén[illegible]
contant toutes les particularités qui avaient [illegible]
le meurtre, le bossu déclara que le jour mêm[illegible]
il avait rencontré dans les rues de Lyon d[illegible]
parlant le patois provençal, qui l'ayant pris [illegible]

vice, le menèrent dans une boutique où ils achetèrent deux serpes de bûcheron. Vers dix heures du soir, ils entrèrent tous les trois chez le marchand de vin, qu'ils firent descendre à la cave avec sa femme, sous prétexte de leur remplir une grosse bouteille, couverte de paille, dont ils s'étaient munis. Les deux Provençaux les suivirent dans la cave, pendant qu'il était resté lui-même en observation dans la boutique. Ils tuèrent ces pauvres gens à coups de serpe, remontèrent dans la boutique, ouvrirent un coffre, et volèrent 130 écus, 8 louis d'or, et une ceinture d'argent. Le crime accompli, on s'était réfugié dans la cour d'une grande maison pour y passer la nuit. Au point du jour, on était sorti de Lyon, et après s'être arrêté quelques instants pour se reposer dans la maison du jardinier, on avait détaché une barque du rivage, et l'on s'était dirigé sur le fleuve jusqu'à Beaucaire, abordant dans divers endroits pour se reposer ou se rafraîchir, et notamment au camp de Sablon, où les assassins s'étaient arrêtés pendant quelques jours.

Tout demeurait donc expliqué, éclairci, et la justice de Lyon, avait, au grand complet, les éléments d'un facile et pathétique réquisitoire. Les magistrats furent si ravis d'un tel succès, que deux jours après son retour à Lyon, ils renvoyaient Jacques Aymar, avec une nouvelle escorte, à la poursuite des deux autres complices.

Aymar reprit leur piste à la porte de Beaucaire, sur le sentier dont nous avons parlé et qui se dirigeait vers Nîmes. De là, et par de longs détours, sa baguette le ramena de nouveau dans Beaucaire, devant la même prison où le bossu avait été découvert. Aymar assurait qu'il y avait encore un des coupables *là dedans*. En réalité il se trompait; seulement le geôlier déclara qu'un individu dont le signalement et le costume ré-

ondaient au portrait que l'on faisait de l'un des deux ugitifs, était venu, depuis peu, demander des nouvelles u bossu. Il fallut donc retourner au sentier de Nîmes.

Aymar, continuant à suivre les mêmes traces, se rouva conduit, en traversant différentes villes, jusqu'à Toulon, dans une hôtellerie, située sur le port, et où les leux assassins avaient, disait-il, dîné la veille. Ayant ussuré qu'ils avaient pris la mer en cet endroit, Aymar monta dans une barque et les poursuivit sur mer. Il remarqua qu'ils prenaient terre, de distance en distance, sur divers points de la côte. Il y descendit plusieurs fois accompagné de son escorte, et constata que, dans une de ces relâches, ils avaient couché dans un champ d'oliviers. Quoiqu'il arrivât toujours trop tard, et que la mer fût souvent mauvaise, il n'en continua pas moins de suivre les deux fugitifs le long de la côte. Ce ne fut qu'aux dernières limites du royaume qu'il fut contraint de s'arrêter et de renoncer à une poursuite reconnue inutile.

Pendant ce temps, la justice de Lyon poursuivait, de son côté, son œuvre avec diligence. Le sorcier, qui pouvait à bon droit en réclamer la meilleure part, revint à temps pour assister au dénoûment de ce drame.

Le 30 août 1692, le bossu fut condamné à être rompu vif sur la place des Terreaux. En marchant au supplice, il passa devant la porte du marchand de vin. Là, le greffier lui lut sa sentence. Elle avait été rendue par trente juges à qui, sans doute, leur conscience ne reprochait rien, puisque les données de l'accusation, de quelque étrange manière qu'on les eût obtenues, avaient été pleinement confirmées par les aveux du condamné.

Lorsqu'il fut arrivé près de la maison des victimes, ce malheureux, qui n'avait que dix-neuf ans, voulut faire amende honorable de son forfait. Il mit un genou en

terre, et demanda pardon à ces pauvres gens dont il reconnut avoir causé la mort, soit, comme le disent certaines relations, en suggérant la pensée du vol, soit seulement en gardant la porte pendant que ses complices commettaient l'assassinat.

Arrêtons-nous un instant pour résumer ce récit, extrait de trois relations et de plusieurs lettres concordantes, écrites par les témoins et par des magistrats, hommes également honorables et désintéressés, et que personne, dans le public contemporain, n'a soupçonné d'un concert véritablement impossible entre eux[1].

Deux personnes sont assassinées à Lyon ; quelques semaines après, un homme y est rompu vif pour ce crime, en exécution d'un arrêt rendu par trente juges, qui ont examiné et jugé cette affaire avec la plus scrupuleuse conscience. Or, l'unique agent qui a découvert le criminel et qui l'a mis entre les mains de la justice, c'est un homme à baguette, le Dauphinois Jacques Aymar. Voilà des faits qui ont paru et qui doivent paraître encore réunir tous les caractères de certitude que peut exiger la foi humaine. Personne n'a donc hésité, à l'époque où ils se sont produits, à leur accorder pleine créance; on ne

1. *Lettre à Mme la marquise de Senozan, sur les moyens dont on s'est servi pour découvrir les complices d'un assassinat commis à Lyon, le* 5 *juillet* 1692, par M. Chauvin, docteur en médecine; brochure in-12, imprimée à Lyon en 1692, et reproduite au tome III, page 1-45, de l'*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, du P. Lebrun. — *Récit de ce que Jacques Aymar a fait pour la découverte du meurtrier de Lyon*, dressé sur le procès-verbal du procureur du roi de Lyon, M. de Vanini. (*Physique occulte* ou *Traité de la baguette divinatoire*, par l'abbé de Vallemont; t. I, page 27-49, 3e édition.) *Dissertation physique en forme de lettre, à M. de Sève, seigneur de Fléchères*, sur Jacques Aymar, par Pierre Garnier, docteur en médecine de l'université de Montpellier; brochure in-12, imprimée à Lyon en 1692, reproduite au tome III, pages 54-116, de l'*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, du P. Lebrun.

ongea pas un moment à les mettre en doute, seulement on s'occupa beaucoup de les interpréter et chacun les commenta à sa manière.

L'événement extraordinaire dont la cité lyonnaise avait été le théâtre, eut donc pour résultat d'attirer vivement l'attention du public vers les merveilles de la baguette divinatoire. Ce n'était pas, en effet, la première fois que l'on entendait parler en France, des usages de la baguette; elle était, depuis longtemps, populaire dans les campagnes. Mais elle avait été réservée, jusqu'à cette époque, à la solution de difficultés d'un ordre secondaire : à la recherche des eaux souterraines, à la détermination des limites contestées d'un héritage, en un mot, au jugement des petits différends des campagnards. L'événement de Lyon vint agrandir tout d'un coup la sphère d'action et les applications de la baguette. Des hameaux, elle pénétra dans les villes, elle passa du vulgaire au savant. C'est, en effet, entre des hommes fort instruits que cette matière épineuse se traita à partir de cette époque, et l'on mit à contribution, pour essayer de l'éclaircir, tous les systèmes de philosophie, de physique et de théologie qui étaient alors en faveur. Cela devait être, puisque la vertu de la baguette divinatoire, si longtemps considérée comme une superstition populaire, venait de prendre rang parmi les vérités juridiques.

Mais avant d'apprécier les diverses opinions émises dans cette discussion, qui a si fort occupé les esprits pendant la fin du dix-septième siècle et le commencement du siècle suivant, nous devons raconter quelques détails curieux qui restent à connaître sur le drame curieux qui nous occupe, et la suite des exploits de Jacques Aymar.

CHAPITRE V.

Fin de l'histoire de Jacques Aymar. — Expériences faites à Lyon. — Jacques Aymar à Paris, chez le prince de Condé. — Le sorcier est démasqué.

A peine le bourreau eut-il accompli son œuvre sur la place des Terreaux, que la justice satisfaite, mais non entièrement tranquille, à ce qu'il semble, se mit encore à vérifier après coup les talents du sorcier dauphinois. On découvrit, dans le cours de ces expériences, que plusieurs individus se trouvaient favorisés du même talent. Le procureur du roi, M. de Vanini, dirigeait cette sorte d'enquête criminelle rétrospective, dans laquelle des personnes d'une grande distinction se joignirent aux gens de justice. Ces expériences parurent d'ailleurs de tout point démonstratives au magistrat qui les dirigeait.

Les expériences que M. de Vanini fit exécuter sous ses yeux et auxquelles il prit part, doivent être consignées ici, car elles constituent la base de la controverse qui eut lieu, bientôt après, sur la baguette divinatoire. Elles sont rapportées comme il suit dans une lettre citée par le P. Lebrun, et qui fut adressée à l'abbé Bignon, par une personne de qualité dont on ne dit pas le nom :

« Voici, monsieur, ce qui m'arriva hier soir : M. le procureur du roi d'ici (de Lyon), qui, par parenthèse, est un des plus sages et des plus habiles hommes de ce pays, me vint prendre sur les six heures et me mena à la maison où s'était fait le meurtre. Nous y trouvâmes M. Grimaut, directeur de la douane, que je connaissais pour un fort honnête homme, et un jeune procureur nommé Besson, que je ne connaissais pas, et que M. le procureur du roi me dit avoir la vertu de la baguette, aussi bien que M. Grimaut. Nous descendîmes tous

eux dans la cave où le meurtre s'était commis, et toutes les fois que M. Grimaut et ce procureur passaient sur le lieu où le meurtre s'était fait et où il y avait encore du sang, les baguettes qu'ils tenaient en leurs mains ne manquaient jamais de tourner, et ne tournaient plus aussitôt qu'ils avaient passé cet endroit. Nous fîmes ce manége pendant une grosse heure et quantité d'expériences sur la serpe meurtrière que M. le procureur du roi avait fait apporter avec lui, qui se trouvèrent toutes justes. Je remarquai des choses extraordinaires au procureur. La baguette lui tournait bien plus fortement qu'à M. Grimaut, et lorsque je mettais un de mes doigts dans chacune de ses mains, pendant que la baguette tournait, je sentais des battements d'artère tout à fait extraordinaires dans ses mains.... il avait le pouls élevé comme dans une grosse fièvre. Il suait à grosses gouttes. Il fallait de temps en temps qu'il allât prendre l'air dans la cour[1]. »

Le sieur Panthot, doyen du collége de médecine de Lyon, rend compte en ces termes de ce qu'il a observé sur lui-même et sur d'autres :

« Nous commençâmes par la cave dans laquelle on a commis le meurtre, où l'homme du bâton (Aymar) craignait d'entrer, parce qu'il souffre des agitations violentes qui le saisissent quand il fait opérer le bâton sur la place où les corps ont été assassinés.

« A l'entrée de la cave, on me remit le bâton entre les mains, que le maître prit soin de disposer de la manière la plus convenable à son opération ; je passai et repassai sur les lieux où l'on avait trouvé le cadavre, le bâton fut immobile, et je ne ressentis aucune agitation. Une personne de considération et de mérite, qui était avec nous, prit le bâton après moi, il fit quelques mouvements entre ses mains, et elle se sentit intérieurement agitée, ensuite le maître du bâton le porta sur tous ces mêmes lieux, et il tourna si fortement que le bâton était plus prêt de rompre que de s'arrêter.

« Ce paysan quitta d'abord la compagnie pour tomber en défaillance, à son ordinaire, je le suivis. Il est vrai qu'il pâlit beaucoup, il sua et eut le pouls extrêmement agité pendant

1. *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 2[illegible]

un quart d'heure, et le mal fut si considérable que l'on fut contraint de lui jeter de l'eau sur le visage et de lui en donner à boire pour le remettre.

« Au sortir de ce lieu, nous allâmes chez M. le procureur du roi, où nous vîmes les mouvements du bâton sur la serpe qui a fait le coup, préférablement à plusieurs autres avec lesquelles elle était mêlée; le bâton fit encore quelques mouvements entre les mains de la personne de considération qui l'avait éprouvé dans la cave, et il n'eut aucun effet pour moi[1].... »

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer, en passant, ce fait, que la baguette ne produit aucun des résultats extraordinaires dont il est question, quand elle est entre les mains de Pauthot, c'est-à-dire d'un médecin, et que les effets qui se manifestent devant le magistrat, imbu de la certitude des moyens qu'il expérimente par le souvenir du fait judiciaire dont il a été l'un des acteurs, manquent totalement avec le savant. On peut en inférer déjà l'influence de l'imagination et de la connivence involontaire de l'esprit pour la production de ce phénomène.

Un autre docteur, Pierre Garnier, médecin de l'école de Montpellier, agrégé au collége de Lyon, a fait aussi des observations et des expériences qui sont rapportées dans la lettre suivante :

« M. le lieutenant général avait été volé, il y a sept ou huit mois, par un de ses laquais, qui lui avait pris environ vingt-cinq écus, dans un des cabinets qui sont derrière sa bibliothèque. Il demanda à Aymar s'il pourrait connaître l'endroit où il avait été volé. Aymar fit plusieurs tours dans ce cabinet avec sa baguette aux mains, mettant le pied sur les chaises sur les meubles et sur deux bureaux qui sont dans ce cabinet à chacun desquels il y a plusieurs tiroirs : il [illegible] point, il reconnut précisément le bureau et [illegible]

1. *Histoire critique des pratiques superstitieuses*

quel avait été fait le vol. M. le lieutenant général lui dit ensuite d'essayer de suivre à la piste le voleur, ce qu'il fit. Sa baguette le mena d'abord sur la terrasse neuve, qui est à-plain pied dudit cabinet, de là dans le cabinet près du feu, puis dans la bibliothèque, et de là droit dans la montée à la chambre des valets, où la baguette tournant toujours, le conduisit sur un lit, sur la moitié duquel seulement la baguette tourna, ne tournant point du tout sur l'autre moitié : et tous les autres laquais, là présents, dirent que c'était dans cette moitié de lit sur laquelle la baguette tournait, qu'avait toujours couché le laquais voleur, qui pour lors n'était plus dans la maison, un autre laquais ayant toujours couché de l'autre côté. M. le lieutenant général se souvint positivement que le jour où ce laquais le vola, il alla de ce cabinet à deux ou trois pas de la terrasse pour prendre du bois, ensuite traversa sa bibliothèque pour monter à la chambre des valets.

« Lorsque la baguette tournait sur la piste du laquais voleur et absent, Aymar mit son pied sur le pied de tous les laquais de la maison les uns après les autres, et leur présenta la baguette, laquelle cessa de tourner, parce qu'il n'y avait aucun coupable, Aymar assurant toujours que si l'on lui faisait venir le laquais voleur, la baguette tournerait sur lui et qu'il le reconnaîtrait.

« Je lui fis ensuite plusieurs questions. Je lui demandai si la baguette tournait aussi bien sur l'eau comme sur la terre, sur mer et au milieu d'une rivière comme au bord.

« Il a répondu qu'oui.

« S'il est vrai qu'il ressente des syncopes, des tressaillements et de grandes émotions en suivant les meurtriers, les voleurs, l'eau, les bornes transplantées et l'argent caché.

« Il a répondu qu'il ne sentait aucune douleur, aucun trouble en suivant les voleurs, l'eau et l'argent, mais qu'il sentait de violentes agitations en suivant les bornes transplantées et les meurtriers, surtout là où les meurtriers s'étaient arrêtés et là où on avait fait le meurtre.

« Comment il ferait pour ne pas se tromper, lorsque, sur la piste d'un meurtrier ou d'un voleur, il y aurait de l'eau, ou de l'argent caché, ou des [illegible] transplantées ; et si, lorsque sa baguette tournait, il [illegible] distinguer par quelque signe pour laquelle de ces [illegible] tournait, puisqu'elle avait la vertu de tourner pour [illegible] ces choses.

« Il répondit que si, [illegible] de l'eau, [illegible] de

l'argent, il pouvait se tromper, parce que sa baguette tournait aussi bien pour l'eau que pour l'argent caché, sans qu'il se passât chez lui aucune émotion ni aucun tressaillement; que s'il rencontrait la piste d'un voleur qu'il ne cherchait pas, cela ne pouvait le faire tromper, parce que, pour pouvoir suivre la piste d'un voleur, il faut qu'il ait été mis une fois sur l'endroit où a été fait le vol, sans quoi il ne peut plus suivre cette piste[1]. »

1. *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 261-264.

A la suite de sa *Dissertation physique en forme de lettre*, adressée à M. de Sève, seigneur de Fléchères, lieutenant général en la sénéchaussée, siége et présidial de Lyon, pièce que nous avons déjà citée, le médecin Pierre Garnier revient avec des détails nouveaux sur les expériences auxquelles il a assisté et sur les questions qu'il a faites à Jacques Aymar. Cette seconde version, quoique un peu longue, est trop curieuse pour que nous puissions nous dispenser de la reproduire, en observant d'ailleurs d'en retrancher toutes les parties qui répéteraient des faits déjà connus.

« Le troisième de septembre de la présente année 1692, je passai, dit le médecin Pierre Garnier, trois heures avec Jacques Aymar, chez M. le lieutenant général de cette ville. M. l'abbé son oncle, M. l'abbé de Saint-Romain, de M. Puget s'y trouvèrent, et furent témoins de ce qui suit :

« Jacques Aymar prit une baguette fourchue, qu'on coupa au premier balai qu'on trouva, il tint chacune des extrémités supérieures de la baguette fourchue dans l'une de ses mains, laissant en bas le bout où se réunissent les deux branches qui font la fourche. L'ayant ainsi disposée entre ses mains, on mit sous son pied droit trois écus blancs et incontinent la baguette tourna; on en mit davantage et elle tourna plus fort. On disposa sur les tables de la bibliothèque de M. le lieutenant plusieurs chapeaux, on cacha de l'argent sous quelques-uns des chapeaux, on n'en cacha point sous d'autres; la baguette tourna entre les mains de Jacques Aymar sur les chapeaux qui couvraient de l'argent, elle ne tourna point sur les autres, sous lesquels il n'y avait point d'argent; et comme ces chapeaux étaient sur des tables, Aymar était obligé de mettre sur ces tables une de ses jambes, sans quoi la baguette n'aurait pas tourné, *et cette circonstance peut sans doute servir de beaucoup pour appuyer l'opinion des corpuscules que j'ai établie dans la lettre.*

« Plusieurs fois chacun de nous mit sous un pied la main, tantôt pleine, tantôt vide d'argent; lorsque nous avions de l'argent dans la main, la baguette tourna; lorsque nous n'en avions point, elle ne tourna pas.

« Nous n'oubliâmes rien pour découvrir s'il y avait quelque artifice du côté de cet homme, pour faire ainsi tourner la baguette; nous lui

Ce que l'on vient de lire montre quelle foi singulière les personnes les plus distinguées par leurs lumières ou leur position, accordaient aux prouesses du sorcier. Les contradictions, les erreurs grossières dans lesquelles il tombait souvent, n'avaient pas le privilége d'entamer ou d'affaiblir cette absurde dévotion à ses mérites.

fîmes étendre les mains autant qu'il le pouvait sans que la baguette tombât; mais, malgré nos précautions, la baguette tourna toujours, et si bien qu'après l'avoir examiné nous fûmes tous encore plus convaincus qu'auparavant qu'il n'y avait aucune tromperie dans le fait....

« .... Voici encore un fait dont je suis témoin, et qui est digne de remarque :

« Mme la lieutenante générale eut la curiosité de savoir si cet homme pouvait deviner un vol qu'elle aurait fait elle-même; elle prit donc à ce dessein la bourse de M. Puget, puis elle demanda à cet homme s'il n'y avait point de voleur dans la chambre où on était? Aymar nous examina tous, et ne reconnut point de voleur. Elle lui dit encore. « Prends bien garde, tu te trompes; il y a quelqu'un ici qui a volé à un autre sa bourse dans cette chambre même. « Aymar nous examina une seconde fois, et ne connut point le vol; et comme on lui soutint qu'il se trompait, et qu'il avait été fait un vol dans la chambre, il répondit froidement qu'il fallait que ce vol eût été fait pour rire, et d'une manière innocente, auquel cas il n'en pouvait rien connaître, assurant que si le vol avait été fait d'une manière criminelle il n'aurait pas manqué de le connaître....

« Je lui demandai s'il ne pouvait pas se tromper en cherchant un meurtrier, supposé qu'un autre meurtrier eût passé sur la ligne de la piste du premier meurtrier qu'il suit, ou bien que sur cette ligne il y eût des bornes criminellement transplantées, puisqu'il souffrait des tressaillements et des inquiétudes pour tous les meurtriers, et pour les bornes transplantées par malice.

« Il répondit qu'il pouvait moins se tromper pour cela que pour le reste, parce que à l'égard premièrement des changes que l'on croyait que lui pouvait faire prendre la piste d'un second meurtrier qui eût passé sur les traces mêmes de l'autre, il aurait fallu, pour s'y tromper, qu'il eût été mis sur l'endroit où avaient été faits les deux meurtres, n'ayant aucune vertu pour reconnaître par sa baguette la piste d'un meurtrier, s'il n'avait auparavant été mis sur l'endroit où avait été commis le meurtre; qu'en outre il distinguait fort bien cela par l'émotion, et qu'il trouvait toujours sur la piste du meurtrier une certaine manière d'émotion, semblable à celle qu'il avait ressentie à l'endroit où avait été commis le crime, et qu'il ne pouvait sentir de même, ni pour la piste d'un autre meurtrier, ni pour aucunes bornes transplan-

On ne se contenta pas des expériences faites par le procureur du roi. Aymar était souvent conduit dans la cave où s'était accompli l'assassinat du marchand : c'est là surtout qu'il opéra devant le docteur Chauvin, de Lyon, et devant l'abbé Lagarde, à qui l'on doit la relation la plus détaillée de l'événement de Lyon et de ses suites, jusque et y compris le supplice du bossu. Mais ces deux narrateurs, en parlant des expériences auxquelles ils ont assisté, mêlent dans les mêmes récits, les expériences qui

tées, pour lesquelles il sentirait bien des émotions, mais telles qu'il pourrait par un seul sentiment les distinguer de la première émotion acquise à l'endroit où le meurtre avait été commis.

« S'il était vrai que lorsqu'un meurtrier a avoué un crime, la baguette ne tourne plus sur lui. Il répondit que cela était fort souvent, bien que cela ne fût pas infaillible.

« S'il y avait un temps limité et prescrit pour la vertu de la baguette à l'égard de la piste des meurtriers et des voleurs, et quel était ce terme, six mois par exemple ou un an.

« Il répondit qu'il croyait qu'il n'y avait point de terme fixe, ou que du moins il avait sujet de croire que ce terme était fort long, puisque le premier meurtre qu'il avait connu avec sa baguette était arrivé depuis plus de vingt-cinq ans.

« Si la baguette tourne aussi bien pour un corps enterré, et mort de mort naturelle que pour un corps assassiné.

« Il a répondu que non.

« En quel mois, à quelle heure, en quelle année il est né.

« Il nous a répondu qu'il était né le 8 septembre 1662, à minuit.

« S'il connaît d'autres gens que lui qui aient le même talent.

« Il a répondu que Mgr l'évêque de Morienne a les mêmes talents et qu'il est à peu près de son âge.

« Si la baguette tourne quand il est sur une rivière pour l'eau de la rivière.

« Il a répondu que non, et qu'elle ne tourne que pour l'eau couverte de terre.

« S'il connaît le nombre des meurtriers ou des voleurs qui ont contribué au même vol ou bien au même crime, lorsqu'il suit leur piste.

« Il a répondu qu'il connaît le nombre, pourvu qu'ils n'aient pas tous passé sur une même ligne, mais comme il est presque impossible que quatre hommes qui font voyage aient toujours marché sur une même ligne, il lui est facile de connaître le nombre. »

(*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 105-114.)

eurent lieu immédiatement après le meurtre, et que nous avons mentionnées en leur lieu, avec celles qui suivirent l'exécution du criminel, et dont les plus curieuses viennent d'être rapportées. Nous signalons cette confusion au lecteur curieux de remonter aux sources originales.

Ce que le docteur Chauvin et l'abbé Lagarde ajoutent d'intéressant à ce qui précède, se réduit à quelques lignes. L'abbé Lagarde parle d'un *homme de mérite*, habile à trouver des sources, et qui, dans la cave du marchand de vin, fut pris des mêmes impressions que Jacques Aymar, et sentit tourner la baguette à l'endroit où les victimes étaient tombées. Mais il parle aussi d'une femme également savante à découvrir des sources, et qui n'éprouva rien dans le même lieu. « On a reconnu, dit l'abbé en terminant son récit, que la baguette, entre les mains du paysan, ne tourne sur la bouteille que du côté de l'anse, par où les assassins la tenaient sans doute ! »

Le docteur Chauvin confirme ces faits, et il ajoute : « Par un grand nombre de faits et de circonstances, on a commencé d'approfondir une découverte si utile à la conservation du bien et de la vie des hommes[1]. » Il constate enfin que, grâce aux expériences faites depuis l'exécution du criminel, déjà bien des personnes se sont trouvées pourvues du même don que Jacques Aymar. C'était là un beau commencement, et qui devait rendre bien heureux le naïf docteur qui prêtait tant d'importance à la baguette, « pour la conservation de la vie des hommes. »

1. *Lettre à Mme la marquise de Senozan*, par M. Chauvin, docteur en médecine. Lyon, 1692.

Nous avons parcouru jusqu'ici la première phase, la phase ascendante et glorieuse de la carrière du sorcier du Dauphiné ; il nous reste à raconter sa décadence et sa chute. Lyon avait été le théâtre de ses triomphes : la capitale de la France devint celui de sa défaite, qui fut complète et décisive.

La renommée de Jacques Aymar était parvenue jusqu'à Paris. Elle frappa d'une manière particulière l'attention du prince de Condé (Henri-Jules, fils du grand Condé), qui désira se rendre compte par lui-même de la réalité des merveilles que l'on attribuait à ce paysan. Le prince manda Jacques Aymar à Paris, et le logea chez le concierge de son hôtel, afin de l'avoir sous la main et d'éprouver tout à son aise son savoir-faire.

Le jour précis de l'entrée de Jacques Aymar à Paris nous a été conservé par un savant théologien, grand partisan de la baguette, pour qui ce jour est une date mémorable. Voici en quels termes l'abbé de Vallemont s'exprime dans la préface de sa *Physique occulte :*

« Enfin, cet homme si fameux est venu à Paris le 21 janvier 1693, par ordre d'un grand prince. Je l'ai vu deux heures par jour presque un mois durant, et on peut croire que, dans tout ce temps-là, je l'ai tourné et retourné comme je le devais. Il est certain que la baguette lui tourne entre les mains sur les traces des voleurs et des meurtriers fugitifs[1]. »

Voilà donc Aymar installé à Paris, chez le concierge de l'hôtel de Condé. A partir de ce moment, et quoi qu'ait pu constater l'abbé de Vallemont, son étoile va pâlir ; devant les épreuves d'une surveillance plus sévère ou plus éclairée, va s'éclipser la magique auréole dont la crédulité publique avait entouré son front.

1. Troisième édition, 1747, page 11.

Après l'avoir laissé reposer quelques jours, le prince de Condé fit procéder aux épreuves, qui eurent lieu dans l'ordre suivant.

On commença par conduire Aymar dans un cabinet qui renfermait de l'argent caché en plusieurs endroits. Sa baguette y fut en défaut; mais il la justifia en faisant remarquer que les dorures qui couvraient les panneaux et les murs de ce cabinet, avaient eu pour effet de troubler ses sens et d'empêcher son action.

Sur cette observation, Aymar fut amené dans le jardin, où l'on avait fait creuser plusieurs trous : l'un renfermait de l'or, un autre de l'argent, le troisième de l'or et de l'argent; dans le quatrième trou se trouvait du cuivre et dans le cinquième des pierres. Il s'agissait pour l'homme à baguette, non-seulement de deviner la présence de ces métaux, mais, comme il s'en était vanté, de les distinguer les uns des autres.

Par malheur le sorcier ne distingua rien; bien plus, cherchant les métaux précieux, il donna une fois dans le trou des pierres, et une autre fois dans un trou parfaitement vide.

Ce premier échec commença à porter une certaine atteinte au crédit de notre devin.

Il fut plus heureux pourtant à la troisième épreuve qu'il eut à subir. On avait volé à Mlle de Condé deux petits flambeaux d'argent. Mise entre les mains de Jacques Aymar, la baguette tourne et après plusieurs détours dans l'hôtel, elle mène à la cour des écuries, et fait savoir que le voleur a dû sortir par une porte de ces écuries qui ne s'ouvre que rarement, et seulement pour enlever le fumier. De là, la baguette conduit sur le quai, vis-à-vis du cheval de bronze, devant la boutique d'un orfévre, au coin de la rue du Harlay. Comme

la nuit était venue, la suite de l'épreuve fut renvoyée au lendemain; on se contenta de remarquer la maison.

Le lendemain, le prince envoya chez l'orfévre signalé, avec des flambeaux pareils à ceux qui avaient été volés, faisant dire au marchand qu'il devait, depuis peu, en avoir acheté de semblables d'un inconnu ; mais l'orfévre protesta du contraire.

Cependant, le jour suivant, trente-six livres en écus neufs furent envoyées avec mystère à l'hôtel de Condé. Mlle de Condé les fit distribuer aux pauvres, persuadée qu'ils provenaient du voleur menacé d'être découvert. Mais les flambeaux dérobés n'avaient coûté que vingt-huit livres ; comme un orfévre n'aurait pas commis cette erreur sur le véritable prix des flambeaux, cette différence fit soupçonner par bien des personnes que Aymar lui-même, dans la vue de raffermir son crédit ébranlé, avait fait les frais de cette restitution [1].

Peu de jours après, le devin fut appelé par la duchesse de Hanovre, à l'hôtel de Guise, où un vol avait été commis. Après divers manéges mystérieux, il annonça à la duchesse que le voleur était sorti par la grande porte de l'hôtel ; mais ce fut là toute la révélation qu'on en put tirer. On s'amusa alors, pour mettre à profit sa visite, à le soumettre à quelques épreuves qui ne tournèrent pas à son avantage. Sa baguette s'agita sur un buffet où de l'argenterie se trouvait en évidence, mais elle resta immobile sur un panier fermé qui en était plein. Ayant aperçu un peu de dorure au bas d'un siége, Aymar fit encore tourner sa baguette, assurant que c'était cette dorure qui déterminait son

1. *Lettre de M.... à M...., sur l'aventure de Jacques Aymar. Mercure* d'avril 1693, et *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 459-461.

mcuvement. Mais quand on l'eut conduit dans un cabinet où tous les fauteuils étaient dorés et seulement recouverts de housses, sa baguette n'y tourna point. Elle ne bougea pas davantage sur un grand chandelier à bras d'argent, tout près duquel il se trouvait assis sans l'apercevoir.

Chez M. de Gourville, à qui on avait volé une assiette d'argent, Aymar ne fut pas plus heureux. Il prit la piste du voleur, le suivit à travers la place de la foire, et ayant mené ceux qui l'accompagnaient jusqu'à la dernière maison, du côté des Incurables, il dit qu'il fallait pousser jusqu'à Versailles. Or, il se trouva que l'assiette avait été volée au mois d'octobre et qu'à cette époque la foire par laquelle il faisait passer le voleur n'était pas ouverte.

M. Ferouillard, marchand de draps, rue des Mauvaises-Paroles, s'était laissé dérober cinq pièces de drap. Il s'adressa à Aymar pour les lui faire retrouver, et lui fit présent d'un bel habit, que notre homme s'empressa, avant toute autre affaire, d'envoyer chez lui, à l'hôtel de Condé; puis il se mit en quête du voleur. Entouré de plusieurs voisins et d'une nombreuse compagnie, curieuse d'assister à ce spectacle nouveau, Aymar fut conduit par sa baguette à travers la place de Grève, aux Jésuites, à Picpus, et jusqu'à Montreuil. Il était fort tard quand on y arriva; Aymar, qui avait besoin de repos, se fit servir un bon dîner, auquel assista la compagnie; mais ce fut là tout le divertissement qu'on obtint de lui. Il déclara que l'approche de la nuit l'obligeait à renvoyer sa poursuite au lendemain. Il reprit, en effet, le lendemain, la piste du voleur; mais, cette fois, les voisins étaient restés chez eux, et le marchand de draps était seul témoin de l'enquête : aussi

Aymar en eut-il bientôt fini. Il mena M. Ferouillard jusqu'à Neuilly, après quoi il déclara ne pouvoir aller plus loin. Le marchand perdit son drap, plus l'habit neuf dont il avait fait cadeau au sorcier, et cinquante francs de dépenses qu'il avait faites la veille. Le quartier des Mauvaises-Paroles, qui fut instruit de cette aventure par l'honorable M. Ferouillard, eut des échos fâcheux pour la renommée et la bonne foi d'Aymar.

Mais ce qui hâta singulièrement la déconfiture de notre sorcier, ce fut l'affaire des truites de Chantilly.

Aymar fut requis de rechercher les auteurs d'un vol de truites, qui, assurait-on, avait été commis dans un des bassins du parc de Chantilly, résidence des Condé. On se garda toutefois de le prévenir de l'époque véritable à laquelle ce vol avait eu lieu. Armé de sa baguette, Aymar procéda à cette recherche dans ses formes ordinaires.

La baguette tourne d'abord sur plusieurs points du bassin, ce qui veut dire, d'après notre devin, que c'est par plusieurs endroits que les truites ont été tirées de l'eau, circonstance que l'on pouvait conjecturer à coup sûr, sans être grand sorcier. Elle conduit ensuite vers une petite maison habitée par l'un des gardes du parc, indiquant ainsi le lieu où les truites auraient été mangées ; elle ne tourne point d'ailleurs sur les personnes qui s'y trouvent. Mais le garde, alors absent, ayant appris à son retour ce qui s'était passé, n'eut point de repos qu'il n'eût rejoint le sorcier au château, pour le sommer de le déclarer innocent de par sa baguette. Aymar, qui s'était mis au lit, fatigué de sa journée, dut céder à ses instances. Par malheur, la baguette tourna sur le pauvre homme qui, tout déconcerté, et voyant déjà la justice sur ses traces, se hâta de prendre la fuite, sans attendre une plus ample information. Ce

prudent accusé mettait ainsi en pratique la maxime que Montesquieu devait émettre plus tard, à savoir que si on l'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, il commencerait par s'enfuir.

Mais l'affaire n'était pas éclaircie par cet incident. Le prince fit amener au château le premier paysan qui se rencontra. On dit ensuite à Aymar qu'une personne soupçonnée du vol se trouvait mêlée à la compagnie. La baguette ayant un peu tourné sur un paysan étranger à la maison, Aymar déclara qu'à la vérité ce n'était pas là le coupable, mais qu'il avait mangé des truites volées. On présenta ensuite au sorcier un garçon de douze à quatorze ans; en même temps, l'un des familiers du prince, M. de Vervillon, glissa comme une confidence, à Aymar, que c'était le fils du garde qui s'était enfui la veille. Aymar feignit de ne pas entendre cet avis, mais sa baguette se mit tout aussitôt à tourner sur le jeune garçon avec une rapidité merveilleuse, et il déclara que c'était là celui qui avait volé et mangé les fameuses truites. Or, ce qu'on n'avait pas dit à Aymar, et ce qu'il apprit à sa grande confusion, c'est que le vol remontait à sept années auparavant. Quant au jeune garçon soupçonné, il n'habitait Chantilly que depuis huit ou dix mois. Le sorcier avait donc été, cette fois encore, complétement battu.

Aymar n'obtint pas un meilleur succès à Chantilly comme simple hydroscope. On le fit passer trois fois sur la rivière, mais dans un endroit où elle est cachée par une voûte de pierre couverte d'une terre plantée d'arbres, et la baguette n'eut pas la moindre idée d'y [illegible]. On l'avertit néanmoins, pendant qu'il se trouvait [illegible] point, de bien prendre garde s'il n'existait p[illegible] aux environs. La baguette ne tint aucun compte [illegible]

et demeura parfaitement immobile. Il marqua ailleurs, il est vrai, quelques endroits où devaient exister des sources; mais bien qu'il eût assuré que c'était par sa baguette et non par ses yeux qu'il reconnaissait la présence de l'eau, quand on lui proposa de lui bander les yeux pour retrouver les mêmes endroits avec la baguette seule, il refusa de se soumettre à cette épreuve.

Il faisait bon tendre des piéges à un devin qui s'y laissait prendre si aisément. On eut l'idée d'imaginer un vol. De concert avec le prince, M. Goyonnot, greffier du Conseil du roi, fit casser un panneau de vitre dans sa maison, et feignit ainsi d'avoir été volé. On appelle Aymar dont la baguette tourna sur la vitre cassée; elle tourna aussi sur une fenêtre donnant sur la cour, ce qui fit déclarer que le voleur était entré par là. M. Goyonnot ayant demandé de quel côté le voleur avait pris pour sortir de la maison, il fut répondu que c'était à droite, parce que la baguette tournait de ce côté. On lui épargna la peine de chercher les auteurs et les complices d'un vol chimérique.

Cette dernière aventure ôta tout crédit à Aymar dans l'esprit du prince de Condé.

« M. le prince, dit une lettre d'un contemporain, insérée dans l'ouvrage du P. Lebrun, étant informé du fait par Goyonnot, fit venir chez lui ce galant homme, et vous pouvez penser comme il y fut traité[1]. »

Quelques jours après, la baguette, qui venait de tourner si facilement pour un vol supposé, ne voulut pas tourner pour un véritable. Aymar, qui venait d'être joué, était devenu méfiant, mais sa méfiance tardive ne

1. *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 466. (Lettre de M.... à M...., sur l'aventure de J. Aymar.)

faisait que le [illegible] de plus en plus. Chez un sieur de Lafontaine, maréchal des logis au régiment des gardes, on avait forcé une armoire et volé huit cents livres. Appelé dans la maison, Aymar fit plusieurs tours pour découvrir le vol; mais sa baguette, retenue et comme enchaînée par le souvenir de ce qui s'était passé chez le greffier du conseil, ne tourna d'aucune manière.

La baguette d'Aymar avait si notablement perdu de son autorité, elle inquiétait si peu les coupables, qu'elle ne put même en imposer aux petites gens de l'hôtel de Condé où il habitait. Pendant son séjour chez le prince, on eut l'irrévérence de commettre, dans les écuries, un vol de la valeur de cent écus, et Aymar ne put donner la moindre nouvelle du larcin par lequel on semblait le braver.

« Le P. Mabillon, dit le P. Lebrun, fut témoin que la baguette ne tourna point dans une sacristie de l'abbaye de Saint-Germain qui était pourtant tout entourée d'armoires remplies d'argenterie. »

On lit dans l'*Architecture hydraulique* de Belidor[1] le détail d'une épreuve à laquelle Aymar fut soumis par les membres de l'Académie [illegible], sur l'invitation du neveu de Colbert[2], [illegible] veilles [illegible] tement [illegible].

L'abbé [illegible], membre de l'Académie [illegible], présenta [illegible] tenait [illegible] l'avait [illegible]

[1] Tome I [illegible]

[2] [illegible]

jardin. Il sortit en effet, mais au lieu d'enterrer la bourse, il la garda sur lui. Aymar étant passé dans le jardin, et ayant fait mouvoir sa baguette, déclara que la bourse était enterrée au pied du mur du jardin, dans un lieu qu'il désigna.

A ces paroles, l'abbé Gallois tirant la bourse de sa poche, la montra à Jacques Aymar, qui demeura confondu.

Passons à d'autres épreuves qui ont une certitude presque juridique, puisqu'elles se trouvent consignées dans une lettre d'un procureur du roi au Châtelet de Paris, M. Robert, qui fut chargé par le prince de Condé de vérifier les talents d'Aymar. Voici ce que ce magistrat, plus clairvoyant que son confrère le procureur du roi de Lyon, écrivait au R. P. Chavigny, son oncle, assistant du père général de l'Oratoire :

« .... M. le prince me fit l'honneur de me parler de Jacques Aymar, non pas comme croyant son secret, mais comme en doutant et voulant en éclaircir la fausseté ou la vérité.... J'offris à Son Altesse Sérénissime, pour la détromper, de la mener, avec Jacques Aymar, en des lieux où des hommes avaient été tués et dans lesquels il s'était commis des vols, et lui dis que, comme on savait où étaient les coupables et les chemins qu'ils avaient tenus depuis qu'ils avaient tué ou volé, nous connaîtrions avec certitude qu'elle était la vertu de la baguette.

« J'eus donc l'honneur de l'accompagner dans la rue Saint-Denis, en un lieu où un archer du guet avait été tué, de quatorze ou seize coups d'épée, par des gens qui avaient été menés depuis au Châtelet. Jacques Aymar passa deux ou trois fois sur le lieu, et la baguette ne tourna jamais. Il dit pour s'excuser, qu'elle ne faisait point d'effet pour le meurtre commis dans un mouvement de colère ou d'ignorance, mais seulement pour des assassinats prémédités, commis avec cruauté ou pour voler; et qu'en toutes sortes de crimes, elle cessait de tourner quand les coupables les avaient avoués, bien qu'ils ne fussent pas encore punis....

« J'eus l'honneur ensuite de mener M. le prince rue de la

Harpe, en un lieu où je savais qu'il avait été commis un vol, au moment duquel le voleur avait été trouvé en flagrant délit saisi de la chose volée et mené au Châtelet, où néanmoins il niait le fait, quoiqu'il fût chargé et convaincu par plusieurs témoins. Mais la baguette ne tourna point encore, et J. Aymar ne voulut donner aucune raison [1]. »

Jusque-là le paysan du Dauphiné n'avait compromis que ses talents et sa sincérité. Voici une autre épreuve d'où sa probité ne sortit pas intacte. Un jeune homme, M. de Briol, qui, dans le doute que sa maîtresse lui fût fidèle, différait sagement à l'épouser, vint prendre l'avis de l'homme à baguette, et lui fit présent de deux écus pour la consultation. Aymar empocha les écus; il dit ensuite au valet de chambre de M. de Briol qu'il ne lui suffisait pas d'avoir été payé par l'amant, qu'il entendait bien l'être aussi par la maîtresse, qu'il irait la trouver pour l'avertir qu'il savait de ses nouvelles, et qu'elle eût à lui donner de l'argent, si elle voulait que la baguette témoignât de sa vertu. Il faut convenir pourtant qu'une telle communication faite à un valet de chambre, ne s'accorde guère avec l'idée qu'on doit avoir d'Aymar, lequel, s'il n'était pas sorcier, devait être au moins très-rusé et très-discret.

Il était grand temps, on le voit, que tout le monde fût convaincu du ridicule et de la folie de cette pratique. En effet, la baguette acquérait de jour en jour des vertus plus variées et plus surprenantes. Elle [illegible] délité des femmes et celle des [illegible] faisait emprisonner des innocent[illegible] par les aveux des vrais coup[illegible] tails sur les exploits de ce g[illegible] Paris; mais ils durent être [illegible]

1. *Histoire critique des pratiq*[illegible]

Condé, éclairé sur les véritables sentiments et sur la conduite de ce fourbe et audacieux personnage, fit proclamer les résultats de l'examen auquel il l'avait soumis. La lettre du procureur du roi au Châtelet, M. Robert, que nous avons citée plus haut, se termine ainsi :

« Je vous dirai, pour conclusion, que Son Altesse Sérénissime veut qu'on assure le public, pour le détromper, que la baguette de J. Aymar n'est qu'une pure illusion et une invention chimérique. »

Ainsi démasqué, le sorcier dut reprendre le chemin de son pays.

Si l'on manque de détails sur les exploits de Jacques Aymar pendant les derniers temps de son séjour dans la capitale, on sait ce qui lui arriva peu de temps après son retour dans le Dauphiné. A Voiron, sa baguette tourna sur un jeune homme faussement accusé d'un vol, et ne tourna pas sur le vrai coupable, qui fut découvert presque aussitôt. Aussi, deux jours après cette épreuve, Aymar dut-il quitter Voiron. Le P. Lebrun, qui raconte le fait, s'appuie sur le témoignage de plusieurs habitants de cette ville, et sur une lettre du cardinal Le Camus, le prélat qui s'est donné le plus de peine pour extirper toutes les superstitions dans son diocèse.

« Dans une ville où se trouvait Aymar, dit encore le P. Lebrun, deux ou trois étourdis le firent passer dans une rue, pour savoir s'il y avait des maisons où les filles et les femmes eussent mal ménagé leur honneur. *La baguette tourna à cinq ou six portes; cela se répandit dans la ville, et fit faire tant de médisances, tant de calomnie, mit un si grand désordre dans deux ou trois familles, que le démon avait grand soin de s'en réjouir. Cependant*, ajoute notre historien, *les indices que la baguette avait donnés étaient faux.* »

Ici le P. Lebrun fait peut-être, à son tour, un peu

'op le sorcier. Mais, quoi qu'il en soit, et que les indices e la galanterie de ces dames fussent vrais ou faux, il tait temps, on le voit, que l'on cessât de demander de els renseignements à la baguette. Quant à Aymar, s'il st vrai, comme quelques personnes pieuses l'ont avancé, u'il n'eût été rien moins que le diable pendant qu'il tait en possession de tous ses talents divinatoires, on eut dire que, se sentant déchoir, il se fit ermite à sa nanière. A partir de ces échecs répétés, éprouvés, dans a capitale et, bientôt après, dans son propre pays, sa baguette ne tourna plus que sur les bienheureux, c'est-à-dire qu'il ne l'employa désormais qu'à découvrir des reliques. Encore faut-il ajouter, pour dernière humiliation, que les écrivains du temps, et notamment l'abbé de Vallemont, son partisan le plus enthousiaste, nous apprennent que « beaucoup de personnes y réussissaient mieux que lui.. »

Cependant en 1706, Aymar était encore quelquefois appelé à Lyon pour y prononcer des arrêts par la vertu de sa baguette. C'est ce qui résulte d'une lettre, datée de Lyon du 25 septembre 1706, adressée à Boileau Despréaux par son ami Brossette, et publiée dans la correspondance de ce dernier, qui a été mise au jour en 1858 :

« Je vis hier céans, écrit Brossette, un homme dont les qualités, ou si vous voulez, les dons naturels, ne sont pas si faciles à expliquer. C'est le fameux Jacques Aymar ou l'homme à la baguette, qui est un paysan de Saint-Marcellin, en Dauphiné, à quatorze lieues de Lyon. On le fait venir quelquefois en cette ville pour y faire des découvertes. Il m'a dit des choses surprenantes touchant sa faculté divinatrice pour les sources, les bornes déplacées, l'argent caché, les choses volées, les meurtres et assassinats ; il m'a expliqué les douleurs violentes et les convulsions qu'il souffre quand il est sur le lieu du crime ou proche des criminels. D'abord tout son corps s'émeut comme par une ardente fièvre, le sang lui sort par la bouche avec des

vomissements, il tombe en sueur et en pâmoison. Tout cela lui arrive sans même qu'il ait dessein de rien empêcher, et ces effets dépendent moins de sa baguette que de son corps même. Si vous êtes curieux d'en savoir davantage, je puis vous satisfaire. Je suis toujours, etc.[1]. »

On lit la réponse de Boileau à cette lettre dans la belle édition que M. Berriat de Saint-Prix a donnée des œuvres du satirique[2]. Boileau s'étonne que son ami perde son temps et accorde sa foi à des billevesées pareilles. C'est que Boileau, en sa qualité de Parisien, était au courant des épreuves par lesquelles le prétendu sorcier avait été démasqué chez le prince de Condé, tandis que son correspondant lyonnais était toujours sous l'influence de la renommée qu'Aymar avait conservée dans le Dauphiné et à Lyon.

Nous trouvons dans l'ouvrage de Louvreleuil, *le Fanatisme renouvelé*, et dans l'*Histoire des troubles des Cévennes et de la guerre des Camisards*, par Court, que Jacques Aymar, sur son déclin, aurait consacré à la religion les restes de ses talents divinatoires, mais dans des circonstances qui ne sont pas de nature à nous inspirer de l'intérêt pour ce personnage, et qui vont nous forcer de terminer sur le mode tragique un récit qui n'était guère sorti jusqu'à cet endroit du domaine de la comédie. D'après ces auteurs, Jacques Aymar aurait été requis en 1703, pendant la guerre des Cévennes, pour discerner les protestants vouées aux vengeances du maréchal Montrevel et de l'intendant Bâville. Le chroniqueur catholique de la guerre des Cévennes, Louvreleuil, nous dit à propos des suites de l'affaire de Genouillac et du Collet-de-Déze :

1. *Correspondance entre Boileau et Brossette*, Paris, 1858, in-8, p. 225-227.
2. *OEuvres de Boileau*, tome IV, p. 425, 426.



« Les Camisards brûlèrent, à dix heures du soir, une métairie à M. le marquis de Tournac, et une à M. le baron de La Salle, proche Saint-Privat, qui est un village à une lieue d'Alais. Une sentinelle du fort vit les flammes et en donna avis. M. le maréchal fit partir d'abord un gros détachement avec un homme que M. de Bâville avait fait venir de Lyon et qui se servait de la baguette pour trouver les assassins. L'on ne rencontra en cet endroit là qu'un berger massacré, à qui les incendiaires avaient écrasé la tête à coups de pierres. Mais la baguette tourna sur dix-huit personnes qui étaient dans des maisons voisines; on les prit et on les conduisit à Alais[1]. »

Court donne le même récit, d'après Louvreleuil, et il ajoute :

« Que doit-on penser de la conduite du maréchal et de l'intendant, qui emploient cette baguette pour découvrir ceux d'entre les protestants qui étaient Camisards ou qui avaient fait quelques meurtres? Un maréchal de France et un intendant tel que Bâville, auraient-ils ajouté foi à la prétendue vertu de la baguette? Mais, s'ils n'y ajoutaient point de foi, pouvaient-ils faire arrêter et livrer au bourreau les malheureux sur lesquels elle tournait? Que d'innocents périrent par ces iniques voies! Quel temps que celui où la vie des hommes dépend du mouvement d'une baguette conduite par la main d'un fourbe[2]! »

Ainsi, le sorcier du Dauphiné avait repris, à la fin de sa carrière, ce rôle de justicier extraordinaire qui avait jeté tant d'éclat sur son début. Mais les sentiments qui s'éveillent ici au récit de ces hauts faits ne sont plus les mêmes. Il n'y a plus de place pour le ridicule quand on voit la scène s'assombrir à ce point, et se dénouer sur un échafaud entre un bourreau et ses vict[illegible]

Arrivons maintenant à l'explicati[illegible]
Après les démonstrations sans [illegible]

1. *Le Fanatisme renouvelé*, 1704. Tome II, [illegible]
2. *Histoire des troubles des Cévennes*, [illegible] *sards*, tome I, p. 355.

données à Paris par les bévues multipliées de Jacques Aymar, on ne peut mettre un seul instant en doute que ce prétendu héros de la baguette fût simplement un paysan rusé et pervers, qui, par ses mensonges et sa triste habileté, sut tromper assez longtemps la crédulité publique. Mais il reste à expliquer cette haute mystification de l'affaire de Lyon, et comment Jacques Aymar put arriver à ce résultat extraordinaire, de mettre entre les mains de la justice le véritable auteur d'un crime confessé par les aveux du coupable, et que la baguette divinatoire avait eu seule l'art de découvrir. Il n'est nullement impossible de fournir une explication naturelle de cet événement étrange, qui pèse sans doute sur l'intelligence de nos lecteurs, comme il dut peser longtemps sur l'intelligence des juges.

La distance qui nous sépare de ce fait ne permet pas sans doute une opinion bien rigoureusement motivée, mais les conjectures que nous allons présenter paraîtront peut-être acceptables, parce qu'elles sont simples et qu'en pareille matière le plus simple est souvent le plus probable. Voici donc l'explication qu'on peut hasarder.

Les relations qui existent de l'aventure d'Aymar laissent à penser que le sorcier dauphinois avait pu avoir lui-même connaissance de quelques circonstances du crime avant d'être appelé par les magistrats chargés de le poursuivre, ou du moins dès son arrivée à Lyon. Nous voyons, en effet, qu'Aymar est appelé dans cette ville par un de ses amis, voisin des époux assassinés, et qui avait pu remarquer, le jour du meurtre, quelques individus à mine suspecte rôdant autour de leur boutique. Quand Aymar se rend aux bords du Rhône, il remarque des empreintes sur le sable; il trouve ensuite, dans la maison du jardinier, des enfants qui lui fournissent de

nouveaux indices et des signalements. Il rentre à Lyon et rapproche ce qu'il vient d'apprendre de ce qu'il entend dire dans la ville. On le fait partir avec des archers, et, arrivé au camp de Sablon, il se livre, en public, avec sa baguette, à un manége bien capable d'effrayer des criminels superstitieux et de les déterminer à s'esquiver du milieu des soldats, si, par hasard, ils s'y trouvaient. Aymar retourne à Lyon, où il se met de nouveau en communication avec les bruits de la ville concernant cet assassinat. Quand il repart pour son expédition définitive, il y a déjà quinze jours que le meurtre a été commis, et sans doute il a su, mieux que les magistrats, mettre ce temps à profit pour recueillir des informations exactes.

Si l'on admet, avec nous, que, dans l'instruction particulière qu'il avait faite à Lyon, en secret et pour son propre compte, Aymar avait acquis quelques données importantes, tout le reste de l'histoire s'expliquera sans diablerie ni miracle. Aymar avait pu apprendre de son ami, voisin des victimes, qu'un bossu figurait parmi les gens de mauvaise mine que l'on avait vu rôder, le jour du crime, autour de leur maison. C'était là un indice plus sûr que la baguette pour suivre la piste des meurtriers. Trois assassins, qui appréhendent d'être suivis par les agents de la justice, ne cheminent pas, soit sur une route, soit sur un fleuve, comme le feraient des voyageurs ordinaires. Les endroits qu'ils choisissent pour débarquer, en descendant le fleuve, n'étaient probablement pas si nombreux sur les rives du Rhône, que Jacques Aymar n'ait pu en deviner quelques-uns. Car, admettre qu'il les ait indiqués tous, c'est ce que personne n'a jamais sérieusement prétendu. Ayant sans doute puisé dans ces différentes relâches des renseignements nouveaux, Aymar arrive dans la ville de Beaucaire, alors encom-

brée d'une multitude d'étrangers que la foire y attirait, et où par conséquent des malfaiteurs devaient trouver l'occasion de se cacher aisément, et de faire en même temps leurs affaires. Lorsque le sorcier entra dans Beaucaire, on venait d'y arrêter un voleur. Pendant qu'il explorait à pas lents les rues de Beaucaire, armé de sa baguette fourchue et suivi de son escorte, il entendit très-probablement parler de cette circonstance, qui avait tant de rapports avec la scène qu'il exécutait, et c'est ainsi qu'il put apprendre que le voleur incarcéré était bossu, comme l'un des complices qu'on lui avait signalés à Lyon. Du milieu de la foule, attirée par un spectacle plus curieux et à coup sûr moins usé que les grotesques exhibitions de la foire, il dut partir une indication qui détermina la baguette à se mouvoir du côté de la prison où le voleur avait été conduit. La prison une fois ouverte au chercheur, l'œuvre de la baguette se trouva bien simplifiée. Si elle désigna immédiatement le coupable entre les quinze prisonniers qui l'entouraient, c'est qu'il n'y avait pas quinze bossus dans la prison. Il n'y en avait qu'un seul, car s'il en eût été autrement, les relations que nous possédons de l'événement n'auraient pas manqué de nous l'apprendre. La baguette s'inclina donc nécessairement sur le seul individu qu'Aymar aurait déjà soupçonné peut-être d'après ses vêtements, sa taille ou d'autres signes, mais qu'il reconnut très-positivement à cette marque, saillante entre toutes, et dont il avait dû prendre bonne note à Lyon et dans la maison du jardinier. C'est donc la bosse du prisonnier qui constitue la circonstance véritablement *dominante* de cette diablerie imaginaire.

En conjecturant, comme nous venons de le faire, que Jacques Aymar avait trouvé, au commencement de cette

affaire, des officieux qui lui avaient fourni des informations particulières, nous ne faisons pas une hypothèse tout à fait gratuite[1]. Ces officieux ne manquaient pas parmi les partisans fanatiques de la baguette divinatoire. A Paris, où le charlatan fut observé de plus près qu'à Lyon, on découvrit même qu'il avait des compères, ou plutôt des complices, car c'était le temps où il faisait déjà servir sa baguette à de coupables exploits :

« Si je vous parlais, dit l'auteur d'une lettre que nous avons déjà citée, de l'infidélité des maris et des femmes que la baguette connaît, et des innocents qui ont été accusés et mis en prison, et que les vrais coupables ont justifiés ensuite. *Il y a des scélérats d'une nouvelle espèce qu'on prend pour d'honnêtes gens et qui entrent en commerce avec Aymar. Ils indiquent les chemins et font arrêter la baguette par des mines, des gestes et des paroles même, aux lieux où ils veulent*[2]. »

Il nous semble donc que cette célèbre affaire peut être dépouillée de tout caractère surnaturel. Ce qu'elle eut d'extraordinaire, ce fut l'aveu fait par le coupable, aveu qu'expliquent pourtant son extrême jeunesse et sa conviction superstitieuse de la puissance de la baguette magique. Il est probable d'ailleurs que, sans cette confession, les juges auraient hésité à prononcer leur sentence de mort, et que cette affaire n'aurait pas eu dès lors le retentissement qu'elle reçut, et fait un si grand honneur à l'infaillibilité de la baguette. Il vaut

1. « Un de ces hommes que le merveilleux n'effraye pas et qui le savent démêler au travers de l'imposture, ne se laissa pas éblouir par toutes ces apparences surnaturelles. Il fit venir Jacques Aymar, lui *serra les pouces*, et lui fit convenir que la prétendue vertu de cette baguette divinatoire *dépendait des connaissances qu'il avait eues de ce crime*. J'ai lu quelque part ce trait dans le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle. » (Savérien, *Dictionnaire universel de mathématiques et de physique*, in-4, t. I, p. 77.)

2. *Lettre de M.... à M..., sur l'aventure de J. Aymar* (*Histoire des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 467, 468.)

mieux demeurer sur cette dernière idée que de supposer ici l'aveu volontaire d'un crime que le condamné n'aurait pas commis. Il y a sans doute un grand nombre d'exemples d'individus s'accusant de faits dont ils sont innocents; des milliers d'hommes ont expiré dans les bûchers pour avoir publiquement reconnu leur crime imaginaire de sorcellerie, et pour avoir confessé en toute liberté leur assistance au sabbat. Mais en ce qui concerne la condamnation du bossu de Lyon, qui n'était d'ailleurs ni démonomane ni halluciné, il faut écarter, pour l'honneur de la justice humaine, cette dernière explication, qui pèserait trop à sa conscience.

CHAPITRE VI.

Les tourneurs de baguette après Jacques Aymar. — Mlle Ollivet. Mlle Martin, etc.

Les expériences faites sur Aymar constituent la phase la plus brillante de l'histoire de la baguette divinatoire, si l'on considère le mouvement qu'elles ont produit dans le monde scientifique et littéraire. Mais, après lui, cette histoire continue assez longtemps encore, et il paraît même qu'avant de tomber, ce roi de la baguette avait vu poindre divers rivaux bien dignes de se disputer sa succession.

« On nous mande déjà de Lyon, dit l'abbé de Vallemont, dans sa *Physique occulte*, qu'il y a un garçon de dix-huit ans qui, là-dessus, surpasse de beaucoup Jacques Aymar; et chacun peut voir, à Paris, chez M. Geoffroy, ancien échevin de cette

ville, un jeune homme qui trouve l'or caché en terre par une violente émotion qu'il ressent au moment où il passe dessus. »

Or l'abbé de Vallemont s'exprime ainsi dans cette même année 1693, où nous l'avons vu introduire avec tant de pompe dans la capitale le sorcier dauphinois.

Le Dauphiné demeurait pourtant le pays privilégié pour les miracles de la baguette. Elle y tournait sur tout et pour tout. Elle y tournait sur les métaux et sur les eaux, sur les voleurs et sur les débiteurs de mauvaise foi, sur les cloches enterrées et sur les reliques des saints, sur les chemins perdus et sur les bornes des champs arrachées ou frauduleusement transplantées; elle y tournait pour les absents et pour les présents, pour les événements passés et pour la qualité des étoffes, pour des chevaux payés trop cher et pour des questions de théologie. La seule affaire des bornes arrachées donna lieu à une industrie, nous dirions volontiers à une institution, qui fut longtemps florissante dans le Dauphiné, avant et après Aymar. Des gens à baguette, qui parcouraient le pays, étaient appelés là où il s'élevait une contestation entre des propriétaires voisins au sujet des limites de leurs héritages. La baguette s'inclinait sur la borne perdue en terre, ou sur son ancien emplacement, si elle avait été arrachée, et le litige se trouvait ainsi terminé. Ce jugement ne coûtait aux parties que cinq sols. Les bons paysans qui préféraient à toute autre cette justice à la turque, c'est-à-dire expéditive et sans appel, étaient peut-être encore plus sensés que superstitieux.

Dans cette province prédestinée, la baguette ne faisait aucune acception de personne, et n'était mue par aucune considération d'âge, de sexe, de tempérament ou de condition. Elle tournait indifféremment aux hommes et aux

femmes, aux enfants et aux vieillards, aux laïques et aux ecclésiastiques, en dépit des mandements et des instructions pastorales.

Cependant l'autorité de plusieurs curés et directeurs instruits, qui mettaient sur le compte du démon tous ces effets surprenants, dont ils ne pouvaient trouver une explication naturelle, et l'ascendant de tant d'hommes graves, dominèrent et finirent par maîtriser le génie trop entreprenant de la baguette qui la portait vers le domaine des choses morales. Par leurs conseils, on vit, prodige aussi étrange que tous les autres! des personnes pieuses et habiles parmi les plus habiles *tourneurs*, prier Dieu de leur retirer ce don diabolique, et s'en trouver immédiatement délivrées. Leurs bons confesseurs les en glorifiaient et s'en glorifiaient eux-mêmes. Ils croyaient bien avoir délié leurs pénitents d'un pacte, tout au moins implicitement consenti, avec l'esprit malin. Mais les observateurs, plus philosophes ou moins disposés à faire intervenir le démon, comme *deus ex machinâ*, pour trancher le nœud de cette question embarrassante, commençaient à reconnaître et à noter le rôle important que l'*intention* et la *volonté* jouaient manifestement dans le domaine de la baguette. Déjà Aymar, en affirmant que son intention lui suffisait pour ne pas se tromper, avait révélé, sans le vouloir et probablement aussi sans le savoir, le véritable secret des tourneurs de baguette.

Quoi qu'il en soit, voici deux cas frappants de tourneurs de baguette qui, ayant souhaité perdre ce don, en furent immédiatement délivrés.

Honnête et pieuse personne, Mlle Ollivet avait la faculté de faire merveilleusement tourner la baguette. Mais des craintes inquiétaient, à ce propos, sa jeune

conscience. Elle alla consulter le P. Lebrun sur ses scrupules, qui réclamaient l'assistance d'un casuiste éclairé sur la matière.

Le savant oratorien lui apprit que jusqu'à ce jour sa bonne foi l'avait mise à couvert de toute faute, mais qu'elle devait demander à Dieu la grâce de ne lui laisser aucun doute à ce sujet, et le prier de lui retirer le don de faire tourner la baguette, si le démon avait quelque part à cette action. Le P. Lebrun ajoutait « qu'il se pourrait bien faire que les prières ne fussent pas exaucées, mais qu'il avait lieu d'espérer, du moins, que le démon n'agirait plus quand on prendrait ces précautions; qu'au reste ce ne serait pas là tenter Dieu, car cette prière était renfermée dans ce qu'on lui demande chaque jour, d'être délivré des ruses et des insultes du démon. »

Cet avis fut agréé. Mlle Ollivet passe deux jours en retraite, priant avec ferveur. Elle communie, fait sa prière en recevant le pain sacré, tandis que le P. Lebrun communie lui-même à l'autel.

Dans l'après-midi du même jour, on fait mettre plusieurs pièces de métal dans une allée du jardin du couvent de l'Oratoire. Mlle Ollivet se rend sur le lieu, prend la baguette, passe et repasse plusieurs fois sur l'endroit où le métal est enfoui : ô surprise ! la baguette ne remue point. Tout ravis de joie, les assistants mettent à découvert les pièces de métal, Mlle Ollivet approche avec sa baguette : elle reste immobile. Enfin on avance vers un puits, où l'on avait vu maintes fois la baguette tourner, à se rompre, entre les mains de la demoiselle, « et à présent, dit le P. Lebrun, on n'aperçoit pas le moindre signe d'agitation[1]. »

1. *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. [illegible]

Cette cure, qui fut radicale, conduisit à tenter de délivrer, par les mêmes moyens, quelques autres personnes douées du même don, ou plutôt possédées du même mal. On cite particulièrement parmi les personnes qui furent soumises avec succès à ce traitement moral, la demoiselle Martin.

Fille d'un marchand de Grenoble, Mlle Martin avait signalé dans une infinité d'épreuves son action puissante sur la baguette. Peu de temps auparavant, s'étant fait conduire dans un bateau, elle avait indiqué, par le secours de la baguette, l'endroit précis où gisait une cloche cachée sous l'eau, depuis le débordement de la rivière qui avait emporté le pont du faubourg. Seulement, comme cette excellente personne tenait beaucoup au privilége qu'elle croyait fermement lui venir de Dieu, son entêtement sur ce point força le P. Lebrun à prendre beaucoup de peine et de détours pour l'amener à souhaiter sincèrement que sa baguette ne tournât plus. Il fallut que l'abbé Lescot et le père supérieur de l'Oratoire vinssent à son aide et assistassent à toutes les expériences, vraiment surprenantes, qu'elle faisait avec sa baguette, tournant ou demeurant immobile, *selon ce qu'elle désirait*, comme elle avait fini par l'avouer. Ce fut là d'ailleurs le motif principal que l'on fit valoir pour amener la conviction dans son esprit et la rendre docile.

« M. l'abbé de Lescot et le père supérieur de l'Oratoire, dit le P. Lebrun, prirent de là l'occasion de faire entendre à Mlle Martin que son prétendu secret ne pouvait être naturel, *puisqu'il dépendait de son intention* [1]. Mlle Ollivet lui dit ce qu'elle avait fait elle-même et quelle en avait été la suite. Cette fille en fut touchée, elle renonça de bon cœur au démon et à la baguette.

1. Singulière façon de raisonner; mais le but justifiait la logique.



Elle la tint pourtant encore une fois sur des métaux, et *vit sans s'émouvoir qu'elle ne lui tournait plus.*

« Une de ses sœurs, qui l'accompagnait, n'eut pas des sentiments si chrétiens et si raisonnables ; elle fut vivement touchée de voir que sa sœur ne pouvait plus se servir de la baguette ; la mère en fut encore plus affligée. Il me semble avoir entendu dire, avant que je quittasse Grenoble, qu'on avait fait enfin revenir à cette fille l'envie de se servir de la baguette, et que ce désir lui avait redonné la vertu perdue[1]. »

Le prieur Barde et M. du Pernan, chanoine de Saint-Chef, avaient réussi à faire tourner la baguette dans un jardin sur une eau courante. Mais le phénomène leur ayant paru surnaturel, ils prièrent le Seigneur de faire cesser ce mouvement s'il venait du démon, et la baguette ne tourna plus. Autant en arriva à un sieur Expié, homme extrêmement habile dans cet art[2].

Le P. Ménestrier, jésuite, parle d'une autre personne qui conçut d'elle-même, et d'après ce qu'elle avait vu, une religieuse horreur des pratiques de la baguette divinatoire. Mais avant d'éprouver cette sainte répulsion, la même personne avait longuement expérimenté sa puissance. Nous en avons la preuve dans la note suivante où elle a consigné par écrit, pour le P. Ménestrier, les principaux actes de la baguette. Il est utile de citer cette note, car on y trouve tous les prodromes des actes des tables tournantes.

« Je fais premièrement asseoir la personne qui a le talent de la baguette dans un lieu où elle ne puisse pas être distraite, car il est arrivé plusieurs fois que [illegible] son esprit [illegible] de diverses pensées, la baguette [illegible] ment, comme quand elle [illegible] chaque question qu'on lui [illegible]

« Je demande si la bag[illegible]

1. *Histoire critique des* [illegible]
2. *Ibidem*, t. III, p. 380-[illegible]

[illegible] implicitement. — Elle [illegible] — Elle tourne.

[illegible] conjonction de telle et telle planète. — Elle [illegible].

[illegible] Vénus. — Elle tourne.

[illegible] des choses mauvaises — Elle tourne.

[illegible] quelque pacte avec les démons. — Elle tourne.

[illegible] que pour les mauvais usage [illegible]. — Elle tourne.

[illegible] pour éclaircir les matières [illegible] théologie. — Elle tourne.

[illegible] acquérir une parfaite connaissance [illegible] des almanachs pour tous [illegible]. — Elle tourne.

[illegible] du tempérament [illegible] des animaux, des plantes. — Elle tourne.

[illegible] à lui faire des [illegible] même sur les talents, [illegible] connus ou cachés, leurs pé[illegible]. Elle est infaillible sur les choses [illegible] mais sur les futures, plus de mensonges [illegible] que sur les personnes que l'on [illegible] et que l'on ne manifeste pas [illegible] demande comment une personne est [illegible] d'une telle ou telle couleur, [illegible] elle tourne sur la couleur et sur la forme [illegible] les voyages [illegible] qu'elle a reçues et en quel [illegible] de son corps.

« Il se ferait un gros volume, ajoute cette même personne, des opérations que j'ai fait faire sur différentes matières à différentes personnes qui ont ce talent [1]. »

1. *Ménestrier, Philosophie des images énigmatiques* [illegible]

CHAPITRE VII.

Les hydroscopes, — Barthélemy Bleton. — Expériences de Bleton à Paris.

L'Église et la philosophie théologique de l'époque avaient condamné, comme œuvre diabolique, l'application de la baguette à la découverte des choses morales. Mais son emploi dans la recherche des choses matérielles soulevait infiniment moins de scrupules. Aussi, dans le dix-huitième siècle, ne voit-on plus la baguette consacrée à autre chose qu'à la découverte des minéraux et des sources. A partir de cette époque, elle est délaissée peu à peu par les devins, effrayés des anathèmes de l'Église ; mais les *sourciers* ou sorciers, comme le vulgaire les appelle depuis longtemps, lui restent toujours fidèles, et cela suffit pour sa gloire.

Le Dauphiné, qui avait produit le prince des sorciers ou devins, Jacques Aymar, s'enorgueillit encore d'avoir donné le jour au plus fameux et véritablement au plus habile des *sourciers*, à Barthélemy Bleton.

Un pauvre enfant, né à Rouvente, paroisse dépendante de la commune de Saint-Jean-en-Royant, fut recueilli, à l'âge de sept ans, dans une chartreuse du pays. Un jour, comme il venait de porter à dîner à des [illegible] dans la campagne, il s'assit [illegible] pris tout à coup d'un [illegible] On s'aperçut qu'il était en [illegible] Un prieur des chartreux, qui [illegible] sur l'herbe, à côté des [illegible] Mais l'enfant étant revenu [illegible]

l'accident se manifesta de nouveau, et il en fut ainsi plusieurs fois. Le prieur comprit dès lors que ce n'était pas la pierre qui produisait cet effet singulier, mais bien le lieu où elle était. Il fit creuser la terre en cet endroit, et l'on trouva une source si abondante qu'elle suffit pour faire tourner le moulin d'une papeterie.

L'enfant chez qui le hasard venait de révéler une nature si sensible à la présence de l'eau, était Barthélemy Bleton. Nous lisons dans une brochure[1] qu'il avait alors de dix à douze ans.

Mais ce qui porterait à regarder comme inexacte sur ce dernier point la petite histoire qui précède, c'est que le prieur de la chartreuse de Lyon, cité par le docteur Thouvenel de Nancy, dans un ouvrage dont nous aurons beaucoup à parler plus loin[2], nous dit que Bleton, dès l'âge de sept ans, était déjà parvenu à la perfection de son art[3].

C'est dans le Dauphiné, sa province, que Barthélemy Bleton donna les premières preuves de son savoir-faire. Sa réputation s'étendit, de là, au Lyonnais et à la Bourgogne. Appelé successivement dans ces deux pays, il étonna, par sa facilité à découvrir les sources, toutes les

1. *Lettre de M. J. M. C. à M. de Salgues, rédacteur* du Journal des Spectacles, *sur la baguette divinatoire*, brochure de 20 pages.

2. *Mémoire physique et médicinal, montrant des rapports évidents entre les phénomènes de la baguette divinatoire, du magnétisme animal et de l'électricité*, par M. T. D. M. M., Paris et Londres, 1781.

3. Ce désaccord a pour nous l'inconvénient de ne pas permettre de fixer aussi approximativement qu'il serait possible de le faire la date de la naissance de Bleton, à l'aide d'un procès-verbal, signé le 2 avril 1731, par les officiers municipaux de la communauté de Saint-Jean-en-Royant, et dans lequel il est attesté « que Barthélemy Bleton, natif de la paroisse de Rouvente, audit Royant, a acquis, *depuis près de trente ans*, une profonde connaissance à découvrir les sources. »

rsonnes qui furent témoins de ses opérations. Il re-nnaissait l'existence des cours d'eau souterrains par ıe sorte d'agitation fébrile dont il était saisi, et par le ouvement que faisait une baguette qu'il tenait entre les *dex* de ses deux mains.

Mais hâtons-nous de mettre la baguette divinatoire nrs de cause pour ce qui va suivre. Barthélemy Bleton 'avait pas besoin de la baguette pour ses opérations hy-roscopiques : c'est ce qui fut reconnu très-vite, et ce ue nous apprend, dès le commencement des expérien-es de Bleton, une lettre datée de Chagny et adressée ıar le comte de M*** au docteur Thouvenel, de Nancy.

« Je vous ai dit cette anecdote, écrit le comte, et j'ai été té-noin de votre étonnement ; nous raisonnâmes sur les causes le cette communication.... J'étais alors très-persuadé, mais 'ai lieu de soupçonner que cette baguette est un peu *aidée par un mouvement d'épaule presque insensible.* Quoi qu'il en soit, je n'en crois pas moins aux sensations étonnantes de Bleton, et je lui ai conseillé d'abandonner le moyen de la baguette, n'en ayant pas besoin pour confirmer un phénomène très-réel [1]. »

Si Bleton ne suivit pas à la lettre cet avis du comte, il en remplit toujours l'intention. Il ne fit jamais difficulté de déclarer qu'il n'avait pas besoin de la baguette pour découvrir les sources, et qu'entre ses mains, elle était simplement un indice, pour les spectateurs, de ce qui se passait en lui quand il se trouvait sur des eaux sou-terraines.

En 1780, Bleton se rendit en Lorraine, où le docteur Thouvenel le faisait appeler pour vérifier, par lui-même ce que la renommée publiait du *sourcier* dauphinois. Ce médecin le soumit à de nombreuses épreuves, dont il

1. *Mémoire physique et médicinal*, par M. T. D. M. M., à Londres et à Paris, 1781, in-8, t. I, p. 188.

nota avec soin les circonstances et les résultats. Les observations faites sur Bleton sont la matière d'un livre qui est tout à la fois un exposé d'expériences et un système; il parut en 1781, sous ce titre : *Mémoire physique et médicinal, montrant des rapports évidents entre les phénomènes de la baguette divinatoire, du magnétisme et de l'électricité*, par M. T*** D. M. M. (Thouvenel, docteur-médecin de la Faculté de Montpellier). Thouvenel prétend, dans ce long ouvrage, expliquer le mouvement de la baguette par l'action d'effluves électriques, qui s'élevant des eaux souterraines ou des minéraux cachés en terre, pénètrent et agitent convulsivement le corps du tourneur.

En Lorraine, Bleton ne dut pas se borner à répéter les expériences qu'il avait déjà faites ailleurs. Une fois entre les mains du docteur Thouvenel, il se prêta à une foule d'essais fatigants indiqués par cet observateur, qui voulait surtout faire des études sur celui qu'il appelle très-justement *son patient*. Il est presque superflu d'ajouter que l'idée du médecin de Nancy, c'est-à-dire l'émission d'effluves électriques par les eaux souterraines, est entièrement désavouée par la physique. C'est donc comme pièce historique, et nullement comme un document scientifique offrant quelque valeur, que nous allons reproduire ici les principales remarques contenues dans le livre de Thouvenel.

« La première impression, nous dit Thouvenel, que fait éprouver au corps de Bleton la présence de l'eau souterraine, se porte sur le diaphragme, en s'étendant vers ses appendices supérieurs ou ses attaches avec le *sternum*, et produisant un serrement avec de l'oppression, dont le siége paraît borné à la partie antérieure et supérieure de la poitrine. Un saisissement, un tremblement et un refroidissement général s'emparent en même temps de lui. Ses jambes chancellent, les tendons des poignets se roidissent et entrent en convulsion. Le pouls se

concentré et diminue peu à peu. En un mot, cet état représente et caractérise l'invasion d'une véritable attaque du spasme convulsif. Il subsiste avec des nuances et des variations du plus au moins, tant que cet homme reste sur la source, et disparaît presque subitement lorsqu'il se place à côté, si ce n'est, à ce qu'il dit, un sentiment intérieur de froid et de serrements légers, au-devant de la poitrine. Ce sentiment ne cesse totalement qu'à une certaine distance du lieu de la source, et cette distance exprime, selon lui, la profondeur de cette dernière.

« Tous ces symptômes sont plus ou moins marqués, suivant le volume et la profondeur de l'eau. Le malaise est plus grand et plus difficile à soutenir en remontant les sources qu'en suivant leur cours naturel.... Les sentations de Bleton sur l'eau sont plus fortes et plus distinctes à jeun qu'après ses repas ; et si, dans ce dernier cas, il lui arrive de travailler longtemps sur des sources abondantes, ou sa digestion est troublée, ou sa nourriture est rejetée par le vomissement.

« Les temps chauds et secs sont plus favorables à ses opérations que les temps contraires.... Il dit ne pas sentir les eaux vagues, éparses et stagnantes dans les entrailles de la terre, non plus que les eaux découvertes, quoique courantes... J'ai remarqué que la constitution de l'atmosphère, indépendante de ses intempéries sensibles et tenant à son état caché plus ou moins électrique, produisait des différences marquées dans les impressions.

« Il m'a rapporté qu'ayant, dans le cours de sa vie, essuyé une maladie aiguë très-grave, il avait totalement perdu la faculté de sentir les eaux et qu'il ne l'aurait récupérée qu'après une convalescence de trois mois. »

Les remarques suivantes portent sur la manière d'employer la baguette, qui, on l'a déjà dit, ne sert à Bleton que comme un simple indice de ce qu'il [illegible] l'eau.

« Il ne la serre [illegible] tent pas comme les autres [illegible] de coudrier, récemment [illegible] place horizontalement [illegible] quelconque [illegible] importe de quel bois [illegible]

éprouvés, fraîche ou sèche indistinctement, non fourchue, mais simplement un peu courbée. Si elle est doite, elle ne fait que se soulever un peu aux extrémités, par de petit sauts, en faisant effort sur les deux doigts, mais elle ne tourne pas. Pour peu qu'elle soit courbée, elle tourne sur son axe plus ou moins rapidement, en plus ou moins de temps, selon la quantité et la force de l'eau. J'ai compté depuis trente à trente-cinq tours par minute jusqu'à quatre-vingts et plus....

« .... La marche suivant le cours de la source est plus favorable que la station au mouvement de la baguette; mais il a lieu néanmoins dans l'un et dans l'autre cas, si la source est suffisamment forte.

« Mais ce qu'il y a sans contredit de plus remarquable dans le fait de la baguette, ce sont les deux phénomènes suivants. Le premier est que Bleton peut faire tourner cette baguette sans qu'il l'ait vue ni touchée, sur les doigts d'un autre comme sur les siens, lorsqu'il les touche ou les approche, en se plaçant sur la source, ce qui n'arrive jamais sans cela. Il est vrai que ce mouvement est beaucoup moins fort et moins durable sur d'autres doigts que sur les siens.

« L'autre phénomène, bien plus étonnant encore, c'est que, si Bleton, après avoir fait aller sa baguette sur le trajet de la source suivant son mouvement naturel de rotation, qui est d'arrière en avant, vient à s'en éloigner en suivant une ligne horizontale, inclinée ou verticale quelconque, et dans tous les sens, la baguette, qui cesse de tourner dès que cet homme a quitté la source, éprouve, à une distance déterminée et invariable, un mouvement de rotation dans un sens contraire au premier, mais en ne faisant qu'un seul tour. Ce mouvement rétrograde, qui ne manque jamais, lorsque la source est assez forte pour produire le mouvement direct, est pour Bleton, outre l'intensité et la durée de la sensation, qui, suivant lui, ne le trompe guère, l'indication de la profondeur, en estimant cette dernière par l'espace qu'il a parcouru depuis la [illegible] ment direct de la baguette jusqu'au commencement [illegible] ment rétrograde [1]. »

Nous allons résumer les résultats [illegible] d'expériences faites par le docteur [illegible]

1. *Mémoire physique et médicinal*, [illegible]

Bleton, selon notre docteur, trouve les sources lors même qu'il a un bandeau sur les yeux ; quelques détours qu'on lui ait fait faire, il revient toujours aux endroits précis où il les a indiquées. Dans ce cas, la baguette lui tourne s'il a seulement les avant-bras libres. Elle lui tourne même quand une ou plusieurs personnes lui tiennent les bras fortement serrés. Elle lui tourne surtout lorsqu'il se trouve sur la ligne verticale de la source ; mais il y a quelquefois une petite déviation. Elle lui tourne lorsqu'il est monté sur un arbre ou sur une échelle ; et pourvu que le tronc de cet arbre ou le pied de cette échelle soient placés sur le trajet des sources, le mouvement de la baguette et la commotion de la poitrine persistent, mais en s'affaiblissant à mesure que le sourcier s'élève.

Si l'échelle, au lieu de poser directement sur le trajet de la source, s'appuie tout à côté, à deux ou trois pouces seulement des lignes qui en marquent de part et d'autre la largeur, la rotation directe cesse aussitôt que Bleton quitte le sol qui recouvre l'eau, pour monter sur l'échelle, et la rotation rétrograde ne manque jamais de se produire à la hauteur qui mesure, ou qui est censée mesurer, la profondeur de la source.

La baguette tourne à Bleton monté sur les épaules d'une autre personne, laquelle ne reçoit aucune impression de la source qui est au-dessous [illegible]

Bleton reçoit une [illegible] de l'eau souterraine, lorsque [illegible] et les pieds en haut, il [illegible] recouvre cette eau.

Remarquons [illegible] son patient la tête [illegible] la plante des pieds [illegible] paraît

bien prouver la nécessité du *tour de main* ou de ce *mouvement d'épaule, presque insensible*, dont parlait la lettre du comte de M.... citée plus haut.

Bleton distingue s'il est sur une mine ou sur une eau courante. Il faut que l'eau soit courante, non-seulement parce que les sensations ne sont point semblables, mais parce que, sur les minéraux, le mouvement de la baguette est inverse de ce qu'il est sur les eaux.

Enfin le docteur Thouvenel, prévenu de l'idée que l'électricité devait jouer un rôle dans le mouvement de la baguette, fit encore sur Bleton deux épreuves dont les résultats auraient été bien significatifs pour le système du physicien, si, par malheur, comme on le verra plus loin, cette expérience, répétée à Paris par le professeur Charles, n'avait donné un résultat tout opposé.

« D'après les résultats très-divers, dit Thouvenel, mais très-certains de mes expériences avec les *électres* factices sur toutes sortes d'individus, je devais désirer savoir ce que ferait un agent aussi singulier sur un corps aussi singulièrement organisé que celui de Bleton. Je fis d'abord sur lui, dans son état naturel, et loin des sources, plusieurs tentatives qui, comme cela arrive sur le plus grand nombre des autres hommes, n'ont montré aucun indice d'action de la part des compositions magnétiques récemment électrisées. En plaçant, au contraire, cet homme sur une source et lui faisant toucher ces compositions, j'ai vu diminuer des trois quarts et le mouvement convulsif du corps, et le mouvement de rotation de la baguette.... Dès l'instant même que je retirais mes préparations, les phénomènes de l'eau sur Bleton reparaissaient dans toute leur force.

« .... Mais ce qui paraît d'avance annoncer d'heureux succès dans les recherches du genre électrique sur Bleton, c'est qu'en isolant en quelque sorte cet homme, placé sur des sources, par des morceaux d'étoffe de soie et de toile cirée, pliés en plusieurs doubles, ou bien par des bouts de planche enduits de cire ou de poix-résine, ou enfin avec des isoloires de verre mis sous ses pieds, il ne ressent presque plus les impressions de l'eau,

et toutes les fois que j'ai ajouté à cela le contact immédiat des *électres* artificiels, il m'a dit ne plus rien ressentir du tout : il ne paraissait plus en dehors aucune trace de convulsion[1]. »

C'est cette dernière expérience que le physicien Charles fit à l'insu de Bleton, et qui ne donna aucunement le résultat annoncé par le docteur Thouvenel.

Le mémoire du médecin de Nancy avait produit une certaine sensation dans le monde scientifique. De vives controverses, de violentes polémiques, s'élevèrent à propos du système que l'auteur prétendait y établir. Mais pour combattre ce système, comme pour le soutenir à bon escient, il fallait pouvoir expérimenter publiquement, et en quelque sorte, officiellement, sur cet homme rare dont le docteur avait fait son *sujet*. Barthélemy Bleton fut donc appelé à Paris au commencement de 1782, et il dut passer par les mains des savants de cette capitale, gens difficiles à convaincre à l'endroit des merveilles et des miracles.

L'examen de ces savants fut défavorable aux vertus divinatoires de Bleton. Écoutons d'abord l'astronome Lalande, qui donna une explication fort juste du mouvement de la baguette du sourcier. Dans une lettre insérée au mois d'août 1782, dans le *Journal des Savants*, Lalande prouva que la baguette tournait par suite de l'adresse, fruit de l'exercice, avec laquelle Bleton savait faire tourner sur son axe, sans mouvement de son corps visible à l'extérieur, une baguette un peu courbe qu'il tenait légèrement pressée entre les doigts [illegible] de ses deux mains.

« Si l'on place, dit Lalande, sur deux d[illegible]

1. *Mémoire physique et méd*[illegible]

de métal courbée en arc, de manière que le sommet de l'arc soit plus bas que ses deux extrémités, mais que le tout soit presque en équilibre, le plus petit rapprochement des doigts, ne fût-il que d'une ligne, suffira pour que les extrémités l'emportent à leur tour, et que le sommet de l'arc vienne en haut. Si on les écarte, à l'instant le sommet de l'arc descendra, et avec une pareille alternative, le mouvement peut continuer aussi longtemps qu'on le jugera à propos. Un homme exercé n'a besoin, pour cela, que d'un léger tremblement qui est à peine sensible quand on n'est pas prévenu. »

Lalande n'est ni le seul ni le premier qui ait donné cette explication du tournoiement de la baguette. Déjà l'auteur de la *Lettre sur l'aventure de Jacques Aymar*, publiée dans le *Mercure* d'avril 1693, et que nous avons citée plusieurs fois, avait écrit :

« On m'a dit que la baguette tourne par le ressort que fait chaque branche en la courbant, comme deux forces qui se balancent, et qu'un mouvement insensible du poignet les détermine, de telle sorte que les mains sont comme deux pivots immobiles. » Et plus haut dans la même *lettre* : « Tout le monde la fait tourner aussi pour peu qu'on veuille s'en donner la peine. Il ne faut que prendre deux plumes neuves, attachées par une ficelle, du côté qu'on les taille, une en chaque main, et les plier, les écarter, pour les obliger à faire ressort, et à se mouvoir; vous en verrez un modèle imparfait qui ne manquera pas de vous surprendre [1]. »

Enfin, le *Journal de Paris*, rendant compte des expériences de Bleton faites le 21 mai 1782, cite un physicien qui expliquait devant Franklin et le baron d'Holbach, « comment une baguette de bois ou de métal, tenue entre les doigts simplement en contraction convulsive, pouvait artificiellement faire jusqu'à cent trente tours par minute. » Diderot, présent à l'explication, répondit:

1. Le P. Lebrun. *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 466 et 469.

« Cet artifice serait bien plus étonnant que le phénomène naturel de la baguette. » Nous ne sommes pas de l'avis du philosophe, et il ne faut que répéter l'expérience avec une mince tige d'un bois un peu lourd, pour comprendre qu'en effet on peut la mettre en rotation rapide sans que les mains paraissent exécuter le moindre mouvement. Mais remarquons que ces premières critiques n'attaquaient pas précisément le fond des opérations hydroscopiques de Bleton, puisque ce dernier avouait n'avoir aucunement besoin de baguette pour la découverte des eaux.

Le professeur Charles prouva par l'expérience le peu de fondement de l'hypothèse de Thouvenel. On a vu que ce dernier, rapportant le mouvement de la baguette à l'électricité [illegible] avoir à peu près [illegible]

nous l'avouons, semblent un peu durs envers un homme que l'on s'accorde à représenter comme très-simple et très-honnête, qui avouait n'avoir aucun besoin de la baguette pour découvrir des sources et qui en découvrait en réalité. En lisant tout ce qui s'est écrit à Paris contre Bleton, on est forcé de reconnaître qu'il y avait chez des hommes, même très-éclairés, un véritable parti pris de n'y voir que de la supercherie. Ce n'étaient plus, comme au siècle précédent, des théologiens qui condamnaient la baguette comme une œuvre diabolique, c'étaient des savants qu'elle importunait en ressuscitant de ridicules préjugés, chers au vulgaire. Aussi Bleton fut-il fort mal traité par les physiciens de la capitale. — « J'ai écrit contre Parangue[1], disait l'un d'eux, en présence de M. de Malesherbes; je suis de trois académies, et vous voulez que je croie à ces sottises ! »

Mais Bleton n'eut pas seulement contre lui des physiciens qui, pour défendre les vrais principes de la science, niaient, de parti pris, ses facultés hydroscopiques; on lui suggéra des rivaux qui se disputèrent l'honneur d'avoir surpris son secret et d'en expliquer le mécanisme. L'un d'eux annonçait qu'il avait fait exécuter des *baguettes mécaniques* composées de différents métaux, et que chacun pouvait faire tourner facilement. Une *instruction* était jointe à ces baguettes, qui se vendaient au profit de l'inventeur, avec l'approbation de l'Académie des sciences. Dans un ouvrage publié à cette époque, sous le titre de *Lacunes de la [illegible]* [illegible] tourner en ridicule et Bleton et [illegible] lisait :

« Déjà un géom[illegible]

1. Autre sourc[illegible]

et calculait les miracles de Bleton, lorsque la patronne de Paris, qui est en possession d'arroser nos campagnes, en temps de sécheresse, est venue au secours de la philosophie en déroute. Elle n'a pas permis qu'un quaker et son grimoire évoquassent de la terre, des eaux que sa châsse nous fait descendre du ciel avec tant d'abondance. »

On voulait, par ces charges pitoyables, décrier l'hydroscope et amener le public à le confondre avec la tourbe de ces hommes à baguette qui amusaient les badauds de Paris, mais ne trouvaient pas de sources; on voulait qu'il fût jugé d'après ses caricatures.

D'un autre côté, un nombre immense de *lettres*, plus ou moins scientifiques, mais toutes également passionnées, se succédaient dans les feuilles publiques. Elles se contredisaient à tel point les unes les autres, qu'il était impossible de se former une opinion exacte sur le résultat des expériences, dont elles rendaient compte. Les journaux étaient partagés entre les *bletoniens* et les *anti-bletoniens*, et ne garantissaient ni les affirmations des uns ni les négations des autres.

Aujourd'hui, cependant, une opinion impartiale peut se fairé jour à travers ces appréciations contradictoires, et voici le jugement qu'il est permis d'émettre sur le sujet de cette controverse, maintenant singulièrement oubliée.

Quand on examine, sans opinion préconçue, la conduite de Barthélemy Bleton, les expériences auxquelles il fut soumis à Paris et le succès bien constaté d'un certain nombre de ses opérations, on est conduit à voir en lui un hydroscope habile qui, par la pratique et une longue expérience, avait fini par acquérir une grande habitude de la découverte des eaux souterraines. Bleton [illegible] de ses opérations les connais-

sances spéciales que l'étude ou la routine lui avaient procurées dans son pays, si renommé en tout temps pour ce genre de recherches. L'abbé Paramelle et plusieurs autres hydroscopes nous ont appris, de nos jours, que l'étude exacte de la superposition et de la nature des couches du sol, des productions de la terre, l'examen de l'inclinaison des pentes, de l'existence des forêts, etc., sont des indices qui suffisent à un praticien exercé pour conjecturer, sans diablerie ni miracle, la présence des eaux souterraines [1]. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que rien n'est plus commun que la présence de l'eau dans les couches inférieures du sol : presque partout se rencontrent des nappes d'eau circonscrites. Ce qui est rare, et ce que l'on recherche, ce sont les courants continus. Aussi, un hydroscope a-t-il peu de chances de se tromper, en général, quand il indique, d'après des indices qui lui sont habituels, l'existence de l'eau à une profondeur indéterminée. Comme tous les hydroscopes, Bleton commettait les plus grandes erreurs sur la profondeur du sol ou coulait l'eau et sur le volume de la source. A cet égard, les témoignages abondent, et cela, dès l'origine des opérations de Bleton : « L'expérience lui a appris qu'il est fautif eu égard à la profondeur et au volume d'eau; » écrivait le prieur de la chartreuse de Lyon, dans la même lettre où il révélait le premier le talent du jeune paysan dauphinois. De son côté, le prieur de la chartreuse de Beaune, dans le certificat qu'il donne au jeune hydroscope, ajoute : « Il se trompe souvent sur les profondeurs ; il n'a d'autre règle pour les dési-

1. Voy. l'ouvrage publié en 1856 par l'abbé Paramelle, *l'Art de découvrir les sources*, et un autre ouvrage du même genre, dont la première édition a paru à Valence : *La Science des fontaines*, par J. Dumas, 2e édit., Paris, 1857.

gner que celle que lui a donnée Mgr de L***, dernier évêque de Grenoble, mais qui n'est point sûre. »

Bleton avouait lui-même, d'ailleurs, que, sur ce point, il ne pouvait que conjecturer sans rien affirmer de positif. Or ses conjectures furent rarement heureuses. Thouvenel convient que, sur plus de huit cents expériences qu'il lui fit faire en Lorraine, et dans lesquelles Bleton indiqua, sans erreur, l'existence et la direction des sources, il y en eut tout au plus quatre où elles se rencontrèrent exactement à la profondeur qu'il avait présumée. En même temps, Thouvenel nous fait connaître une circonstance analogue à celle qu'avait signalée son correspondant de Chagny, relativement au « mouvement d'épaule presque insensible, » dont nous avons parlé plus haut. Thouvenel nous dit que « le rapprochement des bras et *un certain tour de main, de la part du sourcier*, ne contribuaient pas peu à donner à sa baguette la première impulsion de rotation sur les sources faibles[1]. »

Comme il n'est rien de plus commun, nous le répétons, que de trouver de l'eau en creusant dans le sol, les prophéties de notre hydroscope devaient se réaliser assez souvent, puisqu'il ne répondait pas de l'étendue ni de la profondeur de la couche aquifère.

Ainsi le pâtre du Dauphiné n'était, selon nous, qu'un hydroscope né avec un instinct particulier pour la découverte des sources, parvenu par la pratique de son art à une grande habileté, et qui dissimulait [illegible] procédés qui le dirigeaient dans ses recherches [illegible] sorte d'abbé Paramelle, moins la sincérité.

Les réflexions qui précèdent, le jug[illegible] avons cru pouvoir porter sur le secret [illegible]

1. *Mémoire physique et médicinal*, t. I, p. [illegible]

Bleton, ôteront une grande partie de son intérêt au récit des expériences auxquelles cet hydroscope fut soumis dans la capitale. Nous devons pourtant les rapporter, ne fût-ce que pour essayer d'éclaircir la confusion extrême qu'elles présentent dans les relations publiées par les journaux de cette époque.

Le *Journal de Paris* du 13 mai 1782, faisait connaître en ces termes les premières expériences auxquelles Bleton fut soumis.

« Nous nous hâtons de faire connaître le résultat des expériences qui ont eu lieu depuis l'arrivée de Bleton à Paris. Elles ont été faites en présence de douze cents personnes, dans le nombre desquelles on peut en citer trois cents de connues pour être capables de bien voir, médecins, physiciens, chimistes, gens de lettres, artistes et amateurs distingués, et surtout éclairés. Le jardin du Luxembourg a servi aux premières expériences, et elles n'ont pas laissé le moindre doute dans l'esprit des témoins.... Rien de plus frappant que celles qui ont été faites le jeudi 9, au Château d'Eau et sur une partie de l'aqueduc d'Arcueil sous les yeux de M. Guillaumot, intendant général des bâtiments du roi, accompagné des inspecteurs, du plombier de la ville, des fontainiers; M. Guillaumot a vérifié, les plans à la main, les largeurs, les angles, les sinuosités, enfin les points, nous dirons presque mathématiques, désignés par Bleton.... Sorti du Château d'Eau, Bleton a suivi dans la campagne l'aqueduc d'Arcueil avec une précision telle que, pour nous servir d'une expression de M. Guillaumot, si ce plan venait à se perdre, on le referait sur les traces de Bleton.... M. le prévôt des marchands, voulant avoir une opinion certaine sur un objet de cette importance, a consenti, accompagné du corps municipal, à répéter, le samedi 11, les expériences du jeudi 9, sur la conduite d'Arcueil, où la régularité des plans et le local permettaient de vérifier sur-le-champ les indications du sourcier. On a eu l'attention de l'éloigner des endroits qu'il avait dû parcourir le premier jour. Ici des expériences ont été telles, qu'à l'exception de deux seuls témoins, qui avaient publiquement avancé *qu'ils ne croiraient pas, même en voyant*, à cette exception près, sur cinq cents spectateurs, il n'en

est pas un qui n'ait été convaincu de la faculté dont est doué Bleton de suivre les eaux souterraines avec la plus rigoureuse précision. Les yeux bandés, la baguette posée sur les doigts, il n'a pas quitté l'embranchement de l'aqueduc. »

Le même journal, dans son numéro du 21 mai, rendait encore compte d'épreuves faites les jours suivants, tant aux environs de Paris, à Passy et à Auteuil, que dans les rues, dans les jardins publics et particuliers de la capitale, notamment au Palais-Bourbon, à l'hôtel du Contrôle général, à l'hôtel de la Police, au [illegible], au jardin des Tuileries et du Collège de [illegible] des ministres, des ambassadeurs, des intendants, des magistrats, des membres de tous les ordres [illegible] tous les corps savants, un grand nombre [illegible] taient aux expériences, [illegible]

« Il est constant que [illegible] sent de [illegible] [illegible]

[illegible]

temps étant assez chaud et assez beau, nous, ci-dessus dénommés, nous sommes transportés avec Bleton dans une maison et jardin, rue du Faubourg-Saint-Denis, appartenant à M. Macquer, l'un de nous, et occupée par lui.

« Avant de faire entrer Bleton dans la maison, on lui a bandé très-exactement les yeux; pour être sûr que les yeux étaient bien fermés, on lui a mis un bandeau noir, très-fort et double en quatre. Par-dessus ce premier bandeau, on en a appliqué un second de toile blanche, plié en cinq ou six doubles, et on a garni avec du coton cardé les espaces qui se trouvaient aux deux côtés du nez. On lui a fait traverser un jardin mitoyen avec celui de M. Macquer.

« Arrivé dans ce dernier, Bleton a indiqué plusieurs endroits qui lui paraissent être affectés par l'eau souterraine, sur lesquels il a eu ses tremblements, etc., qu'on a marqués.

« On lui a fait faire ainsi le tour du jardin, et M. d'Arcet, qui le conduisait, l'a fait passer le long d'une allée sous laquelle est un tuyau de plomb, de deux pouces de diamètre, lequel prenait l'eau d'un réservoir en plomb, et la conduisait à un jet d'eau dans un bassin, duquel on avait ôté l'ajutage, afin que l'eau ne s'écoulât que par un bouillon assez gros, sans jaillissement ni bruit.

« *Bleton a parcouru deux fois cette allée sans indiquer qu'il y eût sous lui une eau souterraine coulante.*

« Thouvenel, qui était présent, a dit que, comme le tuyau n'avait que deux pouces de diamètre, il pensait que Bleton, dans ses deux promenades, n'avait pas exactement passé sur le tuyau.

« Sans lui débander les yeux, on lui a donné sa baguette et on l'a conduit successivement sur les endroits qu'il avait fait marquer; la baguette a tourné sur le plus grand nombre, mais elle est restée tranquille sur quelques-uns.

« M. d'Arcet l'a reconduit dans l'allée du tuyau; cette fois la baguette a tourné presque tout le long de l'allée et d'une manière plus marquée dans le voisinage du bassin, à l'extrémité du tuyau.

« Cela est arrivé dix ou douze fois, toujours avec le même effet.

« On lui a fait faire aussi au moins dix à douze fois le tour du bassin, et à chaque tour il n'a pas manqué d'indiquer, par son tremblement, et par la rotation de la baguette, l'endroit de l'entrée du tuyau dans le bassin et celui où était un autre bout

u tuyau de décharge de trop-plein, et dans lequel l'eau cou-
ait continuellement, à cause de l'eau que fournissait conti-
uellement le tuyau.

« Dans un grand nombre de tours que Bleton a faits dans
e jardin avec la baguette, toujours les yeux bandés, la ba-
guette a tourné sur le plus grand nombre des endroits qu'il
vait marqués; mais pourtant pas sur tous.

« Il est à observer que, pendant plusieurs de ces prome-
nades, M. Thouvenel était absent et se tenait dans un jardin
voisin.

« Les expériences rapportées ci-dessus ont duré plus de deux
heures : elles ont été faites à deux reprises, entre lesquelles on
a laissé reposer Bleton, sans lui débander les yeux, pendant
une demi-heure, dans un jardin séparé, et accompagné de
MM. d'Arcet et Guillotin.

« Fait à Paris, ce 25 mai 1782, dans la maison de M. Macquer, et immédiatement après les expériences; ont signé Poissonnier, d'Arcet, Mitouart, Cadet, Guillotin, Thouvenel et Macquer. »

Ces expériences n'étaient pas, on le voit, bien favorables aux facultés hydroscopiques de Bleton, qui avait marché, à plusieurs reprises, sur un tuyau de deux pouces de diamètre servant de canal conducteur pour l'eau d'un bassin, sans reconnaître la présence de l'eau.

D'autres essais furent faits dans l'église et dans le jardin de Sainte-Geneviève. Voici un extrait du rapport qui fut publié à ce sujet, le 16 juin 1782, dans le *Journal de Paris* :

« Sur seize points indiqués d'écoulements non con[illegible] ton en a retrouvé huit.... Un autre point a été [illegible] fois et manqué trois fois.

« Sur sept canaux connus et indiqués par Ble[illegible] trouvé un, savoir : BC, une fois sur quatre [illegible] quatre. Il l'a suivi en remontant et non [illegible] alternativement ouvert et fermé, a été [illegible] trois.... Il a bien senti le canal FO, depuis [illegible]

bassin, et une partie du canal KD, jusqu'à la pompe.... Il a manqué ce même canal sur la terrasse à côté de la pompe.... Le canal de la Colonnade ne lui a fait que de très-légères impressions et de temps en temps.... Il a passé sur le trop-plein sans s'en apercevoir.... Dans une seconde séance, il n'a rencontré que deux fois les canaux, quoiqu'il ait passé sur chacun au moins trois fois les yeux bandés.

« .... Il a passé les yeux ouverts sur et le long des canaux sans les discerner.

« Comme on ne pouvait rien conclure de positif, que le sieur Bleton s'était trompé beaucoup, qu'il avait rencontré dans la recherche des eaux, il fallait l'éprouver dans un endroit où l'on fût sûr qu'il n'y avait ni courants, ni canaux, ni sources.

« Cet endroit fut la nouvelle église de Sainte-Geneviève, où l'on fit entrer Bleton en fiacre, *les yeux et les portières fermés.*

« Dans cette nouvelle église, continue le rapport, *Bleton a trouvé des canaux, des sources, de l'eau de tous côtés....* Cependant il est très-certain qu'il n'y a point d'eau à plus de cent pieds de profondeur; cet espace étant occupé par la maçonnerie des fondations des voûtes, des canaux de la basse église. Il a répété sur un massif très-considérable, qui sert de noyau à l'escalier de la basse église, des expériences, elles lui ont toutes réussi *comme sur le plus fort canal*[1]. »

Ainsi le sourcier avait indiqué la présence de l'eau en parcourant l'église Sainte-Geneviève; dans un terrain où il n'existait pas d'eau à plus de cent pieds de profondeur, sa baguette avait tourné sur un massif de pierres « comme sur le plus fort canal. »

Thouvenel, qui comprenait toute la gravité de ces faits contre la réalité des facultés [illegible] son *sujet* et contre son système (ce qui lui était [illegible] sible encore), fit recommencer [illegible] jardin de l'église Sainte-Ge[illegible]

1. Voy. les procès-verbaux [illegible] d'être rapportées dans le Journal de [illegible] Morveau a donné dans le Journal [illegible] Bleton.

qui eut lieu le 15 juin, fournit des résultats à peu près semblables, mais elle donna lieu de reconnaître que la plupart des canaux qui traversaient ce jardin aboutissaient dans l'intérieur de la maison et pouvaient être ouverts ou fermés par le premier venu étranger aux expériences. Or, pendant la durée des précédentes épreuves, l'*ordonnateur* déclara ne pouvoir affirmer positivement que personne n'eût touché aux robinets des conduites de ces canaux.

Pour la vérification, beaucoup plus importante, que Thouvenel fit quelques jours après dans l'église, il eut soin de choisir des témoins connus : c'étaient le baron d'Holbach, l'abbé Barruel, Birgier, de Carburi, Cadet de Vaux, Deyeux, Mitouart et d'autres personnages notables dans les sciences et les lettres. Il paraît que l'on reconnut que « le noyau de l'escalier de la basse église, regardé dans le rapport comme un *massif de maçonnerie*, et sur lequel Bleton avait ressenti les plus fortes impressions, était une voûte en moellons de treize à quatorze pieds d'élévation sur onze à douze de diamètre, et qu'à cette voûte aboutissaient deux grands courants d'air venant de la basse église. » Thouvenel voulut prétendre que ces courants d'*air humide* avaient impressionné et pouvaient impressionner le sourcier comme un courant d'eau. Mais cette explication d'un physicien, trop désireux de faire triompher son système, n'a rien d'acceptable, puisque Bleton avait parlé d'un cours d'eau souterrain, et trouvé de l'eau partout sous un sol où il n'en [illegible] qu'à cent pieds de profondeur. En résumé, [illegible] que l'on [illegible] colorer sa défaite, [illegible] pour des [illegible] non prévenus, et [illegible] jugée par un

Après avoir continué jusque vers le milieu de l'année [illegible] ces expériences, purement probatoires, dans les principaux jardins de Paris et dans la banlieue, Bleton commença à se livrer à d'autres opérations plus [illegible] au point de vue des besoins économiques.

[illegible] Versailles, où il fut appelé par l'ordre et pour le service de la reine, il marqua, dans l'espace de deux heures, aux environs de Trianon, un grand nombre d'endroits [illegible] tous ceux qui furent fouillés on trouva [illegible] des écoulements d'eau. Il se trompa pourtant [illegible] fois, et le résultat suivant en est une preuve suffisante. Voici ce qui est rapporté dans un procès-verbal des séances qui eurent lieu le [illegible] juin à Trianon, par ordre de la reine, sous la direction de M. Mique, intendant et contrôleur général des bâtiments de la reine, en présence de M. [illegible], intendant général des bâtiments [illegible] de Châteaufort, du chevalier de Morange; [illegible], jardinier du Petit-Trianon (père du botaniste de ce nom), [illegible], dessinateur; Loiseleur et Anseau, fontainiers :

« [illegible] faisant, et suivit d'un bout à l'autre, quatre [illegible] qu'il désigna pour être des écoulements d'eau [illegible] et qui [illegible] des assistants et vérifiés par eux, ne sont trouvés n'être que des courants d'air humide ; savoir : une grotte souterraine au milieu du jardin de Trianon, un égout à sec devant une des faces du château, un canal de décharge, à sec, allant de la rivière à un grand fossé ; enfin, une voûte souterraine dans le potager. »

Il est juste d'ajouter, pour rétablir la [illegible] château de la Bauve, appartenant à [illegible] Narbonne, on découvrit une source que [illegible] indiquée, en présence de Mesdames de [illegible]

toute la cour, que ces divertissements amusaient beaucoup.

A la suite des expériences faites à Trianon devant la reine et qui le mirent à la mode, le sourcier du Dauphiné fut demandé partout. Il alla opérer dans les provinces qu'il n'avait pas encore visitées avant son arrivée à Paris. Parmi les résultats heureux des fouilles entreprises sur ses indications et dont les procès-verbaux ont été dressés, on compte : trois sources trouvées dans la terre du marquis de Torcy, dans le bas Poitou; deux sources dans la terre de M. d'Arvelay, près Lagny; une dans le parc de la Ferté-Vidame, appartenant à M. de La Borde; trois dans la terre de Basville, pour le président de Lamoignon; une dans une terre voisine, pour le duc d'Uzès; une à Thun, pour le comte d'Adhémar; deux à Annisy, pour l'évêque de Laon; deux à Saint-Gobain; une autre au château de Thury en Valais. Bleton obtint des succès du même genre à la Chapelle-Serva, près de Chantilly, et à la Selle, près de Versailles. Seulement, le sourcier se trompait presque toujours sur la profondeur et le volume des sources.

Après avoir constaté ses succès, notons les erreurs de notre hydroscope. A Carlepont, près de Noyon; à la terre de Moronvilliers, en Champagne; à celle de Franqueville, en Normandie; à celle de Morfontaine, dans le Soissonnais, et dans quelques autres lieux, des fouilles entreprises sur ses indic[illegible] plus bas que la profondeur [illegible], demeurèrent infructueu[illegible]

Nous n'avons pas [illegible] ces explorations, Bleton [illegible] du bandeau et celui [illegible] éprouvées à l'imp[illegible]

cédait comme un sourcier ordinaire, la baguette en main, mais les yeux bien ouverts, et étudiant tout à son aise les dispositions des terrains et des lieux environnants. Comme les chercheurs de sources qui parcourent encore nos campagnes, il rencontrait souvent juste et se trompait aussi souvent.

En 1783, Thouvenel fut chargé par Louis XVI de faire l'examen chimique des eaux minérales et médicinales du royaume. Fidèle, en dépit de la critique, à son système favori et à son *patient*, il emmena avec lui Bleton pour l'aider dans ses recherches, et il assure que le sourcier lui fut d'un grand secours pour trouver la direction des sources et remonter jusqu'à leur point d'émergence. Nous laissons au docteur une conviction qui lui était chère, mais il nous semble qu'il n'était pas besoin pour cela du secours de la baguette.

Comme Thouvenel et Bleton avaient trouvé quelques mines de houille dans leurs explorations, Bleton, à son retour à Paris, fut employé par l'administration des mines à rechercher la présence des gisements de houille dans les environs de Paris. Ces témoignages de sympathie de la part de l'administration des mines, montrent que Bleton avait su s'attirer quelque estime, et qu'on ne le confondait pas avec la tourbe ordinaire des tourneurs de baguette.

Ce qui parle encore en sa faveur, c'est qu'il donna un démenti au proverbe qui veut que nul ne soit prophète en son pays. Il conserva, en effet, tout son crédit dans le Dauphiné, de l'aveu même de ses concurrents :

« La patrie de Bleton, disait un vénérable prieur, doué lui-même de la faculté hydroscopique, lui accorde une grande considération, tandis qu'elle ne parle qu'avec mépris de Jacques Aymar et de Parangue. Né sans fortune, Bleton tire parti du

on qu'il a reçu de la nature et n'est rien moins que charlatan.... Voici le plus riche domaine du pays ; c'était, il y a peu d'années, un sol aride qui ne produisait absolument rien. Les sources, le ruisseau que vous voyez, sont des bienfaits de notre compatricte ; ils ont métamorphosé un infortuné en riche propriétaire [1] ! »

Il reste, en effet, encore aujourd'hui dans le Dauphiné tant de témoignages de l'habileté de Bleton, qu'on ne saurait lui refuser historiquement la qualité d'hydroscope.

[illegible]

Parangue. — [illegible]

Bien que [illegible]

Jean-Jacques [illegible] Marseille. [illegible]

[illegible]

[1] [illegible] les [illegible] sur la baguette. [illegible]

traire à un danger qui n'existait pas. » Il croyait apercevoir de l'eau, et personne n'en voyait.

Plus tard, l'enfant, gardant ses troupeaux, fut souvent saisi des mêmes frayeurs au milieu des champs. Tantôt il se détournait d'un chemin parfaitement sec, disant aux autres bergers que c'était pour n'être point mouillé; tantôt il faisait inopinément des sauts ou des enjambées, assurant qu'il venait de franchir un ruisseau. Ses camarades se moquaient de lui; pourtant, ajoute la légende du pays, quand on faisait des fouilles dans les endroits où il avait évité de passer, on y trouvait de l'eau.

Conduit à Montélimart pour explorer les campagnes d'alentour, Parangue y découvrit des eaux souterraines, et les suivit jusqu'aux lieux où elles sortaient de terre. Il en indiqua d'autres sans issue apparente, et que l'on trouva, dit encore la même légende, en creusant aux endroits qu'il avait marqués. Ces épreuves se seraient faites en présence de savants et de médecins, qu'elles auraient transportés d'admiration.

Parangue voyait l'eau à travers la terre, les rochers et la maçonnerie; mais il ne la voyait pas à travers le bois, le cristal ni le verre. Chose étonnante! quand il se trouvait sur une source, il apercevait l'eau, et rien sur la terre qui la recouvrait. Mais voici une particularité plus surprenante.

Pour faire ses observations, Parangue, selon l'abbé Sauri, était obligé de fixer les yeux sur la terre et d'enfoncer son chapeau! La première de ces conditions nous paraît aussi simple que naturelle, mais nous nous expliquons moins aisément la seconde, le chapitre du chapeau. Heureusement, un autre ecclésiastique vient ici à notre secours. L'abbé de La Roquette contredit

abbé Sauri sur les deux points qui précèdent. Selon ɪi, le jeune hydroscope n'avait nul besoin, pour proéder à ses opérations, « d'avoir le chapeau rabattu sur ; front, ni les yeux fixés en terre. » Nous voilà délivrés e la difficulté du chapeau, mais toujours bien embarassés de savoir comment il se servait de ses yeux pour .écouvrir des sources.

De même que Bleton, Parangue se trompait trèsouvent sur le volume et la profondeur des eaux. C'est :e qui résulte des affirmations des deux abbés.

L'abbé Sauri n'avait jamais vu Parangue, ce qui ne 'empêche pas de nous en donner une description trèsminutieuse au point de vue hydroscopique. « Il a, dit-il, les yeux faits comme les autres hommes; l'iris en est seulement verdâtre et de la couleur de l'eau ; mais son frère a les yeux de même, sans avoir le même talent. » La conclusion naturelle serait donc que cette petite différence entre les yeux de Parangue et ceux du commun des hommes ne peut servir à expliquer sa faculté hydroscopique. Notre abbé s'efforce d'établir, tout au contraire, que Parangue ne doit qu'à la constitution particulière de ses yeux sa subtile et merveilleuse vue. Enfin, Parangue, selon l'abbé Sauri, voit la terre comme les simples mortels quand il n'y a que de la terre; mais dès qu'il existe de l'eau par-dessous, *elle devient pour lui transparente comme un cristal*. Mais notre auteur est bien malheureux dans l'exemple qu'il prend ici du cristal; il oublie que son sourcier ne voit les eaux souterraines ni à travers le cristal, ni à travers le verre. Il est impossible de trouver un panégyriste plus inconséquent.

Cette vue phénoménale du sourcier provençal n'était pourtant rien si on la compare à celle d'une jeune An-

glaise, contemporaine de Parangue. Voici son histoire telle qu'elle est rapportée dans une lettre de lord Norton à l'auteur anonyme d'une curieuse brochure, qui n'est qu'une parodie spirituelle des miracles attribués aux hydroscopes des deux sexes [1] :

« Dans la petite ville de Torry, au nord de l'Angleterre, il y a une jeune fille, lynx plus surprenant que votre Marseillais. Cette fille, appelée Jenny, née dans cette île, de Marie Whitte et de Georges-John Lesley, pêcheur aisé dans son état, aujourd'hui âgée de dix-neuf ans quatre mois et quelques jours, a la faculté de voir comme on ne l'a jamais eue, je veux dire à travers les terres, tout ce qui s'y rencontre indifféremment, non-seulement les eaux intérieures, mais les métaux, les glaises, les cristaux, les cailloux, les sables, les pierres, etc. Elle sait enfin vous en dire, sans se tromper, les différentes couches, et à quelle distance, épaisseur et profondeur elles se trouvent. Une seule chose lui manque, et c'est un point important, à mon avis : sa vue est bornée par le cristal des eaux, qu'elle ne peut pénétrer, ou qu'elle pénètre du moins très-peu en avant. Hors de là, rien n'arrête sa perspicacité, ni une profonde obscurité, ni des murailles épaisses, ni un éloignement considérable. Les habits ni les étoffes ne l'empêchent point de voir au travers le corps humain, ni d'y considérer toutes les parties qui composent le mécanisme intérieur avec leurs diverses opérations. Mais ce n'est pas là encore le merveilleux : ce merveilleux que vous ne pourrez concevoir, que je crois, que j'ai vu, que j'atteste, mais que je ne conçois pas, cependant; c'est que cette jeune fille, qui pénètre l'intérieur de la tête, ainsi que le reste du corps, y discerne non-seulement, et comme à travers un verre blanc, malgré l'enveloppe des méninges, l'ordre dans lequel sont rangées les substances cervicale et médullaire, les corps cannelés, les nerfs optiques, les tubercules quadriju-

1. *Histoire d'une jeune Anglaise, précédée de quelques circonstances concernant l'enfant hydroscope* (Parangue), *et de beaucoup d'autres traits et phénomènes les plus singuliers en ce genre, suivis d'un parallèle des rapports que ces phénomènes paraissent avoir entre eux, de quelques vues patriotiques à ce sujet, et d'une manière rien moins que physique d'envisager ces miracles de la nature....* Imprimé à *Physicopolis*, 1773.

eaux, la glande pinéale, etc.... enfin, la révolution du sang
ui, des tissus de la pie-mère, va, revient, pour se décharger
nsuite dans les veines jugulaires; non-seulement, dis-je, cette
lle étonnante y aperçoit tout cela très-distinctement, mais
ncore, dans cette glande pinéale, elle découvre l'âme pour
insi dire; elle y lit très-distinctement les pensées de l'indi-
idu, de sorte qu'elle vous dira vos desseins, vos réflexions et
os premières idées même, avec la précision et dans l'ordre
u'elles y naissent et s'y rangent. Vous jugez quelle surprise,
uelle admiration a dû produire parmi nous une merveille si
nattendue et si incroyable; quelle rumeur parmi nos savants,
omme parmi ceux qui ne le sont pas; et vous savez que ceux-
i forment le plus grand nombre, qu'ils font le plus de bruit,
e plus de questions et sont gens qui décident le plus volon-
iers, ici comme chez vous!... »

Quel sujet de discussions, en effet, pour les savants,
es philosophes et beaucoup d'autres! Mais quel triomphe
our les cartésiens en particulier, que la déclaration de
ette jeune fille, non pas seulement hydroscope, mais
uiroscope, qui avait vu, ce qui s'appelle vu, l'âme et
outes ses facultés en action dans la glande pinéale, au
oste même que leur illustre chef lui avait assigné.

La lettre du prétendu lord Norton se termine par
es lignes suivantes, qui montrent que l'histoire précé-
dente n'est qu'une facétie.

« Vous allez me demander si cette fille [illegible]
ance ou depuis quelque temps seulement; [illegible]
sance, comment a-t-il pu arriver qu'elle [illegible]
temps à ceux qui l'environnaient [illegible]
quoi je ne m'étendrai aucunement [illegible]
qu'actuellement on imprime un [illegible]
bien discuté, et où l'on entre dans [illegible]
Ce mémoire est fait par les soins [illegible]
iété royale de Londres. Dès qu'[illegible]
plaire, je ne manquerai point de [illegible]
uite. Mon premier soin aujourd'[illegible]
en faire part, et que vous fussiez [illegible]

une nouvelle si intéressante? Au reste, avant de vous faire passer ce mémoire, pour peu qu'il tardât à paraître, je saurai joindre quelques nouveaux détails à ceux-ci, et ceux enfin que je jugerai le plus capables d'intéresser votre juste curiosité à ce sujet.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Norton, ce 31 juillet. »

A la fin de la lettre se trouve un *post-scriptum* sur le même ton, qui termine la plaisanterie :

« Post-scriptum.

« L'ouvrage lu, approuvé et achevé d'imprimer, je reçois une nouvelle lettre de Londres, fort étendue et très-circonstanciée. Cette lettre, dont je ferai part incessamment au public, fera l'objet d'un nouveau mémoire. En attendant, voici sur la jeune Anglaise quelques petits détails qu'on sera toujours bien aise de savoir :

« On nous apprend qu'elle a les yeux ronds, petits et vifs; que la nuit ils sont rouges et ardents comme des lumières ou des charbons. Il est vraisemblable que le feu qu'ils jettent éclaire les lieux obscurs. Ne porteraient-ils pas une lueur suffisante pour éclairer les autres? C'est ce dont on aurait dû nous instruire. Au reste, on convient que l'*iris* est d'un rouge pâle, et que la *cornée*, toujours blanche, est chez elle d'une couleur indéterminée, sur laquelle les savants ne sont pas encore bien d'accord. »

L'anonyme facétieux, qui publie la lettre précédente, termine par une proposition qui lui semble éminemment patriotique, et dont il développe tous les avantages avec une verve ironique. Ayant parlé, dans son opuscule, de Parangue et de la jeune Lesley, ce rapprochement lui a donné l'idée d'un autre, par lequel l'alliance anglo-française aurait pu être établie il y a plus de quatre-vingts ans : c'était d'unir en légitime mariage la jeune Anglaise et le jeune Provençal, en vue d'obtenir par le croisement, une faculté *introscopique*, doublée dans leurs

[illegible] quadruplée dans leurs petits-enfants, et continuent à s'élever ainsi à chaque génération subséquente [illegible] de la même race. Certes, la France et l'Angleterre, depuis le milieu du dix-huitième siècle jusqu'à nous, ont largement contribué à propager les lumières; mais que sont les faibles lueurs que ces deux nations philosophiques ont répandues sur le monde, en comparaison des torrents de clartés dont elles l'auraient inondé, si elles s'étaient accordées pour célébrer les justes noces de Jenny Lesley et de Jean-Jacques Paragenel! Mais laissons notre auteur développer lui-même ce thème amusant, dans les *Vues pratiques d'un citoyen ami de l'humanité*.

« Dans l'espace de [illegible]

[illegible]

« [illegible]

[illegible]

[illegible]

yeux, ils verraient que tout ce qui se passe dans ces maisons de retraite et de pénitence n'est pas toujours exemplaire ni religieux.

« Un nombre de ces yeux clairvoyants *introscopes* ne serait point inutile à la cour, où les compliments sont faux comme des *Éloges académiques*, où les souhaits ne sont pas plus vrais, où tout est plâtré, recouvert. Ce n'est pas qu'il n'y ait de belles âmes et pleines de franchise, ni qu'on ne rencontre, parmi des..., un Soubise, un Nivernais, un La Vrillière, et quelques autres, mais ils y sont rares. Que de gens du coup se trouveraient démasqués et sots! D'un autre côté, la vertu et le vrai mérite y brilleraient dans tout leur jour et dans tout leur éclat. O vous, princesse auguste, princesse admirable, que de vertus, que de bienfaits cachés aujourd'hui à tous les yeux par trop de modestie, se trouveraient alors, malgré vous, en évidence! Alors cette circonstance, défavorable à beaucoup d'autres, ne ferait que confirmer nos sentiments à votre égard; et elle prouverait à tout l'univers que cette physionomie où brillent la douceur, l'affabilité, la sérénité, l'hilarité même, est le miroir de votre âme, où règnent l'humanité et la bienséance....

« Il est évident et démontré que de ces alliances lynx il résultera dans tout le royaume des avantages considérables et sans nombre. Il est clair que ces yeux *introscopes* exerçant leur censure, que, ces yeux répandus dans la société et s'y multipliant, les abus, les désordres, les fraudes et délits y diminueront en proportion. Il est certain que les vices en seront corrigés et les mœurs réformées. L'avare ne pourra plus cacher son trésor, ni le voleur recéler ses faits criminels. Partant, plus de désordres, de vices, de crimes, plus d'auteurs jaloux, d'héritiers avides, de procureurs intéressés, de marchands frauduleux. L'envieux, l'hypocrite, le malfaiteur seront forcés de ne plus l'être; je dis plus, les méchants seront forcés, malgré eux, d'être bons. Puisse cette révolution, si surprenante et si désirable, ne pas tarder à s'effectuer et les hommes devenir judicieux, vrais, sincères: qu'ils ne soient plus contentieux mais amis et frères. Puisse cette merveille mettre le comble au règne du meilleur des rois, à ce règne le plus étonnant d'ailleurs et le plus fécond en événements. Avec ces télescopes vivants, ce monarque *bien-aimé* verrait que ce surnom, que la nature lui a donné, n'est pas un vain titre; que s'il a des entrailles de père, ses Français ne composent qu'une seule famille, que leurs fortunes, leurs rangs, leurs biens [illegible] lui,

et que s'il est le prince le plus ami de la paix, de l'humanité et de la bienfaisance, il est assuré d'avoir le peuple le plus attaché à son maître[1]. »

Le docteur Thouvenel ne parle pas de cette Anglaise, ce qui nous montre encore que la jeune Lesley n'est que la fille innocente de l'imagination enjouée de l'écrivain dont nous venons de citer quelques pages. Il parle de Parangue, mais sans de grands détails, et seulement pour le mettre au rang des victimes de l'incrédulité systématique des physiciens en matière de merveilleux. Il leur reproche de l'avoir condamné trop lestement et sur un faux énoncé, ou d'après une fausse interprétation des faits, conçue à deux cents lieues de la scène où ils s'étaient accomplis. Cependant Thouvenel, qui était également fort éloigné des mêmes lieux, et qui n'avait été témoin d'aucune des expériences de Parangue, ne faisait aucune difficulté de raisonner sur leurs résultats, qu'il croyait favorables à son hypothèse.

« Ne trouvera-t-on pas, nous dit-il, que l'impression produite par des eaux souterraines sur le corps de ce prétendu hydroscope, et dont l'aboutissant principal paraît être sur les organes de la vue, par suite d'un mécanisme facile à concevoir d'après la distribution des nerfs, notamment des grands intercostaux ; ne trouvera-t-on pas, dis-je, que cette impression, sans doute bien distincte de la vraie vision intuitive, à l'égard des objets extérieurs, est en tout comparable [illegible] même principe que l'impression observée [illegible] autres sourciers, et dont le sentiment se [illegible] les poumons, chez l'autre sur les intestins [illegible] phragme ou sur le cardia, tantôt sur le [illegible] extérieurs ? »

On voit que Thouvenel est ici bien [illegible] que tous les physiciens qu'il accuse [illegible]

1. *Histoire d'une jeune Anglaise*, p. [illegible]

A l'époque de la Révolution, la reconnaissance que lui inspirait le souvenir des missions scientifiques dont le gouvernement de Louis XVI l'avait chargé, porta le docteur Thouvenel à émigrer. Nous le trouvons en Italie, en 1790, en compagnie d'un autre hydroscope nommé Pennet, Dauphinois comme Bleton et presque aussi bien doué. Heureux d'avoir rencontré un second exemplaire du *patient* qui avait tant souffert pour sa gloire, Thouvenel le promène de ville en ville pour propager son système, et le soumet, comme son précédent compagnon, à toutes sortes d'expériences, auxquelles assistèrent, dans diverses villes de l'Italie, les savants les plus distingués, les Spallanzani, les Amoretti, les Fortis, etc.

Pennet eut en Italie des fortunes très-diverses. Après avoir étonné Spallanzani dans ses premières expériences, il ne tarda pas à être jugé plus sérieusement par ce grand physiologiste. Ce retour de Spallanzani sur sa première impression, lui attira les colères et les foudres des partisans de l'hydroscope. Les détails de cette discussion, qui a perdu aujourd'hui une partie de son intérêt, nous ont été conservés par Fortis, dans une lettre de Spallanzani, imprimée dans son ouvrage sur l'*Oryctographie de l'Italie*[1]. Pennet, avec sa baguette, avait retrouvé trois tas d'écus enfouis dans le jardin de Fortis, à Chiazza, et reconnu une mine de soufre, de l'argent, des casseroles enterrées et un aqueduc souterrain. Mais il avait échoué pour des dépôts de fer et de cuivre que l'on avait enfouis.

C'est à Paris, devant Spallanzani, et le P. Bartetti, professeur de physique de cette ville, que Pennet avait

1. *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle et principalement à l'oryctographie de l'Italie*, par Albert Fortis; 1802, t. I, p. 198 et suivantes.

obtenu cet heureux résultat qui avait bien disposé Spallanzani en sa faveur. Mais peu après, comme nous l'avons dit, ce dernier se prononça nettement contre la réalité des facultés hydroscopiques de Pennet. Fortis, en publiant dans son ouvrage la lettre de Spallanzani qui contient ce jugement, l'accompagna d'une note ainsi conçue :

« On n'aurait jamais prévu que Spallanzani eût pu se refuser à entreprendre ces mêmes nouvelles expériences dont il paraissait désirer de diriger les appareils, et qu'il répondît par une *diatribe atroce* aux procédés, toujours honnêtes, du docteur Thouvenel. Cette diatribe a fait le plus grand tort, dans l'esprit des hommes probes et sensés, au célèbre professeur de Pavie, et n'a rien prouvé contre le savant français. »

Mais l'échec éclatant éprouvé par le rabdomante Pennet, dans des expériences faites à Padoue, devant une commission de savants, parfaitement disposés à rechercher la vérité, vint justifier pleinement la seconde opinion de Spallanzani. Les épreuves durèrent trois jours. Le premier jour, Pennet se promena pendant deux heures dans un jardin qui renfermait des dépôts métalliques, sans pouvoir jamais rien indiquer. On avait enfoui quatre masses métalliques et mille livres de houille : Pennet ne put trouver les métaux et n'indiqua la houille qu'avec beaucoup de peine. On recommença le lendemain et l'insuccès fut tout aussi complet. Enfin, le troisième jour, on avait entassé trois dépôts métalliques : il ne trouva pas le premier, qui était un amas de plomb, et ne tomba pas exactement sur le second, mais il trouva le troisième.

« On fit une troisième tentative, nous dit Fortis, malgré l'état de l'atmosphère, qui s'opiniâtrait à être orageux, quoique un peu moins que les jours précédents, dans le jardin du noble Vénitien Battagia, où s'était réuni un grand nombre de curieux.

On y avait préparé trois dépôts, dont les masses étaient considérables.... Pennet manqua absolument le premier, qui était de plomb, il indiqua le second sur un espace égal à trois diamètres du dépôt lui-même, c'est-à-dire sur une ligne d'environ trois pieds, en disant : *Je sens de ce point à cet autre.* Il marqua le troisième avec une précision centrale et devenue juste. Le terrain labouré et ratissé, sur lequel le sourcier devait faire son épreuve, avait huit cent quarante pieds carrés de superficie. Vous jugerez, mon savant ami, si cette réussite peut mériter la qualification d'heureuse ou de malheureuse. »

Le savant ami, c'est-à-dire Spallanzani, décida que l'épreuve de ces trois jours d'expérience était malheureuse pour le rabdomante.

Pennet ne fut pas plus favorisé à Florence. M. Biot rapporte, dans un article du *Journal des savants*, le trait suivant, dont Thouvenel ne fait aucune mention dans son livre.

« Il y avait à Florence, dit M. Biot, un lieu fermé que l'on préparait pour une expérience décisive. Il contenait 90 petites divisions, dans cinq desquelles on avait caché des métaux. Après huit jours de beau temps et de sécheresse, circonstances exigées par M. Thouvenel pour la réussite de l'expérience, on décida qu'elle serait faite le lendemain. Pendant la nuit qui précédait ce grand jour, Pennet passa avec une échelle dans l'enclos désigné, sans doute pour s'assurer qu'on ne voulait pas se moquer de lui et qu'il y avait réellement de l'argent caché. Mais, par malheur, il fut observé justement par une des personnes qui l'avaient soupçonné d'imposture. On retira l'échelle, et cette aventure eut une si grande publicité, que Pennet perdit à Florence tout son crédit. M. le médecin Thouvenel ne put nier la fatale histoire, mais il se justifia en disant que le défaut de moralité de Pennet n'avait aucun rapport avec sa faculté physique[1]. »

1. Biot, *Mélanges scientifiques et littéraires*, 1857, t. II, p. 80. — M. Biot aurait bien dû dire où il a pris cette histoire. Pennet, obligé de fouiller tout le clos pendant la nuit, aurait donc pu espérer qu'un tel travail, non plus que ses piétinements, ne laisseraient, le lendemain, aucune trace révélatrice ?

Là ne se bornèrent pas [illegible], les expériences sur les facultés hydroscopiques des [illegible], dont le nombre s'accrut bientôt dans une singulière proportion.

Dans les *Mémoires de Fortis*, cités plus haut, on trouve, parmi les correspondances relatives à ce sujet, une lettre écrite de Pomaro, le 28 septembre 180[illegible], par Charles Amoretti, qui nous fait connaître comme hydroscopes un de ses parents, septuagénaire, Amoretti, son neveu Jérôme Amoretti, la dame Gandolf, la famille Bellont, enfin, un enfant du peuple nommé Anfossi, âgé de dix ans, que Charles Amoretti prit pour domestique, et qu'il soumit, dans ses voyages, à un grand nombre d'épreuves. Amoretti dit, dans cette lettre, que l'eau, le charbon et la houille affectent le jeune Vincent Anfossi d'une sensation de chaleur à la plante des pieds, tandis que les pyrites, le sel, lui font éprouver une sensation de froid.

« Je [illegible]
entre les [illegible]
les deux [illegible]
le fer [illegible]
Anfossi [illegible]
[illegible]

[illegible]
l'Italie [illegible]
[illegible]

s'en servir lorsqu'il passa dans son canton en compagnie de Thouvenel. Le chimiste Ritter emmena Campetti à Munich, en 1806, pour le soumettre à ses observations, et il devint aussi un sujet d'étude pour Schelling et François Baader.

La curiosité et l'intérêt que tous ces hydroscopes excitèrent parmi les savants de l'Italie, le désir qu'éprouvaient les physiologistes et les physiciens de s'assurer de la réalité des phénomènes annoncés par ces individus, et l'on peut même dire les dispositions favorables dans lesquelles se trouvaient les savants italiens pour les accueillir et les étudier, s'expliquent facilement quand on sait qu'à cette même époque les découvertes de Galvani remuaient toute la physiologie. Galvani, par ses immortelles expériences, avait rendu presque probable l'existence dans les corps vivants, d'un courant électrique se manifestant par des effets physiologiques jusque-là inconnus. Ces circonstances concouraient donc à disposer les esprits à accepter, ou du moins à soumettre sérieusement à l'observation, les phénomènes offerts par les hydroscopes. Mais sur une pareille matière, il était bien difficile alors de se former une opinion rigoureuse. Les savants ne purent réussir à se mettre d'accord sur la valeur des expériences, même pour celles qui réussissaient le mieux. Il y eut des affirmations enthousiastes et des négations obstinées, des retours soudains, des démentis audacieux; et puis, une épaisse mêlée de procès-verbaux, de rapports, d'articles de journaux, de panégyriques et de diatribes, enfin tout ce que l'on avait vu en France au sujet de Bleton. L'histoire de la baguette divinatoire au dix-huitième siècle, finit au milieu de cette controverse, que nous nous contentons d'indiquer, et que nous ne pourrions décrire qu'en répétant ce que

nous avons déjà raconté ailleurs avec tous les détails nécessaires.

Cette lutte a bien fini, du reste, puisqu'il en est sorti un bon essai critique, publié sous le titre de *Rabdomancie*, par Charles Amoretti.

CHAPITRE IX.

Manière de faire usage de la baguette divinatoire. — Théories et explications de ses mouvements. — Opinions théologiques. — Théorie des cartésiens.

Le dix-neuvième siècle commence : dès ce moment la baguette divinatoire va moins occuper les esprits, mais, en revanche, les savants qui vont en faire l'objet de leurs études seront assez heureux pour dissiper le surnaturel que les siècles précédents avaient rattaché à ce phénomène et pour en donner une explication satisfaisante.

Avant d'aborder les théories que l'on a successivement proposées pour se rendre compte du mouvement de la baguette, et afin d'arriver ainsi historiquement à l'explication rationnelle qui a été trouvée de nos jours, il importe de faire connaître les divers préceptes que les adeptes de la baguette ont établis pour rendre possible l'exercice de ses vertus. Ces préceptes, que nous allons successivement indiquer, se rapportent à la *matière de la baguette*, à sa *préparation*, à la *manière de la tenir*, à la *direction de ses mouvements*.

Matière de la baguette. — C'était anciennement une

grande question à décider de quelle espèce de bois la baguette divinatoire devait être composée. On préférait, en général, le coudrier, et à son défaut, le saule, l'aune ou le frêne. Quelques érudits tenaient pour l'amandier, à cause du bâton de Moïse qui avait fleuri sous la tente. Tous ces bois, légers et d'un tissu très-perméable, continuèrent d'être recommandés, tant qu'on s'imagina que leur mouvement sur les sources était produit par les vapeurs aqueuses dont ils s'imprégnaient. A l'époque où l'on expliquait le mouvement de la baguette par sa sympathie ou attraction pour les divers métaux, pour l'eau et les fossiles minéraux, c'est-à-dire au moyen âge, on exigea pour chaque baguette une matière spéciale, selon la nature de l'objet qu'elle devait faire découvrir. Mais depuis cet avocat de Rouen, Le Royer, auteur du *Traité du bâton universel*, pour qui tout était baguette divinatoire, même un *tronc de chou ;* après Aymar et les tourneurs du Dauphiné, qui se servaient d'une baguette quelconque, de bois, de métal ou d'autre chose ; enfin après Bleton, qui se passait même de toute espèce de baguette, cette question de matière fut tranchée, ou pour mieux dire emportée, et avec elle tous les systèmes théoriques et explicatifs qui s'y rattachaient.

Préparation de la baguette. — Suivant Agricola, les mineurs allemands ne se servaient jamais de la baguette qu'ils ne l'eussent enchantée (*virga incantata*), par des vers qu'ils récitaient et par quelques cérémonies cabalistiques. Quelquefois la cérémonie affectait une forme religieuse : on récitait une petite oraison dévote pour la bénédiction de la baguette. En outre, la baguette elle-même devait présenter certains caractères exigés, et avoir été coupée, d'un seul coup, à l'heure planétaire de Mercure (*virga avellana debet uno ictu incidi, die Mercurii,*

ortu solis). Ceux qui voulaient sept baguettes différentes, à cause des sept métaux et des sept planètes admis au moyen âge, demandaient, de plus, qu'elles fussent coupées toutes sous les divers aspects du ciel. L'abbé de Vallemont, dans sa *Physique occulte*, nous représente, dans sept figures gravées, les constellations ou conjonctions célestes sous lesquelles il faut couper les sept baguettes. Il invoque à cet égard les sept préceptes donnés par « l'Allemand, auteur de la *Restitution de Pluton*, » c'est-à-dire par le baron de Beausoleil, et aussi par Basile Valentin.

« Comme l'observation du temps où il faut couper la baguette, nous dit l'auteur de la *Physique occulte*, se peut expliquer et soutenir par quelque endroit, je vais donner ici les sept sortes d'aspect sous lesquels Basile Valentin veut que l'on coupe, autant qu'il est possible, les sept métaux. Chacun y aura autant d'égard qu'il voudra. Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'Allemand (le baron de Beausoleil) tenait ferme sur la nécessité d'observer certains aspects pour réussir dans la recherche des métaux. Il n'y a pas plus de superstition à couper la baguette pour les sources et les minéraux dans les mois de juillet, d'août et septembre, qu'il n'y en a à couper le bois pour bâtir en un temps plutôt qu'un autre. Ce sont des observations faites par les anciens, fondées sur de longues expériences[1]. »

Certains minéralogistes prétendaient qu'on devait couper la baguette de préférence dans les mois chauds, quand la séve est le plus abondante, en juillet, août et septembre; c'est ce que nous dit l'abbé [illegible] dans le passage qui précède. Il fallait [illegible] quelques autres, qu'elle fût coupée [illegible] personne même qui devait en faire [illegible]

Dans la préparation de la [illegible]

1. *La Physique occulte, ou Traité de la* [illegible] p. 158, 159.

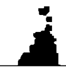
forme qu'on lui donnait. La plupart choisissaient une baguette fourchue, ou tout au moins formant crochet à l'une de ses extrémités; d'autres, suivant le procédé des Allemands, prenaient une petite baguette droite, d'un seul jet, sans nœuds, la divisaient en deux, et creusant un des bouts, taillaient l'autre en pointe, afin de pouvoir l'enchâsser dans le premier; c'était la baguette articulée ou le *fuseau magique*. Mais les grands tourneurs, surtout ceux des derniers temps, s'accommodèrent d'une simple baguette, sans courbure ni crochet, un peu arquée vers le milieu, ou même toute droite.

Manière de tenir la baguette. — Il y eut à cet égard de grandes diversités selon les temps, les pays, les individus, mais surtout selon les formes des baguettes adoptées. Par exemple, tout le procédé commun à ceux qui se servaient de la baguette fourchue, consistait à prendre de chaque main une de ses branches, de telle sorte que le dessus des mains fût tourné vers la terre; mais ceux-ci la tenaient élevée, la pointe en haut, ceux-là, couchée, la pointe en bas, et d'autres, dans une position moyenne, la pointe à l'horizon.

La baguette articulée se portait horizontalement, les deux extrémités pressées entre les index de la main.

La baguette unie, c'est-à-dire semblable à une canne ordinaire, était également tenue dans une position parallèle à l'horizon, les deux bouts entre les mains du tourneur qui la courbait légèrement. La baguette unie se portait encore horizontalement, mais dans quatre conditions différentes :

On la faisait poser par les deux bouts ou sur l'index, entre l'index et le pouce de chaque main, ou sur les index seulement, les pouces abaissés; par le milieu [illegible]



a paume de la main en équilibre, ou sur le dos de la nain également en équilibre.

Des tourneurs trouvèrent ou admirent d'autres variantes, que la défiance du public leur imposa. N'oublions pas ceux qui, opérant par une des manières qu'on vient de décrire, se faisaient serrer fortement les poignets ou ramener les mains derrière le dos.

Mouvement de la baguette. — Les mouvements de la baguette n'étaient guère moins variés que ses formes et que les manières de la tenir. Elle s'inclinait, lorsqu'elle ne posait que sur une main, par son milieu ; elle tournait sur son axe, quand elle était supportée par ses deux bouts sur les index. Si c'était une baguette fourchue, qui pouvait prendre, comme on vient de le voir, trois positions différentes, il y avait aussi trois cas possibles dans ses mouvements. Si le tourneur la tenait la pointe en haut, elle s'inclinait vers la terre ; lorsqu'il la tenait vers la terre, elle se redressait en haut, et s'il la tenait horizontalement, elle tournait d'un côté ou de l'autre.

Après cet exposé de la manière de faire usage de la baguette, nous pouvons aborder les théories qui ont été successivement proposées pour expliquer ses mouvements.

Lorsque, à la fin du dix-septième siècle, [illegible] philosophie eurent à s'expliquer sur [illegible] mouvements de la baguette, elles ne [illegible] expédient, pour s'en rendre compte, [illegible] ter à l'action du diable. En 1689, un [illegible] le P. Lebrun, l'éminent auteur de l'*[illegible]* *superstitieuses*, fut justement préoccup[illegible] baguette divinatoire, qui commençait [illegible]

pérance. Grâce au nombre considérable de sourciers qui exploitaient l'ignorance et la crédulité des campagnes, il adressa, sous forme de lettre, une sorte de demande ou de consultation philosophique à Malebranche, pour connaître son sentiment sur cette question.

Malebranche aurait admis, peut-être, comme une possibilité de l'ordre naturel, que la baguette tournât sur les métaux et sur les sources; mais quand il apprit que, dans le Dauphiné, elle tournait sur les larcins et sur les voleurs, sur les bornes et surtout sur l'absence des bornes, il se refusa à admettre la réalité de semblables phénomènes. Ne pouvant, par le secours de la seule raison, expliquer de tels effets lorsqu'ils étaient dûment attestés, il les attribua à l'intervention du démon.

« Le démon s'est trompé, écrit l'illustre auteur de *La Recherche de la vérité*, dans sa *réponse au P. Lebrun*, il a découvert tous ses artifices, car il est visible qu'il a agi par degrés, et que, non content de ce premier usage de la baguette, il est venu jusqu'au point que vous me mandez. Ainsi, puisque c'est le même auteur qui a perfectionné son ouvrage, on ne peut, on ne doit condamner une partie des usages de la baguette sans les condamner tous; car on doit avoir une horreur générale de tout ce qui vient de celui que Dieu a frappé d'un anathème éternel. »

Deux savants prêtres, le célèbre abbé de la Trappe, François-Armand-Jean de Rancé, et l'abbé Pirot, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, raisonnèrent et conclurent comme Malebranche. Le P. Lebrun[1], qui avait vu les faits sur lesquels prononçaient ces théologiens, abonda aussi dans leur [illegible] quelque hésitation : il aurait [illegible] condamnation que sur l'emplo[illegible]

1. *Histoire des pratiques superst*[illegible]

recherche des choses morales, et réserver la question de son emploi pour la recherche des sources et des métaux.

Il est bien à regretter que, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, des hommes d'une si haute intelligence, appelés à se prononcer sur le phénomène de la baguette, s'en soient surtout occupés, au point de vue théologique. Ils posèrent tout d'abord la question entre Dieu et le diable. Ayant prouvé, à leur manière, que le ciel ne pouvait être pour rien dans le mouvement de la baguette, ils l'attribuèrent à l'enfer par une conclusion forcée, et ne s'inquiétèrent plus dès lors que de délivrer les personnes pieuses de ce don funeste, qui ne pouvait provenir que d'un pacte implicite avec le démon. Cette préoccupation de l'enfer et du ciel est regrettable chez ces philosophes, car, en les détournant d'un examen approfondi du phénomène, elle nous a fait perdre l'explication naturelle qu'ils en auraient donnée, et l'on sait s'ils argumentaient puissamment quand ils ne philosophaient pas en l'air. Écoutons Malebranche argumenter contre la réalité des effets moraux de la baguette.

« Il est visible que les causes matérielles n'ayant ni intelligence, ni liberté, elles agissent toujours de la même manière, dans les mêmes circonstances des corps ou dans les mêmes dispositions de la matière qui les environne, et que, dans les causes purement matérielles, il n'y a point d'autres circonstances qui déterminent leurs actions que des causes matérielles ; cela est certain par l'expérience et même par la raison que les corps n'ont ni intelligence, ni liberté, et qu'ils ne sont mus que lorsqu'ils sont poussés, et qu'ils ne peuvent être poussés [illegible] choqués et pressés par ceux qui les environnent. De là il [illegible] :

« [illegible] que le devin a de trouver de l'argent ne peut [illegible] mouvement de la baguette vers l'argent et [illegible] vers l'eau si elle y était véritable-

ment déterminée par l'action d'une source ; car cette intention ne change point les circonstances matérielles de la baguette et de l'eau.

« 2° Une chose dérobée demeure toujours la même que devant, et les crimes du voleur ne changeant point le corps, ou le changeant également par des remords de différents crimes (car quelque supposition que l'on fasse, que ces remords troublent l'esprit, changent le corps, il est évident que le remords d'avoir volé une poule ne peut agir dans l'esprit tout d'une autre manière que le remords d'avoir dérobé une canne), il est clair que la baguette ne peut se tourner vers le larcin ou le voleur de ce qu'on cherche, sans l'action d'une cause intelligente.

« 3° La convention de ceux qui prennent une pierre pour borne de leurs héritages, ou qui cessent par un accord mutuel de lui attribuer cette dénomination, n'en changeant point la nature, il est ridicule d'attribuer l'effet physique du tournoiement de la baguette à la qualité de la pierre[1]. »

On ne peut ni mieux penser ni mieux dire; cette argumentation avait confondu d'avance les habiles impostures par lesquelles Aymar vint, trois ans plus tard, affronter le public et les juges de Lyon.

L'abbé de la Trappe et le chancelier Pirot partagèrent ces sentiments de Malebranche; mais ils auraient dû s'arrêter là tous les trois, et n'ayant pas même essayé d'expliquer le mouvement de la baguette par une cause naturelle ou de découvrir les fourberies qu'elle cachait, ils n'étaient nullement fondés à imputer ce mouvement à l'intervention du diable. Le P. Lebrun était plus logique en voulant séparer les effets moraux de la baguette de ses effets sur les objets matériels : « Quoique vous portiez le même jugement des eaux et des métaux, que des bornes d'un champ et des vols, je vous prie,

1. Réponse de l'auteur de la *Recherche de la Vérité* à la première lettre du P. Lebrun. (*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 142-144.)

répondit-il à Malebranche, d'agréer que je les distingue présentement[1]. »

La controverse en était à ce point, lorsque parut Jacques Aymar qui rétablit la question dans son intégrité, mit la théologie et les théologiens en déroute, et les remplaça par les savants pour l'explication du phénomène. D'ailleurs, le dix-septième siècle expirait, et le diable devenait un argument usé. La théorie religieuse fut dès lors remplacée par une théorie philosophique.

Au commencement du dix-huitième siècle, le cartésianisme régnait sans partage dans les écoles. On voulait trouver dans Descartes, comme on avait voulu trouver précédemment dans Aristote, l'explication de tout, même de l'impossible. Les deux médecins de Lyon, Garnier et Chauvin, à qui l'on doit le récit de l'affaire de Jacques Aymar, admettant la réalité des impressions du sourcier dauphinois, les expliquèrent, sans embarras, par les agents admis dans la philosophie cartésienne, c'est-à-dire par la *matière subtile*, les *petits corps*, les *esprits animaux* et les *tourbillons*[2]. Ainsi les idées de Descartes servirent, chose étonnante ! à défendre des superstitions et des chimères, et l'on vit se réaliser une prédiction bien extraordinaire de Bayle sur le sort réservé à la philosophie nouvelle :

« Qui croirait, avait dit le grand critique, que la philosophie de M. Descartes, qui avait été le fléau des superstitions [illegible] être le meilleur appui des astrologues et des [illegible] chantements ? Néanmoins, il n'est pas hors d'app[illegible] verra cela tôt ou tard. L'homme n'est pas fait [illegible] passer de ces choses ; si on l'en détache par quel[illegible]

1. *Difficulté proposée à l'auteur de la Recherche* [illegible] (*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III [illegible]

2. *Lettre de M. Chauvin à Mme la marquise de S*[illegible] *critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. [illegible]

cent ressources pour y revenir.... Ainsi je ne doute pas que l'on ne se serve un jour de cette philosophie pour prouver non-seulement la vertu des talismans et des anneaux constellés, mais aussi toutes les opérations magiques.[1] »

Bien que le génie de Descartes nous semble fort innocent de cette profanation de sa pensée, il est certain que ses *atomes* et ses *corpuscules* servirent à expliquer l'aventure de Jacques Aymar. Les docteurs Chauvin et Garnier, dans les lettres que le P. Lebrun nous a conservées, n'avaient, au fond, proposé que des hypothèses; elles furent reprises par l'abbé de Vallemont, qui, dans sa *Physique occulte* ou *Traité de la baguette divinatoire*, les érigea en raisons démonstratives. Nous allons résumer ici, aussi brièvement que possible, cette singulière *théorie des corpuscules accusateurs*, mais nous conseillons aux personnes curieuses de s'édifier sur l'absurdité profonde de ces rêveries surannées, d'en lire le texte dans l'ouvrage original où elles se trouvent developpées au grand complet.

D'après l'abbé de Vallemont, qui s'appuie sur les autorités médicales des docteurs Chauvin et Garnier, il s'échappe sans cesse de notre corps, par la *transpiration insensible*, des particules matérielles, qui s'élèvent dans l'air et suivent une direction verticale. Chemin faisant, ces particules rencontrent la baguette; celle-ci s'imprègne de ces émanations, qui la déterminent soit à s'élever, soit à s'abaisser, pour prendre une ligne verticale parallèle à celle que suivent les corpuscules [illegible] s'élevant dans l'air. Mais cette action n'expliquerait [illegible] au plus, que le mouvement de la baguette [illegible] pour les autres baguettes, qui ne s'élèvent ni [illegible]

1. *Nouvelles de la République des Lettres*, 1686.

ent, mais qui tournent, il fallait ajouter quelque chose. L'abbé de Vallemont ne trouve rien de mieux que d'associer à cette action le tourneur lui-même, comme un intermédiaire indispensable. Celui-ci, recevant sa part des effluves corpusculaires, les communique par les pores de sa peau, à la baguette, qui dès lors se met à tourner entre ses mains.

S'il faut en croire l'abbé de Vallemont, non-seulement le tissu de la peau diffère d'un individu à l'autre, mais encore il n'est pas le même chez les divers tourneurs. C'est en raison de cette différence dans la contexture de la peau, que certains tourneurs sont aptes à recevoir telle ou telle impression qu'un autre ne peut éprouver, et réciproquement. Mais la complexion d'Aymar le rendait propre à recevoir toutes sortes d'impressions sans jamais les confondre entre elles. Pour expliquer cette faculté merveilleuse, l'abbé de Vallemont admet qu'il y a une différence de forme dans les effluves corpusculaires qui s'exhalent des eaux, des minéraux, ou du corps des voleurs, de celui des assassins, des femmes et des filles légères, des reliques, des bornes, etc. Il reconnaît donc l'existence de la *matière aqueuse*, de la *matière larronnesse*, de la *matière meurtrière*, etc. Ces corpuscules, ces diverses matières subtiles affectaient, chacun à sa manière, le corps d'Aymar, mais il ne recevait d'impression violente et véritablement douloureuse que de la *matière meurtrière*; la *matière larronnesse* même ne lui causait aucune sensation désagréable. Cela tenait, toujours selon l'abbé de Vallemont, à ce que les remords du voleur sont incomparablement plus légers que ceux de l'assassin! C'est le trouble, la terreur que celui-ci éprouve, c'est l'horrible inquiétude où il vit, qui produisent des perturbations analogues dans sa cons-

tination physique et par suite dans les atomes de *matière meurtrière*, qui, transpirant de son corps, viennent impressionner douloureusement le corps d'Aymar, traversé par le tourbillon de ces atomes lorsqu'il suit la piste du meurtrier. Combien ton ombre dut gémir, ô Descartes, de voir ta doctrine ainsi accommodée par cet intrépide raisonneur !

Un sujet aussi complet que Jacques Aymar était fait pour donner de grandes tortures à cet excellent abbé, qui s'était chargé de l'expliquer tout entier. On vient de voir, par les expressions de *matière larronnesse*, *matière meurtrière*, que la philosophie de notre abbé distinguait nommément partout où le charlatan s'était vanté de distinguer. Sans doute l'abbé de Vallemont avait trouvé des qualifications spéciales pour toutes les matières subtiles que percevait le corps du devin, mais nous serions curieux de savoir comment il qualifiait les corpuscules émanés d'une borne absente !

Une des plus grandes difficultés créées par Aymar à son commentateur cartésien, c'était, sans contredit, de deviner comment les émanations du corps d'un meurtrier pouvaient se tenir en l'air pendant vingt-cinq ans, au-dessus d'un chemin ou du cours d'un fleuve, malgré les pluies, les vents, les orages et les tempêtes ; car Aymar s'était vanté de pouvoir, après un si long intervalle, suivre la piste des assassins aussi sûrement que le lendemain du crime. Pour expliquer ce cas difficile, l'abbé de Vallemont était obligé d'admettre [illegible] puscules *meurtriers* sont plus légers que [illegible] s'y tiennent si longtemps suspendus. Mais [illegible] suspendus dans l'air, comment comprendre [illegible] surtout lorsqu'il devient d'une violence [illegible] tempête, ne puisse les déplacer et les [illegible]

Le P. Lebrun, dans son remarquable écrit : *Illusions des philosophes sur la baguette divinatoire*[1], donna une réfutation étendue du système de l'abbé de Vallemont. Il serait superflu de rappeler ici les arguments qu'il crut nécessaire d'invoquer. Personne, d'ailleurs, n'a plus discrédité la baguette divinatoire que les tourneurs eux-mêmes par leurs perpétuelles contradictions.

Pour reconnaître, par exemple, la nature de l'objet décelé par le tournoiement de la baguette, pour décider, sans en être averti d'avance, ce que la baguette allait faire découvrir, il existait trois règles : 1° La volonté du tourneur. — La baguette tournait d'après l'intention de la personne qui l'employait. Dès lors, quand on s'en servait pour chercher des métaux, elle tournait sur les métaux et non sur les sources. Si, au contraire, on cherchait des voleurs, on avait beau passer sur des cours d'eau, ou rencontrer des assassins, elle ne bougeait pas; les corpuscules n'avaient d'action sur la baguette divinatoire qu'autant que la volonté du tourneur la provoquait. 2° L'expérience physique. — Quand la baguette se mettait à tourner sur un endroit, pour savoir si elle décelait l'existence de l'eau ou des métaux, on plaçait un linge ou du papier mouillé sur la baguette. Le mouvement continuait-il? c'était de l'eau. Dans le cas contraire, c'était un métal ou autre chose que de l'eau. Pour savoir ensuite quel était le métal ainsi désigné, on [illegible] successivement de la baguette diverses [illegible] mouvement s'arrêtait dès l'approch[illegible] celui qui se trouvait caché [illegible] contraire, dès qu'on approch[illegible] 3° La troi-

1. [illegible] produite posté-rieurement [illegible] quelques superfé-[illegible]

sième règle prescrivait tout le contraire de la précédente; la baguette ne devait pas tourner sur le métal de la même nature que le métal caché en terre et elle devait tourner sur tous les autres. Ces deux derniers préceptes, malgré leur contradiction, rétablissaient donc également la croyance aux sympathies et aux antipathies des métaux et des choses extérieures, opinion du moyen âge, dont on se moquait pourtant depuis longtemps déjà.

Ce qu'il y a de bien curieux, c'est que ces trois règles avaient leurs praticiens qui réussissaient tous également bien, et leurs théoriciens qui prouvaient mieux encore que l'on devait réussir. La *rabdomancie* devenait alors une science tellement fantastique ou fantaisiste, que ses partisans allaient encore une fois se donner moralement au diable pour en avoir la clef, lorsqu'elle tomba heureusement dans le décri public par les supercheries trop effrontées de son principal adepte. Après les échecs répétés éprouvés par Aymar pendant son séjour à Paris chez le prince de Condé, il ne fut plus permis à personne, excepté à Bâville, de concevoir de doute sur les mensonges et la mauvaise foi de ce tourneur, et l'histoire du bossu, avec son tragique dénoûment, dut s'expliquer à peu près comme nous avons essayé de le faire, en cherchant la clef de cette haute mystification judiciaire.

Cependant les réserves faites par le P. Lebrun demeuraient encore une question à considérer. Ni les fourberies impudentes et si bien démasquées de Jacques Aymar, ni les raisons théologiques de Malebranche et d'un grand nombre de docteurs ou évêques, ni le mandement du cardinal Le Camus, qui proscrivait l'usage la baguette dans son diocèse, ni même le décret par uel l'inquisition de Rome avait condamné, en 1701,

tous les ouvrages faits ou à faire pour la défense de la baguette divinatoire, ne pouvaient empêcher une foule de gens éclairés et probes, entre autres des ecclésiastiques de tout rang, de déclarer ce qu'ils voyaient, c'est-à-dire d'affirmer le fait du mouvement de la baguette, que plusieurs personnes expérimentaient par elles-mêmes avec un plein succès, et de s'écrier dès lors comme Galilée : *E pur se muove ; et pourtant elle tourne !*

C'est que la baguette continuait, en effet, à tourner sur les sources et sur les minéraux. Les phénomènes présentés par Barthélemy Bleton en France, par Pennet et beaucoup d'autres en Italie, ne pouvaient, en tant que faits, être contestés. C'est aussi pour les expliquer que le docteur Thouvenel imagina la théorie à laquelle il attachait tant d'importance, et que nous devons exposer ici avec plus de détails que nous ne l'avons fait dans le chapitre précédent.

Comme nous l'avons déjà indiqué, Thouvenel a donné une théorie scientifique, par le fond et par la forme, des effets de la baguette entre les mains des hydroscopes. Il admet qu'il se dégage de l'eau et des amas métalliques enfouis sous le sol, des courants ou des effluves électriques qui viennent agir matériellement sur le corps du sourcier, et qui portant leur action d'abord sur le diaphragme et de là dans tout le corps, révèlent à l'individu, par ces impressions particulières, le [illegible] l'eau ou des substances métalliques. On ne peut [illegible] naître que ce système ne soit bien raisonn[illegible] compare surtout à ceux qui l'ont précédé. [illegible] électriques s'élèvent des mines métalliques, [illegible] souterraines ou des courants d'air humide. [illegible] sourcier passe sur ces métaux ou sur ce[illegible] effluves pénètrent dans son corps, [illegible]

mon, se portent vers le diaphragme, et produisent en agissant sur tout le système nerveux, ces commotions plus ou moins douloureuses que Thouvenel a remarquées dans Bleton. Toute personne n'est pas susceptible de recevoir ces impressions ; mais tout le monde n'a pas non plus la faculté dont jouissent quelques-uns, de voir à de prodigieuses distances ou de percevoir des sons à *perte d'ouïe*, comme on le dit de certains sourds-muets. Puisqu'on est forcé de reconnaître le développement exceptionnel de certains sens chez quelques individus, rien ne s'oppose, selon Thouvenel, à ce qu'on admette un pareil phénomène chez les sourciers. Pour le docteur Thouvenel, ce sont des sujets éminemment électriques, ou, comme il le dit quelquefois, *anélectriques*, propriété qu'il fait dépendre d'une structure particulière du tissu musculaire.

Contre cette théorie s'élèvent des objections si simples, et si puissantes par conséquent, qu'il suffit de les énoncer pour renverser tout l'échafaudage scientifique sur lequel la fait reposer son auteur. Les *effluves électriques* imaginées par Thouvenel, et qui, partant des eaux souterraines ou des métaux, iraient impressionner, à travers l'atmosphère, le corps du tourneur, sont des êtres de raison. Une émanation électrique a besoin, pour se transporter à distance, d'un conducteur. Entre l'eau souterraine et le sourcier se promenant au-dessus du sol qui la recouvre, on ne voit aucun corps conducteur susceptible de frayer la voie spécialement vers l'individu, puisqu'il n'existe entre l'eau et le sourcier que la terre et l'air atmosphérique. Or la terre, en supposant un dégagement d'électricité au sein des eaux cachées dans sa profondeur, disséminerait aussitôt le fluide électrique dans toute la masse du globe, en raison de son

énorme conductibilité, et non pas spécialement dans le corps du tourneur. Quant à l'air atmosphérique, il est mauvais conducteur de l'électricité, et par conséquent, ne pourrait servir de véhicule ou de moyen de transport aux effluves électriques.

Quand les corps électriques ou magnétiques se portent les uns vers les autres en raison de leur attraction mutuelle, ils s'attirent suivant une direction unique, mais on ne les voit jamais, lorsqu'ils sont libres de se mouvoir, tourner sur leur axe comme le faisait la baguette de Bleton.

Bleton prétendait que la profondeur de l'eau sous le sol lui était indiquée par un mouvement de rotation inverse qu'exécutait la baguette, lorsqu'il s'était éloigné du courant d'eau, à une distance qui, selon lui, en indiquait la profondeur. Ce mouvement de retour de la baguette, cette rotation en sens inverse est un fait qui n'est explicable par aucune raison physique. C'est ce que fait remarquer M. Chevreul, dans son livre sur la *baguette divinatoire*, en examinant le système de Thouvenel :

« Aucun corps, dit M. Chevreul, après s'être mû en un certain lieu par une cause physique qui y est permanente, et avoir cessé de se mouvoir par un déplacement qui l'a soustrait à cette cause, ne sort plus de l'état de repos, quel que soit le lieu, hors du premier, où on le place. On ne connaît donc rien d'analogue à ce tour unique de révolution sur son axe en sens inverse du tour que la baguette a fait d'abord. Certes, un tel effet montre trop d'intelligence pour le [illegible] à la physique proprement dite, car évidemment le mo[illegible] en second lieu par la baguette est, au point [illegible] de la science, un effet sans cause.

« Cet effet présente d'autant plus [illegible] sidéré comme réel, qu'il n'appartient [illegible] étranger le lui suggéra, et, d'un [illegible] rant le mouvement de la baguette [illegible] croient à sa réalité parlent d'un [illegible]

mouvement d'épaule presque insensible, qui prouvent, selon moi, la volonté bien arrêtée de produire ce mouvement [1]. »

Contre cet impressionnabilité particulière de Bleton, pour l'eau ou les courants d'air humide, s'élève cette autre objection bien naturelle, que, s'il en eût été ainsi, Bleton aurait dû éprouver des sensations bien plus violentes, bien plus pénibles en présence de l'eau des rivières. Il n'aurait pu traverser un pont ou naviguer sur un bateau, sans être en proie à des impressions au moins égales à celles qu'il éprouvait de la part de l'eau souterraine. Toutes ces raisons paraîtront sans doute suffisantes pour réduire à néant la théorie de Thouvenel.

En 1826, la théorie que nous venons d'apprécier fut reprise et exposée, sous une forme un peu différente, par le comte J. de Tristan, dans un ouvrage ayant pour titre : *Recherches sur quelques effluves terrestres*. N'osant plus prononcer le nom, trop discrédité, de la baguette divinatoire, M. de Tristan la désignait sous le nom de *furcelle* ou bâton fourchu. Il avait encore changé le nom du tourneur de baguette, ou de rabdomante, en celui de *bacillogire*, qui lui paraissait moins voisin de charlatan. Il qualifiait d'*excitateur* le sol d'où s'élevaient les effluves capables de faire incliner la *furcelle*, par opposition au sol environnant sur lequel elle restait immobile, et que, pour cette raison, il qualifiait de *neutre*. Enfin il désignait par *zéro* la position horizontale de la baguette ; le mouvement par en haut étant la *marche ascendante*, et le mouvement par en bas la *marche rétrograde* ou *inverse*. Ces termes étant expliqués, on aura la clef de l'ouvrage de M. de Tristan, si l'on est tenté d'en entreprendre la lecture [2].

1. *De la baguette divinatoire*, p. 115, 116.
2. *Recherches sur quelques effluves terrestres*, par le comte J. de Tristan, in-8, 1826.

Avant de faire des raisonnements sur la décomposi-
on du fluide électrique dans le corps de l'individu *bacil-
gire*, — avant d'admettre cette hypothèse, que l'élec-
icité, parvenue du sol dans le corps du tourneur, s'y
écompose, le fluide positif passant dans la main droite
t le fluide négatif dans la main gauche ; — et cette autre
ypothèse que la décomposition du fluide ne s'opère pas
galement, de telle sorte que le fluide positif peut dominer
le quantité sur le fluide négatif, et que dès lors la main
lroite peut jouir d'une action attractive si c'est le fluide
ositif qui domine ; — et cette dernière hypothèse enfin,
que le fluide positif élève la furcelle et que le fluide négatif
tend à l'abaisser ; — le comte de Tristan aurait dû commencer par s'assurer, à l'aide d'un *électroscope*, du fait du dégagement d'effluves électriques du sein de la terre. Il ne dit pas un mot de ce phénomène capital, qui devrait servir de base à sa théorie, mais qui sans doute est omis parce qu'il n'a donné, devant l'expérience, qu'un résultat négatif. Tout le roman physique de M. de Tristan s'évanouit par la non-constatation de ce fait, ou plutôt par l'aveu implicite que l'instrument de physique consulté, n'a point donné de manifestation d'un courant ou d'un effluve électrique.

Nous ne discuterons pas plus longtemps le système de M. de Tristan, qui n'est qu'un petit rameau du système de Thouvenel. Des deux côtés ce sont des
triques qui provoquent le mouvement
des deux côtés aussi, la même absence
du fait capital de l'existence de ces
ques. Il y a toutefois cette différence
Tristan, lorsqu'il cherchait les eaux
secours de la *furcelle* (*vulgò*, bague
marcher et même de courir incessam

citateur pour que sa *furcelle* fût impressionnée, tandis que Bleton, Pennet et les autres sourciers, n'avaient besoin que d'être placés sur le trajet des eaux souterraines ou des mines de métal, pour que la baguette fît entre leurs mains toutes ses évolutions.

Comme Bleton, le comte de Tristan n'avait pas vu se développer en lui, dès l'enfance, la faculté de faire mouvoir utilement la baguette divinatoire. Ce ne fut qu'après cinq ans d'infructueux essais qu'il parvint à la faire tourner sur une source souterraine. Devenu ensuite habile dans cette recherche, il voulut soumettre les phénomènes de l'art qu'il savait pratiquer à une analyse scientifique. Mais ce désir n'aboutit qu'à une mauvaise théorie, développée dans un livre beaucoup trop long, et qui n'a, au fond, rien de scientifique, bien que l'auteur n'y procède que par principes, expériences et déductions.

CHAPITRE X.

Le pendule explorateur.—Expérience de Fortis.—Ouvrage de Gerboin. Expérience et théorie de M. Chevreul. — Conclusion.

Nous touchons enfin à l'époque ou fut observé un phénomène curieux, celui du pendule dit *explorateur*, qui, après avoir été l'objet de diverses recherches et tentatives d'explication, fut enfin rigoureusement analysé par M. Chevreul. Ce savant a trouvé dans l'étude de ce fait et dans son application, le moyen de se rendre compte d'une manière très-exacte de toutes les erreurs,

involontaires ou volontaires, qui se rattachent à l'histoire de la baguette divinatoire.

Voici comment on a été conduit à l'expérience du *pendule explorateur*.

Le naturaliste Fortis, défenseur enthousiaste des vertus hydroscopiques de Pennet et de Campetti, est le premier auteur de l'expérience du pendule explorateur, qu'il fit peu de temps avant sa mort, arrivée en 1803. Le chimiste bavarois, Ritter, avait, comme nous l'avons dit plus haut, ramené avec lui, à Munich, l'hydroscope Campetti, en 1806. C'est à propos des expériences qu'il fit sur cet hydroscope, que Ritter répéta devant Shelling et Francois Baader l'expérience de Fortis, relative au pendule explorateur. Un recueil allemand, *La Feuille du matin*, nous donne en ces termes la description de cette expérience et de celles que Ritter ajouta au premier fait observé par Fortis.

« On prend un cube de pyrite, ou de soufre natif, ou d'un métal quelconque. La grandeur et la forme de ces corps sont indifférentes (on peut, par exemple, employer un anneau d'or). On attache ce corps à un morceau de fil d'une demi-aune de longueur ; on tient celui-ci serré entre deux doigts, et suspendu perpendiculairement, en empêchant tout mouvement mécanique ; le mieux est de mouiller un peu le fil.

« Dans cet état, on place le pendule au-dessus ou assez près d'un vase rempli d'eau, ou au-dessus d'un métal quelconque ; on choisit, par exemple, une pièce de monnaie, une plaque de zinc ou de cuivre ; le pendule prend insensiblement des oscillations elliptiques qui se forment en cercle, et [illegible] de plus en plus régulières.

« Sur le pôle nord de l'aimant, le mouvement [illegible] à droite ; sur le pôle sud, il se fait de droite [illegible]

« Sur le cuivre ou l'argent, comme sur le [illegible]

« Sur le zinc et sur l'eau, comme sur le [illegible]

« Il faut avoir soin de procéder toujours [illegible] nière, c'est-à-dire d'approcher toujours le [illegible] soit de haut en bas, soit de côté, car, en [illegible]

on change aussi le résultat : le mouvement qui s'était fait de gauche à droite, se fait de droite à gauche, et *vice versa*.

« Il n'est pas indifférent non plus que l'opération se fasse de la main droite ou de la main gauche ; car chez quelques individus, il y a une telle différence entre le côté droit et le côté gauche, qu'elle forme la diversité la plus prononcée du pôle.

« Toute supposition d'erreur dans ces épreuves est facile à détruire ; par cela seul que le pendule s'ébranle sans aucun mouvement mécanique, la régularité des mouvements finira par vous en convaincre entièrement. Vous pouvez varier les expériences à l'infini, vous pouvez même donner au pendule une impulsion mécanique opposée à son mouvement ; il ne manquera pas de reprendre sa première direction, lorsque la force mécanique aura cessé d'agir.

« Si l'on tient le pendule sur une orange, une pomme, etc., du côté de la queue, le mouvement se fait comme sur le pôle sud de l'aimant ; si l'on tourne le fruit du côté opposé, le mouvement change aussi ; la même différence de polarité se montre aux deux bouts d'un œuf frais.

« Elle se montre d'une manière encore plus frappante dans les différentes parties du corps humain.

« Sur la tête, le pendule suit le même mouvement que sur le zinc ;

« Sur la plante des pieds, le même que sur le cuivre ;

« Sur le front et sur les yeux, pôle nord ;

« Sur le nez, pôle sud ;

« Sur la bouche, pôle sud ;

« Sur le menton, comme sur le front.

« On peut faire des expériences analogues sur toutes les parties du corps. Les surfaces intérieure et extérieure de la main agissent en sens inverse. Le pendule se met en mouvement sur chaque pointe du doigt, et même sur le quatrième ou l'annulaire, mais dans une direction opposée à celle des autres doigts. Ce doigt a aussi la faculté d'arrêter le mouvement du pendule ou de lui donner une autre direction, si on le pose seul sur le bord de la table sur laquelle on fait les expériences.

« L'abbé Amoretti avait déjà fait des épreuves du même genre sur le petit doigt ou doigt auriculaire.

« L'opinion de M. Ritter est que la baguette divinatoire n'est autre chose qu'un double pendule, qui, pour être mis

en mouvement, n'a besoin que d'une force supérieure à celle qui produit les effets qui viennent d'être décrits [1]. »

L'explication de cette direction constante prise par le pendule, ou le corps pesant suspendu à un fil flexible, était fort embarrassante. On était presque forcément amené par l'observation de ce fait, à penser que le mouvement imprimé au corps suspendu en équilibre, était dû à quelque émanation physique de la personne qui tenait le fil. C'est, en effet, une conclusion de ce genre que tirait le chimiste Ritter ; ce savant expliquait le mouvement de la baguette des hydroscopes par quelque influx intérieur émané de leur corps.

Un professeur de la faculté de médecine de Strasbourg, Antoine Gerboin, qui fut conduit à répéter, ou plutôt à exécuter de son côté, la même expérience, n'en tira pas une conclusion différente. L'origine de ses recherches remonte à l'année 1798. Dans l'ouvrage qu'il publia en 1808, *Recherches expérimentales sur un nouveau mode d'action électrique* [2], Gerboin nous apprend comment il fut conduit à s'occuper de ces expériences.

Il était alors professeur à la faculté de Strasbourg. Pendant une soirée d'hiver, il se trouvait, en compagnie d'un employé de l'administration supérieure, nommé Desgranges, chez un de ses amis, M. Ulliac, capitaine d'infanterie. Ce dernier, qui tenait par hasard à la main une sphère de bois creuse, suspendue à un fil, lia le [illegible] qui soutenait la sphère, autour du doigt de son je[illegible] enfant, et lui commanda de tenir son bras tendu, [illegible] que le pendule acquît une situation fixe. L'enfant [illegible] mais on crut apercevoir que la sphère, après que[illegible]

1. Cité par M. Chevreul : *De la Baguette divinatoire*, p. [illegible]
2. 1 vol. in-8, Strasbourg, chez Levrault.

oscillations irrégulières, avait pris un mouvement auquel elle revenait constamment quand on essayait de l'en écarter. Gerboin ayant observé ce phénomène avec attention, en fut très-frappé. On constata, en effet, que l'enfant n'était pas seul doué de la faculté de faire mouvoir le pendule : M. et Mme Ulliac, Desgranges et Gerboin se reconnurent la même faculté. C'est à la suite de cette observation que le professeur de Strasbourg fit ses expériences et publia un ouvrage pour rapporter à une cause organique les phénomènes de l'oscillation du pendule.

Dans les expériences très-nombreuses dont il rend compte, Gerboin s'était servi d'un pendule composé d'un fil de chanvre, conducteur de l'électricité, et d'un corps pesant sphérique ou cylindrique, sans angles ni pointes.

Gerboin suppose qu'il existe dans l'homme, à des degrés différents, une force particulière qui résulte de l'union de l'électricité et d'une *faculté de l'organisation* : il appelle, pour cette raison, cette force, *organo-électrique*. En variant de quatre manières, cette force *organo-électrique* présente quatre formes distinctes, dont chacune constitue l'état habituel d'un certain nombre d'individus. Voici les quatre qualités de cette force organo-électrique : 1° *qualité expansive ; 2° qualité compressive ; 3° qualité perturbatrice passive ; 4° qualité perturbatrice active*. Selon que telle ou telle de ces qualités [illegible] l'état habituel d'un individu, il agitera le pen[illegible] bien il arrêtera et comprimera son mouvem[illegible] même il arrêtera ce mouvement dans la main d'[illegible] individu doué de toute la dose de *qualité expan*[illegible] cessaire pour faire osciller le pendule. [illegible] de la qualité d'un individu, les diff[illegible]

[illegible] le pendule, chaque [illegible]
peuvent produire encore [illegible]
dernière particulière [illegible]
système de pendule, le [illegible]
par lui-même, il [illegible]
système d'émanations et [illegible]
vel, mais magnétiquement [illegible]

Ce mouvement magnétique [illegible] pendule [illegible] le change à l'esprit de ses [illegible] Fortis et Ritter et fait imaginer par [illegible] moindre mérite, Tristan et Gerboin [illegible] aucun fondement, a été heureu[illegible] jours par M. Chevreul. Ce savant [illegible] ment du pendule n'est dét[illegible] corps placé au-dessous ou [illegible] oscillante. Ce mouvement [illegible] de la main de celui qui [illegible] rimentateur exerce cette [illegible] taire et tout à fait à [illegible] très-petits mouvements [illegible] *musculaires*, déterminés [illegible] autre agent moral. De ce [illegible] timent à une petite action, [illegible] faible impulsion musculaire; ses petites impul[illegible] laires en s'ajoutant, finissent par produire un ef[illegible] canique, et il faut un si minime effort pour faire [illegible] à droite ou à gauche un pendule tenu en équilibre [illegible] les doigts!

En 1812, M. Chevreul, s'entretenant avec le véné[illegible] ble Deleuze, magnétiseur [illegible] dont nous aurons à parler dans le [illegible] vrage, apprit de lui l'expérience [illegible] Il désira aussitôt la reproduire [illegible]

vreul comme à tous ceux qui l'avaient exécutée avant lui. Le pendule tournait toujours dans le même sens quand on le tenait au-dessus du mercure, d'une enclume ou d'un métal quelconque, et son mouvement s'arrêtait subitement lorsqu'au lieu de mercure ou d'un métal, on plaçait le pendule sur une matière résineuse ou sur un plateau de verre. En réfléchissant sur ces résultats, M. Chevreul en vint à penser que la volonté entrait comme cause décisive, dans la production de ce phénomène, et que la *pensée* ou le *désir* ou la *curiosité* de voir l'expérience réussir, étaient la véritable cause de sa réussite. C'est ainsi qu'il fut amené à cette vérification décisive, de procéder à l'expérience les yeux bandés. La privation de la lumière ne pouvait influer en rien sur la production du phénomène, si sa cause était purement physique; cependant l'expérience étant répétée les yeux fermés, le pendule demeura constamment immobile. A une personne tenant le pendule et le faisant osciller rapidement, il suffisait de fermer les yeux, au moyen d'un bandeau, pour voir le phénomène subitement arrêté. L'influence de la cause morale sur la production du mouvement du pendule fut ainsi mise en évidence[1].

1. Notre impartialité nous fait un devoir de dire que cette expérience avait déjà été proposée, quatre années auparavant, par un physicien allemand, L.-W. Gilbert. Dans un article publié en 1808 par M. Biot, dans le *Mercure de France*, et qui se compose pour la plus grande partie, de la traduction d'un mémoire de Gilbert sur le *pendule explorateur*, M. Biot expose en ces termes l'expérience projetée par Gilbert et proposée par lui aux savants :

« Si, ajoute notre auteur allemand, il m'était permis de proposer sur ces objets une petite expérience, à moi, entre les mains de qui la baguette et le pendule ne réussissent pas, je prierais ces messieurs de vouloir bien choisir le meilleur hydroscope, et, après lui avoir bandé les yeux et s'être soigneusement assuré qu'il n'y voit pas clair, on mettrait le pendule entre ses mains, et on lui dirait de le faire osci[l-]



Mais il importe beaucoup de reproduire ici le texte de l'écrit que M. Chevreul a consacré à cette classe curieuse de faits, à la fois physiologiques et moraux. Bien que les expériences de M. Chevreul aient eu lieu en 1812, comme nous l'avons dit plus haut, elles n'ont été publiées qu'en 1833, dans une *Lettre à M. Ampère sur une classe particulière de mouvements musculaires*, qui parut dans la *Revue des Deux-Mondes*[1]. Voici donc le texte de la plus grande partie de ce document :

« Mon cher ami,

« Vous me demandez une description des expériences que je fis, en 1812, pour savoir s'il est vrai, comme plusieurs personnes me l'avaient assuré, qu'*un pendule formé d'un corps lourd et d'un fil flexible oscille lorsqu'on le tient à la main au-dessus de certains corps, quoique le bras soit immobile.* Vous pensez que ces expériences ont quelque importance ; en me rendant aux raisons que vous m'avez données de les publier, qu'il me soit permis de dire qu'il a fallu toute la foi que j'ai en vos lumières pour me déterminer à mettre sous les yeux du public des faits d'un genre si différent de ceux dont je l'ai entretenu jusqu'ici. Quoi qu'il en soit, je vais, suivant votre désir, exposer mes observations, je les présenterai dans l'ordre où je les ai faites.

« Le pendule dont je me servis était un anneau de fer suspendu à un fil de chanvre ; il avait été disposé par une personne

ler, en lui présentant tantôt une substance, tantôt une autre, tantôt rien du tout. Alors, on s'apercevrait bien vite si ces mouvements sont dus au hasard ou à une faculté naturelle, quoique cependant il pourrait bien se faire qu'il fût nécessaire de voir clair pour que cette faculté pût être exercée : ce que je ne propose d'ailleurs qu'avec modestie et avec le doute qui convient, n'ayant [illegible] par moi-même, comme je l'ai dit plus haut. » (*Mélan[illegible] et littéraires*, tome II, p. 83.)

On voit que c'est là toute l'expérience fait[illegible] n'a eu que le mérite d'exécuter avec le pendule [illegible] Gilbert proposait de faire exécuter par un [illegible] M. Biot, dans le *Mercure de France*, n'a [illegible] connu de M. Chevreul, son confrère à l'Insti[illegible]

1. 1er mai 1833.



it que je vérifiasse moi-même le phéno-
était lorsqu'elle le mettait au-dessus de
métal ou d'un être vivant; phénomène
témoin. Ce ne fut pas, je l'avoue, sans
vis se reproduire, lorsqu'ayant saisi de la
pendule, j'eus placé ce dernier au-dessus
uve pneumato-chimique, d'une enclume,
r, etc. Je conclus de mes expériences que
on me l'assurait, qu'un certain nombre
éterminer les oscillations du pendule, il
en interposant d'autres corps entre les
ule en mouvement, celui-ci s'arrêterait.
ion, mon étonnement fut grand, lorsqu'a-
main gauche une plaque de verre, un gâ-
et avoir placé un de ces corps entre du
e qui oscillait au-dessus, je vis les oscil-
nplitude et s'anéantir entièrement. Elles
que le corps intermédiaire eut été retiré,
ouveau par l'interposition du même corps.
phénomènes se répéta un grand nombre de
ance vraiment remarquable, soit que le
fût tenu par moi, soit qu'il le fût par une
ces effets me paraissaient extraordinaires,
besoin de vérifier s'ils étaient réellement
uvement musculaire du bras, ainsi qu'on
une manière la plus positive. Cela me con-
bras droit, qui tenait le pendule, sur un
je faisais avancer à volonté de l'épaule à
de la main vers l'épaule. Je remarquai
première circonstance, le mouvement du
l'autant plus que l'appui s'approchait da-
et qu'il cessait lorsque les doigts qui te-
eux-mêmes appuyés, tandis que dans la
, l'effet contraire avait lieu; cependant,
gales du support au fil, le mouvement était
vant. Je pensai d'après cela, qu'il était
mouvement musculaire, qui avait eu lieu
nait le phénomène, et je devais d'autant
opinion en considération, que j'avais un
vérité, d'avoir été dans un *état tout parti-*
yeux suivaient les oscillations que décri-
e tenais à la main.

« Je refis mes expériences, le bras parfaitement libre, et je me convainquis que le souvenir dont je viens de parler n'était pas une illusion de mon esprit, car je sentis très-bien qu'en même temps que mes yeux suivaient le pendule qui oscillait, il y avait en moi une disposition ou tendance au mouvement qui, tout involontaire qu'elle me semblait, était d'autant plus satisfaite, que le pendule décrivait de plus grands arcs ; dès lors je pensai que si je répétais les expériences les yeux bandés, les résultats pourraient être tout différents de ceux que j'observais ; c'est précisément ce qui arriva. Pendant que le pendule oscillait au-dessus du mercure, on m'appliqua un bandeau sur les yeux : le mouvement diminua bientôt ; mais quoique les oscillations fussent faibles, elles ne diminuaient pas sensiblement par la présence des corps qui avaient paru les arrêter dans mes premières expériences. Enfin, à partir du moment où le pendule fut en repos, je le tins encore pendant un quart d'heure au-dessus du mercure sans qu'il se remît en mouvement, et dans ce temps-là et toujours à mon insu, on avait interposé et retiré plusieurs fois, soit le plateau de verre soit le gâteau de résine.

« Voici comment j'interprétai ces phénomènes :

« Lorsque je tenais le pendule à la main, un mouvement musculaire de mon bras, quoique insensible pour moi, fit sortir le pendule de l'état de repos, et les oscillations, une fois commencées, furent bientôt augmentées par l'influence que la vue exerça pour me mettre dans cet état particulier de disposition ou tendance au mouvement. Maintenant il faut bien reconnaître que le mouvement musculaire, lors même qu'il est accru par cette même disposition, est cependant assez faible pour s'arrêter, je ne dis pas sous l'empire de la volonté, mais lorsqu'on a simplement la pensée d'essayer si telle chose l'arrêtera. Il y a donc une liaison intime établie entre l'exécution de certains mouvements et l'acte de la pensée qui y est relative, quoique cette pensée ne soit point encore la volonté qui commande aux organes musculaires. C'est en [illegible] que les phénomènes que j'ai décrits me semblent [illegible] pour la psychologie, et même pour l'histoire [illegible] peuvent combien il est facile de prendre [illegible] des réalités, toutes les fois que nous [illegible] phénomène où nos organes ont quelque [illegible] circonstances qui n'ont pas été analysées [illegible]

« En effet, que je me fusse [illegible]

[illegible] aux expériences où ses oscilla- [illegible] interposa du verre, de la ré- [illegible] les corps qui semblaient en dé- [illegible] certainement je n'aurais point eu [illegible] à la baguette divinatoire et à autre [illegible] Maintenant on concevra sans peine [illegible] très-bonne foi, et éclairés d'ailleurs, [illegible] à recourir à des idées chimériques [illegible] phénomènes qui ne sortent pas réellement [illegible] nous connaissons[1]. Une fois con- [illegible] extraordinaire n'existait dans les effets qui [illegible] surprise, je me suis trouvé dans une [illegible] de celle où j'étais la première fois que [illegible] longtemps après et à diverses époques. [illegible] mais toujours en vain, de les reproduire. En invoquant votre témoignage sur un fait qui s'est passé sous mes yeux, il y a plus de douze ans, je prouverai à nos lecteurs que je ne suis pas la seule personne sur qui la vue ait eu de l'influence pour déterminer les oscillations d'un pendule tenu à la main. Un jour où j'étais chez vous avec le général P..., et plusieurs autres personnes, vous vous rappelez sans doute que mes expériences devinrent un des sujets de la conversation; que le général manifesta le désir d'en connaître les détails, et qu'après les lui avoir exposés, il ne dissimula pas combien l'influence de la vue sur le mouvement du pendule était contraire à toutes ses idées. Vous vous rappelez que, sur ma proposition d'en faire lui-même l'expérience, il fut frappé d'étonnement lorsqu'après avoir mis la main gauche sur ses yeux pendant quelques minutes et l'en avoir retirée ensuite, il vit le pendule, qu'il tenait de la main droite, absolument immobile, quoiqu'il oscillât avec rapidité au moment où ses yeux avaient cessé de le voir.

1. « Je conçois très-bien qu'un homme de bonne foi, [illegible] tion tout entière est fixée sur le mouvement qu'un [illegible] tient entre ses mains, peut prendre par une cause [illegible] nue, pourra recevoir, de la moindre circonstance, la [illegible] vement nécessaire pour amener la manifestation [illegible] l'occupe. Par exemple, si cet [illegible] les yeux bandés, la vue d'[illegible] marche, pourra déterminer [illegible] laire capable de déranger [illegible] l'idée de la végétation active [illegible]

« Les faits précédents et l'interprétation que j'en avais donnée m'ont conduit à les enchaîner à d'autres que nous pouvons observer tous les jours ; par cet enchaînement, l'analyse de ceux-ci devient à la fois et plus simple et plus précise qu'elle ne l'a été, en même temps que l'on forme un ensemble de faits dont l'interprétation générale est susceptible d'une grande extension. »

Cette *complicité de la pensée*, complicité involontaire et dont l'opérateur n'a aucune conscience, si bien établie dans la *lettre* de M. Chevreul, explique incontestablement les phénomènes du pendule explorateur. Par une extension de ce principe, la même influence morale rend compte, d'une manière tout aussi satisfaisante, du mouvement de la baguette entre les mains des tourneurs. M. Chevreul ne signale ce dernier fait que dans une note de quelques lignes. Il n'est pas besoin, en effet, de beaucoup de développements pour démontrer l'entière analogie de ces deux faits, et prouver qu'ils réclament tous les deux la même explication. Parmi les nombreux adeptes praticiens de la baguette divinatoire, un petit nombre seulement étaient de mauvaise foi, encore ne l'étaient-ils pas toujours ; le plus grand nombre opérait avec une entière sincérité. La baguette tournait positivement entre leurs mains, indépendamment de tout artifice, et le phénomène, en tant que fait, était bien réel. Seulement, ce mouvement du bâton s'opérait en vertu d'un acte de leur pensée, et sans qu'ils eussent aucune conscience d[illegible] secrète de leur volonté. Des ind[illegible] ence d'un gazon vert, l'inclina[illegible] des lieux parcourus, etc. [illegible] ore le désir invo[illegible] t se produire, pro[illegible] r, la rotation de [illegible] ces très-petits

mouvements musculaires qui suffisaient, comme Lalande l'avait entrevu, pour produire, en s'ajoutant, un petit effet mécanique qui, troublant l'équilibre du bâton, lui faisait exécuter son mouvement, qu'entretenaient ensuite les mêmes actes involontaires.

Si l'on se rappelle les faits que nous avons racontés de Mlle Olivet et de Mlle Martin, on aura des preuves frappantes de l'influence de la volonté sur la production de ces phénomènes. Des personnes pieuses, Mlle Olivet, Mlle Martin, M. Expié, le prieur Bardé et M. du Pernan, chanoine de Saint-Chef, tous les cinq doués du talent de la baguette, prièrent Dieu de leur faire perdre cette puissance, et ils la perdirent. Évidemment, chez elles, l'*intention* provoquait le mouvement de la baguette.

L'histoire de l'électricité fournit un exemple extrêmement curieux de l'influence secrète de la volonté sur nos actes physiques.

Le physicien anglais, Étienne Grey, l'un des premiers observateurs des phénomènes électriques, avait cru découvrir, en 1736, que les corps légers, suspendus par un fil et attirés par un corps électrisé, exécutaient toujours leur mouvement d'occident en orient, c'est-à-dire de droite à gauche, comme les planètes circulant autour du soleil. Grey croyait avoir découvert, par cette analogie entre le mouvement des corps électrisés et celui des masses planétaires, le secret du mécanisme de l'univers. Il avait fait ces observations vers les derniers jours de sa vie. La maladie l'ayant empêché de les pousser plus loin, il en communiqua les curieux résultats [...]
de sa mort, au secrétaire de la Société [...]
Mortimer. Ce dernier, ayant r[...]
Grey, en tira les mêmes conclu[...]
connaître l'erreur dans laquell[...]

hysicien Wehler variât et répétât très-scrupuleusement ›s mêmes observations. Il reconnut alors que c'était le ésir secret de produire le mouvement des corps électrisés 'occident en orient, qui avait déterminé cette direction . l'insu de l'expérimentateur. En effet, lorsque Grey proédait à son expérience, il tenait lui-même entre les loigts le fil auquel était suspendu le corps léger. Or, Vehler reconnut que les phénomènes annoncés ne se produisaient plus quand on remplaçait la main de l'expérimentateur par un support fixe et inerte.

« Wehler, dit Priestley dans son *Histoire de l'électricité*, reconnut que le désir de produire le mouvement d'occident en orient était la cause secrète qui avait déterminé le corps suspendu à se mouvoir dans cette direction, au moyen de quelque impression qui venait de la main de M. Grey aussi bien que de la sienne, bien qu'il ne se fût pas aperçu lui-même qu'il donnât aucun mouvement à sa main. »

Les faits que nous avons rapportés, dans tous les récits qui précèdent, s'expliquent donc naturellement. La bonne foi des héros de la baguette est ainsi mise, presque dans tous les cas, hors de cause ; mais les droits de la raison ne sont point perdus pour cela. L'observation et la philosophie ont fini par dissiper le merveilleux qui accompagnait ces phénomènes ; elles rendent toute incrédulité inutile en ce qui les concerne, et mettent en évidence leur cause, à la fois physique et morale. Aucun de nos lecteurs, en y réfléchissant, ne conservera de doute à cet égard. Félicitons la science moderne d'avoir porté cette lumière n[illegible]ns l'étude d'une question qui était demeuré[illegible]qu'à nos jours ; elle a rendu en cela un [illegible]a philosophie. Il importait beaucoup e[illegible]r cette question par des preuves phy[illegible] le seul raisonne-

ment, et de bien édifier sur ce point, tous ceux qu'embarrassaient ces chimères. C'est cette inclination trop naturelle vers le merveilleux, si contraire à l'esprit philosophique, dont Cicéron montrait les dangers dans ces belles paroles : *Urbem philosophiæ, mihi crede, proditis, dum castella defenditis; nam dum aruspicinam veram esse vultis, physiologiam totam pervertitis*[1]. (*Croyez-moi, vous livrez la cité de la philosophie pour défendre quelques châteaux; car, en donnant pour vraie la science des aruspices, vous ruinez toute l'étude des choses naturelles.*) Mais ce que l'écrivain latin n'avait pu présenter que comme un conseil ou une exhortation philosophique, la science moderne a heureusement permis de l'établir par des preuves expérimentales.

1. *Cicero*, *De Divinatione*, lib. II.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

LES PROPHÈTES PROTESTANTS.

CHAPITRE PREMIER. Histoire abrégée de la persécution des protestants français, avant et après la révocation de l'Édit de Nantes. 3

CHAPITRE II. Apparition des phénomènes extatiques dans le Dauphiné et dans le Vivarais. — Du Serre, la belle Isabeau, Gabriel Astier.. 37

CHAPITRE III. Vivens, Brousson, les œuvres et la fin tragique de ces deux prophètes.. 62

CHAPITRE IV. Continuation de la persécution religieuse. — Excès commis par les prêtres catholiques. — Commencement de l'insurrection des Cévennes. — Mort de l'archiprêtre du Chayla... 81

CHAPITRE V. Fuite des prêtres catholiques. — Combat de Fontmorte. — Supplice de Séguier. — Meurtre du baron de Saint-Cômes. — Insurrection générale des Cévennes. — Le prophète Laporte. — Apparition de Jean Cavalier. — Antécédents de ce prophète. — Combat du Champ-Domergue. — Mort de Laporte. 108

CHAPITRE VI. Roland nommé chef suprême de l'insurrection religieuse. Organisation de l'armée des Camisards. — Rôle des prophètes dans l'armée.. 129

CHAPITRE VII. Théâtre de l'insurrection. — Attaque de Saint-Germain de Calberte. — M. de Saint-Julien envoyé pour combattre les Camisards. — Le maréchal de Broglie battu par Cavalier. — Mort du capitaine Poul. — Divers combats. — Victoire de Cavalier à Vagnas. — Sa défaite dans le même lieu. — Dangers qu'il court.. 148

CHAPITRE VIII. Le maréchal Montrevel remplace le comte de Broglie. — Convocation de la noblesse protestante. — Ses tristes résultats. — Procès du baron de Salgas. — Expédition de Ganges. — Défaite de Roland à Pompignan. — Combat de la tour du Belot. — Bâville fait détruire trente et une paroisses des Cévennes.. 178

CHAPITRE IX. Victoire de Cavalier à Saint-Chattes. — Sa défaite à Nage. — Arrivée du maréchal de Villars dans le Languedoc.

— Le héros pacificateur. — Le baron d'Aigaliers prépare la conclusion de la paix. — Entrevue de Cavalier et du général Lalande au pont de l'Avène. — Conférence de Villars et de Cavalier à Nîmes. — Rejet du traité de Nîmes par Roland et ses Camisards. — Cavalier abandonné. — Fin de l'insurrection religieuse.... 196

CHAPITRE X. Essai d'explication des phénomènes de l'inspiration prophétique chez les montagnards protestants.............. 214

LA BAGUETTE DIVINATOIRE.

CHAPITRE PREMIER. Origine de la baguette divinatoire. — Son emploi dans l'antiquité, dans le moyen âge et dans les temps modernes.. 253

CHAPITRE II. La baronne de Beausoleil. — Emploi de la baguette divinatoire pour la découverte des mines.................... 258

CHAPITRE III. Emploi de la baguette divinatoire pour la découverte des eaux.. 304

CHAPITRE IV. Histoire de Jacques Aymar.................... 310

CHAPITRE V. Fin de l'histoire de Jacques Aymar. — Expériences faites à Lyon. — Jacques Aymar à Paris, chez le prince de Condé. — Le sourcier est démasqué.......................... 322

CHAPITRE VI. Les tourneurs de baguette après Jacques Aymar. — Mlle Olivet. — Mlle Martin, etc.............................. 348

CHAPITRE VII. Les hydroscopes. — Barthélemy Bleton. — Expériences de Bleton à Paris.................................. 355

CHAPITRE VIII. Parangue. — Pennet. — La jeune Anglaise. — Les hydroscopes de l'Italie................................. 379

CHAPITRE IX. Manière de faire usage de la baguette divinatoire. — Théorie et explication de ses mouvements. — Opinions théologiques. — Théorie des cartésiens......................... 393

CHAPITRE X. Le pendule explorateur. — Expériences de Fortis. Ouvrage de Gerboin. — Expérience et théorie de M. Chevreul. — Conclusion.. 412

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME DEUXIÈME.

Paris Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.















